BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME LXXXIV

1958

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1959

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 30 Janvier 1958

Présidence de M. L. OGES, Vice-Président

La séance habituelle a été remplacée par une conférence avec projections lumineuses en couleurs faite par M. Jos. Le Doaré. Le sujet de la conférence était : « L'art breton d'autrefois, son évolution et son adaptation à notre époque ».

Le conférencier mit en relief l'absence de goût chez de nombreux bretons d'aujourd'hui qui préfèrent les productions de Saint-Sulpice à celles de nos vieux « imagiers ». Par suite de l'incurie des municipalités et, trop souvent, de la population elle-même, plus de 50 chapelles du Finistère qui méritaient d'être conservées, sont tombées en ruines et ne seront plus relevées.

Les nombreuses vues en couleurs qui défilèrent sur l'écran, permirent à M. Le Doaré d'évoquer la beauté et l'évolution des conceptions des maîtres-d'œuvre qui bâtirent nos vieux monuments. On admire la variété de nos clochers à jour, de nos calvaires, de nos fontaines, des vitraux anciens et des belles statues de vieux saints.

Ce furent ensuite les essais de rénovation de l'art d'autrefois par la phalange de nos jeunes artistes; des vues des nouvelles églises de Saint-Louis de Brest et de Lorient. Le conférencier estime qu'il faut suivre une évolution inéluctable à l'époque du machinisme; cette évolution doit s'opérer en tenant compte

du milieu et du tempérament breton, en conciliant autant que possible l'art traditionnel et l'art tel qu'on le conçoit aujourd'hui.

Le Secrétaire, *Le Président,*

P. KERAVAL. L. OGÈS.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1958

Présidence de M. L. OGES, Vice-Président

Huit nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. le chanoine Gougay, curé de Saint-Mathieu-Quimper, présenté par MM. le chanoine Nédélec et Le Bihan; Marcelin Conan, docteur en droit, notaire à Telgruc-sur-Mer, présenté par le docteur Salomon et M. Ogès; Jean-Yves Bis, agriculteur à Kéryven, en Beuzec-Cap-Sizun, présenté par MM. Bernard et Ogès; Jean Riou, maire de Quimerc'h, présenté par MM. Ogès et Le Grand; René Pichavant, journaliste à Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Le Grand; Mme Carval, directrice d'école honoraire à Tréboul, présentée par Mme Andréeff et M. Floch; Mlle Marie Cornic, retraitée des P.T.T. à Kerfeunteun, présentée par MM. Ogès et Le Grand; Mlle G. Arnault, professeur à Audierne, présentée par MM. Ogès et Le Bihan.

Depuis la dernière assemblée, la Société déplore le décès de trois de ses membres : Mme la marquise de la Ferronnays, décédée à Saint-Mars-la-Jaille; Mme Normand, de Quimper, et M. Jean Desse, décédé à l'hôpital Foch à Paris. Fidèle à toutes nos séances, au cours desquelles il présentait souvent des ouvra-

ges rares ou des objets précieux, M. Desse, collectionneur érudit et averti, était membre de la Société depuis de longues années.

Le 1er février, plusieurs membres du bureau se sont rendus à Beuzec-Cap-Sizun où ils ont fait la connaissance de M. Jean-Yves Bis, agriculteur à Kéryven, personnage fort curieux des choses du passé et auteur de poésies et chansons bretonnes pleines de charme. M. Ogès, qui relate cette visite, souligne un fait rare et digne d'être noté: la succession, de père en fils, dans la même forme, des ancêtres de M. Bis depuis le XVIe siècle. Il a en outre le privilège de conserver dans sa famille de nombreux documents anciens s'étalant du XVIe au XXe siècle, parmi lesquels le certificat d'ordination, daté de 1762, d'un de ses ancêtres, Guillaume Bis, qui refusa de prêter le serment schismatique et mourut en déportation à Rochefort en 1795. Ses descendants gardent précieusement le chandelier de cuivre qui lui servait à dire la messe lorsqu'il était proscrit. Notons une chose assez curieuse chez M. Bis: l'existence d'un puits dans sa maison d'habitation, à proximité du foyer.

M. Ogès attire l'attention sur la beauté des vers écrits par M. Bis et leur délicatesse de sentiments.

A quelque distance de Kéryven, les visiteurs ont ensuite examiné un tumulus, non inscrit sur l'inventaire de du Châtellier et situé dans un champ qui porte au cadastre le nom caractéristique de « Parc-ar-C'harniel », « le champ du charnier ».

Le Président note l'importance de l'occupation romaine autour de la baie de Douarnenez. De nombreuses substructions gallo-romaines ont été mises au jour dans cette région à des époques diverses, parmi

lesquelles des cuves à saler le poisson, ce qui témoigne de la haute antiquité de cette industrie.

Tous ces établissements gallo-romains, villas, thermes et magasins à salaisons, on été ravagés et incendiés par des hordes barbares avant les grandes émigrations bretonnes. Situées sur le rivage, à proximité immédiate de la mer, les ruines découvertes attestent que la configuration générale de la baie n'a pas subi de variations importantes depuis l'époque romaine: cette constatation détruit la légende selon laquelle la ville d'Is aurait été submergée vers le VIIe siècle, dans la baie de Douarnenez. Il n'en reste pas moins vrai que des affaissements se sont produits en certains endroits de la côte, en des temps inconnus. Ainsi, en 1923, un raz-de-marée découvrit, sur la plage de Trezmalaouën, une véritable forêt de troncs d'arbres, chênes et ifs, et des agglomérés de pierre et de ciment, sitôt recouverts par les sables de la mer. De tels arbres se voient aussi sur la plage du Ris par grandes marées d'équinoxe, accompagnées de tempêtes. Dans une étude parue en 1859, « Les Celtes, les Armoricains et les Bretons », le Docteur Halléguen signale qu'un village, près du Ris, portait le nom de Ker-Riz, ce qui établit une analogie phonétique avec le nom de la ville légendaire, connue en breton sous le nom de Ker-Is. M. Ogès fait l'inventaire des vestiges gallo-romains, substructions, sarcophage, statues, découverts à Douarnenez et à Tréboul. Il émet l'hypothèse selon laquelle le nom de Port-Ru a pu être donné à ce bras de mer parce qu'il reflétait les tuiles rouges des toitures gallo-romaines étagées le long du quai actuel.

Le Président fait circuler une photocopie de la

fameuse étole de saint Paul-Aurélien, conservée à l'île de Batz. Cette étole en tissu de soie comporte des dessins représentant des chasseurs montés sur leur cheval, faucons au poing et accompagnés de leur chien. Ce genre d'étoffe était fabriqué en Assyrie et en Perse plusieurs siècles avant notre ère. Du temps de saint Paul et de Childebert, ces étoffes se trouvaient dans le commerce, grâce aux relations avec l'Orient.

Il est possible que lorsque le roi franc Childebert donna l'investiture à saint Paul, il fit don de ce tissu au nouvel évêque.

La Faculté de Médecine de Paris organise du 14 au 21 avril une exposition consacrée à Laënnec; elle demande à la Société de lui faire connaître l'existence éventuelle de souvenirs et de documents intéressant le grand médecin. Mme de Carné fait savoir que Mme de Silguy possède l'anneau de mariage de Laënnec et l'un de ses premiers stéthoscopes; le premier a été brûlé par la bonne de Laënnec qui, le prenant pour un vulgaire morceau de bois, le jeta au feu. Un autre stéthoscope en bois, tourné par Laënnec, est conservé au musée de Quimper.

Il est décidé de surseoir temporairement au relèvement du menhir de Kerbiquet, en Spézet, propriété de la Société archéologique, à cause de l'incidence financière. A proximité de ce mégalithe, le rajeunissement d'un taillis a permis de découvrir un intéressant ensemble de dolmens et de menhirs.

Le Président présente deux thèses de doctorat, ouvrages d'une vaste érudition et d'une documentation très riche: « Géographie rurale de quatre contrées celtiques: Irlande, Galles, Cornwall et Man », par

Pierre Flatrès, et « Le Pluriel breton », par Pierre Trépos.

M. Ogès souligne l'intérêt de l' « Histoire de Bretagne », de M. Waquet, dont la troisième édition vient de paraître dans la collection « Que sais-je? ». C'est un ouvrage remarquable par sa documentation, sa clarté et sa concision.

Le Président fait circuler un magnifique album de documents, intitulé: « Une famille d'artistes: Les Toudouze-Colin-Leloir (1690-1957) », par André Dupuis. Cette famille a fourni une lignée ininterrompue d'une cinquantaine d'artistes, peintres, graveurs, écrivains, décorateurs et architectes; son actuel représentant est notre confrère Georges-G. Toudouze. Les Toudouze sont originaires du pays bigouden, l'un de leurs ancêtres était passeur-pilote à Sainte-Marine au début du XVIIe siècle. De 1741 à 1745, Jacques Toudouze était, en quelque sorte, l'intendant du château de Chantilly, Mémorialiste, ami de Marivaux et de l'abbé Prévost, il fut le premier écrivain de la famille.

Le dernier numéro des « Cahiers de l'Iroise » renferme une étude fort intéressante de M. A. Le Grand sur l'histoire de la crêpe-dentelle, illustrée et rédigée très agréablement.

M. Ogès fait circuler une élégante brochure de M. Giot, illustrée par Jos Le Doaré, « Menhirs et Dolmens », travail remarquable de vulgarisation.

Il analyse ensuite un nouveau roman historique de Mme Bluteau, « Comme une pierre dans un mur », intéressant particulièrement le Cap-Sizun sous la Révolution.

M. Le Bihan communique un important catalogue dans lequel il a réuni tous les documents ayant figuré à l'exposition de la Langue bretonne.

M. Guillou attire l'attention sur un article paru dans la revue « Penn-ar-Bed », qui relate les opérations qui ont permis à M. Lagathu, ingénieur des T.P.E., de classer les points culminants du département : Tuchenn-Gador, 384 m. 73; Roc'h-Trévézel, 384 m. 62; Mont Saint-Michel, 380 m. 30.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Vice-Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

SÉANCE DU 27 MARS 1958

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation. Ont été admis dans la Société: M. Jean Desse, étudiant, présenté par son père le docteur Desse et M. Ogès; Mme Noël Blayau, rue de Kergoat-al-Lez, en Ergué-Armel, présentée par Mlle Mével et M. Ogès; Mme Daniel, présentée par Mmes Duigou et Le Nuée; M. Paul Méheut, instituteur, rue du Commandant-Avril, à Quimper, présenté par Mme Roland et M. Ogès; Mme Tameza, rue Jean-Jaurès, à Quimper, présentée par Mmes Duigou et Le Nuée.

Le Président signale la récente promotion de M. H. Waquet, nommé Commandeur dans l'ordre des palmes académiques, et lui adresse les cordiales félicitations de la Société.

Les monuments suivants ont été classés comme monuments historiques: la stèle gauloise de Kérider, en Cléder, et la chapelle Saint-Michel, à Douarnenez.

M. Guibourg signale la récente découverte à Audierne d'une cuve de salaison gallo-romaine, analogue à celles qui ont été mises au jour autour de la baie de Douarnenez. Cette cuve, dont les parois étaient recouvertes d'un béton rose, a malheureusement été démolie, mais par sa présence elle montre que la région d'Audierne avait une activité de pêche à une époque ancienne. Le même sociétaire signale d'autre part la présence d'un lech cannelé encastré dans un mur, à 50 mètres à l'entrée du manoir de Ménez-Bras, en Esquibien, et d'une colonne près de la ferme de Mesmeur.

M. Jean Desse présente des ciseaux de couturière, en bronze d'une très belle facture, découverts dans une urne funéraire, qui a été mise au jour en bordure de la rue du Frugy, dans la partie nord de la nécropole de Créac'h-Maria, près de Locmaria-Quimper. Les deux lames ne sont pas réunies par un rivet qui fait axe, elles fonctionnent par pression sur une pièce de bronze coudée, continuant les deux lames et formant ressort. Dans la même urne se trouvait un tube de bronze élargi à son extrémité, dont on ne sait pas l'usage.

M. le chanoine Falc'hun, professeur de Celtique à l'Université de Rennes, a analysé un texte breton manuscrit de Michel Le Nobletz, conservé à l'abbaye de Kerbénéat. Il établit l'authenticité du texte écrit en 1641 et expose sa valeur documentaire concernant l'orthographe bretonne. C'est une orthographe phonétique qui sera utilisée plus tard par le Père

Maunoir. C'est un document important pour l'histoire de la langue bretonne.

Le Président analyse une plaquette qui retrace l'histoire des Sœurs de la Retraite du Sacré-Cœur dont la maison-mère se trouve à Angers. Le couvent de Quimper fut fondé en 1677. Ce livre donne la biographie de Catherine de Francheville, qui fonda le couvent de Vannes et fournit des renseignements sur la vie sociale et l'éducation des filles au XVIIe siècle.

M. Conan, notaire à Telgruc, signale à la Société par lettre qu'un tumulus situé en bordure de la route de Telgruc est en cours de destruction. Parmi le sable qui le compose on a découvert des poteries contenant des cendres. (Ce tumulus avait déjà été fouillé en 1882.)

Le Président analyse deux ouvrages de Vincenzo De Vit, écrits en italien, publiés en 1887 et 1889. C'est une étude de l'émigration celtique en Armorique d'après la thèse de Joseph Loth.

Un sociétaire ayant demandé que les réunions de la Société aient lieu le dimanche, les membres présents décident le maintien du statu-quo.

Enfin, il est décidé que le bureau organisera deux prochaines excursions: le 15 mai et le 15 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Pierre KERAVAL. L. OGÈS.

Séance du 24 Avril 1958

Présidence de M. L. OGES, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le Président déplore le décès de deux sociétaires: Mme Savina et M. Letty.

Fidèle à toutes nos séances et nos excursions, Mme Savina était l'épouse du regretté Jean Savina, ancien vice-président de la Société archéologique et adjoint-maire de Quimper.

Trente-sept nouveaux membres sont admis dans la Société: M. Naviner, conseiller général, maire de Trégunc, présenté par MM. Sicard et Le Bihan; Frère Vincent Séité, secrétaire général du Bleun-Brug à Châteaulin, présenté par MM. Falc'hun et Le Lous; M. l'abbé Gaonach, professeur à l'école Saint-Yves à Quimper, présenté par MM. Nédélec et Le Bihan ; Mme Bertho, de Quimper, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; Mme Gléveau, de Quimper, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; Mme Bureller, de Quimper, présentée par Mme Morin et M. Le Bihan; Mme Stervinou, de Quimper, présentée par Mlle Belin et M. Le Bihan; Mme Le Roux, de Quimper, présentée par Mlles Selle et Kerdranvat; Mme Pouch et Mme Bourhis, de Quimper, présentées par MM. Ogès et Le Bihan; Mlle Pascal, de Quimper, présentée par Mlles Selles et Kerdranvat; Mlle Le Friant, de Douarnenez, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; MM. Philippe et Huiban, de Quimper, présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Lasserre du Rozel, docteur en pharma-

cie au Guilvinec; Ouali, libraire au Guilvinec; Yves Kervévan et Louis Quillivic, gérants d'usine au Guilvinec; Hervé Le Berre, hôtelier au Guilvinec; Laurent Daniel, mareyeur au Guilvinec; Eugène Dilosquer et Jacques Morvan, instituteurs au Guilvinec; Henri Guichaoua, gérant d'usine à Saint-Guénolé-Penmarch; Maurice Cadic, artiste-peintre au Guilvinec; Sauvage, receveur des P.T.T. au Guilvinec; Noël Lidou, chirurgien-dentiste au Guilvinec, tous présentés par MM. Ogès et Tanneau; le Syndicat d'Initiative du Guilvinec, présenté par MM. Ogès et Tanneau; M. Oscar Thomas, commerçant à Pouldreuzic, présenté par Mme Aubry et M. Tanneau; MM. Yven, instituteur en retraite à Tréboul, présenté par Mme Rolland et Mme Losq; Jean-Louis Le Bec et Jean Le Doaré, inspecteur-principal et inspecteur des P.T.T. à Quimper, présentés par MM. Ogès et A. Le Grand; Mlle Marie Inizan, contrôleur des P.T.T. à Quimper, présentée par MM. Ogès et Le Grand; MM. Laurent Coathalem, d'Ergué-Armel, présenté par MM. Ogès et Le Grand; Le Goff, docteur-vétérinaire à Châteauneuf-du-Faou, présenté par MM. Le Guillou et Ogès; Roger Bergeron, ingénieur des Services agricoles à Quimper, présenté par MM. Hamon et Yézou; Mlles Yvonne et Rosine Probesteau, de Tréboul, présentées par M. et Mme Andréeff.

Le 3 mai 1858, mourait à Montpellier le chantre de la Bretagne, Auguste Brizeux, auteur de *Marie*, des *Bretons*, de la *Fleur d'Or* et des *Histoires poétiques*.

Au cours d'une intéressante causerie, M. Bernard de Parades, Délégué départemental au Tourisme, expose le programme des cérémonies commémorati-

ves qui seront consacrées prochainement, tant dans le Finistère que le Morbihan, à faire revivre et perpétuer la mémoire du grand poète. Il souligne très justement que la région où prédomine le souvenir de Brizeux constitue une part importante du tourisme littéraire de la Bretagne. M. de Parades présente une affiche très artistique sortie des ateliers Bargain : c'est la reproduction d'une gravure due au ciseau de Charles Boyer (1839), demi-frère de Brizeux, qui donne de l'immortel chantre de *Marie* une image d'une séduction romantique.

A Lorient, ville natale du poète, la célébration du centenaire sera marquée par deux manifestations: les 10 et 11 mai, une fête du souvenir à la maison où il a résidé et un pieux hommage à sa tombe; du 10 au 17 mai, se tiendra une exposition Brizeux, organisée par M. Cren, adjoint-maire de Lorient.

Dans le Finistère, la journée du 16 août, à laquelle s'associera la Société archéologique, débutera par l'inauguration à Quimperlé de l'exposition venue de Lorient. Cette exposition fera ensuite des stations à Scaër, Guilligomarc'h et Arzano, localités marquées par l'empreinte du poète. Diverses cérémonies s'y dérouleront : à Scaër, apposition d'une plaque commémorative sur l'hôtel où a résidé Brizeux; à Guilligomarc'h, inauguration de la nouvelle tombe de Marie Pellan, qui inspira au poète des vers inoubliables; à Arzano, visite de l'ancien presbytère où il fit une partie de ses études, messe pour le repos de son âme et visite de la maison du Moustoir; au Pont-Kerlo, fête folklorique avec luttes bretonnes, dans l'esprit des réjouissances du temps de Brizeux. Le Président signale les études que le Bulletin de la

Société a consacrées à diverses reprises à la mémoire de celui qui fut un grand breton d'âme et de cœur.

M. Ogès retrace les phases émouvantes du célèbre combat naval qui opposa le 6 octobre 1779 au large d'Ouessant, la frégate française la « Surveillante » à la frégate anglaise le « Québec », et qui devait illustrer à jamais l'héroïque du Couédic. Avant de prendre à Brest le commandement de la « Surveillante », le glorieux enfant de Pouldergat avait prononcé ces nobles paroles : « Ce navire sera mon tombeau ou mon char de triomphe. » M. Ogès rappelle la généreuse attitude de du Couédic envers les anglais qu'il sauva des flammes du « Québec ». Grièvement blessé, il vint mourir à Brest de ses blessures le 7 janvier 1780. Le roi lui fit élever un tombeau en l'église Saint-Louis de Brest, avec cette épitaphe : « Jeunes élèves de la Marine, admirez et imitez l'exemple du brave du Couédic... »

Le Président présente un beau travail d'érudition et de recherches historiques publié par le général Thiervoz dans la revue maritime *Neptunia* : c'est l'inventaire iconographique de toutes les œuvres d'art, tableaux, dessins et gravures, inspirées par ce fameux épisode de guerre navale. Quarante-quatre artistes, dont dix anglais, sont mentionnés dans cette étude, luxueusement illustrée. Le général Thiervoz, qui a continué ses recherches avec persévérance, a dénombré, depuis cette publication, le chiffre extraordinaire de 96 artistes ayant traité du combat de la « Surveillante » et du « Québec », ce qui illustre éloquemment ce haut-fait d'armes maritime.

Le Président signale l'ancien emplacement des fourches patibulaires de la juridiction de Quéménet,

érigées autrefois sur la montagne des Justices en Penhars, en bordure de la voie romaine allant d'Aquilonia à Douarnenez. De la prison de Bourlibou, les condamnés étaient conduits au gibet par un chemin connu sous le nom de « Chemin des pendus ». M. Ogès donne la liste des propriétaires successifs de l'important fief de Quéménet, dont la juridiction s'étendait sur dix paroisses.

La ferme de Kerlézanet, près du Moulin-Vert, conserve, au soutien d'un hangar, des restes intéressants des anciennes fourches patibulaires des seigneurs de Quéménet.

MM. Ogès et de Parades insistent sur l'urgente nécessité de veiller avec soin à la protection et à la conservation des nombreux objets d'art, souvent d'une valeur inestimable, disséminés dans nos chapelles rurales.

Tous deux déplorent la disparition d'une vieille maison de Châteauneuf-du-Faou.

M. Sicard fait connaître la disposition favorable des Monuments historiques d'inscrire à leur inventaire les croix anciennes, de quelque intérêt, qui jalonnent nos campagnes.

M. Ogès communique une lettre de M. Floch signalant la prononciation défectueuse et l'omission de certains mots bretons dans les dictionnaires.

Mme Losq fait circuler un curieux échantillon de quartz dont les primes sont usés par le frottement. Cette pierre, taillée de manière à être facilement tenue en main, servait jadis à frotter les draps et les chemises de chanvre qu'on lessivait. Les tissus étaient si durs que les cristaux de quartz ne les déchiraient

pas. Cette « brosse », trouvée à Plozévet, y est connue sous le nom de « Broust-Mamm-Goz » (brosse de grand'mère).

M. Floch présente quelques débris de poteries dolméniques et un bloc de granit carré percé de deux cupules, provenant d'un champ de Guilers-sur-Goyen.

M. Giot a identifié les morceaux de poteries comme appartenant à un groupe de poteries datant du Moyen-Age et que l'on croyait jusqu'à présent appartenir à l'époque gauloise. Quant à la pierre, elle recevait le pivot d'une meule à bras ou le gond inférieur d'une porte.

M. Le Bihan signale la découverte à Cast, d'un important trésor, constitué par 178 pièces d'argent espagnoles du XVIe siècle. C'est probablement un des vestiges du séjour des troupes de ce pays en Bretagne pendant les guerres de la Ligue.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

SÉANCE DU 29 MAI 1958

Présidence de M. L. OGES, Vice-Président

Vingt-six nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Monteil, député-Maire de Quimper, présenté par MM. le docteur Clouard et Ogès; Taburet, sous-préfet de Morlaix; Quéméneur, conseiller général, maire de Tréflaouénan; Jean Fichoux, conseiller général, maire d'Arzano; François Manac'h, conseiller général, maire de Commana; Corentin Hénaff,

maire de Pouldreuzic; Jean Kerrest, maire de Landévennec; Yves Le Page, maire de Briec; Pierre Coadou, maire de Saint-Nic; De Gonneville, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Lanarvily; Jouvin, de Quimper, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Mmes Cléren, Ollivier, Puillandre, Tanguy et Raoul, de Quimper; Mme Chenu, professeur au lycée de Quimper; M. Piriou, de Quimper, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; MM. de Ferrière de Lasus, d'Audierne, et Auguste Hétet, de Brest, présentés par MM. Jarry et Le Bihan; Hardouin, de Quimper, présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; le docteur Savina, de Pont-Croix, présenté par MM. Ogès et A. Le Grand; Mme Sauvebelle, de Quimper, présentée par MM. Kéraval et Le Bihan; le docteur Hélo, de Plogastel-Saint-Germain, Médecin-chef de la Sécurité sociale à Quimper, et Noël Trébern, Officier radio-électricien, du Guilvinec, présentés par MM. Ogès et Tanneau; Mlle Tigréat, institutrice à Tréboul, présentée par MM. Le Floch et Le Bihan.

Le Président déplore le décès de quatre sociétaires : Mme de Kérallain, de Quimper, épouse de Prigent de Kérallain, qui fut un juriste éminent et un grand épistolaire; M. l'abbé Calvary, professeur au collège Saint-Yves à Quimper; M. Louis Jugeau, entrepreneur à Quimper, et M. Jean Lautrédou, conseiller général, maire de Pont-l'Abbé. La disparition brutale de M. Lautrédou a jeté la consternation dans la région, particulièrement dans le pays bigouden. C'était une belle figure d'homme et de chrétien, objet de l'estime générale. En lui, la Société archéologique perd un membre éminent et un ami dévoué.

M. Ogès souligne le succès de la dernière excursion

dans le Haut-Léon. La vénérable église de l'ancienne abbaye de Notre-Dame du Relecq, en Plounéour-Ménez, intéressa vivement les promeneurs, mais ceux-ci ne cachèrent pas leur émotion en découvrant, à travers la toiture, un coin du ciel, ce qui pourrait préluder à la ruine totale du précieux sanctuaire. Aussi, à l'unanimité de ses membres, la Société archéologique transmet-elle à M. le Préfet un vœu soulignant l'urgente nécessité des travaux de réfection. M. Ogès révèle l'œuvre civilisatrice des moines du Relecq, par leur adoption, au bénéfice de leurs tenanciers, d'un mode de tenure particulier, connu sous le nom de « Quevaise ». Les concessions de terre faites aux paysans avaient pour but le défrichement des immenses terres incultes qui entouraient l'abbaye.

Un détail curieux de la « Quevaise » était l'héritage exclusif au profit du plus jeune des fils, mais en cas de décès sans hoirs, la tenue revenait au monastère.

Le Président retrace l'épisode du siège de Kérouzéré, pendant la Ligue. La garnison de ce beau château féodal était commandée par Kérandraon, qui fut massacré par les paysans. Le fils de Kérandraon, de Plouguerneau, avait enlevé Marie Le Chevoir, la veuve du brigand La Fontenelle. Il voulait l'épouser afin de profiter de sa fortune. Il la confia à la garde de son beau-frère, qui habitait le manoir de Kernazret, en Loc-Brévalaire. Une nuit, le feu prit au manoir; Marie Le Chevoir, plus connue sous le nom de Marie de Mézarnou, périt dans l'incendie (1603), alors qu'une tradition erronnée rapporte qu'elle mourut de chagrin après la mort de La Fontenelle.

Le Président souligne l'intérêt d'une étude de M. Giot, parue dans les *Annales de Bretagne*, sur la station gauloise du Moulin-de-la-Rive, en Locquirec. En 1952, un enfant ayant découvert un squelette dans la dune, la population s'en émut, et les gendarmes entreprirent aussitôt une enquête sur la victime et son meurtrier. Force fut aux braves limiers de suspendre bientôt leurs recherches quand un archéologue vint leur apprendre que le squelette n'était autre que celui d'un gaulois. Sitôt après, d'ailleurs, l'ouverture d'un chemin à travers la dune devait amener la découverte de tout un village gaulois, avec d'innombrables vestiges : débris de clayonnage provenant de huttes, meule à grains, coquillages divers, os de mammifères et tessons de poteries variées provenant de vases tournés au tour et recouverts d'un enduit soigneusement poli et lustré.

Le dernier numéro des *Annales de Bretagne* publie également un catalogue de 27 pages dressé par M. Daniel Bernard : c'est l'inventaire des nombreux manuscrits légués à la bibliothèque de Rennes par Joseph Ollivier, mort à Landerneau en 1946.

Avec le zèle mystique des moines du Moyen-Age, Ollivier a calligraphié une véritable bibliothèque de manuscrits, qui constitue une documentation considérable.

Le Président fait circuler un recueil manuscrit des poésies bretonnes de Luzel avec traduction en français, glanées par Ollivier dans diverses revues.

M. Charles Le Gall, professeur technique à Brest et folkloriste distingué, a aussi publié dans *Les Annales* un vocabulaire breton, curieux et très intéressant, employé à L'Hôpital-Camfrout. Il a en outre fait

paraître dans la revue *Ar Falz* une étude intitulée « Us et croyances relatifs à la naissance des veaux ».

M. Tanneau présente deux numéros de la revue « Histoire de la Médecine » consacrés à Laënnec à l'occasion de l'exposition qui s'est tenue à Paris, exposition groupant des œuvres et de nombreux souvenirs relatifs au grand médecin. Il donne lecture de l'émouvante évocation, par le docteur Kervran, des dernières semaines et de la mort de Laënnec au manoir de Kerlouarnec.

M. Ogès présente la thèse secondaire de M. Pierre Flatrès : Etude morphologique de la péninsule de Corran, Irlande.

Le Président communique un catalogue, publié par le comité de patronage de l'exposition consacrée à la langue bretonne à Rennes, dont les notices sont extraites de l'important répertoire établi par M. Le Bihan, à l'occasion de l'exposition de Quimper dont il fut l'initiateur.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Vice-Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

SÉANCE DU 26 JUIN 1958

Présidence de M. L. OGES, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Trente-cinq nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Eugène Calvez, Conseiller général, mai-

re de Plounéour-Trez; Yves Berthevas, maire de Cléder; Pierre Goavec, maire de Brasparts; Daniel Bescond, maire de Poullan; Jean Sergent, maire de Beuzec-Cap-Sizun; Louis Quéguiner, maire de Locquénolé; Mlle Jeanne Le Gall, maire de Saint-Divy; MM. Pierre Trépos, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes; Général Charles Boscals de Réals, de Plouvorn; Joseph Troadec, commandant en retraite de l'Administration du Service de Santé, de Plougasnou; Hervé de Kermerchou de Kérautem, manoir de Castel-Men, en Taulé; Louis Troadec, François Cojean, Yves Morvan, Le Page, Joseph L'Helgouarch, Yves Yan, J.-P. Salaun, respectivement secrétaires de mairie à Saint-Jean-du-Doigt, Guerlesquin, Plounévézel, Le Cloître-Pleyben, Fouesnant, Trégunc et Landéda; J.-J. Labous, agent principal à la mairie de Cléder; Mme Mével, Directrice du Cours complémentaire à Saint-Pol-de-Léon; Mlles Marie-Louise et Marie-Anne Cardaliaguet, de Quimper; Mlles Morvézen, de Quimper; Kéraval, de Kerfeunteun, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; M. le chanoine Falc'hun professeur de celtique à la Faculté des Lettres de Rennes, présenté par M. le chanoine Kerbiriou et le docteur Dujardin; Hervé Guillerm, maire de Carantec, présenté par MM. Ogès et Le Berre; Gouriten, Secrétaire général de la mairie de Pont-l'Abbé; Le Gall, greffier honoraire de la Justice de paix à Pont-l'Abbé; de Pompéry, manoir de Trémarec, en Landudal, tous trois présentés par MM. Ogès et Tanneau; Jean Diverrès, de Caen, présenté par MM. Jarry et Le Bihan; Eugène Le Guellec, de Kerfeunteun; Louis Moallic, inspecteur principal de l'Enregistrement à Quimper; Mlle Jeanne Kerloc'h, assistante sociale aux P.T.T. à Quimper, tous

trois présentés par Mlle Amilien et M. A. Le Grand; Mme Vazel, de Kerfeunteun, présentée par Mme Losq et M. Ogès; M. Kermorgant, pharmacien à Brest, présenté par MM. Le Lous et Le Bihan.

Le Président signale la disparition prématurée de M. Yves Gestin, professeur au cours complémentaire de Châteaulin, auteur de deux ouvrages estimés : « Histoire de Châteaulin » et « Finistériens de marque ».

Devant un auditoire nombreux et attentif, M. Giot, directeur des Antiquités préhistoriques de Bretagne, va analyser, au cours d'une passionnante causerie, le résultat de ses observations touchant le grand cairn de Barnénez, en Plouézoc'h, qu'il vient d'explorer avec une minutie, une science et une conscience dignes des plus grands éloges.

Le grand cairn de Barnénez est le plus important de toute l'Europe occidentale; il appartient à l'époque néolithique primaire et date d'environ 2.000 ans avant notre ère. Le conférencier décrit, dans son cadre pittoresque, la charmante presqu'île de Barnénez, proche de l'estuaire de la rivière de Morlaix. Le grand tumulus est une colline artificielle mesurant 85 mètres de long sur 30 mètres de large et une hauteur atteignant 8 mètres. Il était avoisiné au Moyen-Age d'un château féodal. Au siècle dernier, les paysans du voisinage en connaissaient déjà l'existence mais ils prenaient l'une des galeries pour une soute à munitions du château du Taureau.

M. Giot attire l'attention sur le côté néfaste des routes dites touristiques, qui ôtent à nos plus beaux sites leur charme le plus séduisant.

C'est pour empierrer une telle route qu'un entre-

preneur détruisit en partie le grand cairn, mettant à mal quatre chambres dolméniques. D'après les calculs de M. Giot, 50 travailleurs auraient mis une vingtaine d'années pour construire ce tumulus, dont les pierres proviendraient d'une distance de deux kilomètres.

L'entrepreneur, jugé responsable des dégâts, a été condamné à une forte amende et aux frais de restauration. Menées sous la direction de M. Giot, les fouilles ont révélé l'existence de onze dolmens à galerie, véitables tombes collectives, dont le conférencier, à l'aide de projections lumineuses, met en évidence la technique particulière et la variété architecturale. Cette diversité de conception les échelonne chronologiquement. M. Giot souligne d'une façon précise les caractéristiques de chaque dolmen, dont les chambres funéraires, édifiées en encorbellement, rappellent les vieux fours de nos campagnes.

Le mobilier est aussi très varié : poteries brisées intentionnellement dont plusieurs ornées de dessins faits à la roulette; flèches de silex; un poignard de cuivre arsénié, martelé à chaud, qui remonte à 1.800 ans avant notre ère; haches en pierre polie; débris d'ossements humains. Certains des supports et des tables offrent des dessins gravés représentant des haches, un arc, des jougs ou des cornes de bœufs et d'autres figurations d'une interprétation malaisée. D'autres débris de poteries d'âges divers indiquent d'ailleurs une réutilisation tardive de ces monuments funéraires.

L'une des chambres, à fleur de terre, recélait un amas important de débris végétaux que la méthode moderne du radio-carbone a daté d'environ 770 ans,

ce qui prouve que des paysans ou les habitants du castel voisin ont utilisé ce dolmen comme cachette au Moyen-âge.

Le cairn de Barnénez sera remis dans son état ancien dès que les Services des Monuments historiques auront fait procéder à des opérations de consolidation.

En résumé, les recherches entreprises à Barnénez par l'érudit archéologue sont une contribution précieuse à la connaissance de la préhistoire, et les applaudissements de ses auditeurs ont témoigné combien ils avaient été captivés par l'intérêt de son exposé.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, *Le Vice-Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1958

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Vice-Président

Ouvrant la séance, M. le chanoine Nédélec évoque, en quelques mots émouvants, la mémoire de M. Henri Waquet, archiviste en chef honoraire du Finistère et Président de la Société archéologique, dont la mort est survenue le 20 juillet dernier, après une longue et douloureuse maladie.

M. L. Ogès, Vice-président, prononce ensuite l'éloge funèbre du disparu qui présidait la Société depuis 35 ans. C'est un érudit, un historien et un archéologue de talent qui disparaît, mais qui survit par l'œu-

vre importante qu'il a laissée et dont « L'Art Breton » est un témoignage marquant.

Après la lecture de cette Notice nécrologique, qui sera publiée dans le Bulletin, la Société émet le vœu suivant, proposé par M. Le Brun, adjoint au maire de Morlaix: « Désirant rendre hommage à son Président, M. Henri Waquet, qui fut un historien et un érudit de premier ordre et qui fut pendant 35 ans Conservateur des musées départementaux de Quimper et de Kériolet, la Société archéologique émet le vœu que son nom soit donné à l'une des salles du musée breton. »

Après l'adoption du dernier procès-verbal, quinze nouveaux membres sont admis dans la Société. Ce sont: MM. C. Halléguen, administrateur en chef de la F.O.M., à Saint-Nic; Germain Le Gall, secrétaire de mairie à Quimerc'h; François Mézalla, secrétaire de mairie à Plouarzel; Laurent Nédélec, de Quimper; François Bossennec, pharmacien à Douarnenez; Armand Le Borgne, étudiant à Quimerc'h; J. Oger, professeur honoraire à Cast; E. Lagathu, ingénieur des T.P.E. à Huelgoat; Mlle Rannou, d'Elliant, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Mmes Ménez et Meyrieux, professeurs au Lycée Brizeux à Quimper, présentée par MM. Ogès et Kéraval; MM. l'abbé Le Sann, recteur de Plourin-Ploudalmézeau, présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; l'abbé Rolland, recteur de Pouldavid, présenté par MM. Nédélec et Le Floc'h; Job Guével, maître-verrier à Pont-Aven, présenté par MM. Jarry et Le Bihan; Réaud, receveur principal des Postes, en retraite, à Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Le Floc'h.

M. Alain Le Grand donne lecture d'un mémoire

évoquant la curieuse figure de Pierre Briand, né à Briec le 5 mars 1759. Maire de Briec et juge de paix du canton pendant la Révolution, il fut élu, le 10 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, où il sera peu remarqué, si ce n'est par le costume de Plonévez-du-Faou qu'il aimait à porter. L'originalité et le pittoresque d'une de ses interventions en faveur de ses compatriotes rencontra quelque succès. S'élevant à la tribune de l'Assemblée contre les impôts qui les accablaient, il s'écria, en montrant un brin de bruyère: « Voilà tout ce qui pousse dans mon pays. »

Assassiné par les Chouans le 17 Brumaire an 8 (8 novembre 1799), il fut inhumé dans le petit cimetière de Landudal, qui doit être prochainement désaffecté.

La Société émet le vœu que sa tombe soit conservée à son emplacement actuel. M. Hamon rectifie quelques erreurs de date colportées par les biographes de Briand.

M. Gargadennec relate les mésaventures de la riche bibliothèque du couvent des Capucins d'Audierne où se tenait avant la Révolution une école d'hydrographie réputée.

Le Président présente trois études fort intéressantes de M. Alfred Le Bars, notre confrère morlaisien : « La chapelle de N.-D. de Berven et le clocher de Roscoff », « Les chaires extérieures » et « Les roues à carillon ».

M. le chanoine Nédélec communique ensuite une série de publications du Laboratoire d'Anthropologie de la Faculté des Sciences de Rennes : ce sont de

savantes études de la préhistoire armoricaine par MM. Giot, Briard, Lhelgouarc'h et Cogné.

MM. le chanoine Nédélec, vice-président, et Jarry, secrétaire général, sont désignés pour représenter la Société archéologique au sein du Bureau du Groupe Finistérien d'Etudes préhistoriques.

On procède ensuite, au scrutin secret, à l'élection du nouveau président. M. le chanoine Nédélec présente la candidature de M. Louis Ogès, vice-président, membre de la Société depuis 46 ans. A l'unanimité des 34 votants, moins un bulletin blanc, M. Ogès est élu président.

« Je suis très honoré, déclare-t-il, par la manifestation de sympathie que vous venez de faire sur mon nom. Je n'avais pas l'intention de solliciter vos suffrages. Devant votre volonté unanime, je n'ai pas le droit de me dérober.

« J'accepte donc cette charge qui entraîne de nombreuses responsabilités. Je m'efforcerai d'être digne de votre confiance; je ferai mon possible pour que la Société archéologique conserve son renom et soit de plus en plus prospère. »

La séance est levée à 16 heures.

Le Vice-Président, — *Le Secrétaire,*

Chanoine NÉDÉLEC. — Y. TANNEAU.

Nécrologie.

Henri WAQUET

Henri Waquet, président de la Société archélogique, est décédé le 20 juillet 1958, dans sa soixante-douzième année, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Elu président dans la séance du 28 décembre 1922, en remplacement de M. le chanoine Abgrall, il dirigeait notre Société depuis 35 ans. Il la personnifiait en quelque sorte; il y était très attaché. Il avait su s'imposer par son intelligence et son savoir, donnant aux archéologues finistériens l'exemple d'un travailleur méthodique, d'un chercheur consciencieux, d'un écrivain net et précis. La Société archéologique et la Bretagne tout entière perdent en lui un historien probe et sincère, un érudit de premier ordre, un écrivain de grand mérite.

Aux excursions archéologiques qu'il organisait, on était sûr de voir ce qui méritait d'être vu. Les trésors de son érudition étaient tels qu'il disséquait sans se tromper le moindre monument, qu'il indiquait les étapes de sa construction, étudiait avec précision les détails architecturaux, montrait ce qui en faisait la valeur ou la beauté. Son admiration pour les œuvres d'art était grande; il savait la communiquer à ses auditeurs.

Né à Lorient le 4 mars 1887, Henri Waquet était le fils d'un médecin réputé dont une rue de Lorient

porte le nom. Par sa mère il descendait du conventionnel Guermeur.

Ancien élève de l'école des Chartes, archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes, Henri Waquet fut nommé archiviste en chef du Finistère le 9 octobre 1911.

Toute sa carrière se déroula dans ce département auquel il s'attacha bien vite. A plusieurs reprises, il eût pu être promu à de plus hautes fonctions : il sacrifia délibérément un avenir qui s'annonçait brillant, à ses fonctions d'archiviste dans le Finistère dont il avait étudié le passé et les monuments, et qu'il ne voulait pas quitter.

Sa valeur professionnele et ses qualités d'historien étaient unanimement reconnues. Esprit indépendant, intelligence d'élite, caractère ferme, il avait une mémoire prodigieuse, un jugement sûr, un talent d'écrivain et un souci de la vérité qui le placèrent au premier rang des érudits bretons.

Ceux qui ont fréquenté les Archives départementales savent combien il prenait à cœur sa besogne d'archiviste. Il fut un haut fonctionnaire paisible et ponctuel, partageant son temps entre ses occupations professionnelles, ses travaux personnels et sa famille. Ses collègues et ses chefs appréciaient son mérite et le considéraient comme l'un des meilleurs archivistes de France. Il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 1951.

Henri Waquet s'intéressa tout particulièrement à l'histoire bretonne et à l'art breton. Nul ne connaissait mieux que lui le passé de nos monuments, nul n'en a mieux saisi la valeur et la poésie. Il fut le

juif errant de l'Art breton, visitant chapelles, églises et châteaux, pour en faire une étude méthodique. Je l'ai souvent vu, le carnet à la main, en arrêt devant des détails architecturaux qu'il n'abandonnait pas avant de leur avoir arraché leur secret, emmagasinant l'abondante moisson d'où il tirera la matière de ce remarquable ouvrage qu'est « L'Art breton ».

Son œuvre est considérable; c'est une œuvre de qualité. Tout ce qu'il a publié porte la marque de son savoir, de sa finesse d'esprit, d'un talent sûr, d'une érudition jamais en défaut.

La plupart de ses ouvrages sont consacrés à la Bretagne qu'il aimait d'un patriotisme profond et raisonné. Rien de ce qui touchait au passé et aux monuments de notre province ne le laissait indifférent. On trouvera plus loin la liste de ses travaux.

La première édition de « L'Art breton » parut en 1933; *la troisième édition est actuellement en cours d'impression. C'est son œuvre capitale. Elle fait autorité. C'est à la fois un album et le premier travail d'ensemble sur l'art breton étudié en relation avec l'histoire générale de l'art et avec l'histoire religieuse et économique de la Bretagne.*

Son dernier ouvrage, paru en 1957, *a pour titre : « Tableau de la Bretagne ». C'est une magnifique synthèse de notre province, où il met en relief sa beauté, sa diversité et tout ce qui en fait le charme.*

La troisième édition de « L'Histoire de Bretagne », parue cette année, offre de l'histoire bretonne un tableau vivant où rien d'essentiel ne manque.

Il a terminé un répertoire des églises et chapelles du Finistère, volumineux travail où il ne néglige pas

plus l'humble chapelle abritant les vieux saints locaux, que les splendides édifices consacrés par l'admiration de tous. Il est mort avant d'avoir pu éditer cet important ouvrage, véritable monument élevé à la gloire de notre patrimoine d'art.

Un autre ouvrage important est demeuré à l'état manuscrit; c'est une édition critique de La Ligue en Basse-Bretagne, *du chanoine Moreau, à laquelle il avait consacré de longues années de recherches et où il précise de nombreux points d'histoire et augmente nos connaissances sur cette période troublée.*

M. Waquet a occupé pendant 40 *ans les fonctions d'archiviste en chef du Finistère et pendant* 30 *ans celles de conservateur des musées départementaux de Quimper et de Keriolet. Ces musées, qu'il a développés avec une conscience scrupuleuse, étaient l'objet de sa vive sollicitude.*

A ces fonctions qui lui tenaient à cœur, l'éminent archiviste ajoutait celles de vice-président de la Société d'histoire de Bretagne, président de la Commission départementale des Sites, vice-président du Syndicat d'initiative de Cornouaille, etc.

Ce sont les services administratifs qu'il remplit avec une rare distinction, et son œuvre d'érudit et d'historien que le Gouvernement récompensa en le nommant chevalier de la Légion d'honneur, le 21 *janvier* 1937. *En mars* 1958, *il fut nommé Commandeur dans l'Ordre de l'Instruction publique. L'Institut lui déerna, le* 16 *janvier* 1954, *le titre de « Membre correspondant du Comité des Travaux historiques ».*

Il aimait profondément la Bretagne, mais il était

français avant tout. Pendant la dernière guerre, il paya de sa liberté son inébranlable fidélité à la grande patrie.

Accusé par les Allemands d'avoir eu connaissance d'un plan de haute trahison et de n'en avoir pas averti les autorités occupantes, suspect déjà parce qu'il avait rédigé et signé un tract antiséparatiste, il fut arrêté inopinément dans son bureau, le 23 avril 1941. Il subit une longue et pénible détention. Devant le tribunal qui le jugeait, il déclara courageusement qu'il admirait le geste du général de Gaulle. Il sortit de prison, la santé compromise à jamais. Il dut, jusqu'à la fin de la guerre, quitter le Finistère pour exercer les fonctions d'archiviste en Dordogne.

La droiture de sa vie, ses vertus civiques, son talent, s'alliaient à un catholicisme fervent qui n'excluait pas la tolérance.

Telle fut, en raccourci, la vie d'Henri Waquet, qui tient une grande place dans la connaissance de l'Histoire et de l'Art de notre province. Il s'en est allé à l'âge de 71 ans, après une existence bien remplie, faite de droiture et de labeur. Avec lui disparaît l'un des meilleurs fils de la Bretagne, l'un de ceux qui l'ont le mieux comprise et qui en ont fait connaître le vrai visage.

Maintenant qu'il n'est plus, le meilleur hommage que nous puissions rendre à sa mémoire, c'est d'essayer de marcher sur ses traces et de nous inspirer de son exemple pour ce qui concerne la probité historique, le goût de la recherche et de la précision, l'amour ardent de la Bretagne et de la France.

Louis OGÈS.

OUVRAGES d'H. WAQUET.

Le baillage de Vermandois aux XIIIe *et* XIVe *siècles.* Paris 1919.

Vieilles pierres bretonnes. Quimper 1920.

Edition et traduction de la « Vie de Louis Le Gros », de Suger. Paris 1929.

L'Art Breton (2 volumes). Grenoble 1933.

L'histoire religieuse de la France dans les Archives départementales, communales, hospitalières et privées, dans « Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale », t. I 1940, p. 235-277.

Edition et traduction du poème « Le siège de Paris par les Normands », d'Abbon de Saint-Germain-des-Prés. Paris 1942.

Histoire de la Bretagne, Paris (collection « Que sais-je ?).

Tableau de la Bretagne. 1958 (éditions Alpina).

Articles divers publiés dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère; Annales de Bretagne; Mémoires de la Société d'histoire et d'Archéologie de Bretagne; Société historique et archéologique du Périgord.*

Collaboration :

Dictionnaire de biographie française.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique.

Visages de la Bretagne, 1941 (Les Horizons de France).

Préface du *Guide Bleu de Bretagne,* etc.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

Notes sur la bibliothèque du couvent des Capucins d'Audierne

Il nous a paru intéressant de rassembler ici quelques notes éparses que nous avons pu recueillir et qui ont trait à la bibliothèque des Capucins d'Audier-

ne — ou plus exactement, à ce qu'il est advenu des ouvrages qui la composaient.

Selon le voyageur Cambry, cette bibliothèque revêtait une certaine importance puisqu'elle ne comprenait pas moins de quinze cents volumes et qu'elle offrait à l'époque « les seuls moyens d'instruction du District ».

Au cours des années suivantes, ces livres furent enlevés au couvent des Capucins, affecté à toute autre destination que celle à laquelle il avait été prévu.

Que devinrent les ouvrages distraits ? Y en avait-il de réelle valeur ? Certaines copies de lettres de la Municipalité de Pont-Croix — ancien chef-lieu de District — nous renseignent à cet égard.

Un ouvrage, au moins, paraît avoir été en tous points remarquable, puisqu'il avait retenu l'attention de la Municipalité pourtant peu avertie à l'époque en fait des choses de l'Art. La Municipalité, en effet, paraît s'être préoccupée de retrouver ce volume disparu que nous serions bien aise de savoir conservé de nos jours à la Bibliothèque Départementale voire à la Nationale — mais l'est-il ? Serait-il possible le cas échéant, de retrouver ce précieux volume dans quelque grenier de notre région ? Ou a-t-il hélas, à jamais disparu ?

Il s'agit d'un magnifique exemplaire de « Virgile, écrit sur velin en lettres d'Or ». Peut-être donc, un manuscrit à peintures, inestimable trésor.

Cambry, dans son catalogue des « Objets échappés au vandalisme » signale ce précieux Virgile disparu, qu'un « particulier — dit-il — s'est permis de porter à Brest ».

Une lettre (N° 251) du 13 fructidor An IX, nous renseigne sur ce « particulier ». Elle est adressée à Belléguic fils, de Douarnenez :

« Le Bibliothécaire de l'Ecole Centrale du Département du Finistère prétend que vous avez distrait de la bibliothèque du ci-devant district de Pont-Croix, un exemplaire de Virgile écrit sur velin en lettres d'or. Chargé de le réclamer, je vous prie de me le remettre le plus tôt possible si vous l'avez entre les mains, ou de me déclarer que vous ne l'avez pas. Dans ce dernier cas, ne pourriez vous pas m'apprendre entre les mains de qui il doit se trouver ? Vous sentez combien il importe à la chose publique de faire rentrer ce superbe ouvrage. J'attends votre réponse... »

Les quelques recherches que nous avons effectuées ne nous ont point permis jusqu'à présent de découvrir une réponse du sieur Belleguic.

Une autre copie d'une lettre (N° 226) datée du 3 Vendémiaire an X signale que l'on est « toujours sans nouvelles de Belleguic »...

Qu'est devenu le « Virgile » ?

La même lettre N° 226 constate que « Pont-Croix fait parvenir au bibliothécaire du Département les 39 volumes de l'*Histoire ecclésiastique* ».

D'une lettre (N° 276) du 1er brumaire an X, adressée à M. de L'Ecluze, il ressort que M. de L'Ecluze avait chez lui, à cette date, les livres provenant de la bibliothèque des ci-devant Capucins d'Audierne »...

Ce qui est d'ailleurs confirmé par un autre mot (N° 280) du onze brumaire de la même année, adressé au Bibliothécaire de l'Ecole Centrale du Finistère : « Je me suis présenté à Audierne pour en transpor-

ter les livres provenant de la bibliothèque des ex-Capucins de cette commune. Le sieur De L'Ecluze qui en est le dépositaire depuis quelques années, m'a déclaré qu'il ne les donnerait à personne que M. le Préfet n'ait fixé le prix du loyer de l'appartement qu'ils occupent et qu'il n'en ait été payé... »

C'est en l'an X, cependant, que la bibliothèque fut transportée à Pont-Croix où elle ne semble guère avoir suscité de l'intérêt, mais causé plutôt de l'embarras, la Bibliothèque Départementale ne manifestant aucun pressant désir de la récupérer.

Ainsi, une délibération du Conseil Municipal de Pont-Croix, séance du 13 fructidor an X, note que :

« Le *Cen* Maire (Kérisit) a observé que son prédécesseur (Le Faucheur) avoit encombré la mairie (deux petites chambres) de vieux livres pris à Audierne, et l'a invité à aviser aux moyens de s'en débarrasser. Le *Ceil* Municipal, considérant que les livres dont il s'agit sont de « *vieux bouquains* » sans suite et en majeure partie livres latins « *plus propres à figurer dans la boutique d'un épicier* » qu'à enrichir une bibliothèque, a arrêté de prier le *Cen* Préfet de charger le Bibliothécaire du Département de s'emparer de ces livres ou d'en authoriser une prompte vente »...

En l'An XI, ces malheureux « vieux bouquains » sont toujours là bien « empoisonnants » pour la Municipalité de Pont-Croix, inconsciente de la valeur qu'elle pourrait peut-être un jour représenter pour la commune.

La Délibération du 16 Pluviose An XI remarque, en effet, que: « Environ 3 ou 4 charrettées de livres

composés de vieux missels, brévières et sermonaires, vingt fois au moins répétés, provenant presque tous de la bibl. des Capucins d'Audierne, occupent une place considérable dans le lieu des délibérations et lui necessitent un loyer dont elle pourrait se passer; ayant à sa disposition un local qui serait infiniment plus commode pour tenir ses séances, lequel appartient à la commune, et qui n'est pas occupé. L'Administration estime qu'il serait convenable et économique de se défaire de ces objets inutiles en les vendant à l'enchère aux plus offrants... »

Les objets « inutiles » devaient embarrasser Pont-Croix jusqu'en 1818.

Voici comment se terminèrent les tribulations des vieux livres des Capucins :

— Lettre du 28 avril 1818 : « M. le Préfet, il se trouve à la Municipalité de cette commune, beaucoup de livres provenant du couvent des Capucins d'Audierne... Ces livres embarrassent et ne sont bons à rien : tous les ouvrages étant incomplets (1). Je désirerais être autorisé à les vendre comme vieux papiers au profit de la commune... »

— Lettre du 5 mai 1818 : « Conformément à votre lettre du 1er courant, M. le Préfet, vous recevrez samedi prochain, les livres provenant de l'ancienne communauté des Capucins d'Audierne. L'Administration supérieure a sûrement eu, dans le tems, connoissance du dépôt qui en a été fait à la mairie de cette ville et l'on m'a dit qu'il avoit été alors envoyé un

(1) Il nous paraît probable que si les ouvrages étaient ainsi « incomplets », c'est que bien des vandales avaient pu les « tripoter » durant et après le transfert d'Audierne à Pont-Croix!

commissaire qui choisit et fit enlever ce qui lui convint... »

— Enfin, une lettre du 26 mai 1818, conclut : « Envoyé à la bibliothèque Départementale les livres des Capucins... »

Nous présumons qu'ils s'y trouvent toujours et leur conservation est désormais assurée. Sans doute y parvinrent-ils assez abimés. Néanmoins, ils échappèrent de justesse à une fin sans gloire au fond des sacs des pilhaouer.

R. GARGADENNEC.

Séance du 30 Octobre 1958

Présidence de M. L. OGES, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation. Quarante nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. le docteur Bénard, conseiller général, maire de Pont-l'Abbé ; Arnous, conseiller général, maire de Douarnenez; le docteur et Mme Guias, de Pont-l'Abbé; le docteur Chardin, du Guilvinec, tous présentés par MM. Ogès et Tanneau; MM. Brélivet, directeur-adjoint à la Direction départementale des P.T.T. à Quimper, présenté par MM. Tanneau et Le Bec; l'abbé Stéphan, recteur du Trévoux, présenté par MM. l'abbé Marzin et Tanneau; A. Le Berre, négociant à Pont-l'Abbé, présenté par MM. Le Roy et Tanneau; Robert Gravot, professeur, conseiller général, à Brest (1er canton); Louis Tymen, maire du Juch; A. Feunteun, inspecteur des P.T.T. à Pont-l'Abbé; Mme et M. Raymond

Tassel, architecte à Brest; MM. Charles Le Réguer, de Brest; Jean Quéré, industriel à Rosporden; Hervé Peilliet, « Meubles bretons », de Landrévarzec; Mmes veuve Théodore Botrel, de Pont-Aven, et Croc-Chuto, de Guengat; MM. Divanac' h, directeur d'école à Saint-Jean-Trolimon; Guénec, directeur d'école honoraire à Peumerit; Le Besque, journaliste à Landerneau; Laurent Perros, directeur d'école en retraite à Bénodet; Pierre Philippe du Juch, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; MM. le chanoine Pelliet, curé d'Arzano, présenté par MM. Ogès et Bernard; l'abbé Bouché, de Quimper; l'abbé Paul Eon, recteur de La Forêt-Fouesnant; l'abbé Le Boulch, recteur de Pouldreuzic, présentés tous trois par MM. le chanoine Nédélec et Le Bihan; MM. René Troadec, libraire à Carhaix; H. Guyader ,secrétaire du S.I. de Châteaulin, présentés tous deux par MM. Ogès et Le Doaré; Sellin, président du S.I. de Trégunc, présenté par MM. Ogès et Le Tendre; Henry, directeur d'école en retraite à Plozévet, présenté par Mme Losq et M. Ogès; le R.P. Richard, de Saint-Brieuc, présenté par MM. Bernard et Nédélec; Dambrine, notaire à Pont-Aven, présenté par MM. Sicard et Le Bihan; Wynsloff, homme de lettres, des U.S.A., présenté par Mme Camard et Mlle Cornec; Jean Foucher, archiviste municipal à Brest, et Mlle Waquet, de Quimper, présentés tous deux par MM. Jarry et Le Bihan; M. Michel Hénaff, de Pouldreuzic, présenté par MM. Corentin Hénaff et Le Bihan; Mme Kaigre, de Brest, présentée par MM. Ogès et Jarry; Mlle Le Bihan, du Guilvinec, présentée par MM. Tanneau et Priol; Mme Poulhazan, de Tréboul, présentée par M. et Mme Andréeff.

Le Président félicite bien cordialement notre con-

frère M. Hamon, ingénieur en chef du génie rural en retraite, nommé récemment Commandeur du Mérite agricole.

Il fait connaître le classement, par décret du 11 octobre 1958, du site de la Pointe du Van et relate brièvement les fêtes du centenaire de la mort de Brizeux (17 août) auxquelles la Société archéologique a pris une part très active.

M. Jarry présente des photocopies, en couleurs, d'aveux rendus en 1480 et 1494 par les barons de Pont-l'Abbé et conservés aux Archives de Nantes. Les enluminures de ces manuscrits ont gardé tout leur charme, bien que les couleurs en soient adoucies. Il fait circuler la reproduction photographique d'une peinture sur bois, exécutée en 1778 d'après un dessin d'une plaque de cuivre qui ornait avant la Révolution, au couvent des Dominicains de Morlaix, la tombe de Sir Richard Edgumbe, ambassadeur envoyé par le roi Henri VII auprès d'Anne de Bretagne, en vue de négocier un traité d'alliance.

Sir Richard, dont M. Jarry a établi la biographie, mourut à Morlaix le 8 septembre 1489.

M. Le Bihan commence la lecture d'une notice très documentée qu'il a consacrée aux premiers préfets du Finistère. Cette étude sera publiée dans le Bulletin.

M. Le Tendre présente les photocopies de quelques plans des fortifications de Concarneau, plans qui ont été dressés de 1698 et 1700 par Traverse, ingénieur-adjoint de Vauban. Un dossier de 72 pièces relatif à la défense de Concarneau, est conservé aux Archives du Génie, rue Bellechasse, à Paris.

M. Le Tendre fait en outre circuler une complain-

te sur « Louis XVI surnommé le Bienfaisant » et ses adieux à sa famille. Illustrée d'une gravure sur bois; elle semble avoir été imprimée vers la fin de la Révolution, à Vannes.

M. Tanneau lit la première partie d'une étude : « Grandeur et décadence d'un ancien port fluvio-maritime. Pont-l'Abbé, son commerce, ses bâtiments et ses marchands ». Ce travail sera publié dans le Bulletin.

Le Président signale la parution d'un monumental ouvrage sur « l'Art roman en Bretagne », par M. Roger Grand, membre de l'Institut. L'éminent historien y fait une large place à l'école de Pont-Croix.

M. Dizerbo a publié une excellente « Bibliographie générale de la presqu'île de Crozon ». C'est une source précieuse de documentation avec ses 810 références classées selon un plan rationnel.

M. Ogès présente une monographie très complète de « l'église N.-D. de Bodilis », par René Couffon, l'un des meilleurs experts bretons en matière d'architecture.

Il souligne le charme et l'intérêt de deux recueils de contes et de légendes, « De Grève en cap », de Pierre Hélias, et « Nouveaux contes d'un meunier breton », par M. Divanach.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

Séance du 27 Novembre 1958

Présidence de M. L. OGES, Président

Le 27 novembre 1958, à 14 heures, la Société archéologique a tenu sa réunion mensuelle dans une salle de l'Hôtel de Ville de Quimper, sous la présidence de M. Ogès. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'rdre du jour comportait d'abord la présentation et l'admission de nouveaux membres. Ont été admis:

M. Robert de Tréglodé, avoué, 12, quai de l'Odet, Quimper, présenté par MM. Ogès et Jarry; M. Jean-Pierre Boucher, inspecteur du Cadastre, Roz-Maria, Quimper, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; M. le docteur Goubin, Le Rouz, en Lanriec, présenté par MM. Deyrolles, architecte, et Le Tendre, libraire à Concarneau; M. André Pensec, chirurgien-dentiste, place Terre-au-Duc, Quimper, présenté par MM. Bossennec et Le Bihan; M. Becquey, juge au Tribunal Civil, Quimper, présenté par MM. Muracciolle et Jarry; M. Hervé Glorennec, commis aux Archives départementales, Quimper, présenté par MM. Jarry et Le Bihan; M. Pierre Rolland-Jacob, assureur, rue de l'Hospice, Quimper, présenté par MM. Le Bihan et Ogès; M. Jean Fournier, négociant à Plougastel-Daoulas, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; l'Université de Bonn (Allemagne fédérale), présentée par MM. Ogès et Le Bihan; M. Edouard Marziou, à Guipavas, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; M. Germain Branquec, retraité de l'E.D.F., Kerfeunteun, présenté par MM. Nader et Le Bihan; M. L'Hours, directeur d'école en retraite, à Locmaria-Quimper,

présenté par MM. Ogès et L'Hours (fils); M. l'abbé Guéguen, curé-doyen d'Ouessant, présenté par MM. Ogès et le chanoine Nédélec; Mme Cornet, 38, rue de Douarnenez, Quimper, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; M. Jean Morvan, technicien agricole, bourg de Plouarzel, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Mlle Eliane Rannou, Ty-Breiz, avenue de la Gare, Quimper, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; M. Corentin Guéguen, commerçant à Pont-l'Abbé, présenté par MM. Friant et Ogès; M. René Villedieu, directeur commercial, rue Max-Jacob, Quimper, présenté par MM. Friant et Le Bihan.

Le Président donne lecture de la lettre adressée à M. le Préfet, par laquelle la Société demande un relèvement de la subvention allouée par le Conseil général. Suivant le sort qui sera fait à cette demande, il y aura lieu d'envisager un nouveau taux de la cotisation.

Saluant la présence à cette séance de M. le chanoine Peillet, du Chapitre cathédral, naguère encore curé-doyen d'Arzano, le président évoque à nouveau les fêtes du centenaire de Brizeux, célébrées en août dernier, et donne lecture du discours prononcé à cette occasion par M. le chanoine Courtet, curé-archiprêtre de la Cathédrale, lui-même originaire d'Arzano.

M. Pierre Flatrès, maître de conférences à l'Université de Lille, a reçu une médaille d'argent du C.N.R.S.; le président lui adresse les félicitations de la Société Archéologique, dont il est membre.

Une hache en pierre polie a été découverte au Diben, en Plougasnou, dans un chargement de maerl extrait de la mer. C'est un silex emboîté dans une

corne de cerf; selon M. Giot, directeur des Antiquités préhistoriques, cet outil daterait de 4.000 ans.

Après la présentation de quelques photographies de M. Jos. Le Doaré, le président fait part d'une communication de M. Boucher, inspecteur du Cadastre, qui signale la découverte de trois dolmens qui ne figuraient sur aucun inventaire. Le premier, en Saint-Nic, au nord du chemin G.C. 8 A et touchant la limite sud de la commune, est un très beau dolmen indiqué sur l'ancien cadastre, parcelle D 678, dolmen de Mene-Liae. Le second, en Saint-Nic également, entre la route N. 787 et la limite nord de la commune, au lieu dit Mine-Mein, dans la parcelle B 230, est un très beau dolmen, découvert par M. Gouzien, géomètre du Cadastre. Le troisième, en Argol, non loin de la limite sud de la commune, au lieu dit Goarem-ar-C'hleger, dans la parcelle F 1029, à l'écart de tout chemin d'accès, a été découvert aussi par M. Gouzien; ce dolmen est encore à demi enterré, presque à hauteur de la table.

A propos des travaux de revision du cadastre, qui ont donné lieu à ces découvertes, le président fait savoir que, donnant suite au vœu émis par la Société Archéologique au sujet de l'orthographe des noms bretons du cadastre, M. Boucher, au fur et à mesure que progressent la révision, s'assure pour cette tâche linguistique la collaboration compétente de Me Le Goff, notaire à Gouézec, et du R.P. Le Carre, jésuite de la résidence de Roz-Avel.

M. Le Bihan, trésorier de la Société, présente la suite de son étude sur les premiers préfets du Finistère: il retrace aujourd'hui la carrière du préfet Rudler, successeur de Didelot.

Le président présente ensuite des œuvres de membres de la Société: deux romans de G.-G. Toudouze et un recueil de poèmes de Mme Louise G.-G. Toudouze, puis une nouvelle brochure consacrée à Landévennec, texte de Pierre de La Haye et illustrations de Jos. Le Doaré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire de séance, — *Le Président,*

Chanoine NÉDÉLEC. — Louis OGÈS.

SÉANCE DU 25 DÉCEMBRE 1958

Présidence de M. L. OGES, Président

Le compte rendu de la dernière séance est adopté sans observation.

Ont été admis dans la Société: MM. Jean Dmochowski, de Roc'h-Bras, en Porspoder; R. Lauret, chirurgien-dentiste à Plougastel-Daoulas ; Amédée Riou, docteur en médecine à Lannilis, présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Mme Mésangroas, rue de l'Hippodrome, à Quimper, présentée par MM. Nader et Le Bihan; MM. Emile Dérouet, médecin-chef à l'hôpital psychiatrique de Quimper, présenté par MM. Ogès et Kéraval; Henri Dalm, officier en chef des équipages, Paris-8e, présenté par MM. Ogès et Daniel Bernard.

M. le Président tient à remercier au nom de la Société le Conseil général du Finistère pour le vote en sa faveur d'une subvention de 100.000 francs.

M. Ogès présente l'ouvrage de M. Roger Grand, membre de l'Institut: « L'art roman en Bretagne ». C'est un ouvrage très documenté, fruit de longues recherches.

M. le Président annonce aussi que l'évêché de Quimper doit éditer un important répertoire des églises et chapelles du département, œuvre de M. René Couffon. M. le chanoine Nédélec, secrétaire-archiviste de l'évêché, expose le plan adopté par l'auteur. Cet ouvrage sera pour notre département un inventaire remarquable de tout ce qui existe comme patrimoine religieux dans le Finistère. Une réédition du célèbre ouvrage du chanoine Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne sera faite par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne. Cette édition, préparée par M. H. Waquet, comportera des notes abondantes qui permettront de mieux comprendre et mieux situer cette période troublée de notre histoire.

M. P. Kéraval fait part à la Société de quelques-unes de ses découvertes faites lors de la recherche des vestiges d'une civilisation rurale périmée. A Gouesnach existe encore un ancien moulin qui date du XVIIIe siècle. Entièrement de bois — même le système de meules — il est encore en état de marche; un homme grâce à une manivelle peut entraîner par la force du bras le mécanisme. On y trouve aussi un pressoir à cidre en bois, sans vis, qui, par un système de leviers, permettait de presser les pommes. Ces pièces rares seront entreposées au Musée breton de Quimper.

M. Tanneau continue la lecture de son mémoire

sur « Pont-l'Abbé au XIXe siècle », étude qui sera publiée dans le Bulletin de la Société.

M. le Président fait ensuite part de quelques communications: une lettre de M. le Maire de Quimerc'h qui demande l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des ruines de l'ancienne église paroissiale de sa commune. Ensuite, lecture est donnée d'une lettre de M. Sicard. Sur la proposition de ce dernier, la Société adopte un vœu demandant qu'il ne soit pas porté atteinte à l'intégrité du merveilleux site de Sainte-Barbe du Faouët en y réalisant, comme un projet le prévoit, la construction d'un vaste ensemble hospitalier. Puis le président annonce que le Congrès des Sociétés Savantes tiendra ses assises à Dijon du 1er au 5 avril 1959.

Enfin, suivant la tradition, avant de clore la dernière séance de l'année, M. le Président présente ses vœux de bonne année aux membres de la Société et à leurs familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Pierre KERAVAL. Louis OGÈS.

MÉMOIRES

Les Préfets du Finistère

La division de la France en départements fut l'œuvre de la Première Constituante, œuvre très réussie puisqu'elle a résisté depuis aux événements politiques qui se sont succédés.

Les circonscriptions ont subi peu de changements et, en ce qui concerne le Finistère, on ne peut noter que l'adjonction de la commune de Locunolé en 1857, distraite du département du Morbihan.

Le Finistère qui tire son nom de sa position géographique, fut formé « de la partie de la Bretagne qui avoisine les Isles d'Ouessant » (1).

L'Administration des départements avait été confiée à des membres élus sur lesquels le pouvoir central ne pouvait avoir qu'une autorité limitée.

Bonaparte, devenu Premier Consul, comprit rapidement la nécessité de placer à la tête des départements un représentant du pouvoir central doté de pouvoirs étendus.

La loi du 28 pluviose an VIII (17 février 1800) établit dans chaque département un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général; dans chaque arrondissement, un sous-préfet et un conseil d'arrondissement; dans chaque commune, un maire, un ou plusieurs adjoints et un conseil municipal.

Bonaparte construisit ainsi une administration simple, solide, intelligente.

Le Finistère était divisé en cinq arrondissements et 85

(1) Almanach National pour l'an VII.

cantons que nous énumérons en reproduisant l'orthographe du Bulletin des Lois :

Premier arrondissement : BREST.

Cantons : Ploudal-Mezeau; Lannilis; Plouguerneau; Goulven; Lesneven; Ploudaniel; Landerneau; Ploudiry; Hanvec; Yrvillac; Plougastel D'Aoulas; Guipavaz; Brest; Lambézellec; Plouzané; Le Conquet; Brelles; Saint Renan; Plabennec; Quicquelleau.

Deuxième arrondissement : MORLAIX.

Cantons : Plounevez; Cleder; Saint Pol de Leon; Plouénan; Roscoff; Taulé; Morlaix; Ploujean; Plouezoch; Lanmeur; Guerlesquin; Plougonven; Pleiberchrist; Sizan; Landivisiau; Plounéventer; Plouzeved; Saint-Thegonec; Plouvorn.

Troisième arrondissement : CHATEAULIN.

Cantons : Crozon; Camaret; Argol; Le Faou; Braspars; Le Huelgoet; Scrignac; Carhaix; Cleden-Poher; Saint Hernin; Chateauneuf du Faou; Coray; Gouézec; Loc-Ronan; Promodiern; Chateaulin; Saint Ségal; Pleyben; Plounevez du Faou.

Quatrième arrondissement : QUIMPER.

Cantons : Isle de Sein; Cleden Cap Sizun; Audiern; Pont Croix; Douarnenez; Plogonnec; Briec; Rosporden; Concarneau; Fouesnant; Pont l'Abbé; Plomeur; Treogat; Plozevet; Plougastel Saint Germain; Ploneour; Plomelin; Quimper; Ergue-Armel.

Cinquième arrondissement : QUIMPERLAY.

Cantons: Scaër; Querrien; Arzanno; Cohart-Carnoet; Pontaven; Bannalec; Quimperlay; Kernevel.

Un arrêté du 17 ventôse an VIII stipule qu'avant d'entrer en fonctions, les préfets prêteront serment entre les mains du Premier Consul, ou en celles du Commissaire qui sera délégué à cet effet. Les maisons employées aux audiences, séances et travail des administrations

départementales sont mises à la disposition des préfets avec le mobilier qu'elles renferment. Ces maisons serviront à la demeure des préfets et aux nouvelles administrations départementales.

Le Préfet était tenu à diverses servitudes, il devait faire chaque année une tournée dans son département, rendre compte aux ministres des résultats de ses tournées. En compensation il avait droit aux plus grands honneurs et recevait un traitement élevé.

Le costume des préfets était : habit bleu, veste, culotte ou pantalon blancs, collet, poches et parements de l'habit brodés en argent, suivant les dessins déterminés pour les habits du Gouvernement, écharpe rouge, franges d'argent, chapeau français, brodé en argent, une arme.

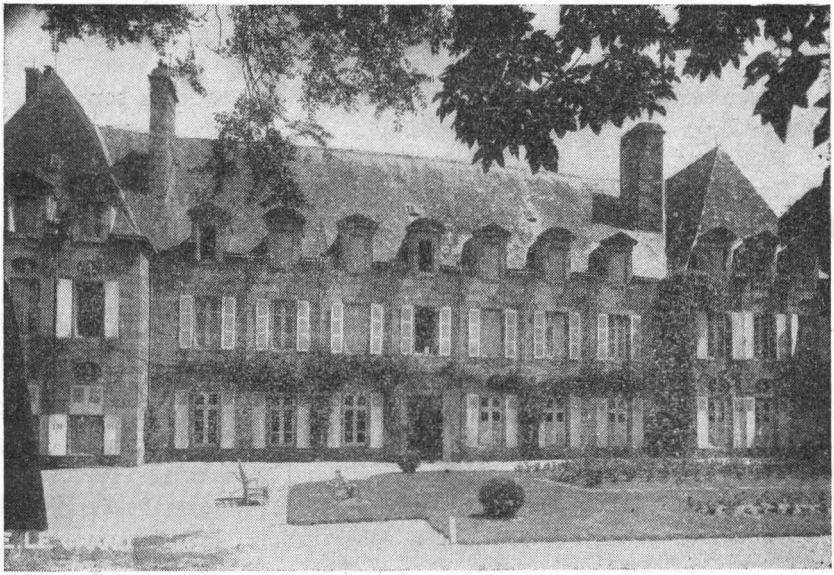

Ancien couvent Sainte-Catherine, siège de l'Administration départementale pendant la Révolution et des bureaux de la Préfecture dès 1800.

Le traitement variait suivant la population de la ville chef-lieu du département :

Villes de moins de 15.000 habitants	8.000 Fr.
Villes de 15 à 30.000 habitants	12.000 Fr.
Villes de 30 à 45.000 habitants	16.000 Fr.
Villes de 45 à 100.000 habitants..	20.000 Fr.
Villes de plus de 100.000 habitants	24.000 Fr.

Le préfet de la Seine et le préfet de Police de Paris recevaient un traitement de 30.000 francs.

Le 21 ventôse an VIII, le ministre de l'Intérieur donne des instructions aux nouveaux préfets :

« Le Premier Consul vous a donné, citoyen, le plus honorable témoignage de confiance, en vous nommant à la place de préfet. Cette place vous impose des devoirs étendus, mais elle vous offre dans l'avenir une grande récompense : vous êtes appelé à seconder le Gouvernement dans le noble dessein de restituer la France à son antique splendeur, d'y ranimer ce qu'elle a produit de grand et de généreux et d'assoir enfin ce magnifique édifice sur les bases inébranlables de la Liberté et de l'Egalité... La Révolution est finie : une ligne profonde sépare à jamais ce qui est de ce qui a été; le Gouvernement fort de l'assentiment unanime de la Nation, fort de ses intentions, ne veut plus, ne connaît plus, de partis et ne voit en France que des Français. Accueillez les tous, quelque soit le parti auquel ils aient appartenu... La tâche que vous avez à remplir est grande, vos attributions sont multipliées, elles embrassent tout ce qui tient à la fortune publique, à la prospérité nationale, au repos de vos administrés... Pressez l'exécution des lois rendues sur la conscription... la prompte rentrée des contributions... Que l'agriculture, que le commerce, que les arts reprennent le rang qui leur convient... Visitez les manufactures... encouragez les arts... Grands routes, vous savez que la facilité des communications est

l'un des premiers besoins... Visitez souvent les établissements de bienfaisance... Occupez-vous de la génération qui commence, donnez des soins à l'éducation publique...

I. - Pierre-Jean LEVEQUE

Les candidatures aux fonctions de préfet affluèrent. Pierre Henry dans son « Histoire des Préfets » (1) donne quelques détails sur les premières nominations. Renouant avec les traditions en vigueur sous l'Ancien Régime, les candidats usèrent largement des recommandations mais le Premier Consul s'assura surtout de personnalités de tous les partis susceptibles de bien servir le pays et lui d'abord. Evidemment les préfectures des grandes villes furent les plus convoitées puisque le traitement y était sensiblement supérieur et la vie sans doute plus agréable.

Le 11 ventôse an VIII (2 mars 1800) le Premier Consul arrête la liste des nouveaux préfets. Pour le Finistère, il désigne : Lévêque, Commissaire Central du Calvados.

Pierre Jean Lévêque, né à Caen en 1775, avait été professeur avant de devenir l'un des administrateurs du Calvados. Il avait posé sa candidature pour une préfecture mais est-ce parce que celle qu'on lui proposait ne satisfaisait pas ses désirs ou parce qu'entre temps il avait été désigné par le Sénat Conservateur, le 4 nivôse an VIII, pour représenter le Calvados au Corps Législatif, toujours est-il qu'il refusa le poste de Quimper et il fallut pourvoir à son remplacement. Les candidatures ne manquèrent pas et l'on parla beaucoup à Quimper, de celle du citoyen Favrot, de Pontivy, administrateur du département du Morbihan. Mais le 14 germinal an VIII le citoyen Didelot fut nommé Préfet du Finistère.

---

(1) Paris, Nouvelles Editions Latines.

II. - Charles-François-Luce DIDELOT

4 avril 1800 - ~~Sept~~ 7 mars - 1802

Charles-François-Luce Didelot, d'une ancienne famille noble de Lorraine, naquit à Paris le 29 mars 1769; il était le fils de Jean-François Didelot, né en 1735 à Châlons-sur-Marne, seigneur de Sommelonne, les Epinolles, Noyers, Rancourt, etc..., et d'Anne-Jeanne Henry De La Pierre, née en 1747 au château de Chennevières.

Jean-François Didelot s'était marié en 1769, il avait été successivement Fermier Général, Régisseur Général des Aides et Droits, Membre de l'Assemblée de la Noblesse de Champagne pour la Constitution des Etats Généraux; il mourut sur l'échafaud révolutionnaire le 8 mai 1794 en même temps que Lavoisier.

Charles Didelot avait été baptisé à Saint-Eustache de Paris le 2 avril 1769, son parrain fut François-Charles Didelot, Directeur des Aides, la marraine dame Luce-Antoinette Florin, épouse de M. Wiry Henri De La Pierre, écuyer, secrétaire du Roi.

Il travaillera dès novembre 1786 sous les ordres de son père comme régisseur adjoint des Aides et Droits, fonctions qu'il conservera jusqu'à la suppression de la Compagnie des Finances, fin 1791.

Il deviendra, le 1er janvier 1793, contrôleur, puis inspecteur des Subsistances militaires à Metz, Rouen, Amiens et Caen, jusqu'au 18 juillet 1796 (30 messidor an IV). Le 5 brumaire an V, il sera nommé gérant de la manufacture de tabac du Gros Caillou.

Le 24 avril 1797, il épousera Sophie-Alexandrine Gérard de Rayneval, née à Versailles en 1780, morte à Paris le 25 octobre 1823.

arrivé au bureau p. le 30 floréal

PRÉFECTURE
DU FINISTÈRE.

BUREAU
du Secrétariat

N.°

LIBERTÉ. *ÉGALITÉ.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bon adt.if
1er Prairial
N.° 227

Quimper, le 22. floreal an 8 de la République Française, une et indivisible.

LE PRÉFET
DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE,

EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES

Au Ministre de l'intérieur

Citoyen Ministre

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint la Commission de Préfet du Département du Finistère, délivrée par le Premier Consul de la République, le 23. ventose dernier, au Cen. Lévêque, appellé depuis et installé au Corps Législatif.

Salut et Respect.

Chles Didelot

Reproduction d'une dépêche du Préfet Didelot

Son beau-père, Joseph-Mathias de Rayneval, diplomate de carrière, fort estimé de Choiseul et Vergennes, prit une part importante au concours donné par la monarchie française à la guerre d'Indépendance d'Amérique, en liaison étroite avec son frère, Conrad-Alexandre, premier ambassadeur envoyé par Louis XVI auprès du Congrès en guerre. Les deux frères négocièrent l'alliance avec les Etats-Unis. La paix avec l'Angleterre en 1778 et le Traité de Commerce de 1786 furent leur œuvre.

Le mariage de Charles Didelot le servira dans sa carrière diplomatique. L'amitié personnelle que lui témoignait le Consul Lebrun, les relations de sa belle-famille avec Mme de Vergennes et les Beauharnais paraissent l'avoir introduit dans le cercle des fidèles de la Malmaison.

Lors de la création des préfectures, il sera proposé par Lebrun pour la préfecture de la Dyle, l'une des plus importantes puisqu'elle avait pour chef-lieu Bruxelles, il en sera écarté par le Premier Consul, qui ne le connaissait sans doute pas beaucoup encore, et sera nommé le 14 germinal an VIII, Préfet du Finistère.

Le 19 germinal il prêtera serment : « Je jure d'être fidèle à la République, une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif. » Il sera installé à Quimper le 14 floréal an VIII (4 mai 1800).

Un témoin, Jean-Hervé de Silguy, raconte ainsi cette installation dans une lettre qu'il adressait le même jour à sa fille (1) :

« Le citoyen Didelot, notre préfet, est arrivé hier au soir à une heure après minuit, il descendit au Lion d'Or où il occupe provisoirement trois appartements. Ce matin à dix heures, il a été installé au Département en présence des autorités constituées et de beaucoup de citoyens. Lecture donnée de sa commission par le Secrétaire

(1) Arch. du Finistère, Fonds DE SILGUY.

Général du Département, le citoyen Lalande, président par intérim, lui a adressé un discours auquel il a répondu très brièvement, ensuite on luy a présenté les présidents des différentes autorités ainsi que les membres qui les composent. Salutations de part et d'autre. Après, le préfet a visité les différents bureaux de l'Administration Centrale, puis est revenu avec les administrateurs, est entré avec eux dans la salle du Directoire, on luy a ensuite apporté les divers paquets qu'il y avait à la poste à son adresse; ensuite le cortège s'est mis en marche, musique composée des amateurs de la ville en tête, on l'a reconduit chez lui. C'est un petit homme, pas d'une belle figure, mais il l'a animée et spirituelle; on le dit riche et instruit; il a été chef de division dans les bureaux du ministre de la guerre, il était décoré de son habit de préfet qui est bleu national, brodé en argent, pantalon et veste de satin blanc, brodé pareillement, chapeau brodé de même, ceinture rouge ponceau, écharpe bleue brodée en argent où est suspendue son arme qui est à ce qu'on dit sur le modèle de celle des anciens préfets romains, bottines brodées par le haut, en argent, le tout fait enfin un très riche et très beau costume. Il a, dit-on, invité à diner aujourd'huy les différents chefs des diverses autorités. Sa femme est venue avec lui, qui est une jolie citoyenne, on dit qu'il a deux domestiques et une femme de chambre. Lalande est président pour le moment parce que Berthommé est à Brest pour le mariage de sa fille qui épouse Hernio le neveu, qui demeurait à Bodigno. »

Le jour même il écrivait au citoyen Lucien Bonaparte, Ministre de l'Intérieur, pour l'informer de son installation. « Je vais m'occuper de suite de l'organisation de mes bureaux et de la terminaison des affaires que mon arrivée ici, forcément retardée, a suspendus. »

Conformément aux instructions du Ministre de l'Intérieur, Didelot n'adressera pas, en prenant ses fonctions,

de proclamation à ses administrés. Le travail ne lui manquera pas puisque son activité devait s'étendre à toute la vie politique, administrative, militaire, judiciaire et religieuse du département.

Didelot appliquera les instructions gouvernementales avec intelligence et mesure. Tout au long de sa carrière il fera preuve de capacités remarquables et l'Empereur lui témoignera toujours sa confiance. Ce fut un excellent préfet.

En 1791, l'Administration départementale s'était installée dans les locaux de l'ancien hôpital Sainte-Catherine, qui avaient été reconstruits de 1675 à 1685, propriété de l'Hôpital de Quimper qui les louait au Département. Les bâtiments subsistèrent tels qu'ils étaient jusqu'en 1944. A l'arrivée du premier préfet, rien n'avait été aménagé, il aurait fallu faire de gros travaux pour transformer les cellules en salons. Didelot, désespérant de s'y loger convenablement, se contenta d'utiliser les bâtiments à usage de bureaux. La crise du logement sévissait à Quimper, il réussit quand même à louer, sur les quais, l'ancien hôtel des Tinténiac, qui appartenait à Guerin, dit l'Américain. Cette maison porte aujourd'hui le numéro *40* du quai de l'Odet et appartient à Maître Queinnec, notaire à Pont-l'Abbé. Les successeurs de Didelot habiteront à leur tour cette maison jusqu'en 1813. Ensuite, la maison conventuelle abritera outre les bureaux de la préfecture, les appartements du préfet et la salle des séances du Conseil Général. Un bâtiment banal fut ajouté en 1861, cet état de choses dura jusqu'en 1909 lorsque fut terminé un bâtiment de style pseudo-gothique Louis XII à usage de bureaux (1).

Quatre jours après son installation, le 18 floréal, il prit un arrêté ordonnant d'enlever l'échafaud dressé

(1) H. Waquet, Les Préfectures Françaises, Finistère, Niort, Imp. Soulisse et Cassegrain, 1953.

sur la place des bestiaux : « Considérant que l'appareil de supplice malheureusement nécessaire à l'exécution de la loi doit, dès qu'elle a frappé, être éloigné des yeux du citoyen honnête et paisible à qui cette vue rappelle des crimes, quand son âme n'est occupée que de vertus, que la permanence d'un tel spectacle ne peut avoir de charmes que pour ces tirans ou d'utilité qu'au milieu de brigands, mais qu'il est révoltant et sans objet sur le sol de la Liberté et des vertus sociales... »

Le 14 prairial an VIII, il réduira le nombre des employés et réglementera le travail des bureaux de la préfecture :

ARTICLE PREMIER. — Les heures de travail pour les employés sont fixées depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures après-midi, sans interruption.

ART. 2. — Les employés sont tenus d'être à leur bureau respectif, tous les jours, aux heures ci-dessus indiquées, à l'exception des décadis et fêtes nationales. Conformément à la loi nul ne pouvant s'absenter momentanément, sans motifs légitimes jugés tels par les chefs qui en rendront compte au Secrétaire Général et celui-ci au Préfet.

ART. 3. — La décence exige que les employés soient découverts pendant les heures de travail.

ART. 4. — Tout ouvrage étranger à la préfecture est sévèrement prohibé dans les bureaux.

ART. 5. — Le travail doit être distribué aux employés par les chefs de chaque bureau, aucune pièce ne sera délivrée sans avoir été collationnée.

ART. 6. — Toute pièce originale doit être classée dans son carton, aussitôt qu'on s'en est servi, on ne peut en laisser aucune à l'abandon.

ART. 7. — Chaque chef de bureau est tenu de former un catalogue de toutes les pièces qui lui sont confiées, il inscrira sur un registre particulier toutes celles qui entreront dans son bureau. Ce registre sera formé de manière qu'à chaque moment on puisse connaître la

situation d'une affaire, l'époque à laquelle elle sera entrée au bureau, les suites qu'on lui aura données, les motifs qui retardent son expédition définitive, enfin il prendra note du jour de la sortie des affaires et de leur destination.

ART. 8. — Les cartons de chaque bureau seront déposés tous les jours de départ du courrier à midi au secrétariat, pour toutes les pièces être présentées à la signature du préfet à deux heures; les projets de rédaction des arrêtés seront soumis au préfet avant d'être mis au net, le Secrétaire Général en surveillera l'expédition ainsi que la correspondance et fera part au Préfet des difficultés, s'il en rencontre.

ART. 9. — Les chefs veilleront à ce qu'en conformité de la lettre du ministre de l'Intérieur du 9 floréal an VIII chaque pièce de la correspondance présente une note marginale succincte mais assez claire pour donner une idée exacte de ce qu'elle contient ou de l'affaire qu'il communique.

ART. 10. — Outre la disposition consignée au précédent article les chefs sont tenus, à chaque jour de courrier, et toutes les fois qu'ils présenteront des pièces à la signature, d'y joindre une note succincte de la nature desdites pièces, de leur nombre et de leur destination.

ART. 11. — Aucun congé ne peut être accordé que par le préfet, sur la demande motivée du chef.

ART. 12. — Les pétitionnaires seront admis au secrétariat général à toutes les heures du jour, ils ne le seront dans les bureaux de la préfecture que depuis une heure jusqu'à trois.

ART. 13. — Toute contravention aux dispositions des articles du présent règlement entraînera la révocation. »

Le premier secrétaire général de la Préfecture fut le citoyen Etienne-Catherine Le Febvre La Pâquerie, né le 25 décembre 1745 dans l'Isle de Saint-Domingue, réfugié

en France en l'an VII, qui devint quelques mois après sous-préfet de Brest où il décéda en 1806. Pauvre, mais d'un caractère heureux, il entretint d'excellentes relations tant avec Didelot qu'avec son successeur Rudler.

Le Febvre La Pâquerie fut remplacé au secrétariat général de la préfecture par François-Daniel Polluche, né le 9 mars 1769 à Orléans, qui était déjà conseiller de préfecture à Quimper et conservera ses nouvelles fonctions jusqu'à la chute de l'Empire. Il deviendra Représentant à la Chambre des Cent Jours.

Le Conseil Général se réunira pour la première fois le 1er thermidor an VIII, les nominations de conseillers généraux avaient été faites par le Premier Consul le 12 prairial. Le 1er, puis le 2 thermidor, le Conseil ne pût délibérer faute d'un quorum suffisant, le 3 thermidor l'Assemblée put élire son président, le citoyen Billette, et délibérer. A l'époque le préfet n'assistait pas aux séances et les pouvoirs des conseillers généraux étaient très limités. Ils furent cependant pour Didelot et ses successeurs des hommes de bon conseil, avertis des besoins locaux et désireux d'être utiles. Outre l'établissement du budget départemental, réduit à sa plus simple expression, et la répartition des impôts, le Conseil général établissait un rapport à l'administration sur les besoins du département et émettait des vœux.

Didelot eut à s'occuper de l'organisation matérielle des tribunaux. Le 5 prairial an VIII, il installait les juges criminels et civils du Tribunal de Quimper qui venaient d'être nommés par le Premier Consul. Il était impossible d'affecter un juge de paix à chacun des 85 cantons du département, il préparera donc, avec le concours du conseil général et des conseils d'arrondissements, la réduction à 43 de ces circonscriptions. Ce travail ne sera définitivement arrêté qu'après son départ.

La Révolution avait sensiblement aggravé la misère; des vagabonds en abusaient pour attaquer les voyageurs;

le préfet prit le 9 ventôse an IX un arrêté interdisant la mendicité hors du territoire de la commune d'origine des indigents. Il s'attachera à faire rétablir les hospices qui avaient été supprimés par la Révolution.

Deux fois, durant son séjour, il parcoura le département pour prendre contact avec la population et ses administrateurs locaux. Qu'on s'imagine les difficultés de ces voyages où il devait être escorté par l'Armée, sur de mauvais chemins. Il se dégagera de ces visites une vive sympathie qui se manifestera dans les lettres d'affection qu'il reçut lors de son départ.

Didelot se montrera très surpris du manque d'instruction de la population, assurant que dans beaucoup de communes il lui était impossible de trouver des maires sachant lire et écrire le français. S'il est vrai que la langue bretonne était presqu'uniquement en usage, que l'entendre parler toujours et partout, ne pouvoir se faire comprendre par tous, pouvait dérouter un non bretonnant, nous sommes convaincus qu'il existait cependant dans toutes les communes quelques éléments capables et les registres de l'état civil de l'époque ne sont pas les plus mal tenus. L'Administration n'en souffrait pas, les délibérations et décisions se faisaient en breton et étaient traduites en français.

Il fera procéder à un recensement de la population et il en chargera pour Brest, les citoyens Brizeux, père de l'illustre poète breton, et Pichon.

Pour faire rentrer les contributions, il organisera les garnisaires et lorsque les contribuables ne s'acquittaient pas au bout d'une dizaine de jours il autorisait la saisie et la vente des biens meubles et immeubles.

La Fête du Nouvel An républicain fut célébrée avec éclat, nous devons la relation suivante à Jean-Hervé de Silguy (1).

---

(1) Arch. du Finistère, fonds DE SILGUY.

Charles Didelot et Alexandrine de Rayneval, sa femme

LA FETE DU 1er VENDEMIAIRE AN IX - 23 sept. 1800

A onze heures le cortège a sorti du départemennt, on s'est transporté à Saint-Corentin qui était décorée d'une manière analogue à la Fête, où les différentes autorités ayant pris places, Henriquès, professeur de belles lettres a prononcé un discours. La musique a exécuté quelques morceaux. Le préfet a pris la parole et a fait un dis-

cours où après avoir parlé de l'objet de la fête, il y a tracé les avantages de l'agriculture et y a fait voir combien le sol de notre département était susceptible d'amélioration, que le Gouvernement encourageait les citoyens qui s'occupaient de cet art honorable. Il a fait lire par le Secrétaire Général une lettre du ministre de l'Intérieur par laquelle en vertu d'une loi... les formalités ayant été remplies et d'après les procès-verbaux des experts nommés par la municipalité, le citoyen Grossier a mérité pour les défrichements qu'il a faits une médaille d'or. Dans son discours, le préfet a dit à ce citoyen des choses très honorables et fort flatteuses, il lui a donné une couronne de chêne ornée de rubans tricolores et lui a ensuite donné une médaille dorée, lui a dit que lorsque le ministre lui aurait envoyé la médaille annoncée par sa lettre il la lui remettrait. On a ensuite chanté les deux chansons du citoyen Henriquès puis le cortège a pris par la rue Kéréon, la place de la Nation et la promenade du Parc, on a conduit le préfet au Département. Après midi il y a eu sur le Champ de Bataille une tirée mais comme il s'est élevé entre les tireurs quelques difficultés les prix qui étaient de l'argent n'ont pas, à ce que j'ai entendu dire, été adjugés. Je vous ai parlé du diner que nous devions faire au 1er vendémiaire. La veille un homme a couru chez les différents citoyens qui devaient en être; la souscription pour chacun montait à 18 livres qu'on lui remettait. Les citoyens portés sur cette liste étaient les différents fonctionnaires publics de la ville et des négociants... On s'est mis à table dans la salle des Evêques au Lion d'Or environ trois heures et demi; il y avait une grande table de 50 et quelques couverts et six petites tables. Ce dîner s'est fait aux bougies et lustres allumés, tous les volets des fenêtres fermés. Le service s'est fait sur la grande table où tout était servi en même temps. Le coup d'œil du repas était fort beau. J'étais à une petite table. On a tenu table jusqu'environ 7 heures du soir. Je crois que nous étions

environ 80 personnes. Le citoyen Grossier dina avec nous, il avait été invité par les commissaires. Il y avait eu ce jour là un dîner chez Provost d'environ 12 personnes.

Le 2 vendémiaire il y a eu bal dans la grande salle du Lion d'Or. Les commissaires ont invité les dames exceptés les familles de ceux qui souscrivaient. Le matin ils ont fait courir un homme avec la liste des citoyens du dîner de la veille, ceux qui voulaient souscrirent s'inscrivaient, le prix était de 6 livres, mon oncle et moi nous avons souscrit. Le bal a commencé à six heures du soir. Il y avait beaucoup de monde, toutes sortes de rafraichissements, des fruits, du vin, des sirops de toutes espèces, chauds et froids, des biscuits, une très grande quantité de beurrées, je crois qu'il y en avait plus de 300. On dansait quatre contredanses. Le bal a duré jusqu'à trois heures du matin...

Les départements de l'Ouest ayant été provisoirement écartés de la conscription il n'eut pas à se pencher sur cette question qui occupera tant ses successeurs. Il aura quand même à fournir un contingent de chevaux pour l'Armée et sera contraint d'user de réquisitions, prenant le 29 messidor an VIII l'arrêté suivant:

« La loi du 4 vendémiaire an VIII a ordonné une levée extraordinaire de chevaux pour le service de la cavalerie et des équipages de l'Armée. Le contingent du Finistère a été fixé à 1.508, sur ce nombre 151 seulement ont été fournis.

Cependant beaucoup de départements ont rempli leur réquisition, quelques-uns même l'ont excédé, d'où vient, Finistériens, que le dixième de votre contingent est à peine levé.

Ah ! sans doute vous avez cru que la petitesse d'une grande partie de vos chevaux les rendait peu propres aux services militaires; vous avez cru que les besoins de

l'Armée n'existaient plus. Le silence gardé depuis quelque temps sur cet objet a dû vous laisser dans l'erreur. Un simple avis de la part de votre magistrat suffira pour vous rappeler à vos devoirs.

Que d'autres administrateurs étayent leurs arrêtés avec de longs considérants, celui du Finistère parle à des citoyens auxquels le langage seul de la raison convient et qui n'ont besoin que de connaître leurs obligations pour s'empresser de les remplir. » (Suit l'organisation précise de la réquisition.)

Maintenir l'ordre fut sans doute la préoccupation primordiale de Didelot. Les incursions anglaises sur les côtes, la chouannerie et le brigandage, le ravitaillement en farine lui occasionnaient des soucis constants.

Après de nombreux pillages et assassinats, dont celui de Pierre Briand, juge de paix de Briec et ancien député à la Législative, les chouans s'attaquèrent à l'évêque constitutionnel Audrein. Ce crime a fait l'objet d'une excellente étude de Prosper Hémon (1). De son côté, Henriquez, professeur au collège, a également publié un Précis historique, qui nous a paru, comme à Hémon, tendancieux, adressé au Ministre de la Police.

Selon Henriquez les rapports entre Didelot et Audrein étaient assez mauvais. Ce que nous savons de ces relations nous permet de penser que cette affirmation est inexacte. Il est probable que chacun conservait ses distances vis-à-vis de l'autre, mais ces relations devaient être correctes.

Le jour de son assassinat, Audrein avait dîné chez le préfet et l'avait quitté le temps d'aller prendre la diligence qui devait le conduire à Morlaix.

---

(1) P. Hémon, Audrein, Yves Marie; Saint-Brieuc, Imp. Guyon, 1903.

Voici une relation que nous donne Jean-Hervé de Silguy (2) :

« L'événement s'est passé sur la grand-route auprès de la chapelle Saint-Hervé. Audrein était couché sur le ventre, il a été tué d'un coup de fusil à deux coups et à bout portant, il paraît même que les deux coups sont partis en même temps, on l'a tiré au cœur; il avait deux gilets qui étaient brûlés par la bourre de l'arme à feu; on lui a pris ses souliers; dans le fossé était sa valise absolument vide; il avait apporté avec lui une « boëte » qu'on appelle une chapelle et qui contenait ses ornements pontificaux, cette « boëte » a été brisée, les débris en étaient sur le grand chemin, ce qu'elle contenait en a été tiré et enlevé à l'exception d'une des burettes en argent où l'on met l'eau et le vin pour dire la messe, cette burette a été trouvée auprès de lui.

Sur la demande faite par l'abbé Mougeat, au nom du clergé, à Duval (juge de paix) d'avoir le corps d'Audrein, Duval ayant trouvé une charrette qui venait à Quimper, a fait transporter Audrein, il est arrivé à cinq heures du soir et il a été déposé chez lui, le lendemain décadi on l'a enterré solennellement, toutes les autorités constituées ont été invitées, elles sont sorties du département en costume, le préfet en tête ayant à côté de lui le maire, à onze heures du matin, escorté par la compagnie des grenadiers, des troupes qui sont ici, précédées de la musique militaire, elles se sont rendues à Saint-Corentin où elles ont pris place dans le chœur; ensuite le cortège dans le même ordre qu'il était entré accompagné des prêtres sont venus à la grande porte de l'Eglise qui était entièrement ouverte, recevoir le corps de l'Evêque qu'ils ont accompagné jusqu'au chœur où chacun a repris sa place. L'Office pour l'enterrement a commencé, la musique par intervalles s'est fait enten-

(2) Arch. du Finistère, fonds DE SILGUY.

dre mais d'une manière lugubre et plaintive. Après l'Office, le cortège, dans le même ordre qu'à son entrée, a pris la rue Kéréon et celle du Chapeau Rouge, s'est rendu à Saint-Marc où on a enterré Audrein. Il y avait à cette cérémonie triste et affligeante un concours considérable de citoyens. Audrein avait chez lui deux mineurs fils de son frère qui est prisonnier en Angleterre. L'abbé Sérandour qui demeure chez la veuve Boucher a pris un de ces mineurs qui est une fille et l'abbé Poyet l'autre qui est un garçon. Le jour de l'enterrement Mesdames Du Haffont et Boisjaffray firent une quête pour ces mineurs. Les jours suivants elles l'ont continué dans la ville, ces mineurs sont en très bas âge... »

Les journaux de l'époque, avares de nouvelles, signalèrent cet odieux assassinat; l'Evêque de Versailles publia une lettre pastorale ordonnant des prières pour le repos de l'âme du R. Evêque de Quimper. Didelot adressa une proclamation aux habitants des campagnes, qui sera publiée en français et en breton.

L'insécurité devenait totale malgré les efforts louables du préfet pour poursuivre les brigands et faire procéder à de nombreuses arrestations. Aussi ce fut un soupir de soulagement pour Didelot de recevoir, deux mois plus tard, l'arrêté du Premier Consul du 3 pluviose an IX, qui le nommait préfet de l'Allier :

« C'est avec la plus grande reconnaissance que j'ai reçu et l'arrêté du Premier Consul qui m'appelle à la préfecture de l'Allier et la lettre flatteuse dont vous avez bien voulu accompagner l'envoi que vous m'en avez fait. Un redoublement de zèle dans l'exercice des fonctions qui me sont confiées est le seul moyen de m'acquitter de cette nouvelle obligation, je le ferai et par devoir et par attachement, heureux si un désir bien prononcé de seconder les vues bienfaisantes du Gouvernement et les vôtres peut suppléer aux talents qui me manquent sans doute, et me mériter sa confiance et son estime. »

Il voudra attendre l'arrivée de son successeur François Rudler mais celui tardant à venir il quittera Quimper le 17 ventôse an IX, après avoir délégué ses pouvoirs: 7 mars 1801

« Considérant que l'arrêté des consuls qui fixe au 1er germinal prochain la session des conseils d'arrondissements et au 15 du même mois celle des conseils généraux du département lui impose tacitement l'obligation de se rendre sans délai dans le département de l'Allier à la préfecture duquel il a été nommé en date du 3 pluviose dernier et dans lequel son prédécesseur paraît avoir déjà cessé ses fonctions. 23 janv

Considérant que les causes qui l'avaient engagé à différer son départ pour sa nouvelle destination, l'apparition de quelques brigands dans le Finistère et la nécessité, dans cette circonstance, de la présence du premier magistrat du département, ne subsistant plus au moyen de l'arrestation et de la destruction de la majeure partie d'entre eux et des mesures militaires prises.

Considérant enfin que l'incertitude où il est sur l'époque de l'arrivée de son successeur ne lui permet pas de fixer son départ même éloigné et que cependant son arrivée à Moulins est instante, Arrête : le citoyen Derrien, conseiller de préfecture est nommé pour remplir les fonctions de préfet en attendant l'arrivée du citoyen Rudler... »

En cours de route, près de Bannalec, il sera assailli par un groupe de chouans auxquels, grâce à son escorte, il pourra échapper.

Didelot ne restera pas longtemps dans l'Allier où il s'occupera surtout de la mise en place de l'organisation religieuse concordataire.

Le 11 brumaire an X (2 novembre 1801) il sera nommé Préfet du Palais du Gouvernement, à Paris où il usera de son influence pour apporter un concours utile à la réalisation des projets de création du lycée de Moulins. Son traitement était alors de 25.000 francs.

Il nous paraît maintenant intéressant de présenter notre préfet dans la familiarité et l'amitié du Premier Consul, d'après divers mémoires ou revues.

Dans les mémoires de Constant, premier valet de chambre de l'Empereur (T. I), la Malmaison est décrite comme un lieu accueillant où ne régnait pas encore l'ombre de cette étiquette sévère qu'il a fallu observer par la suite à Saint-Cloud et aux Tuileries.

Tout le monde était admis chez Mme Bonaparte sur un pied d'égalité qui lui plaisait beaucoup.

On jouait la comédie à la Malmaison. C'était un genre de délassement que le Premier Consul aimait particulièrement mais il ne remplissait jamais d'autre rôle que celui de spectateur.

La troupe de la Malmaison se composait principalement de MM. Eugène, Jérôme, Lanriston, de Bourrienne, de Leroy, Didelot, de Mademoiselle Hortense, de Caroline Murat et des demoiselles Auguie dont l'une épousa le Maréchal Ney et l'autre M. de Broc. On jouait *Le Barbier de Séville, La Gageure Imprévue, Les Fausses Confidences,* etc.

Le jeu de barres amusait particulièrement le Premier Consul. Eugène de Limalle, dans la Revue de l'Empire (1844, N° 2), « Joséphine à la Malmaison », en a laissé une description animée.

Le Premier Consul retrouvait dans cet exercice ses premiers souvenirs de Brienne et quelque folle image de ses premières batailles.

Les deux camps sont formés, d'un côté Bonaparte, Lanriston, Rapp, Eugène et les demoiselles Auguie; de l'autre côté : Joséphine, Hortense, cette perle de la Malmaison, Jérôme, Madame Caroline Murat, Isabey, Didelot, de Luçay.

La lutte est engagée, bientôt deux files de prisonniers se déroulent de part et d'autre, mais le nombre est égal,

la victoire indécise, c'est le moment de frapper le grand coup, la Garde va donner. Bonaparte s'élance, avec quelle vigueur, quelle impétuosité ! Hortense poursuivie, elle s'épuise en détours et en ruses de guerre, mais la voilà perdue... Quand le Premier Consul, rencontrant sous ses pieds une racine cachée dans l'herbe, s'étend de tout son long sur le champ de bataille...

Venait alors l'échange des prisonniers. De là de grandes querelles. Il fallait deux ennemis pour le rachat du Premier Consul et trois au moins pour Hortense dont l'intrépidité connaissait peu de bornes...

Charles Didelot et sa femme ayant acheté, en l'an VII, le château du Val, à Meudon (Bulletin de la Société des Amis de Meudon, sept. 1952), la tradition locale veut que Napoléon Ier leur ait rendu visite et qu'il ait joué au billard avec son chambellan.

Charles Didelot qui, à Quimper, s'était intéressé aux poteries de Locmaria, créa à Meudon, une faïencerie pour remplacer, suivant le vœu de l'Empereur, la faïence anglaise écartée par le Blocus continental. Le Musée de céramique de Sèvres possède une assiette au chiffre de Napoléon Ier attribuée à cette fabrique.

Le 15 fructidor, an X (2 septembre 1802), il entrera dans la carrière diplomatique comme Ministre Plénipotentaire à Stuttgart et en Souabe, au traitement de 60.000 francs. Il sera nommé Commandeur de la Légion d'Honneur le 25 prairial an XII (14 juin 1804), il conservera ces fonctions jusqu'au 31 décembre 1806.

Le 1er janvier 1807 il est nommé au Danemarck où il aura le titre d'Envoyé Extraordinaire (10 février 1807) après avoir reçu quelques jours plus tôt (13 janvier 1807) la Croix de l'Ordre du Danebrog (1).

---

(1) Colonel GODECHOT. — En Danemarck, les Espagnols du Marquis de la Romana, 1807-1808. Paris, Ed. Picard, 1924.

Fort estimé au Danemarck, admirablement secondé par sa femme, ils avaient gagné la faveur du Roi et de la Reine qui voulurent être les parrain et marraine de leur fille Maria-Frédérica, née le 22 juin 1808. Il aura aussi la satisfaction de recevoir les félicitations de l'Empereur pour la véritable maîtrise avec laquelle il servait la politique française en Danemarck. Cette « confiance familière » que Napoléon lui conservera honore la mémoire de notre premier préfet. Le 30 août 1811 Didelot est fait Baron de l'Empire. Le 4 novembre 1811 il sera rappelé à Paris et, à cette occasion, le ministre lui écrira: « Monsieur le Baron, des considérations politiques ont déterminé Sa Majesté Impériale à rappeler M. le Baron Alquier de Stockolm et à lui confier la mission de Copenhague. Il n'y a rien dans cette détermination qui vous soit personnel. Sa Majesté Impériale m'a paru constamment satisfaite de votre conduite pendant votre dernier séjour au Danemarck, Elle sait avec quel zèle et quel dévouement vous l'avez servie depuis un grand nombre d'années et j'ai lieu de croire qu'*Elle se propose de ne pas vous laisser dans l'inactivité.* Si votre intention, M. le Baron, est de continuer à suivre la carrière politique, je vous prierai de vouloir bien m'en instruire et je me ferai un plaisir de vous proposer à Sa Majesté Impériale pour la première légation à votre convenance qui se trouvera vacante. »... Didelot répondit immédiatement que son intention formelle était de continuer la carrière diplomatique.

Dès son retour à Paris il deviendra Chambellan de l'Empereur, puis, quittant la carrière diplomatique, il deviendra Préfet du Cher le 12 mars 1813. Il sera maintenu dans ces fonctions lors de la Première Restauration.

Pendant les Cent Jours (6 avril 1815) il sera nommé Préfet de la Dordogne. Le 17 juin il proclamait à Périgueux la monarchie bourbonnienne mais fut remplacé le 14 juillet 1815.

Le 24 février 1819, il fut remis en activité et nommé Préfet de l'Aude. Le 19 juillet 1820, nommé Préfet de la Charente, il n'acceptera pas et le 25 août 1820 il quittera Carcassonne.

A la Monarchie de Juillet il offrira ses services pour une préfecture ou, de préférence, une légation, mais il ne pourra se faire accueillir en 1830, 1831 et 1832. Il se verra aussi refuser la pension de retraite qu'en fin de compte il avait sollicitée.

Charles Didelot est mort à Passy le 1er novembre 1850. Il laissera un fils Octave-François-Charles (1812-1886) qui épousa une Quimpéroise, Eugénie De La Hubaudière, fille du Maréchal de Camp.

Octave Didelot devint Vice-Amiral, Préfet Maritime de Brest, Vice-Président de la Société de Géographie, Vice-Président du Conseil général du Finistère, et mourut le 27 septembre 1886 au château de Kervaly, en Guilers, qui est toujours propriété de l'un de ses descendants.

Deux de ses fils lui ont succédé dans la Marine : un Vice-Amiral et un Capitaine de Vaisseau. Parmi ses petits-fils ayant suivi des carrières militaires on trouve un Capitaine de Frégate, un Général et un Colonel de cavalerie.

III. - François-Joseph RUDLER

19 mars ~~sept~~ 1804 - 28 mars 1805

Les Rudler étaient d'origine suisse, du canton de Soleure; vers le milieu du XVII siècle on les trouve établis nombreux dans la vallée de Saint-Amarin, notamment à Goddbach, Neuhausen, Moosch, Willer et au chef-lieu.

Les Rudler sont venus à Guebwiller vraisemblablement de la vallée de Saint-Amarin. La première mention en est faite, l'an 1700, dans les registres de la mairie.

Un Rudler de Saint-Amarin, qui fut juge du Tribunal de Colmar sous la Révolution, juge au Tribunal d'Altkirch sous l'Empire, pouvait écrire en 1818, dans une lettre au ministre de la Justice, ces mots qui sont l'honneur d'un nom et la gloire d'une race : « Depuis plus de deux siècles, les Rudler ont figuré honorablement dans les divers emplois de la Robe et de l'Epée en Alsace. »

François-Joseph Rudler naquit le 9 septembre 1757 à Guebwiller (Haute-Alsace), pour lors terre ecclésiastique relevant de l'abbaye princière de Murbach, de Jean-Martin Rudler, qualifié « bourgeois de céans, prévôt et lieutenant du Roy à Lure, procureur fiscal et receveur général des abbayes réunies de Murbach et Lure », et de sa femme « noble dame « Anastasie Hecker, d'Ammerschwihr.

Deux de ses frères furent avocats, le premier Jean-Baptiste, dit Rudler l'Ainé, avocat au Conseil souverain d'Alsace, capitaine de la garde civique de Guebwiller au moment de la Révolution, fut maire de Guebwiller et mourut en 1813. Le second, François-Xavier-Antoine, avocat au Parlement de Dijon, receveur de l'Enregistrement et du domaine à Cologne, juge de paix, conseiller d'arrondissement de Colmar, décéda en 1814.

Comme ses deux frères, François-Joseph Rudler était avocat à la Révolution. Le 16 juillet 1790 il fut élu membre du Département et du Directoire du Haut-Rhin, ainsi commença une carrière administrative longue et bien remplie.

Le 3 septembre 1791 il est élu député à la Législative où il fera partie de nombreuses commissions sans se signaler autrement que par son travail

Nommé « Commissaire adjoint de l'Assemblée Nationale dans les départements du Haut et Bas-Rhin, pour y surveiller la confection et la réparation des armes nationales », le 20 septembre 1792.

Elu suppléant de la députation du Haut-Rhin à la Convention Nationale le 17 septembre 1792 il n'eut pas l'occasion de siéger

Après la séparation de l'Assemblée législative (21 septembre 1792) il redevint membre du Département du Haut-Rhin, jusqu'à la suppression de cette assemblée par le Représentant en mission Hérault de Séchelle (14 novembre 1793), puis membre du district de Colmar, le 13 avril 1794.

Vice-Président du tribunal révolutionnaire de Paris, du 23 thermidor an II (10 août 1794) jusqu'à la suspension du tribunal, 28 frimaire an III (18 décembre 1794).

Haut Juré National du département du Haut-Rhin à la Haute Cour de Justice, à Paris, le 25 vendémiaire an IV (14 octobre 1795) il conservera ces fonctions pendant deux ans.

Vice-Président du Tribunal criminel du département de la Seine, le 1er frimaire an IV (21 novembre 1795), démissionne pour raisons de santé le 23 février 1796.

Commissaire du Gouvernement près l'Armée de Rhin et Moselle, le 20 brumaire an IV (10 novembre 1796). Il annonce au Directoire Exécutif le passage du Rhin et la prise de Kehl par l'Armée de Moreau. Sa mission finit à l'armistice de Leoben, 29 germinal an V (18 avril 1797).

Juge au Tribunal de Cassation, le 20 fructidor an V (6 septembre 1797) jusqu'à la réorganisation du Tribunal, conformément à la loi du 27 ventôse an VIII (17 mars 1800).

Entre temps :

Est nommé commissaire du Gouvernement dans les pays conquis de la rive gauche du Rhin entre Meuse-et-Rhin et Rhin-et-Moselle, en résidence à Bonn, puis à Mayence, « à l'effet d'y établir une organisation nouvelle dans les tribunaux et les administrations », le 14 brumaire an VI (4 novembre 1797).

Le 2 messidor an VI (20 juin 1798) « le Directoire Exécutif arrête que le citoyen Rudler, Commissaire du Gouvernement dans les quatre départements provisoires de la Roër, de Mont-Tonerre, de Rhin et Moselle et de la Saare, est nommé Commissaire du Gouvernement près l'Armée française en Suisse, en remplacement du citoyen Rapinat »...

Rapinat étant maintenu, Rudler reste à Mayence.

Le 21 frimaire an VII (11 décembre 1798) il est nommé par le Directoire Exécutif « Commissaire Civil auprès de l'Armée de Mayence ».

Le 16 nivôse an VII (5 janvier 1799) il épousait, à Paris, Joséphine-Antoinette Stouhlen, décédée en 1851.

Remplacé par le citoyen Marquis au Commissariat du Gouvernement dans les quatre nouveaux départements, le 17 ventôse an VII (7 mars 1799) et la dislocation de l'Armée du Danube après la bataille de Novi (15 août) il revient siéger au Tribunal de Cassation le 26 octobre 1799), jusqu'aux premiers jours d'avril 1800, date de la nomination des juges du tribunal par le Sénat conservateur, conformément à la loi de pluviose an VIII.

Commentant la vie de Rudler, X.-J. Thomann, dans la Revue d'Alsace (1934), s'exprime ainsi :

« De cette existence si diverse, la période la plus remarquable, la plus féconde et aussi la moins discutable, fut celle de l'administration du premier « gouverneur » civil des pays conquis de la rive gauche du Rhin. Il y déploya une activité prodigieuse; il y fit preuve d'une ténacité, d'une exactitude au travail vraiment extraordinaires et, ce qui ne gâte rien, d'une intelligence de la situation et des nécessités de circonstances, laquelle, si elle ne tient pas du génie, accuse un esprit positif, pondéré, de qualité supérieure.

Les rapports des Ministres au Directoire Exécutif et surtout la clairvoyante attention de Bonaparte, sont le

juste éloge de cet Alsacien qui sut faire aimer sur les rives du Rhin le nom français, les idées et les mœurs françaises.

Succédant à l'administration toute militaire de Hoche et d'Augereau, il eut tout à rénover ou plutôt tout à créer en l'espace de quinze mois. Dès le premier mois, de décembre à janvier, il parvint à diviser les pays conquis en quatre départements et à les organiser sur le modèle tracé par le Directoire pour la France entière. Il introduisit successivement les lois françaises, y compris les lois révolutionnaires; il établit, avec l'administration centrale, les tribunaux civils, criminels et correctionnels.

Pour remplacer les gymnases et les quatre universités supprimées, il fonda des écoles primaires, où l'on devait enseigner les deux langues, des écoles centrales et des écoles spéciales de droit, de médecine, d'agriculture. Le recueil de ses règlements et arrêtés, imprimé par ses soins chez Levrault à Strasbourg, ne comprend pas moins de dix tomes in-octavo.

Ajoutez à cela une correspondance presque journalière avec le ministre de la Justice de qui il dépendait directement. Elle est intéressante à plus d'un titre et nous le montre aux prises avec des difficultés de toute nature, venues de Paris ou suscitées par des compétiteurs, des intrigants, et des dénonciateurs, ou soulevées dès le début par la diplomatie cauteleuse de la Régence de Clèves, au sujet des « provinces prussiennes « enclavées dans le département de la Roër. En thermidor an VII (mi-juillet 1799), cinq mois après le départ de Rudler, alors que son second successeur, Lakanal, après Marquis, avait pris l'administration à Mayence, le ministre Lambrecht, dans un rapport au Directoire, écrivait: « La mission du Commissaire du Gouvernement dans les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin avait été confiée dans le principe au citoyen Rudler qui dans le cours de

son exercice a créé et achevé presque entièrement les différentes parties dont l'organisation de ces départements se compose. »

L'œuvre de Rudler dans les pays rhénans ne fut pas éphémère. « Pendant quatorze années, la rive gauche du Rhin jouit d'une paix profonde. La guerre sévit sur le Danube, sur l'Elbe, sur la Vistule: elle ne put approcher du Rhin... L'attachement à la France, à ses idées, à ses principes ne fit que s'accroître... En 1814, il y eut un déchirement, quand on sépara les cisrhénans de la France et qu'on les livra à la Prusse, sous prétexte de les restituer à l'Allemagne. Ils gardèrent de leur union avec la France tout ce qu'ils purent. On se souvint des Custine, des Kléber, des Hoche, des Rudler, des Bon Saint-André, des Lezay-Marnésia, du drapeau tricolore qui flotta dix-sept ans sur les « dômes » de Cologne, de Mayence, d'Aix-la-Chapelle... » (Rambaud: Les Français sur le Rhin.)

Terminons sur une page de Maurice Barrès, extraite de son « Génie du Rhin »:

« Ne dites pas que l'action de la France en Rhénanie a duré de 1792 à 1815: l'action bienfaisante de nos administrateurs, de nos écrivains, de nos ordres religieux, de nos industriels s'est prolongée jusqu'à aujourd'hui...

« Les Alsaciens et les Lorrains ont eu la plus grande part dans le beau travail français de jadis sur le Rhin... Il est frappant que presque tous les fonctionnaires rhénans de la Révolution et de l'Empire sont des Alsaciens et des Lorrains, depuis le Commissaire général du Directoire Francisque Rudler, de Guebwiller, jusqu'au préfet Simon, l'ancien maire de Colmar, en passant par François de Ladoucette, fils d'un avocat de Nancy; Adrien Lezay-Marnésia, fils d'un capitaine au régiment royal de Metz...

« Avez-vous remarqué le cercle de prêtres alsaciens de Mayence, qui se groupent autour de l'évêque Colmar, le Strasbourgeois; de l'évêque Jean-Jacques Humann, frère

du ministre de Louis XVIII et l'activité de l'évêque Berdolet, enfant de Rougemont (Haut-Rhin), dans le diocèse d'Aix-la-Chapelle?...

« Et puis tous ces industriels alsaciens qui vinrent sur le Rhin: Laurent Jecker, ce petit paysan d'Ensisheim, en Alsace, le protégé de Napoléon, qui créa une fabrique d'épingles à Aix-la-Chapelle; les deux frères Migeon, qui quittent Belfort pour s'établir à Aix-la-Chapelle...

« Napoléon ne choisissait pas par hasard chez nous ses préfets et les évêques. Ce n'est pas par hasard qu'il associa à son œuvre rhénane cette multitude de nos compatriotes. Il les croyait les plus aptes à bien faire, parce qu'ils ont la discipline latine et en même temps connaissent la langue, les mœurs et les sentiments de la Rhénanie. Il se fiait à leur puissance de séduction et d'action, dans une région qu'ils comprenaient mieux que les Français plus éloignés de la frontière... »

3 mars 1801 François-Joseph Rudler fut installé comme préfet du Finistère le 19 ventôse an IX, soit deux jours après le départ de Charles Didelot. La veille, il fut aussi attaqué par des brigands en venant prendre possession de ses fonctions.

L'installation des préfets se faisait suivant un cérémonial onéreux, le département devait consacrer un crédit de 2.400 francs pour régler ces frais. Nous n'avons pas de détails sur cette cérémonie.

Nous savons seulement, par Rudler lui-même, que la réception qu'il reçut fut aussi brillante que possible dans une ville de l'importance de Quimper.

Dès son arrivée, il adressera une proclamation bilingue, français-breton, aux habitants:

« En acceptant les fonctions honorobles de Préfet de ce département, je ne me suis point dissimulé l'étendue des devoirs que j'aurai à remplir, le choix du Gouvernement a rehaussé mon courage et j'arrive parmi vous

avec l'intention fortement prononcée de justifier sa confiance.

« Organe d'un Gouvernement fort et puissant, consolidé par la victoire et la sagesse, je ne dirigerai, d'après ses intentions, que vers le bien général et votre avantage particulier, l'exercice du pouvoir qu'il m'a confié.

« Habitants du Finistère, vous qui avez plus qu'ailleurs conservé la simplicité de la nature, vous êtes francs et loyaux, mes communications avec vous seront franches et loyales...

« Conservez votre tranquillité et repoussez avec horreur les suggestions des scélérats qui s'efforcent encore de la troubler. Ils courent au devant de leur juste châtiment et le temps de leur destruction n'est pas éloigné.

« Vous ne serez point inquiété pour vos opinions religieuses, les lois garantissent la liberté de tous les cultes, la religion de la paix que vous professez, et qui commande l'obéissance à tout gouvernement, vous attachera de plus en plus à celui qui protège son libre exercice.

« Acquéreurs de biens nationaux, la Constitution vous garantit vos propriétés... Et vous, fonctionnaires publics, concourez avec moi à y affermir la plus parfaite concorde. Ramenez dans le sein de la grande famille de frères ceux qui seraient encore égarés, rappelez-leur que c'est dans ce département où, dès son aurore, la liberté a trouvé plusieurs de ses plus chauds défenseurs et la République plusieurs de ses plus fermes soutiens. »

Rudler sera impressionné, dès son arrivée, par l'extrême misère dans laquelle se trouvait le département. Le ravitaillement de Brest, qui ne se faisait plus que par terre, devenait difficile, les convois étaient tous attaqués par des bandes composées d'hommes et de femmes armées de fourches et de bâtons. Il demandera des secours pour soulager la détresse du peuple tourmenté par la faim et, d'autre part, l'augmentation des contingents de gendarmerie.

Le 24 germinal, un mois après son arrivée, il adressera une nouvelle proclamation:

« Citoyens, vous allez vous occuper de la formation des listes d'éligibilité prescrites par l'article 7 de la Constitution.

« Jamais opération n'a plus mérité de fixer toute votre attention; par ces listes vous indiquerez ceux de vos concitoyens que vous croirez les plus propres à remplir les fonctions publiques.

« Le choix du Gouvernement ne tombera nécessairement que sur les hommes que vous allez lui désigner. C'est sur ce système de notabilité que repose notre Constitution. C'est cette heureuse combinaison qui, donnant au peuple la faculté d'indiquer et au Gouvernement celle de choisir les hommes capables de remplir les fonctions publiques, consacre le droit de représentation et en écarte les inconvénients qu'ont souvent occasionnés dans les choix immédiats l'irréflexion et l'intrigue.

« Des choix que vous allez faire dépendent pour longtemps les destinées de la République; gloire, repos, prospérité, tout ce qui intéresse ou la Nation ou les individus, ressentira l'influence de ces premiers choix. Que les hommes à qui ces grands objets sont chers examinent avec soin ceux à qui ils vont remettre le dépôt; qu'ils se rappellent combien les ont trompés et les affections privées et les engagements de parti; qu'ils n'oublient pas que ceux-là seuls offrent au peuple une vraie garantie, qui réunissent à la probité sévère, un esprit éclairé, dont le cœur est sain et dont la vie est sans reproche.

« Libres aujourd'hui de choisir dans cette classe les hommes qui doivent devenir dépositaires de l'autorité publique, tous les citoyens sont responsables de leur vote à la société. Il ne reste à l'indifférence aucun prétexte, aucune excuse à la négligence. La Patrie interroge en ce moment tous les hommes de bien, le Gouvernement leur

demande des magistrats dignes de s'associer à ses efforts. Les Nations attentives jugeront, par le résultat du scrutin qui va s'ouvrir, si les Français, après avoir étonné le monde par leur valeur, veulent mériter par leur sagesse de lui servir de modèle. »

Le même jour, le Préfet, les Conseillers de Préfecture, le Secrétaire général de la Préfecture envoient une adresse au citoyen Bonaparte, Premier Consul de la République:

« Général Consul,

« L'espoir des Français est enfin réalisé et le traité glorieux signé sous vos auspices cimente la paix générale que nous devons à votre génie pacificateur.

« L'Europe vous doit son repos, la France sa gloire et son Bonheur.

« O vous, Citoyen Consul, qui dans le tumulte des armes ou dans le silence des méditations devenez tour à tour le héros et le bienfaiteur de votre patrie, recevez avec bienveillance l'expression de la reconnaissance des habitants du département du Finistère qui comptent encore au nombre de vos plus grands bienfaits la Paix religieuse dont vous venez de poser les bases! »

Le 23 Prairial an XI, le Préfet, le Secrétaire général et les Conseillers de Préfecture envoyaient au Premier Consul une seconde adresse:

« Citoyen Premier Consul,

« La France et l'Angleterre jouissaient de la paix que vos victoires avaient donnée à l'Europe, et des Ministres perfides d'un roi, qu'ils ont rendu parjure, osent encore rallumer la guerre entre la France dont la splendeur les irrite et l'Angleterre dont ils trahissent les intérêts.

« Vous vouliez la paix et vous avez épuisé tous les moyens de conciliation pour éloigner la guerre. Mais l'An-

gleterre en a donné le signal et vous déploierez, nous n'en doutons pas, toutes les ressources de la valeur et du génie pour la précipiter dans l'abime que son gouvernement lui a creusé.

« C'est sur nos côtes qu'ont commencé les premières hostilités, c'est dans notre département que s'est élevé le cri d'indignation et de vengeance qui a retenti dans toute la France. Aussi quelques sacrifices que commande l'honneur national, disposez, Citoyen Premier consul, des bras et de la fortune des habitants du Finistère, et comptez sur leur dévouement à votre personne qu'ils chérissent et à la patrie qu'ils brûlent de venger.

« Agréez, Citoyen Premier Consul, l'hommage de notre profond respect. »

Le 9 Ventôse an XII, troisième adresse du Préfet, du Secrétaire général et des Conseillers de Préfecture au Premier Consul:

« Nous avons appris avec indignation, mais sans surprise, le nouvel attentat médité par l'Angleterre contre votre Auguste personne; ce gouvernement lâche et perfide, dont l'existence est une honte pour l'Europe policée, promène son poignard assassin sur la tête des Chefs des Nations. Le fondateur de la prospérité de la France, son espoir et son vengeur devait mériter la haine de ce ministère souillé de tous les crimes.

« Nous vous félicitons d'avoir encore échappé à l'arme des lâches, vivez longtemps pour le bonheur et la gloire des Français, pour la paix du monde, ce sont les vœux des habitants du Finistère.

« Daignez agréer, citoyen Premier Consul, l'expression de notre dévouement à votre auguste personne et de notre profond respect.

Le 21 Floréal an XII, quatrième adresse émanant cette fois des Autorités civiles, militaires, judiciaires et ecclésiastiques en résidence à Quimper:

« Citoyen Premier Consul,

« Le vœu émis par le Tribunat est aussi le nôtre. Vous avez arraché les Français aux horreurs de l'anarchie, à la fureur des factions; ils vous doivent la Paix, la Tranquillité; consolidez votre ouvrage!

La Dignité Impériale vous est offerte, elle vous est offerte héréditaire dans votre famille; le bonheur de la France vous fait un devoir de l'accepter. »

Le 13 prairial, Rudler prêtait par écrit serment de fidélité à l'Empereur et recevait le lendemain, après une cérémonie religieuse à la cathédrale, le serment des fonctionnaires.

Le 25 prairial, le Préfet, les Sous-Préfets, les membres du Conseil de Préfecture, le Secrétaire général envoyaient une cinquième adresse à l'Empereur:

« A Sa Majesté l'Empereur des Français,

« Sire,

« Après avoir juré obéissance aux constitutions de l'Empire, et fidélité à Votre Majesté, nous éprouvons encore le besoin de vous exprimer notre amour pour votre auguste personne. Ce sentiment depuis longtemps est gravé dans nos cœurs, il est celui des habitants du Finistère, dont nous nous félicitons d'être en ce jour les interprètes. »

Il y avait près d'un mois que Rudler avait été installé lorsqu'eut lieu la session annuelle du Conseil Général (15 germinal an IX). Cette fois encore, le quorum ne fut pas atteint et il fallut remettre la séance au lendemain où 16 conseillers sur les 24 que comptaient l'Assem-

blée furent présents. Le citoyen Billette (1), doyen d'âge, procéda à l'installation et le citoyen du Plessis (2), qui n'avait pas assisté à la session précédente, fut élu président définitif.

Le préfet qui ne devait pas prendre part aux délibérations vint cependant, en personne, remettre au Conseil les instructions ministérielles et les dossiers des matières sur lesquelles il avait à délibérer.

Le Conseil se divisa en deux commissions, la première fut chargée de la répartition des impôts et de contrôler l'emploi des fonds départementaux, la seconde de présenter une opinion sur l'état du département.

Le Conseil se retrouva en séance plénière le 19 germinal, les comptes furent épluchés soigneusement et parmi les observations faites nous relèverons celles-ci:

Frais d'établissement du préfet. — Crédit ouvert: 2.400 francs; dépense: 2.400 francs.

« Il existe une décision du ministre qui dispose que cette dépense doit être prise sur les centimes additionnels, il a semblé à votre commission que cette décision était désavantageuse aux administrés en ce que cette dépense pourrait se renouveler plusieurs fois dans une année et absorber une forte partie des ressources départementales qui sont déjà au-dessous des besoins, ne serait-il pas plus naturel que ces frais d'établissement fussent à la charge du Trésor public puisque les nouvelles destinations données aux préfets intéressent l'ensemble du Gouvernement qui les croit plus convenablement placés dans les différents départements où il juge à propos de les appeler. »

---

(1) Vincent-Samuel BILLETTE DE VILLEROCHE, né à Quimperlé le 10 octobre 1729, député aux Etats Généraux, décédé le 18 septembre 1811.

(2) Joseph DU PLESSIS, négociant à Brest.

Colonne départementale. — Crédit ouvert: 10.000 francs; dépense: néant.

« Le but de ce monument intéresse trop la gloire de la Nation pour ne pas désirer le moment de son établissement, mais des améliorations précieuses par leur utilité, des réparations immenses nécessitées par le long abandon où sont restés presque tous nos établissements publics semblent à votre commission des motifs suffisants pour demander que cette dépense soit subordonnée à la confection de ces derniers travaux. »

Frais d'établissement et des postes du Commissaire de police à Brest. — Crédit ouvert: 3.120 francs; dépense: 3.120 francs.

« Le préfet a soumis la question de savoir si cette dépense devait être communale ou départementale, l'opinion de la commission est qu'elle doit être à la charge du Trésor Public parce que l'établissement d'un commissaire général de police avait un but d'utilité générale et n'offrait aucun avantage privatif aux administrés de ce département. »

Ecole Centrale. — Entretien et réparations des locaux: crédit ouvert: 900 francs; dépense: 150 francs.

« Il eut été à désirer que ce crédit eut été absorbé en entier car on ne peut pas se dissimuler que c'est à l'oubli des petites réparations que l'on doit la ruine totale de la plus belle partie de l'édifice qui sert aujourd'hui à l'établissement de l'Ecole Centrale. »

Après diverses autres constatations, la Commission estima que si la gestion du préfet Didelot n'avait pas été d'une régularité exemplaire, cela tenait uniquement à l'arriéré qu'il avait trouvé à son arrivée; qu'il avait été ferme dans la gestion du département, qu'il était impossible de faire mieux. Elle proposait donc que le compte du préfet Didelot pour l'an VIII soit honorablement approuvé de manière à offrir le témoignage de reconnais-

sance que doit toujours inspirer une bonne administration.

Le compte final fut arrêté:

Recettes (10 centimes par franc sur 1.463.800 francs, contingent de la contribution foncière ..	146.380 francs
Dépenses	190.036 francs
Excédent de la dépense..	43.656 francs

La répartition des impôts fut l'objet de vives récriminations:

« ... En vain l'on se demande le motif de ce surcroît accablant... les plaintes malheureusement trop fondées des contribuables sur l'énormité de leurs cotes... que les taxes sont en général dans le département du tiers au quart du revenu net imposable... et cette situation déjà insupportable lorsque le Finistère jouissait d'une tranquillité parfaite, que ses habitants n'avaient à combattre que les ennemis du dehors... devient impossible maintenant que les troubles dévastent si cruellement le département. Le Gouvernement ignore-t-il donc cette situation quoique le Préfet qu'il vient d'envoyer et son prédécesseur aient failli tous les deux, à différentes époques, en être les victimes. Il ignore donc que la plus mauvaise récolte et la consommation extraordinaire des escadres réunies dans le port de Brest ont jeté le département dans la plus grande disette et qu'elle est telle que si on ne prend pas les moyens les plus prompts pour y remédier, il en peut résulter des conséquences funestes... »

Pour terminer, le Conseil, tenant compte des troubles qui sévissaient plus particulièrement dans les arrondissements de Quimperlé, Châteaulin et Quimper maintiendra leur contingent et augmentera les parts des arrondissements de Brest et surtout de Morlaix, qui n'avait aucun représentant au sein du Conseil.

Procédant au vote du budget de l'an X, le Conseil

adoptera les propositions du préfet, à peu de choses près. Il émettra cependant quelques observations.

Tout d'abord, il pense que le traitement du préfet ne devrait pas être basé sur la population de Quimper, mais sur la population de la ville de Brest où se trouve situé le premier port de la République.

Il votera aussi une allocation de 6.000 francs au préfet pour ses frais de tournée, pour tenir compte à la fois de la nécessité où il se trouve de se faire escorter et de la modicité de son traitement.

Il autorisera quelques travaux dans les locaux du bâtiment servant de préfecture et envisagera de procéder à un échange avec l'hôpital de Quimper.

Il témoignera une vive sollicitude à l'égard de l'instruction publique, mais se trouvera faute de crédits dans l'impossibilité d'accorder des bourses aux élèves nécessiteux.

Dans sa séance du 24 germinal, il donnera son avis sur la situation et les besoins du département:

La situation de l'agriculture est sensiblement meilleure dans le Léon qu'en Cornouaille. La position du fermier est mauvaise, les propriétaires insouciants.

Il suggérera le reboisement en sapins de Russie, pour l'usage de la Marine, d'immenses plantations de chênes, hêtres, ormeaux, frênes, châtaigniers, mélèzes, marronniers, pommiers, etc...; le développement des cultures de trèfles, prés à fleurs rouges, choux, navets, patates, sainfoin, fromental; l'extension de l'apiculture, la réorganisation des haras... mais le plus fécond des principes d'amélioration reste, dira-t-il, une paix générale au dehors et une répression prompte du brigandage au dedans.

Le commerce extérieur est nul depuis la guerre avec l'Angleterre; en temps de paix les étrangers importent dans le département pour des sommes considérables des chanvres, mâtures, planches, des goudrons et fers, des

graines de lin et de la rogue; il prennent en retour dans les autres ports de la République des sels, vins, vinaigres, eaux de vie, denrées coloniales quand elles sont à des prix modérés.

Le commerce intérieur consiste dans la pêche de la sardine et du maquereau, la vente du superflu des récoltes, des fils, de la toile, du cuir et un mouvement important de chevaux et de bêtes à cornes.

La pêche qui était florissante avant la Révolution est compromise. Il y avait depuis Belle-Isle jusqu'à Brest au moins deux mille bateaux montés de trois hommes et d'un mousse ou deux et plus de deux cents chasse-marées armés de 7 à 8 hommes uniquement occupés de transporter de la sardine en vert dans les différents ports du Midi; il entrait en fabrique de 70 à 90.000 barils dont les produits revenaient favoriser la vente des bois de construction, des merrins, feuillards, oziers, toiles, fils, cordages, etc..., et ranimer ce mouvement qui suit toujours la prospérité d'une branche de commerce. La situation aujourd'hui est bien différente: Belle-Isle presque toujours bloqué par l'ennemi et soumis à toutes les rigueurs des précautions militaires a perdu tous ses bateaux; Port-Liberté, qui ne peut pêcher que dans la croisière et dans les mouillages actuels de l'armée anglaise, languit au milieu des entraves. Concarneau que les effets funestes de la drague ont réduit à n'avoir d'autre ressource que la drague même qui ruine à jamais sa baie, se consume et se dépeuple. Douarnenez qui n'a jamais voulu considérer comme un privilège, mais comme une des principales garanties de sa pêche, l'ancienne défense de draguer dans sa baie a soutenu avec vigueur et même à main armée cette disposition dont sa sagesse est confirmée par une expérience de plus de cent années et par le témoignage effrayant de la ruine de plusieurs autres pêcheries, contre des pêcheurs de Brest et des marins même de l'armée navale qu'une licence dévas-

tatrice et une longue insouciance dirigeaient en tout sens contre nos dernières ressources. Crozon, qui a eu 160 chaloupes, n'en a plus que 30 et qu'on veut vendre par l'impossibilité d'y faire la pêche avec avantage depuis que les dragueurs de Brest y ont ruiné le fond de la côte en détruisant par leurs dragues ou filets traînants tous les frais, les poissons du moyen âge, tous les herbages qui leur servent d'abri et d'azile et les petits poissons dont ils s'alimentent. Le Conseil général demande au Gouvernement de confirmer l'arrêté du préfet maritime de Brest Cafarelli, du 8 frimaire précédent, renouvelant les dispositions d'un arrêt du Parlement de Bretagne du 9 décembre 1677 et du département du 5 avril 1791 interdisant la drague dans la baie de Douarnenez. Il demande aussi l'interdiction de l'importation en France des sardines espagnoles et l'octroi de subventions pour l'exportation des sardines dans les colonies d'Amérique, l'Egypte et l'Italie.

La pêche des maquereaux se pratiquait surtout à Roscoff et à l'Isle de Batz; elle se trouve très concurrencée par les Dieppois.

En temps de paix, dans les années ordinaires, le Finistère alimente le Midi de la France en céréales et peut même en exporter en Espagne et au Portugal.

Le lin et le chanvre sont abondants dans le département. Brest et Morlaix en font une exportation considérable qui pourrait s'étendre encore.

Le Conseil fait remarquer que le département est plongé dans les horreurs d'une famine par l'intempérie des saisons aggravée de tout ce que pourraient y ajouter un blocus sévère, la malveillance du fanatisme et les désordres d'un brigandage organisé; la récolte du sarrazin, qui est abondante normalement, a complètement manqué, à peine a-t-on retiré la semence, les seigles ont rendu au plus la moitié d'une année ordinaire, les cultivateurs ont pris prétexte pour renvoyer simultanément tous leurs

domestiques; un système de pillages a été essayé. Une disette aussi effrayante ne peut qu'entraver tous les services, multiplier le nombre des enfants abandonnés et des prisonniers, empirer au lieu d'améliorer le sort des uns et des autres. On ne comptait, il y a quelque temps, que peu de mendiants, ils vaguent aujourd'hui par troupes; ils seront innombrables avant la récolte. Il faut donc un secours puissant et prompt, non en argent, mais en grains.

Les routes ont besoin de réparations importantes, la construction d'un canal entre Quimper et Châteaulin doit être mise à l'étude.

Le Conseil demande que le citoyen Cambry, actuel préfet de l'Oise, concessionnaire des mines de charbons de Quimper, soit mis en demeure de l'exploiter ou d'y renoncer.

La réparation des divers ponts est indispensable; il en est de même de la plupart des ports, le curage du port de Morlaix s'impose et il est nécessaire d'arrêter l'invasion des sables de Santec.

Le conseil déplore le manque d'organisation de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et propose diverses solutions pour y remédier. Pour l'Ecole Centrale, il propose le remplacement de la chaire de législation par une chaire de langue anglaise. Il invite le préfet et les sous-préfets à s'occuper activement de ces questions.

Le conseil se fait l'interprète des usagers contre les abus des concessionnaires de bacs et insiste auprès du préfet pour la régularisation de ces services.

Le Conseil appuie la demande faite par le Conseil d'arrondissement de Quimperlé tendant au rattachement au Finistère des communes du Faouet, Locunolé, Guiscriff, Lannévégen, Gourin, Le Saint et Roudoualec, qui sont très proches de Quimperlé et très éloignées de Pontivy.

Le 27 germinal an IX, le Conseil, poursuivant ses délibérations, se sont présentés les quatre conseillers de l'arrondissement de Morlaix, qui venaient seulement de recevoir leur nomination. Il leur fut expliqué les décisions prises depuis le début de la session. Une vive discussion s'ensuivit relativement à la répartition des contingents d'impôts. Finalement, la question mise aux voix, les demandes des conseillers de Morlaix furent écartées.

Le 1er prairial an X, le Conseil se réunissait pour sa session de l'année, cette fois le doyen d'âge était M. du Plessis qui refusa de devenir président définitif; M. Malassis (1) fut élu.

Le Préfet, informé de l'intention du Conseil d'émettre une adresse au Gouvernement, arriva, accompagné du Conseil de Préfecture et du Secrétaire général, et la motion fut ainsi rédigée:

« Général Consul,

« Vainqueur dans les combats, sage et modéré dans le conseil, vous avez donné la paix à l'Europe étonnée de vos exploits. C'est beaucoup pour votre gloire, mais ce n'était point assez pour vos brillantes destinées.

« Vos vertus rendent à la religion la splendeur qu'elle avait perdu. Ces époques mémorables porteront votre nom à l'immortalité et seront pour toujours l'objet de notre reconnaissance.

« En prolongeant votre Consulat, nous assurons notre bonheur, puissions-nous assurer également celui de la postérité en vous obtenant par nos vœux une existence aussi étendue que vos bienfaits. »

Le chiffre des impôts étant égal à celui de l'année précédente, on maintint la répartition faite l'année précédente, malgré les nouvelles réclamations des représentants de l'arrondissement de Morlaix. Pour les dépenses, le Con-

(1) MALASSIS Romain, ancien député à la Législative.

seil se montra d'une sévérité rigoureuse réduisant souvent les propositions du préfet, pourtant modestes, n'accordant que quelques rares crédits supplémentaires pour la destruction des loups et les cours d'accouchements.

Le rapport annuel du Conseil Général est plus développé. Pour les questions examinées précédemment, il reprend à peu près les mêmes appréciations, sollicitant comme toujours la réduction des impôts, regrettant que le Gouvernement ne tienne pas compte de ses désirs.

Le retour des émigrés et le rétablissement régulier du culte inquiètent les acquéreurs de biens nationaux, le Conseil demande que le Gouvernement fixe au plus tôt les droits de chacun, qu'il ne soit plus question de Révolution, que chacun puisse travailler paisiblement.

La création de chambres de commerce dans les grandes villes, d'un lycée à Quimper, lui paraissent souhaitables. Il suggère que le canal projeté entre Brest et Nantes soit appelé le *Canal des Invincibles.*

Il émet le vœu que l'Administration assure efficacement la protection des pauvres naufragés et informe les habitants de la côte de leurs devoirs.

Sur la question de l'exécution des lois, le Conseil dit: « L'Amour de l'Ordre et de la Liberté, la soumission aux lois et un attachement prononcé à la Constitution caractérisent particulièrement les habitants de ce département. Le préfet y est généralement estimé. »

Le Conseil demande une réorganisation du notariat, la plupart des notaires de campagne sont cabaretiers. Il en est aujourd'hui du notariat comme de la médecine, s'en mêle qui veut, avec cette différence cependant qu'on peut tuer impunément et sans patente et qu'il faut un mandat ou la complaisance d'un notaire pour rançonner ou ruiner son client.

La police et la gendarmerie doivent être mieux orga-

nisées afin d'assurer la tranquillité publique qui laisse beaucoup à désirer.

Pour sa session de l'an XI, le Conseil Général se réunira le 15 floréal. Le citoyen Le Normand (1) fut élu président.

Le contingent global d'impôts pour le département ayant été réduit, le Conseil dégrèvera par préférence l'ancien district de Pont-Croix où il se trouve beaucoup de terres non cultivables.

Dans son rapport, le Conseil constatera que le pays n'est plus troublé, que le préfet jouit de l'estime générale et qu'il ne cesse de la mériter. Au sujet du Concordat, il dira qu'il n'est pas franchement observé, que des restrictions y sont apportées, que les passions devraient faire place à l'Union. Il refuse des suppléments de traitement à l'évêque, aux vicaires de la cathédrale et aux chanoines, mais vote les crédits nécessaires à l'acquisition d'une maison épiscopale et d'un séminaire.

Deux mois plus tard, le 10 messidor an XI, aura lieu une session extraordinaire, le citoyen Cornic (1) fut élu président.

Le Conseil s'occupera d'abord d'établir le tableau de répartition du contingent des conscrits. Il fera la répartition tout en remarquant l'énormité de ce contingent car il aurait fallu tenir compte que le département était soumis dans presque toute son étendue au régime des classes pour le service de la Marine et qu'ainsi il se trouve doublement imposé au service militaire.

Cela ne l'empêchera pas d'envoyer une adresse au Premier Consul:

« Citoyen Premier Consul et Président,

« La Nation Française jouissait de la paix avec cette

(1) LE NORMAND, de Brest.

(2) CORNIC (Charles), ancien capitaine de vaisseaux armés en course, de Morlaix.

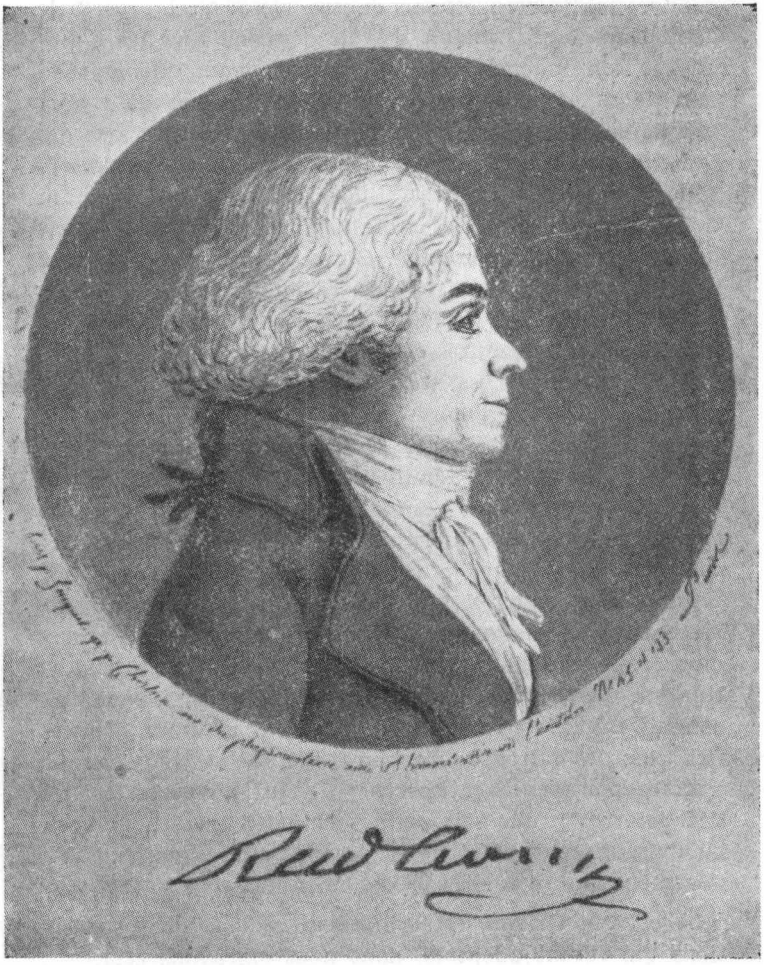

François-Joseph RUDLER
Membre de l'Assemblée Législative
(1791-1792)

confiance qui caractérise sa loyauté, elle se complaisait à donner à l'Univers étonné de ses victoires, le spectacle d'un peuple qui, satisfait d'avoir désarmé tous les ennemis de son indépendance se reposait tranquillement au sein de sa gloire et ne voulait plus chercher de rivaux que dans la carrière de l'industrie et de tous les arts qui contribuent au bonheur des hommes; mais il était réservé à de nouvelles épreuves, il devait devenir dans la main de l'auteur des Grandes mutations, un instrument terrible de vengeance contre le Gouvernement atroce qui a lassé tous les historiens à décrire la longue suite de ses perfidies et de ses forfaits, tous les signes précurseurs de la chute des empires semblent s'accumuler pour marquer le terme de sa monstrueuse existence. Injustice dans ses projets, remords et trouble dans son conseil, insolence et lâcheté dans ses princes, corruption dans tous les degrés de l'administration; si la violation du plus saint des traités donne au Gouvernement français l'initiative de ce châtiment mémorable, c'est qu'il ne pouvait être infligé avec plus de justice et d'éclat que par celui envers lequel il n'est pas resté un crime à commettre et qui, par la force de son organisation et l'ascendant irrésistible de son chef semble en avoir reçu la destination particulière. Nous vous avons promis pour nos concitoyens zèle et fidélité, l'événement ne nous démentira pas; les offres de l'ennemi ont été et continueront d'être repoussées avec horreur; il n'est qu'un cri contre l'Angleterre, qu'elle soit punie, comme il n'est pour vous qu'un sentiment, celui de la reconnaissance et d'un dévouement qui n'aura pas de bornes. »

Le citoyen Grivart (1), conseiller, rédigea des propositions qui furent adoptées, dont nous extrayons ceci:

« Considérant que le temps est venu d'user en tous points de représailles envers l'Angleterre, qu'il n'est désormais d'autre moyen que de la saisir corps à corps et de

(1) GRIVART, Martin, négociant à Douarnenez.

reporter dans cette isle infame tous les fléaux dont son horrible gouvernement a pendant si longtemps affligé le continent, qu'il faut par une administration ferme et vigilante donner une grande activité à nos arsenaux, de la confiance aux marins et des encouragements à la Course pour attirer le plus possible de marins étrangers dans les croisières qui pourront être entreprises contre son commerce, tant par les particuliers que par les navires de l'Etat, soit sur les côtes, soit surtout dans les Antilles et dans l'Inde...

« Considérant qu'une foule de citoyens et de communes ont déjà fait parvenir au Gouvernement l'expression de leur dévouement et que l'indignation de tous est tellement unanime contre l'Angleterre...

« Est d'avis... que tous les citoyens soient tenus de payer dix centimes pour franc du principal de leur contribution... »

Le 15 germinal, le Conseil général se réunissait pour sa session de l'an XII, le citoyen Boisdepace (2) fut élu président.

Le Conseil envoya encore une adresse au Premier Consul:

« La main de la Providence qui vous a conduit des bords du Nil aux rivages de la Seine pour consommer le bonheur du peuple français, qui vous a arraché aux dangers dans les plaines de Marengo, qui vous a soustrait aux poignards des factieux et aux trames infernales du 3 nivôse, vient encore de désarmer les bras des sicaires du perfide cabinet britannique!

« Agréez, Citoyen Premier Consul, nos témoignages éclatants de satisfaction.

« Si, de tous les points de la République des cris de

---

(2) BOISDEPACE-DULIEPVRE, directeur des Domaines à Quimper.

vengeance se sont élevés contre le gouvernement qui a conspiré votre perte, ici des préparatifs terribles, secondés par l'élan patriotique de toutes les autorités civiles et militaires, par la bravoure de nos marins, par l'activité de nos arsenaux, annonce à toutes les nations indignées la destruction prochaine de cet implacable ennemi du genre humain.

« Venez, citoyen Premier Consul (et c'est le vœu de tous les habitants du Finistère), venez contempler vous même le fruit de vos travaux et de votre amour pour la gloire nationale, nos vaisseaux sont prêts, notre armée est là : un seul mot de vous et la République est vengée.

« Venez ici, comme dans tous les départements que vous avez honorés de votre présence, vous serez entouré de l'amour et de la reconnaissance de tous les citoyens. »

Procédant à l'examen du budget, le Conseil constatera que la fermeture de l'Ecole Centrale intervenue le 1er messidor an XI occasionne une économie tant sur les traitements que sur les gros travaux envisagés. Mais, à défaut du lycée toujours souhaité une école secondaire s'ouvrira peu après.

Pour l'entretien des enfants abandonnés le Conseil estime que cette charge devrait incomber à l'Etat car une grande partie de cette population appartient aux militaires des armées de terre et de mer qui séjournent continuellement dans le Finistère.

Le Conseil approuve l'ensemble des comptes présentés par le préfet et renouvelle « à ce magistrat recommandable par son expérience, les témoignages d'intérêt qu'inspirent ses qualités personnelles et administratives ».

Le Conseil renouvelle sa demande de rattachement au Finistère des communes du Faouet, Locunolé, Guiscriff, Lanvénégen, Gourin, Le Saint et Roudouallec. De plus, il propose la fusion des communes de Gouesnach, Perguet et Pleuven avec celle de Clohars; de Tréguennec avec

Saint-Jean-Trolimon; de Tréogat avec Plovan; de Meilars et Guiler avec Mahalon.

Il proteste contre l'adjudication du droit de pêche dans les rivières de Quimper, Landerneau, Quimperlé, Châteaulin et Morlaix où l'on ne pêche que des poissons de mer. L'établissement de ce droit porte le plus grand préjudice au bourg de Locmaria dont tous les habitants livrés à la pêche ne subsistent que de son produit dans cette rivière.

Les chaleurs excessives et la sécheresse constante de l'été, la mauvaise récolte qui en a résulté et par conséquent la privation dans les campagnes de nourriture saine, ont donné lieu à des maladies dont l'intensité devient effrayante, le Conseil témoigne sa gratitude au préfet pour les mesures énergiques qu'il a prises pour enrayer ce fléau et demande que le Gouvernement prenne à sa charge les frais qui en résultent.

La session de l'an XIII auralieu le 2 floréal, le citoyen Grivart sera élu président. M. Derrien, conseiller de préfecture, faisant fonctions de préfet, remettra au Conseil les documents sur lesquels il aura à se prononcer. Le président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Rudler qui lui annonce qu'il vient d'être appelé à la préfecture de la Charente et qu'il a la satisfaction d'annoncer que Sa Majesté l'Empereur a nommé pour lui succéder, M. Miollis connu par de grands succès en administration et doué d'ailleurs de toutes les qualités qui peuvent opérer le bien dans le département.

Le Conseil charge son président de témoigner à M. Rudler le regret qu'il éprouve de ne pas le voir plus longtemps à la tête de la préfecture du Finistère et de lui déclarer qu'il emporte l'estime de tous les citoyens, cette douce et précieuse récompense pour un administrateur, de la sagesse et de l'intégrité qui ont caractérisé toute son administration dans ce département et il attend avec confiance l'accomplissement de ce qu'il lui fait espé-

rer de son successeur qu'il s'empressera de seconder dans tout ce qui pourra dépendre de ses attributions.

Depuis l'assassinat d'Audrein, le siège épiscopal demeurait vacant. Entre temps un Concordat avait été signé entre le Vatican et le Gouvernement français (28 messidor an IX), la nomination des évêques étant donné au Premier Consul, l'institution canonique réservée au Pape. Un serment de fidélité au Gouvernement exigé des évêques et des curés.

Le 19 germinal an X, le Premier Consul nommait à l'Evêché de Quimper le citoyen Claude André qui reçut l'institution canonique du Cardinal Caprara, Légat, le 29 avril 1802 (9 floréal an X), et prêta serment devant le Premier Consul le (dimanche) 19 floréal an X.

L'installation de l'Evêque eut lieu à la Cathédrale de Quimper le (dimanche) 4 fructidor an X.

A huit heures les autorités constituées et les fonctionnaires se réunirent dans une salle de la préfecture pour la cérémonie qui fut annoncée le matin par le son des cloches de la Cathédrale. A la même heure, le nouvel Evêque se rendit également à la préfecture, dans une salle qui lui avait été réservée, pour se revêtir de ses habits.

A huit heures et demie, le clergé sortit de la cathédrale pour venir prendre l'Evêque à la préfecture et à neuf heures une salve d'artillerie annonçait le départ du cortège qui se mit en marche dans l'ordre suivant :

le clergé,

les chapelains portant la crosse, le bougeoir et les mîtres,

l'évêque accompagné de ses deux assistants et de l'aumônier portant l'étole pastorale,

le préfet ayant à sa droite le chef de la quinzième demi-brigade, commandant l'arrondissement de Quimper, et à sa gauche le président du Tribunal criminel,

le Conseil de Préfecture avec le Secrétaire général et le sous-préfet de Châteaulin,

les Maire et adjoints de Quimper, avec le commissaire de police,
le secrétaire greffier,
le Tribunal criminel et spécial,
le Tribunal civil,
le Tribunal de commerce,
le Juge de Paix et ses suppléants et greffier,
les ingénieurs, directeurs, employés supérieurs, receveurs et payeurs des administrations publiques,
le Conseil du commerce, d'agriculture et des arts,
la commission de l'hospice civil,
les membres du jury de l'instruction publique,
les professeurs de l'école centrale,
le commandant de la place, avec tous les officiers, sans troupes,
les commissaires des guerres et de la marine.
la gendarmerie nationale.

Le cortège était escorté par la garde nationale, les vétérans en activité de service, des détachements de la 15e demi-brigade et le détachement des chasseurs du 16e Régiment.

En sortant de la préfecture le clergé a entonné et chanté pendant la marche le psaume : *Lotatus sum in his quo dicta sunt mihi,* etc...

Le cortège arrivé à la porte principale de l'église, le préfet s'adressa en ces termes à l'évêque : « Monsieur l'Evêque, je vous présente les clefs du Temple destiné à devenir la cathédrale du diocèse de Quimper. Puisse-t-elle posséder toujours un chef aussi respectable, aussi digne d'elle, ce sont les vœux des fidèles dont je deviens en cet instant l'organe. »

L'évêque répondit :

« Monsieur le Préfet, j'accepte avec reconnaissance les clefs que vous voulez bien me donner en me mettant en possession de cette église, vous m'inspirez la ferme confiance que vous la maintiendrez de tout votre pouvoir,

que vous en écarterez l'impiété, le scandale et tout ce qui serait contraire à la décence et que vous nous ferez jouir de la tranquillité dont nous avons besoin pour y exercer nos fonctions.

« Tandis que vous veillerez au dehors sur son enceinte sacrée, nous nous appliquerons à faire fleurir, au dedans les vertus chrétiennes que le peuple a droit d'attendre de nous.

« Heureuse la Religion, heureux l'Etat, lorsque ceux qui gouvernent, chacun dans leur ordre, s'unissent ensemble pour procurer aux hommes le bonheur du temps et de l'éternité. »

Après cette réponse, M. l'abbé Larchantel (1), commissaire installateur nommé par l'Archevêque de Tours, métropolitain, a présenté au nouvel Evêque l'Etole, l'Eau bénite, la Croix à baiser, plus l'Encens, pour le bénir, et l'a encensé.

L'Evêque s'est alors agenouillé et a entonné le *Veni Creator*.

Précédé du clergé il a parcouru la nef sous le dais, porté par quatre ecclésiastiques.

Arrivé à la porte du chœur, l'Evêque a chanté l'oraison du Saint Esprit, après laquelle on a entonné l'antienne de Saint Corentin, patron de la cathédrale. Ensuite, on a chanté l'antienne et les versets prescrits par le cérémonial des évêques pour leur première entrée et M. l'abbé Larchantel a chanté l'Oraison qui y correspond.

Entré dans le chœur, le clergé s'est placé dans les fauteuils qui lui étaient destinés, le préfet sur un siège à gauche, en entrant, vis-à-vis le siège épiscopal, ayant à

---

(1) M. l'Abbé Louis-Jean GILART DE LARCHANTEL était à l'époque âgé de 80 ans; il avait été nommé vicaire apostolique après la mort de Mgr CONEN DE SAINT-LUC, incarcéré pendant la Révolution; devint en l'an X vicaire général de Mgr ANDRE.

côté de lui le chef de brigade commandant l'arrondissement qui avait en face de lui le président du Tribunal criminel, placé à la tête des autorités judiciaires.

Le Secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de Châteaulin étaient placés devant le siège du préfet, les autorités constituées se sont rangées dans les hautes stalles, les autorités administratives du côté du préfet, les autorités judiciaires du côté du siège de l'Evêque.

L'Evêque arrivé à l'entrée du sanctuaire s'y est arrêté et après avoir fait sa prière à genoux sur une prie-dieu revêtu d'un tapis, est monté au haut du marche-pied de l'autel et s'est retourné vis-à-vis du citoyen préfet, ainsi que ses assistants.

Le Secrétaire Général de la préfecture a donné lecture du Concordat et de l'acte de prestation de serment du 19 floréal an X.

Le Commissaire installateur a donné lecture de la bulle d'institution canonique et de la Commission donnée pour l'installation par l'Archevêque de Tours.

L'abbé de Larchantel s'adressa à l'Evêque en ces termes :

« Depuis longtemps nous soupirions dans l'attente d'un Evêque selon le cœur de Dieu, nos vœux sont exaucés, nous avons enfin le bonheur de recevoir dans un temple auguste, un pontife envoyé du ciel pour le rétablissement de la religion, nous y voyons la lumière éclatante qui va dissiper les ténèbres de l'ignorance, du schisme et de l'erreur, nous y voyons enfin un évêque qui va être l'ornement et la gloire de cette église. Il ne me reste plus qu'à m'écrier avec le vieillard Siméon, dans les transports d'une sainte allégresse : *Nunc dimittis*... (Maintenant, Seigneur, laissez votre serviteur s'en aller en paix selon votre parole, car mes yeux ont vu votre salut.)

L'Evêque répondit :

« Messieurs, jamais la religion ne se montra plus grande et plus digne de son auteur que lorsqu'elle force les empires à reconnaître qu'ils ne peuvent se passer d'elle et que, sans ses instructions salutaires, les victoires les plus éclatantes, les institutions sociales les plus belles en apparence, ne sont que de vains ornements qui font briller les peuples un instant, mais qui ne sauraient les rendre solidement heureux.

« Sans doute la gloire du nom français a été portée à son comble, jamais Nation ne parut sous des dehors plus imposants et plus majestueux, jamais le génie et le courage ne firent paraître plus de lumières et d'activité, et l'Univers étonné croira à peine dans la suite, ce que nous avons vu et éprouvé.

« Cependant au milieu de tant d'avantages, parmi tant de trophées, avons-nous été heureux ? hélas, chacun de nous se rend témoignage du contraire, au fond de son cœur. Quelle en peut être la cause ? Ah ! c'est que nous n'avons été ni justes, ni religieux.

« Rétablir la religion parmi nous était donc le seul moyen de réparer nos malheurs et d'assurer à la France une félicité durable. Quels hommages, quelle reconnaissance, ne devons-nous pas au héros qui nous fait jouir d'un si grand bien ! C'est lui qui par sa valeur et sa sagesse, a brisé le joug de l'anarchie, a surmonté tous les obstacles. C'est lui qui, après avoir vaincu les ennemis du dehors, a rendu vains les projets des ennemis plus dangereux encore qui étaient du dedans, et qui a couronné ses triomphes par la paix de l'Eglise et de l'Etat. Quel autre que l'Homme de la droite du Seigneur aurait pu opérer de si grandes merveilles.

« Pourrions-nous, Messieurs, ne pas rendre grâce à Dieu de tant de faveurs; remercions le d'avoir choisi un si digne instrument pour nous les communiquer. Prions le de maintenir son ouvrage, de veiller sur les

jours de celui qu'il a chargé de veiller sur nous; n'oublions point que notre bonheur, que notre gloire sont le fruit de ses travaux. Prions aussi pour les autorités constituées qui sont ici présentes. Investis de la confiance publique ces hommes précieux abandonnent leur repos pour assurer le notre; en se partageant dans tous les rangs de la société, ils y portent le mouvement et la vie, partout ils font régner l'ordre et la paix.

« Ce serait ici, Monsieur le Préfet, qu'au nom et en présence des ecclésiastiques dont vous avez été tant de fois le bienfaiteur et l'appui, nous devrions vous témoigner notre reconnaissance. Que n'aurai-je pas à dire en parlant de votre prudence et de votre sagesse dans le gouvernement, de ce mélange de réserve et d'aménité qui fait que l'homme aimable, ne déroge en rien à l'homme public qui doit toujours conserver sa dignité; de ces vertus que l'envie elle-même est obligée de pardonner parce qu'elle ne saurait y atteindre, et qui font qu'on voit sans jalousie l'élévation de quelqu'un lorsque son mérite est parfaitement de niveau avec son rang; mais plus les qualités brillent en vous, moins vous aimez qu'on en fasse l'éloge, vérifiant ainsi cette grande maxime: le talent est modeste comme la vertu. »

Le Commissaire installateur conduisit ensuite l'Evêque à l'autel qu'il a baisé et à la chaire épiscopale d'où il revint à l'autel.

Une salve d'artillerie a annoncé au dehors le moment de l'installation. On a revêtu l'Evêque de ses habits pontificaux pendant l'introït. On a célébré la messe du Saint Esprit pendant laquelle on achanté la prose : *Veni Sancte Spiritus.* Après la post-communion on a chanté : *Domine Salvam fac Republicam, Domine Salvos fac Consules.*

Pendant la messe, la musique de la garde nationale et celle de la quinzième demi-brigade ont exécuté plu-

sieurs airs religieux. La Messe finie on a chanté le *Te Deum* qui a été annoncé par une salve d'artillerie.

Mgr André a ensuite donné la bénédiction et a été reconduit dans le même ordre à la préfecture où le procès-verbal d'installation a été signé par les autorités.

Aussitôt après, une Adresse au Premier Consul fut rédigée :

« Citoyen Consul,

« En acceptant la Suprême magistrature à laquelle la reconnaissance vous a élevé pour la vie, vous avez rempli le vœu de la Nation, vous avez tout fait pour sa Gloire, elle veut tenir encore de vos mains son bonheur.

« Le Senatus Consult qui vous a associé pour toujours les deux dignes magistrats qui ont partagé vos travaux, vous accorde une force nouvelle pour consolider votre ouvrage.

« Citoyens Consuls, les succès qui ont couronné vos efforts assurent à la Nation Française un degré de prospérité auquel aucune autre n'est encore parvenu.

« Recevez nos félicitations, les vœux que nous faisons pour la conservation de vos jours et l'assurance de nos profonds respects. »

Travailleur et ponctuel, Rudler a été dans le Finistère, comme ailleurs, un administrateur remarquable. Il entretiendra des relations amicales et confiantes avec ses subordonnés, avec les conseillers généraux, les maires et les fonctionnaires du département.

Sur le plan politique il ne ménagera pas son concours loyal au Gouvernement. Le brigandage, la chouannerie, les incursions anglaises, les menées monarchistes, la conscription et les réquisitions seront ses soucis constants.

Le 15 messidor an XI, il organisera les compagnies garde-côtes en procédant par réquisitions, dans les com-

munes voisines du littoral, les requis devaient avoir cinq pieds de haut et être âgés de 25 à 45 ans.

Le 28 messidor an XI, sur la proposition du général d'Armagnac, commandant le département du Finistère, il organise des formations d'élite destinées à seconder les troupes de ligne dans le cas d'incursions anglaises. Le lendemain il réquisitionne 57 conscrits destinés à être employés comme ouvriers dans les ports et arsenaux maritimes.

Le 21 messidor an X il lancera un premier appel aux sous-officiers et soldats déserteurs; le 23 thermidor an XII, il révoquera le citoyen Pennaliou, maire de Moëlan, pour avoir reçu de l'argent en échange de dispenses de services des côtes.

Lors des assemblées électorales il aura à lutter contre les désordres et cabales dictés par l'esprit de parti. Le 16 pluviose an XII, les notables du département lui témoigneront leur confiance en le présentant, en même temps que le général Moreau, pour le Sénat conservateur, mais ces propositions ne seront pas retenues par le Premier Consul.

Sur le plan administratif il prendra le 24 ventôse an XII un arrêté pour faire borner les limites des communes dans les parties où il n'existait pas de limites naturelles.

L'arrivée de Mgr André ne calmera cependant pas tous les esprits et le préfet devra intervenir pour rappeler que seul le culte catholique pratiqué dans le cadre du Concordat et reconnu par le Pape pouvait être toléré. A Ouessant il révoquera le maire Héré qui soutenait le curé constitutionnel (28 nivose an XI); il en sera de même du maire Chapalain, de Loc-Eguiner. A Brest, il refusera de laisser l'église N.-D. des Carmes entre les mains d'ecclésiastiques qui ne voulaient pas reconnaître l'Evêque (1er floréal an X).

1805

Lorsque la santé de Mgr André l'obligea à se démettre de ses fonctions et qu'il sera remplacé par Mgr Dombidau de Crouzeilles (10 pluviose an XIII) le nouveau prélat se renseignera aussitôt sur Rudler. L'abbé Le Gris-Duval, originaire de Landerneau, résidant à Paris, le dépeindra comme un « homme extrêmement froid, plus qu'indifférent pour la religion et très porté à favoriser le parti qu'il regarde comme opprimé ».

Rudler était-il si indifférent pour la religion ? On ignore où il fit ses études. Toute sa famille était catholique. On sait seulement que son frère aîné avait étudié chez les Dominicains de Guebwiller puis au collège royal de Colmar, il est vraisemblable que notre futur préfet avait suivi la même voie, bien que son nom ne figure pas sur les anciennes matricules de ces établissements. On peut donc penser que son attitude, où nous n'avons jamais trouvé la moindre opposition au clergé, était dictée par un souci d'indépendance légitime.

Le 21 floréal an IX il procédera à l'installation du Tribunal Spécial, il fera faire les travaux les plus urgents aux bâtiments de l'ancien couvent des Ursulines où étaient installés les divers tribunaux de Quimper. Comme l'avait fait Didelot, comme le fera plus tard son successeur de Miollis, il se transformera parfois en juge d'instruction, interrogeant les suspects et les faisant incarcérer, ce qui lui vaudra la désapprobation des juges criminels soucieux de leurs prérogatives.

A Brest, le tribunal siégeait dans un local incommode indécent, loué à un particulier. Profitant de la suppression de l'hospice militaire, installé dans le Petit Couvent, il y transférera les services judiciaires dès prairial an IX, réservant seulement la chapelle à l'usage de la Bourse de Commerce (22 fructidor an IX).

Le 1er thermidor an XI, il passera l'acte d'échange entre l'Etat, d'une part, l'Hôpital de Quimper, d'autre part, de la propriété Sainte-Catherine servant de pré-

fecture, contre d'autres immeubles, ce qui permettra ainsi au département de commencer d'utiles travaux d'aménagements pour lesquels Rudler utilisera toutes les économies qu'il réalisera sur les services administratifs.

Si, sur les bords du Rhin, Rudler s'était beaucoup penché sur le problème de l'instruction publique dans le Finistère il sera en butte à l'inertie des municipalités et au manque de crédits. Il fera cependant faire des travaux aux bâtiments de l'Ecole Centrale et y transférera les ouvrages des bibliothèques religieuses et celles des émigrés.

Dès l'an XI il fera faire des travaux pour installer la Société d'agriculture dans les locaux de l'Ecole Secondaire. Le 23 floréal an XII, il prendra un arrêté pour créer une Société libre d'agriculture, de commerce, sciences, arts et métiers, composée de 24 membres. Les réunions devaient avoir lieu les 1er et 16 de chaque mois. Cette année un crédit fut accordé pour être distribué aux propriétaires des plus beaux chevaux amenés aux foires de Morlaix, La Martyre, Lanhouarneau et Quimper. Pour la destruction des loups, des primes furent distribuées, 12 francs pour un loup, 18 francs pour une louve, 6 francs pour un louveteau. Il fallait porter la tête de l'animal au sous-préfet, qui la faisait enfouir.

L'état de guerre presque continuel rendra difficile l'approvisionnement en charbon et il fera mettre la Mine de houille de Quimper à la disposition de la Marine.

Il y avait un an que Rudler était à Quimper, on envisageait déjà son départ. Le 28 floréal an X (18 mai 1801), il écrivait ceci au citoyen Lefebvre Lapâquerie, sous-préfet de Brest.

« Citoyen Sous-Préfet, il y a six semaines à deux mois qu'un Conseiller d'Etat avec un Général de ma connaissance m'avaient proposé pour la préfecture de la Roër, je n'ai plus entendu parler depuis de changement.

J'ignore donc parfaitement la destination dont votre ami vous a parlé. Si ma santé s'arrangeait mieux avec le climat je vous assure que je ne changerais point avec les deux tiers des préfectures. La bonté des fonctionnaires de ce département, les mœurs de ses habitants, la Société de Quimper... attachent.

« Quant à ce que votre ami désire que j'écrive en cas d'événement jugez vous-même si elle est faite pour produire quelqu'effet et si je peux prendre sur moi de la hazarder; à peine suis-je connu du ministre, ces nominations d'ailleurs sont faites ordinairement par les Consuls directement, je serai accusé nécessairement de présomption en m'arrogeant une pareille initiative, je n'ai jamais osé me la permettre pour la moindre place judiciaire à l'égard du ministre de la Justice quoique je sois connu de lui sous quelques rapports d'amitié en qualité d'ancien collègue au tribunal de Cassation. J'ai toujours attendu qu'il me demandât mon opinion; la timidité assez ordinaire aux bons habitants des bords du Rhin m'a toujours opposé une barrière insurmontable que je n'ai jamais pu franchir; plaignez-moi, mais n'accusez point ma bonne volonté, que j'aurai toujours de faire ce qui peut vous être agréable. Recevez, l'assurance de mon estime et de mon attachement. RUDLER. »

Le 25 prairial an XII il sera nommé chevalier de la Légion d'honneur et prêtera serment de fidélité le 18 thermidor an XII.

Mais il semble que la santé de Rudler ne s'améliora pas. Le 14 fructidor an XII, un congé lui était accordé par le ministre, il quittera aussitôt Quimper, prenant un arrêté désignant le conseiller de préfecture Derrien pour assurer un intérim qui durera huit mois. Pendant ce temps il restera cependant en contact avec Quimper. Le 18 germinal an XIII il rédigera à Paris l'arrêté nommant Antoine Derrien, géomètre vérificateur du cadastre pour le département du Finistère.

Le 21 ventôse an XIII il demandera son changement :

Paris le 21 ventôse an 13.

Le Préfet du Finistère

à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur

« Monseigneur,

« Plusieurs congés m'ont été accordés pour motifs d'indisposition sans que j'ai pu jusqu'à présent rétablir ma santé; l'hiver pluvieux et humide a rendu nul l'effet des remèdes dont je me suis servi.

« Le médecin qui me donne ses soins ainsi que ceux que j'ai consultés attendent tout du retour de la belle saison, ils s'accordent tous à me défendre le séjour dans un climat humide et aussi variable dans sa température que celui du Finistère, qu'ils regardent comme la source de la maladie dont je suis affecté depuis plus de 3 années consécutives.

« N'ayant aucun espoir de pouvoir me rétablir dans le Finistère et par suite d'y vaquer à mes fonctions avec le zèle et l'activité qu'elles exigent, je supplie Son Excellence de vouloir bien proposer à sa Majesté mon changement. Je regrette infiniment que ma position me force à quitter un pays où par mes connaissance locales j'aurai pu encore être de quelqu'utilité.

« Salut et Respect, (signé) RUDLER.

« P.-S. — Je joins la consultation de M. Dubois, professeur de l'Ecole de Médecine. »

« La constitution, très nerveuse de Monsieur le Consultant, les lassitudes presque continuelles qu'il éprouve dans les jambes, les pesanteurs de tête et les étourdissements continuels, enfin la difficulté des digestions et l'abattement général de tout le corps demandant un traitement et des soins hygiéniques plutôt que des médicaments, et en supposant qu'il faille employer quelquefois ces derniers, ils deviendraient beaucoup plus nuisibles qu'utiles au malade, s'il était toujours exposé aux influences d'une température humide.

« Il y a environ trois mois que je donnai pour conseil de prendre de la dissipation et de l'exercice, surtout celui du cheval, d'éviter tout ce qui pourrait arrêter l'insensible transpiration car les vicissitudes et les désordres de cette fonction me paraissaient être la source de tous les maux du consultant. C'est pour cette raison que j'ordonnai le séjour dans un climat tempéré et salubre. J'appris alors que le malade habitait la Basse-Bretagne, pays extrêmement pluvieux et très variable dans sa température. Je conseillai de la quitter, et je le conseille encore aujourd'hui pour les mêmes raisons, d'autant mieux qu'il conviendrait d'aller à la saison prochaine prendre quelques eaux minérales sur les lieux. Celles de Vichy, toutes autres analogues, seraient très convenables. Mais je répète qu'il est indispensable que Monsieur change de climat pour son habitation ordinaire. Je ne pense pas que Monsieur puisse de très longtemps habiter sans danger le pays qui l'a rendu aussi valétudinaire.

« Paris, le 21 ventôse an 13, signé Ant. DUBOIS, professeur à l'Ecole de Médecine. »

Le 6 germinal an XIII, le Ministre de l'Intérieur présentait un rapport à l'Empereur tendant à la nomination de Rudler à la préfecture de la Charente ajoutant que ce fonctionnaire était particulièrement dévoué à Sa Majesté, que sa conduite dans les places qu'il avait occupées n'avait méritée que des éloges.

Le 7 germinal l'Empereur signait le décret nommant Rudler à Angoulême où il emmènera son secrétaire particulier Grégoire Jaouen. Il ne semble pas que le climat de la Charente lui ait été plus supportable que celui de Quimper et plusieurs congés pour raisons de santé lui seront accordés par le Ministre. Entre temps, il sera fait Chevalier de l'Empire le 28 janvier 1809 et Baron le 14 février 1810, deux jours plus tôt le 12 février 1810, il sera admis à la retraite et se retirera à Strasbourg.

Pendant vingt ans il vivra tranquillement dans sa chère Alsace refusant les candidatures que lui offrirent, à plusieurs reprises, les électeurs du Bas-Rhin. Mais, en 1830, la crise qui menaçait la France, lui faisant oublier son âge et ses infirmités, il accepta le 3 juillet 1830 du Grand Collège du Bas-Rhin un mandat de député. Il arrivera à Paris, au milieu des barricades, pour fonder la royauté de Juillet. Il se montra favorable à l'avènement de Louis-Philippe, mais ne se représentera pas aux élections de 1831. Il mourut à Strasbourg le 13 novembre 1837, à l'âge de quatre-vingt ans.

Après le décès de Mme Rudler, survenu en 1851, rue de la Toussaint à Strasbourg, l'inventaire dressé en 1852 fera ressortir un mobilier de valeur, une cinquantaine de tableaux, en majeure partie des tableaux de maîtres hollandais et italiens du XVIIe, des bijoux (un diamant estimé 1.400 francs, vendu 1.700 francs), des bronzes, etc...

L'unique fille de Rudler, Joséphine-Françoise, née à Angoulême le 22 fructidor an XIII, épousera un Bizot, sa petite-fille deviendra baronne de Creutzer, son arrière petite-fille Mme Dutreil, dont le mari sera député de la Mayenne et quelque temps sous-secrétaire d'Etat dans le ministère Briand, en 1926. Plusieurs membres de cette famille vivent actuellement à Paris et dans la région parisienne où ils occupent des situations très honorables. Parmi ses petits-neveux, signalons les frères Thomann, l'un d'eux fut Directeur du *Journal d'Alsace et de Lorraine,* à Strasbourg, un autre, le Père X.-J. Thomann, vit retiré à la Maison des Missions à Saint-Ilan, Côtes-du-Nord, il a, dans une généalogie de sa famille, restée manuscrite, consacrée plusieurs chapitres à la vie de François-Joseph Rudler. Son arrière-petite nièce, Mme Muller-Thomann, veuve d'un avocat mulhousien, conserve précieusement plusieurs portraits de notre préfet et c'est à sa grande obligeance que nous devons de reproduire l'un d'eux.

A. LE BIHAN.

Grandeur et décadence d'un ancien port fluvio-maritime

PONT-L'ABBÉ

Son commerce ses bâtiments et ses marchands

INTRODUCTION HISTORIQUE

Avant d'aborder l'étude de l'activité commerciale et plus particulièrement maritime de Pont-l'Abbé au cours des siècles derniers, nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt de retracer, dans ses grandes lignes, l'histoire de cette ancienne petite ville, intimement liée à celle de ses seigneurs, les puissants barons du Pont, dont le château fut, au Moyen-âge, un spécimen très représentatif de ces forteresses féodales, à l'ombre desquelles plusieurs villes sont nées et ont pris leur essor. Il est évident que cet avant-propos ne saurait avoir aucune prétention exhaustive, car il ne vise simplement qu'à créer un climat favorable à l'objet de notre travail.

Postérieurement au séjour des Romains à Pont-l'Abbé, à une époque très reculée que l'on peut situer approximativement au VIe *siècle, lors des grandes émigrations bretonnes, une abbaye fut fondée par saint Tudy, ou du moins placée sous son patronage, en un lieu, qui consacra par son nom de Loctudy, le souvenir du saint thaumaturge. Afin de rendre les communications plus aisées avec la ville épiscopale de saint Corentin, les abbés de Loctudy firent édifier un pont sur le bras de mer connu sous le nom de « rivière de Pont-l'Abbé ». De là, l'origine et l'étymologie de la ville, « Pons abba-*

tis «, « le pont de l'abbé ». Vers le IXe *siècle, l'abbaye de saint Tudy devait être ruinée par les terribles Normands, venus du Nord, et les débris fumants du saint édifice resteront à jamais ensevelis.*

Ce n'est qu'à partir du XIIe *siècle que les barons du Pont font leur entrée dans l'histoire du duché de Bretagne, où quelques-uns d'entre eux occuperont une place marquante. Au siècle suivant, la baronnie était déjà puissante, et les seigneurs, qui portaient fièrement le nom de Pont, construisirent, sur les bords de l'étang, l'altière résidence, dont il ne subsiste aujourd'hui que des restes dénaturés. Les plus grandes familles de la province, comme les Léon, les Rohan, les Rostrenen et les Quellénec, tinrent à honneur de s'allier aux barons de Pont-l'Abbé. La ville elle-même, sous la protection immédiate des remparts du château, se développa surtout à la fin du* XIVe *siècle, sous l'impulsion de Hervé III du Pont, qui construisit le premier quai et fonda, avec sa femme Péronnelle de Rochefort, le couvent des Carmes* (1383), *ainsi que l'hôpital et la chapelle de saint Jean.*

Au cours de la longue et douloureuse guerre de la Succession de Bretagne, le seigneur de Pont-l'Abbé restera invariablement soumis à la cause de Montfort jusqu'à la bataille d'Auray (1364), *qui dénoua d'une façon tragique cette interminable compétition. Fidèles serviteurs des ducs de Bretagne, ils conserveront, au cours du* XVe *siècle, la position élevée qu'ils occupaient parmi la noblesse de Cornouaille.*

En 1426, *lorsque le connétable Arthur de Richemont vint assiéger Saint-James de Beuvron, tenu par les Anglais, de nombreux seigneurs bretons, dont celui de Pont-l'Abbé, périrent au cours d'un engagement qui devait tourner en déroute pour les assaillants. Jean de Pont fut lui-même mêlé aux grandes affaires du temps. Fils de Hervé IV et de Marie de Rosmadec, il avait épousé Marguerite de Rostrenen. En* 1465, *il suivit le duc Fran-*

çois II à la guerre du Bien public. Leur fils Pierre, seigneur du Pont et de Rostrenen, s'était uni en 1454 *à Hélène de Rohan-Guéméné.*

En compagnie des Rohan, Laval et Rieux, il sera de la ligue qui, à Châteaubriant, allait livrer la Bretagne au roi Charles VIII (1487), *mais reconnaissant et réparant ses torts envers le duché, il tombera, avec son frère Vincent, sur le champ de bataille de Saint-Aubin-du-Cormier* (28 *juillet* 1488). *Son fils et successeur Jean III du Pont était encore mineur lorsqu'en* 1500 *il épousa Catherine de Brosse, qui tenait aux deux branches de la Maison de Bretagne : par son père, elle descendait en effet de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, tandis que par sa mère, Louise de Laval, elle était arrière-petite-fille du duc Jean V et cousine au septième degré de la reine Anne. Issue de Penthièvre, Catherine portait les armes et le nom de Bretagne. A la sollicitation d'Anne de Bretagne, qui était de Montfort, Louis XIII lui défendit de porter ces armes et ce nom. Quant à la famille de Pont, elle blasonnait « D'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur », et avait pour devise et cri d'armes, « Heb-Ken » (Ni plus ni moins) et « Heb Chang » (Sans changer). Au mois de mai* 1508, *Jean III était inhumé dans son enfeu du couvent Saint-François de Quimper, dont les barons du Pont étaient d'insignes bienfaiteurs.*

Louise du Pont, sa fille, épousa le 7 *février* 1517, *Pierre de Foix, baron de Langon, neveu de Marguerite de Foix, seconde femme du duc François II et mère de la défunte duchesse et reine Anne. Elle mourut sans enfants en décembre* 1526; *la baronnie de Pont-l'Abbé passa alors à Jean du Quellenec, son neveu à la mode de Bretagne.*

De son mariage avec Jeanne de Maure, Jean du Quellenec eut trois enfants, dont Charles, marié le 20 *juin* 1568 *à la célèbre Catherine Larchevêque, unique héritière de Parthenay et de Soubise. Charles du Quel-*

lenec prit alors le nom de Parthenay et le titre de Soubise, sous lequel il se signala dans les guerres civiles. Il était de la compagnie du roi de Navarre (depuis Henri IV), dans la nuit tragique de la Saint-Barthélémy; appelé dans la cour du Louvre, il y descendit armé, se défendit « comme un lion », et, quand il tomba sans vie, il était « percé comme un crible » (24 août 1572).

En 1554, par lettres patentes du mois de février, le roi Henri II avait attribué le devoir de douze tonneaux de vin à l'abatteur du joyau de Pont-l'Abbé.

Le jeu du papegaut ou papegay était une sorte d'exercice militaire, institué par le roi dans certaines villes, et qui avait pour but d'entretenir les habitants dans la pratique des armes. L'adresse des tireurs se voyait récompensée par une exonération fiscale importante sur une certaine quantité de vin.

Voici un extrait de ces lettres patentes : « ... Ayant égard que le dit lieu du Pont (l'Abbé), appartenant à notre dit cousin (Charles du Quellenec), est situé et assis sur le bord et rivage de la mer, peuplé et habité de grand nombre de personnes, tant nobles que autres partyes, tant pour eux instruire à l'art militaire que autrement prendre récréation honneste, se sont par cy-devant addonnés et appliqués à tirer aux jeux de l'arquebuse, arc et arbalette, chose de grand exercice, fort notable, convenable et nécessaire pour la déffance du païs... » Ce document atteste que déjà au XVIe siècle, Pont-l'Abbé avait pris un certain développement.

Le XVIe siècle est d'ailleurs dans son histoire une époque marquante : peu de villes ont plus souffert des troubles de la Ligue, et l'on ne saurait s'en étonner, si l'on songe que les Quellenec, barons du Pont, s'étaient résolument déclarés pour la Réforme, alors que la Bretagne, presque tout entière, demeurait fidèle au catholicisme. Cette conversion au protestantisme, des seigneurs de Pont-l'Abbé, allait avoir une conséquence fâcheuse,

car, pendant plus de deux siècles, elle fit rattacher les habitants, pour le spirituel, aux paroisses de Loctudy et Plobannalec, sans compter Lambourg, englobé dans celle de Combrit.

Une délibération de 1683 *de la communauté de la ville nous donne des éclaircissements à cet égard; ce document nous apprend en effet que les seigneurs du Pont avaient fondé autrefois, dans l'enceinte du château, une église collégiale dédiée à saint Tudy, et desservie par six chanoines ou chapelains, où se faisaient toutes les fonctions curiales de la ville; mais les barons étant tombés « dans le malheur de l'hérésie, chassèrent les chanoines, et l'église demeura déserte et ruinée ».*

Les recteurs de Loctudy et Plobannalec, « trouvant ses brebis sans pasteurs, les retirèrent à leurs paroisses », en les obligeant d'y aller une fois l'an.

Les Pères Carmes obtinrent les revenus de la chapellenie de Saint-Tudy, à la charge d'en faire la desserte dans leur église, mais, note curieusement cette délibération, « comme ils sont incapables de le faire, on espère qu'un jour les seigneurs rétabliront lad. chapellenie dans ses droits, pour leur intérêt et celui de leurs habitants ». Mais cet espoir restera vain, et jusqu'à l'autonomie spirituelle de la ville en 1791, *les recteurs voisins continueront à venir à Pont-l'Abbé faire la levée des corps, inhumés ensuite dans l'église des Carmes. Les habitants avaient par contre la liberté de faire baptiser leurs enfants dans l'église tréviale de Lambourg, et, tandis que les bannies se faisaient dans les paroisses respectives, les fiançailles et les noces étaient célébrées dans les chapelles de la ville.*

Pont-l'Abbé eut à souffrir des vicissitudes et des pillages qui accompagnèrent les sièges successifs de sa citadelle. Les troupes du roi Henri III s'en emparèrent en 1588. *Deux ans plus tard, en* 1590, *les troupes royales et quelques seigneurs du voisinage étaient à leur tour assié-*

gés par les ligueurs de Quimper. Ceux-ci avaient fait appel à Lézonnet, gouverneur de Concarneau pour la Ligue. Autour de lui se groupèrent des paysans d'Audierne et de tous les environs, plus désireux de faire quelque mal aux seigneurs royalistes que poussés réellement par le zèle religieux. Pont-l'Abbé fut investi, et même attaqué à l'aide du canon, mais ses murs épais résistaient encore lorsque le capitaine de Trogoff, l'âme des assiégés, ayant été tué par un coup d'arquebuse, la petite garnison ne songea plus qu'à capituler. Les Ligueurs firent un ample et précieux butin et force prisonniers à rançon. Il était autrefois de tradition à Pont-l'Abbé que l'horloge du château avait été volée par les gens de Concarneau : aussi, quand quelqu'un demandait l'heure, lui disait-on d'aller se renseigner à Concarneau.

Pendant ce temps, Charles du Quellenec avait eu pour successeur son neveau, Toussaint de Beaumanoir, vicomte du Besso. Attaché au parti du roi, celui-ci joua un grand rôle dans les guerres de la Ligue en Bretagne : il y commanda toute l'infanterie royale. Blessé devant Ancenis, et transporté à Rennes, Beaumanoir y mourut le 17 *mars* 1590, *âgé de* 35 *ans. De son mariage avec Anne de Guémadeuc, le baron de Pont-l'Abbé ne laissait qu'une fille, Hélène de Beaumanoir, dont il avait voulu le mariage avec René de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye. Mariés le* 16 *janvier* 1599, *les jeunes époux ne vécurent en communauté qu'à partir de* 1601. *Hélène avait alors treize ans et son mari quinze. La discorde ne tarda pas à régner au sein de ce ménage d'adolescents. Dès l'année* 1604, *Hélène de Beaumanoir, en butte aux violences de son époux, s'enfuyait de la Hunaudaye pour se réfugier en son château du Pont. Le sire de Tournemine l'y suivit avec une véritable armée, et, comme elle s'y était enfermée, il en fit le siège. Au même moment, Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, accourait de Dinan, dont il était gouverneur, au secours de sa cousine, avec une nombreuse noblesse; mais il était trop*

tard : avant son arrivée, Hélène avait capitulé et repris avec son mari la route de la Hunaudaye. La vie commune reprit entre les deux époux, mais pas pour longtemps. Bientôt Hélène cherchait un asile derrière les murs de Dinan, plus sûrs que le château de Pont-l'Abbé. De là, elle intenta une action en résolution de mariage, mais, comme les procédures traînaient en longueur, un de ses cousins, Toussaint de Guémadeuc, entreprit de la débarrasser de son mari. Tous deux se rencontrèrent au pays de Retz, chacun à la tête d'une troupe de cavaliers. Le combat se termina tragiquement : Guémadeuc fut tué sur le coup, tandis que La Hunaudaye mourait quelques mois après. Un an plus tard, le 12 avril 1609, la jeune et infortunée baronne de Pont-l'Abbé se remariait avec Charles de Cossé, marquis d'Acigné, second fils du maréchal, comte et plus tard duc de Brissac. Hélas ! ce second mariage allait être aussi malheureux que le premier : follement prodigue, le marquis accabla de mauvais traitements sa femme, qui voulait empêcher la ruine. Le maréchal, son père, le fit interdire, mais mourut bientôt (1625). Le marquis d'Acigné emprisonna alors sa femme dans l'un de ses châteaux, prétendant la forcer, sous menace de mort, à s'obliger pour lui et à reconnaître un enfant supposé. Enfin, Hélène trouva le moyen de faire parvenir ses doléances au roi. Son mari fut mis à la Bastille et, le 22 janvier 1628, le Parlement le bannissait du royaume à perpétuité.

Mais la pauvre marquise d'Acigné n'avait pas encore épuisé sa coupe d'amertume. Sa principale héritière était sa nièce, Françoise de Guémadeuc, fille de Thomas, gouverneur de Fougères, qui eut la tête tranchée en place de Grève le 27 septembre 1627, comme meurtrier de son cousin le marquis de Névet, et rebelle au roi.

Le cardinal de Richelieu avait pesé de tout son pouvoir pour empêcher Louis XIII de faire grâce à Guémadeuc, ce qui ne l'empêcha pas, neuf ans plus tard, de demander pour le fils de sa sœur, Mme de Vignerot du

Plessix, marquise de Pont-Courlay, la main de Françoise de Guémadeuc, devenue l'une des héritières les plus riches de Bretagne. Le mariage fut célébré le 29 juin 1626, et, en 1629, naissait un fils, Armand-Jean, que le cardinal allait faire hériter de son nom et de ses titres.

Mme de Pont-Courlay n'était pas la seule héritière de la marquise d'Acigné. Aussi, Richelieu, redoutant quelques dispositions testamentaires en faveur d'autres parties, n'hésita pas à soumettre Hélène de Beaumanoir à des pressions inavouables : le 16 janvier 1629, elle donnait à sa nièce le vicomté du Faou et ses annexes, les baronnies du Pont et de Rostrenen et de nombreuses autres seigneuries.

Ainsi dépouillée, la malheureuse Hélène vint habiter son château de Limoëlan (en Sévignac, évêché de Saint-Malo), où elle vécut encore huit années, « travaillée dit-elle, de continuelles maladies, causées par les violences exercées sur elle ». Le 10 août 1636, elle était inhumée au couvent Sainte-Catherine de Dinan.

Devenue veuve le 26 janvier 1646, la baronne de Pont-l'Abbé, Françoise de Guémadeuc, marquise de Pont-Courlay, épousa l'année suivante Charles de Grivel de Gamaches, comte d'Orouer, qui, en décembre 1658, fut assassiné dans son carrosse à Paris.

Elle-même mourut le 13 janvier 1674. Son successeur fut son fils Armand-Jean, duc de Richelieu, héritier des titres de son grand'oncle le cardinal; et qui se démettra lui-même en 1681 en faveur de son neveu le marquis de Richelieu.

Ce fut sous l'administration des Richelieu, en 1622, que les habitants de Pont-l'Abbé commencèrent à délibérer de leurs propres affaires et à se réunir en chambre ou communauté de ville. Cet ancêtre du conseil municipal était composé de 25 membres, dont 12 pris dans la bourgeoisie et 12 dans la classe des artisans, avec un syndic

pour chef et représentant direct du « général » des habitants.

Les principales attributions de cette assemblée étaient la répartition des diverses impositions et le logement éventuel des gens de guerre. Si la baronnie de Pont-l'Abbé possédait d'office le droit d'entrée aux Etats de la province, nous devons souligner que, malgré les dires de certains auteurs, la ville elle-même n'a jamais joui de cette prérogative.

En 1633-1634, *se place dans l'histoire de Pont-l'Abbé un événement douloureusement ressenti, suivi d'une intervention miraculeuse: une maladie contagieuse, présentant les symptômes de la peste, s'était déclarée dans la ville. Dès l'apparition du sinistre mal, les plus fortunés des habitants se hâtèrent de fuir dans les paroisses voisines. Les ressources des indigents venant à diminuer, l'augmentation de la misère publique redoubla l'activité et les ravages du fléau.*

Le prieur des Carmes, Hugues de Saint-François, ancien prieur de Sainte-Anne d'Auray, se sentit inspiré de se vouer, avec sa communauté, à la sainte, promettant, si le fléau disparaissait, de la conduire en pèlerinage à son sanctuaire.

Quelques années auparavant, le 26 *juillet* 1625, *Nicolazic avait vu poser la première pierre de la chapelle de Sainte-Anne, après les visions et les événements miraculeux du champ du Bocenno. Les habitants de Pont-l'Abbé s'associèrent pleinement au vœu du prieur. Au même temps, le ciel parut agréer ces prières, car la maladie cessa. La procession fut donc décidée pour l'un des dimanches suivants.*

Après une messe à l'église des Carmes, au cours de laquelle un des religieux, dans une exhortation vive et pathétique, rappela les motifs qui les dirigeaient, de deux à trois cents personnes se mirent en route pour le pieux

voyage. Les religieux, au nombre de vingt, marchaient en tête; ils étaient précédés de leur croix, et suivis de deux vénérables recteurs des environs, portant chacun une bannière de sainte Anne. Venaient ensuite les hommes, rangés trois par trois, sous la conduite du sénéchal de la ville, qui voulut, malgré son grand'âge, faire toute la route à pied. Les femmes venaient ensuite dans le même ordre. Au son de toutes les cloches de la ville épiscopale, et en présence d'une foule nombreuse, les pèlerins firent leur entrée dans la cathédrale de Saint-Corentin, où les attendaient l'évêque, le chapitre et toutes les notabilités de la ville. Après la station devant le Saint-Sacrement, le prélat, Mgr Le Prestre de Lézonnet, donna sa bénédiction aux pèlerins et aux bannières. Le lendemain, le cortège reprit la route, oubliant les fatigues du voyage par des prières et des cantiques. Après une deuxième nuit à Pont-Aven et la suivante à Hennebont, les pèlerins de Pont-l'Abbé eurent enfin la joie d'apercevoir à l'horizon la tour de Sainte-Anne et, à l'instant même, tous se prosternèrent pour saluer le sanctuaire. Des larmes de consolation coulaient de tous les yeux, et le jour entier du lendemain eut peine à suffire à l'épanchement de la piété générale.

Pendant ce temps, la peste avait complètement cessé ses ravages à Pont-l'Abbé, et personne par la suite n'en fut frappé. Pour perpétuer la mémoire de ce fait merveilleux, une chapelle de l'église des Carmes fut consacrée à sainte Anne, dont l'intervention en faveur des habitants avait été si heureuse.

En 1675, lors de la révolte du Papier timbré, les habitants de Pont-l'Abbé et de Lambourg incendièrent le château, dont les précieuses archives furent détruites. Dix ans plus tard, le marquis de Richelieu vendait la baronnie du Pont à François-Joseph d'Ernothon, premier conseiller du roi au Parlement de Paris, d'une famille de marchands de Saint-Malo, enrichie par le commerce et la

pêche de la sardine et anoblie par une charge toute théorique... et onéreuse, de secrétaire du roi.

En 1746, *la seigneurie était toujours aux mains de la famille d'Ernothon, en la personne de Catherine d'Ernothon, mariée à Louis d'Argouges, marquis de Rannes. Le* 9 *septembre* 1753, *sa veuve la vendit à Etienne et Henri Baude pour la somme de* 522.000 *livres. Les Baude, seigneurs de la Vieuville et de Châteauneuf, en Haute-Bretagne, étaient, tout comme les Ernothon, des marchands enrichis originaires de Saint-Malo. Il est très vraisemblable que les brillantes croisières, accomplies par leurs corsaires, contribuèrent à favoriser leur éclatante ascension dans l'échelle sociale. Des familles de négociants, d'origine souvent très obscure, étaient en état, après trente ou quarante années de spéculations maritimes, d'acheter les plus belles seigneuries de la province. Peu après l'acquêt de Pont-l'Abbé, il intervint, entre les deux frères Baude, un accord au terme duquel Henri resta seul maître de la baronnie. Le nouveau baron mourut à Paris en* 1757. *Après son fils aîné, décédé en* 1762, *la baronnie de Pont-l'Abbé échut à son frère Jean-Georges-Claude Baude, encore enfant, qui allait, le dernier, porter le titre de baron du Pont.*

Entré dans l'armée, il fut constamment éloigné de ses possessions de Basse-Bretagne. Il n'y apparut qu'une seule fois en 1783. *Pendant ce temps, il dut laisser à sa mère l'administration de la seigneurie. En* 1779, *celle-ci avait été destituée de ses prérogatives aux Etats. De ce jour, l'ancienne baronnie ne fut plus qu'un souvenir; d'ailleurs, l'aube du nouveau régime était proche.*

Le 25 *août* 1791, *M. de Baude devenait maréchal de camp. Peu après, le roi lui donnait une marque d'intime confiance en le choisissant pour lieutenant-colonel de sa garde militaire. Pendant la journée du* 10 *août* 1792, *qui vit l'insurrection parisienne, motivée par le renvoi des ministres girondins, et qui eut pour résultat définitif l'em-*

prisonnement de Louis XVI et la chute de la royauté, le baron de Pont-l'Abbé était à un poste d'honneur: il commandait, avec M. de Puységur, la compagnie des gentilshommes destinée à garder la porte de la chambre du roi.

Après l'accusation portée à l'assemblée le 29 mai 1792 contre la garde du roi, et son dévouement à Louis XVI, M. de Baude n'aura plus qu'un moyen de sauver sa vie: passer la frontière. Le manque de documents ne nous permet malheureusement pas de le suivre plus loin, dire sa fin, ni faire connaître ce que devinrent ses enfants, Emilie, Antoine, Hippolyte et Adélaïde, nés de son mariage avec Marie-Louise Thierry.

Le 12 septembre 1791, un décret de l'Assemblée constituante délimita le territoire actuel de la ville de Pont-l'Abbé et l'érigea en commune. A ce moment, l'église des Carmes devint paroissiale. Quant au château des seigneurs de Pont-l'Abbé, restauré et remanié au cours du XVIIIe siècle, et bien déchu de son ancienne splendeur, la période révolutionnaire lui sera néfaste: mis en vente comme bien d'émigré le 25 pluviôse an II (février 1795), l'une de ses puissantes tours d'angle, déjà ruinée, servira de carrière, lors de la reconstruction partielle du quai.

En 1836, la municipalité en faisait l'acquisition par les soins de M. Huard, maire de la ville. Ce qui en subsiste, de nos jours, permet toutefois de constater que les barons du Pont ne furent pas, au Moyen-âge, de minces gentilshommes.

LES LETTRES DE NOBLESSE DU PORT DE PONT-L'ABBE

Le port de Pont-l'Abbé, qui n'est qu'une ramification d'une vaste lagune semée d'îles plates couvertes de pins, trouve son accès à l'océan par un chenal aux contours

sinueux, longé sur près de deux kilomètres par un agréable chemin de halage. Délimité par des quais aux abords pittoresques et riants, que le printemps pare chaque année d'une végétation merveilleusement séduisante, il reflète, entre ses pierres grises, un coin de ce ciel cornouaillais, dont la luminosité douce et changeante a séduit tant d'artistes à marée haute. Ses eaux calmes et tranquilles semblent remuer de vieux souvenirs, en évoquant la nostalgie des beaux jours d'antan, où bricks et goélettes, encore humides des embruns de la mer, se pressaient entre ses quais, et y apportaient une animation si vivante et si riche en couleurs.

Aujourd'hui, seules quelques embarcations de plaisance viennent chercher un refuge dans le havre abandonné, où, bercées par les marées, elles attendent l'aube des beaux jours pour courir vers d'enivrantes aventures. Parfois, au cours de l'hiver, quand la mer déchaînée roule sur le rivage ses flots furieux, toute une armada de fiers chalutiers remonte la « rivière » de Pont-l'Abbé pour s'y mettre à l'abri, et c'est un spectacle peu banal que ces vaillants « malamocks », grinçant et frémissant sur leurs amarres, à quelques pas de la haute et puissante tour féodale des barons du Pont.

Près de la rive gauche, les ruines mélancoliques de la chapelle de Lambourg laissent entrevoir, par une trouée de verdure, une tour ajourée, tout revêtue de lierre, cruellement mutilée, en 1675, par ordre du roi « Très-Chrétien ». Sur l'autre rive, un ample bois de frênes et de châtaigniers ombrage le chevet de la vieille église des Carmes, dont la grande verrière est sertie d'une admirable rosace, pendant qu'à quelques pas, image éloquente de la douleur et de la résignation, un groupe de Bigoudens, taillé dans le granit, pleure ses enfants morts pour la Patrie.

C'est dans ce cadre, tout à la fois émouvant et charmant, que le port déroule sagement ses quais presque dé-

serts; ceux-ci sont au nombre de trois: le quai principal ou vieux quai, sur la rive droite, à chaque extrémité duquel sont deux cales. Il n'était autrefois fréquenté que par de petits caboteurs, les navires de fort tonnage n'y trouvant pas une hauteur d'eau suffisante; puis vient le quai de la cale Férec, à l'extrémité du précédent; il rendait de grands services, car il était le seul que pouvaient accoster les navires de plus de 150 *tonneaux, qui y trouvaient une profondeur de* 3 *m.* 60 *aux marées de vives-eaux ordinaires. Les barques seules pouvaient aborder le quai de la rive gauche, qui servait en même temps de mur de soutènement à la voie régnant le long du port.*

Au cours des siècles passés, lorsque les échanges commerciaux se faisaient particulièrement par la voie maritime ou fluviale, le port de Pont-l'Abbé joua un rôle important dans l'économie de ce pittoresque pays du Cap-Caval, qui deviendra célèbre, vers 1830, *sous le nom de « Pays bigouden ».*

La légende et l'histoire ont conservé le souvenir de la grandeur et de la prospérité du port de Penmarc'h qui, disait-on, rivalisait au Moyen-âge avec celui de Nantes. La capitale bigoudène a laissé dans nos annales maritime des traces bien moins glorieuses, mais qu'il importe tout de même de suivre, et nous constaterons que ses relations commerciales avec les ports français et même étrangers furent loin d'être négligeables. Une hypothèse qui mérite, croyons-nous, d'être prise en considération, c'est qu'il est fort probable qu'après la décadence de Penmarch au XVIe *siècle, consécutive à la fréquentation des bancs de Terre-Neuve, et surtout après le coup terrible que lui porta La Fontenelle en* 1595, *il est même certain que le port de Pont-l'Abbé dut bénéficier des revers du havre voisin, et prendre, dès les premières années du siècle suivant, un essor qui ne se démentira pas avant l'avènement du rail et de la route. Il est évident que la vie économique du Cap-Caval, sous peine d'asphyxie, se*

devait de trouver un nouvel exutoire, dont Penmarch ne pouvait plus assumer l'office.

Mais depuis longtemps déjà, peut-être dès l'érection de la baronnie du Pont, les barques de marchands et de pêcheurs avaient commencé à sillonner les eaux de la « rivière » de Pont-l'Abbé. Une réformation des ports bretons ne saurait méconnaître à celui de Pont-l'Abbé le droit d'être jugé d'ancienne extraction et, pour obtenir ces lettres de noblesse, il suffirait de citer un acte du Saint-Siège du XIVe *siècle, par lequel le pape d'Avignon, Clément VII, accordait des indulgences aux fidèles qui auraient aidé, par leurs aumônes, à la réparation de la chapelle de Notre-Dame de « Trémoznou » (Tréminou), qui est dite: « sita juxta portum maris de Ponteabbatis », soit « située près du port de mer du pont de l'abbé ».*

Ce document, daté du 1er *octobre* 1385, *confirme l'ancienneté du commerce maritime de la capitale bigoudène.*

Au XVIIe *siècle, ce trafic avait pris de l'ampleur. Pont-l'Abbé était devenu, pour le pays du Cap-Caval, une porte ouverte sur l'Océan, que franchissaient sans arrêt des navires chargés de céréales et de poisson, à destination de Nantes, Bordeaux, le Portugal et l'Espagne, et qui revenaient avec des vins, du sel et des épices. Fait curieux, plusieurs marchands du pays basque ou espagnols vinrent, dès avant la fin du* XVIe *siècle, s'établir à Pont-l'Abbé comme à Penmarch, d'où ils avaient des relations commerciales avec leurs compatriotes.*

Avant 1600, *on trouvait à Pont-l'Abbé, parmi ces négociants, des Jauréguy, venus de Bilbao et naturalisés en* 1581, *des Méabé, des Irrigoity, des Chemendy.*

On voit encore en l'église ruinée de Lambourg la tombe de J.-P. de Méabé et de sa femme (XVIe *siècle). Le* 20 *mars* 1629, *une fille d'écuyer Pierre de Méabé, « marchant et bourgeois du Pont » et de Marguerite Jauréguy, Sr et Dame de Porsmoro, manoir situé autrefois du*

côté de Lambourg, Marguerite de Méabé, faisait sa profession religieuse au couvent des Ursulines de Quimper. Marie de Méabé, enrichie par le commerce de ses parents, épousa René Kervéréguin (Loctudy), notaire royal; elle possédait à Penmarch les manoirs de Kerdavid et de Kervinigan.

Dans sa « Monographie de la cathédrale de Quimper », Le Men signale que Martin Jauréguy, mort le 4 décembre 1583, avait sa tombe dans la chapelle des Saints-Anges. C'était, dit-il, « un de ces nombreux marchands basques qui firent, pendant le Moyen-Age, un si grand commerce de poissons secs et d'autres denrées avec le littoral de la Bretagne ». Cette famille, qui blasonnait « d'argent à quatre têtes de loup de sable posées 2 à 2 », sera déboutée de ses prétentions à la noblesse lors de la Réformation de 1669.

Cette accession à la fortune de ces familles étrangères venues à Pont-l'Abbé est une autre preuve de la prospérité du commerce de la ville à cette époque lointaine. Les monnaies espagnoles étaient d'ailleurs extrêmement répandues dans la province: les piastres et les doublons figurent en majorité dans les trésors qui ont été découverts en divers endroits de la Bretagne. Il est tout à fait caractéristique de noter que le réal, pièce de monnaie espagnole valant 25 centimes, est resté l'unité monétaire en langue bretonne.

Dans des lettres patentes du mois d'avril 1655 délivrées par Louis XIV à Nicolas de Gouandour, chevalier seigneur de Kerorentin, et Catherine du Marhallac'h sa femme, lettres qui unissaient sous le nom de châtellenie de Lesnarvor (en Plovan) divers fiefs dont ils étaient propriétaires, nous lisons avec intérêt que le « bourg de Lambourg » (en Pont-l'Abbé, mais trève de Combrit) est composé « de quantitez de maisons et où résident nombre d'habitants, marchands et autres, qui passent et repassent à raison du port de mer qui facilite toutes

sortes de commerces de blaterie (*grains*) *et autres marchandises...* ».

Bien que possédant déjà « droit de foire appelée foire de Christ audit bourg de Lambourg... », ces lettres patentes créaient, au bénéfice des seigneurs de Lesnarvor, une autre foire devant se tenir le 20 *octobre de chaque année, et un marché « touts les lundys de la semaine »... « ... Voulons qu'aux susdits marché et foire touts les marchands puissent aller séjourner, porter, mener et conduire toutes sortes de bestial et marchandises et denrées licites, les trocquer, échanger, vendre et débiter en toutte libertez... », et à cet effet, Nicolas de Gouandour était autorisé à « faire batir et édifier halles, logis, bancs et étaux nécessaires... » (Chartrier du manoir de Lestrédiagat en Tréffiagat).*

Dans ses « Recherches de la Bretagne gauloise », Toussaint de Saint-Luc déclare en 1664 *que la ville de Pont-l'Abbé est « peuplée de riches marchands ». Déjà, dès le Moyen-Age, son commerce était alimenté par les armements des pêcheries de Cornouaille. Chaque année en effet, vers le mois de mai, avant que le banc de Terre-Neuve eût été pratiqué par les pêcheurs de morue, un nombre considérable de bateaux venaient des côtes du duché de Penthièvre sur les rivages de la Cornouaille, où ils pêchaient et séchaient le congre et le merlu, objets d'un trafic important. Un acte de possession de* 1450 *du duc Jean de Bretagne en faveur du duc de Penthièvre et un arrêt confirmatif du Parlement du* 18 *juillet* 1623, *font connaître la nature et l'étendue de cette industrie, à laquelle était dû le développement des villes et des anciennes pêcheries de Pont-l'Abbé et de Tréoultré-Penmarch.*

Parmi les « avantages maritimes et commerciaux » dont jouissaient les seigneurs de Pont-l'Abbé, nous devons signaler le droit de pêche dans l'étang salé qui baignait le pied du château, dans la « rivière » du Pont

et dans les eaux qui joignaient les terres de la baronnie. Ils possédaient également les droits de pêcherie et de sécherie dans toutes les paroisses du fief, les droits de ports et havres, d'entrée et de sortie sur toutes les marchandises entrant et sortant par terre et par mer de la ville du Pont, à raison de trois sous par tonneau.

Parmi de nombreux autres droits de cette nature, notons encore le droit de coutume, de grand et petit cohuage, qui se levait les jours de marché et d'assemblée ou pardons, sur les marchandises vendues à Pont-l'Abbé et dans les autres paroisses de la juridiction, de balances, de poids et mesures étalonnés aux armes de la baronnie, de cellerage sur les vins mis en cellier, etc...

Après la réunion du duché de Bretagne au royaume de France en 1532, *certaines de ces impositions furent levées au profit du trésor royal : ainsi, le* 28 *avril* 1680, *le syndic Charles Perrault, Sr de Kérollivier, remontrait à la communauté de ville qu'il avait été assigné par le receveur général des domaines de France, pour voir dire qu'à l'avenir il se paierait* 36 *sous au lieu de* 22, *sur la décharge de chaque tonneau de vin au quai de Pont-l'Abbé.*

LE COMMERCE DE PONT-L'ABBE AU XVIIIe SIECLE

I. — LE COMMERCE DES GRAINS

Un mémoire de 1753 sur la Bretagne énumère ainsi les richesses naturelles de cette province : « le bled, les sels du Croisic et de Guérande, les eaux-de-vie du comté nantais et les toiles de Morlaix, de Quintin et de Vitré ». A l'image du sol breton, mais d'une façon bien plus exclusive, les grains constituaient, pour la subdélégation de Pont-l'Abbé, la base du commerce et de l'exportation.

Une lettre du 21 avril 1755 de Mme de Rays nous

apprend qu'ils étaient « la seule denrée dont on puisse faire quelque argent dans le pays et, lorsque la sortie n'en est point permise, tout est désolé, pour ne pas se trouver en état de payer les droits royaux ni le seigneur à qui il est dû des rentes » : « Un rapport adressé à l'Intendant de Bretagne, vers le milieu du XVIIIe siècle, nous apprend que la subdélégation de Pont-l'Abbé qui s'étendait sur tout le canton actuel plus les paroisses de Lanvern, Plonéour et Tréogat, offrait une répartition avantageuse du sol : 53 % de terres labourables contre 47 % d'incultes. « La subdélégation de Pont-l'Abbé embrasse 70.770 arpents de terre dont 37.470 sont terres labourables, très bonnes, produisant froment, seigle, orge, avoine, sarrasin, fèves, lin et chanvre; 33.300 d'incultes parce que les unes sont gagnées par les sables de la mer, les autres qui sont en landes et bruyères, servent à pâturer les bestiaux. On y prend des bruyères, landes et mottes pour faire les engrais des terres à blé, le surplus sert aux paysans pour faire du feu parce qu'il n'y a point de bois sur toute la côte ». (Arch. d'Ile-et-Vilaine C.I et C. 1434). »

D'une façon générale, la culture dominante était le seigle; le froment venait à peine en seconde ligne, avant l'avoine et le sarrasin. Au pays de Pont-l'Abbé, comme dans d'autres endroits de la Bretagne, le blé noir restait de beaucoup l'aliment essentiel. Avec la farine de ce grain, le laboureur faisait de la galette qu'il mangeait avec un peu de beurre, ou avec du lait. Les fèves, la bouillie d'orge ou d'avoine complétaient sa subsistance. Presque tout le froment récolté était exporté. C'était l'aliment des riches, un objet de luxe aux yeux du peuple. A la fin du siècle seulement, les campagnards prirent l'habitude de faire du pain de froment mêlé d'orge, et encore, dans certains cantons, ne connut-on pas le pain de froment avant la Révolution. En définitive, la Bretagne produisait plus de grains qu'elle n'en consommait, mais surtout parce que la consommation y

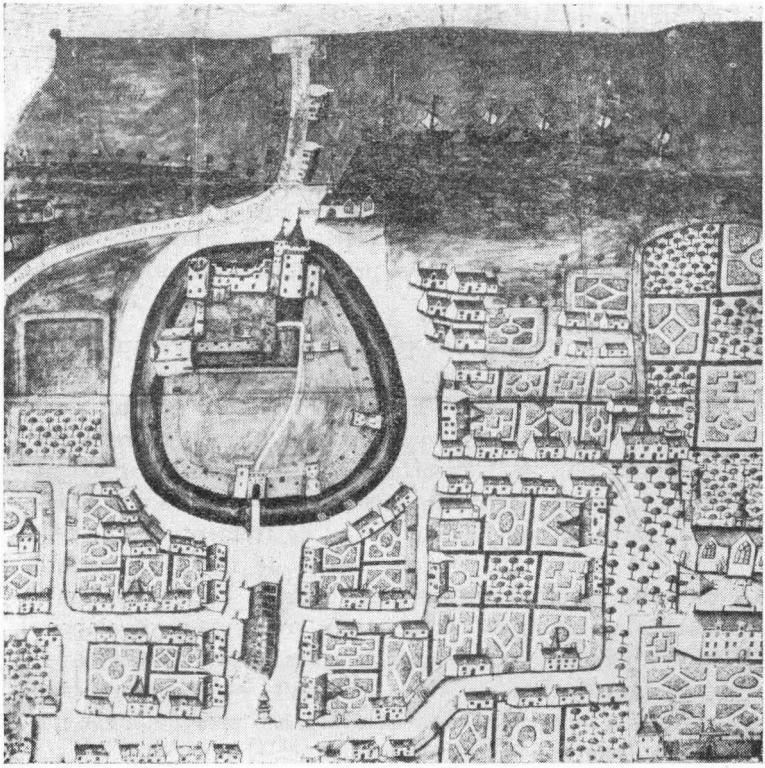

Réduction photographique d'un plan, colorié sur parchemin, de Pont-l'Abbé et de son château. Conservé aux Archives Départementales, ce précieux document, d'un dessin rudimentaire, semble appartenir au début du XVIII*e siècle : on aperçoit, dans le port, quelques navires rangés à quai. Le corps de logis et l'une des tours d'angle du château témoignent de la violence de la révolte du Papier Timbré* (1675).

était médiocre et limitée particulièrement à l'orge et au sarrasin.

Il n'y avait pas de marché à grains dans tous les bourgs et même dans toutes les petites villes. L'existence d'un marché était un privilège pour une localité, que le roi avait seul le droit de concéder et qu'il n'accordait pas sans difficulté. Au XVIIIe siècle, Pont-l'Abbé avait son marché à grains, qui se tenait le jeudi près du port. Dans le dernier quart de ce siècle, nous trouverons d'ailleurs cette ville parmi les principaux centres « céréaliers » de la province.

Ses huit foires annuelles étaient importantes et voyaient s'effectuer de nombreuses transactions sur les blés. En 1788, le subdélégué de Pont-l'Abbé écrivait qu'il sortait de ce port une moyenne de 4 à 5.000 tonneaux de grains par an. L'exportation s'était alors notablement accrue, car à partir de 1700, les marchands ne chargeaient encore que 300 tonneaux de froment, 300 de seigle, 300 d'orge, 100 d'avoine et 50 de fèves. La culture de cette légumineuse prendra dans la région de Pont-l'Abbé, au cours du XVIIIe siècle, un certain développement, car nous verrons des barques quitter le port avec des chargements de fèves. Ce fait est d'autant plus curieux à noter que cette culture est presque inconnue de nos jours au pays bigouden.

Le port de Pont-l'Abbé expédiait ses grains surtout à Nantes et Bordeaux, d'où les bâtiments rentraient avec des vins, des fruits et des épices. Certains navires transportaient même les blés du Cap-Caval en Espagne, au Portugal et aux Pays-Bas. Les grains de Bretagne étaient très cotés sur les marchés européens : ainsi, en décembre 1757 et janvier 1758, la vente des seigles bretons rapportait à Rotterdam un bénéfice de 50 % au moins, tandis qu'au Havre elle ne procurait qu'un gain de 16 %. Il faut remarquer que l'exportation des grains, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume, ne fut pas

réellement libre et restait subordonné à des considérations politiques. En 1732, le port de Pont-l'Abbé fut autorisé à pratiquer l'exportation à l'étranger : en 1734, 1735 et 1736, il exportera respectivement : 1.849 tonneaux de 1.622 livres, 2.388 tonneaux de 1.000 livres et 2.469 tonneaux de 1.350 livres.

Le 23 novembre 1756, l'exportation fut interdite à tous les ports bretons. Cette mesure mécontenta vivement la province. Les réclamations qu'elle ne cessa de faire entendre restèrent vaines, car le gouvernement, engagé dans la guerre de Sept ans, craignait que les ennemis ne profitassent des grains bretons.

En 1759 seulement, après une nouvelle démarche des Etats, qui firent observer au contrôleur général que les greniers de Pont-Aven, Quimper, Pont-l'Abbé, Pont-Croix et Audierne étaient « surchargés d'orge, provenant des récoltes des quatre dernières années », et que les habitants n'en consommaient pas le dixième, le roi consentit à en permettre l'exportation par les trois ports de Quimper, Pont-l'Abbé et Pont-Croix. En 1763, les subdélégués étant consultés sur l'opportunité de l'exportation des orges, fèves et « autres grenailles », dont on disait les greniers encombrés, tous s'accordèrent pour réclamer la libre exportation de ces denrées, très cultivées et peu consommées dans le pays, difficiles à conserver. Celui de Pont-l'Abbé notamment observa que, dans son département, on n'utilisait point le sixième de chaque récolte d'orge, que les prix étaient par suite descendus si bas qu'on était forcé de vendre ordinairement l'orge 25 ou 30 sous le boisseau, et quelquefois même 20 sous, qu'enfin l'encombrement des magasins était général, qu'à Pont-l'Abbé même, il y avait au moins 800 tonneaux de froment et beaucoup d'autres grains, qu'on n'écoulerait dans le royaume qu'au prix de pertes considérables. Mais le Contrôleur général Bertin n'osait pas autoriser l'exportation.

En novembre 1763, l'intendant lui adressa une nouvelle requête des négociants et marchands de Pont-l'Abbé, signée par neuf d'entre-eux. Laverdy, qui avait succédé à Bertin en décembre 1763, étendit l'exportation à tous les grains indistinctement, et proclama la liberté du commerce extérieur, avec toutefois certaines restrictions. Lorsque l'exportation était suspendue, les nobles et les ecclésiastiques ne cessaient de faire parvenir leurs réclamations à l'intendant et au contrôleur général. A côté du domaine du roi, il y avait en effet d'importantes terres nobles dont les grains constituaient tous les revenus. Même en temps de disette, les greniers des seigneurs n'étaient pas vides. Ainsi en 1710, au lendemain de la dramatique famine et du terrible hiver de 1709, les greniers du baron du Pont contenaient encore plus de 100 tonneaux de blé. L'intendant de Bretagne à Rennes ne l'ignorait pas car, suite aux ordres du roi, il imposa la ville de Pont-l'Abbé pour une contribution de 700 sacs de froment de 220 livres chacun, destinés à être déposés dans le grenier du Sr Louvel, à Quimper. La communauté de ville établit un rôle de répartition et, à cette occasion, tous les greniers furent visités. Les opérations semblent avoir été trop lentes au gré de M. d'Albignac, commissaire des guerres, car le 23 février 1710 il écrivait au syndic, Me Etienne Longès que, si les sacs demandés n'étaient pas fournis sous trois jours, il les ferait prendre par les dragons stationnés dans l'évêché. Jean le Certen, Jean Le Vigouroux et Guéguénou, « bateliers » de Pont-l'Abbé et l'Ile-Tudy, effectuèrent une partie des transports.

La menace du commissaire des guerres n'était pas restée lettre-morte; une délibération du 16 mars suivant nous apprend en effet que tous les contribuables de la ville devaient participer aux frais de transport des blés à Quimper, ainsi qu'aux dépenses occasionnées par la réparation des écuries, où furent logés les chevaux des dragons « qui ont estez en cette ville ». Pour ne pas

être en reste avec le commissaire des guerres, l'intendant soulignait, lui aussi, que ces sommes devaient être levées en trois jours « à peine d'y estre contraints par exécution militaire des soldats de la marine » (! !).

Le baron de Pont-l'Abbé n'avait même pas assez de place dans son château pour stocker ses grains, car en 1709, il louait, à Vincent le Quellec, son grenier « scitué près les douves », pour y entreposer ses orges. Il faut noter qu'indépendamment des riches paysans peu nombreux, mais dont on signalait l'existence dans quelques subdélégations comme celle de Pont-l'Abbé, les seigneurs et les décimateurs seuls pouvaient avoir assez de grains pour répondre aux exigences du grand commerce ou commerce d'exportation.

De nombreuses unités de mesure avaient cours en Bretagne et le boisseau lui-même subissait des variations très importantes d'une ville à l'autre. A Pont-l'Abbé, il était évalué pour le froment à 102 livres, pour le seigle à 98 livres, pour l'orge à 80 livres, pour l'avoine et le blé noir à 70 livres.

Parmi les droits qui frappaient le commerce des grains à Pont-l'Abbé, signalons les droits de minage et de mesurage: les droits de minage étaient essentiellement des droits de marché; fixés à trois deniers par boisseau, ils produisaient annuellement une somme de 60 livres; quant aux droits de mesurage, ils étaient dus par les particuliers pour l'usage des mesures publiques, et s'élevaient à Pont-l'Abbé à trois sous par tonneau, donnant un produit annuel de 150 livres.

Voici, pour l'année 1766, les prix moyens du quintal de grains à Pont-l'Abbé: froment, 6 livres; seigle, 3 livres 16 sous; orge, 3 livres 2 sous; avoine, 2 livres 17 sous; blé noir, 3 livres 11 sous. En 1785, année de disette, ces prix étaient montés, pour le froment, à 10 livres 14 sous 4 deniers; pour le seigle à 9 livres 9 sous 6 deniers; pour le blé noir à 7 livres 7 sous 9 deniers; pour l'orge, à 10 li-

vres 13 sous 4 deniers et pour l'avoine à 10 livres 7 sous 8 deniers.

Nous transcrivons ci-après le détail des frais de transport de 960 boisseaux de froment, de Pont-l'Abbé à Dinan en 1772, chargés sur la barque « La Providence » (de Pont-l'Abbé) :

« Port à bord à 24 sous le tonneau ..	48 l.
Grenier de la barque, 30 sous par tonneau	60 l.
Brieux, pilotage, etc...	44 l. 16 s.
Commission à M. Royou-Pénanrun (de Pont-l'Abbé)	48 l.
Assurance à Saint-Malo à 1 1/2 % ..	141 l. 7 s. 4 d.
Fret à 15 l. par tonneau et 10 % pour avaries	660 l.
Plus au port Saint-Jean, nourriture et salaire des gens employés au déchargement de la barque et autres menus frais y relatifs	35 l. 10 s.
Gabarage du Port St-Jean à Dinan »..	59 l. 2 s. 6 d.
Soit au total la somme de 1.144 livres 5 sous 4 deniers	1.144 l. 5 s. 4 d.

Il est vraisemblable que le commerce, et particulièrement celui des grains, était très rémunérateur car, à Pont-l'Abbé, même les hommes de loi et les officiers de justice le pratiquaient, ce qui ne manquait pas d'amener des abus.

En 1789, les cahiers de doléances, dressés dans les paroisses avant les Etats Généraux, mentionneront pour Pont-l'Abbé « défense aux juges, avocats et notaires de

faire le commerce, même sous le nom de leurs femmes ». La déclaration royale du 25 mai 1763 avait assoupli la réglementation en vigueur. L'article premier de cette déclaration portait: « Permettons à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, même les nobles et privilégiés, de faire, ainsi que bon leur semblera, dans l'intérieur du royaume, le commerce des grains, d'en vendre et d'en acheter, même d'en faire des magasins, sans que, pour raison de ce commerce, ils puissent être inquiétés ni astreints à aucunes formalités ». Cette liberté commerciale sera d'ailleurs abrogée en 1770 par l'abbé Terray. En 1774, Turgot remettra en vigueur les principales dispositions de la déclaration du 25 mai 1763. Quand Turgot dut céder la place à Necker en juin 1777, le commerce retomba sous la tutelle administrative.

Le 23 novembre 1788, un arrêt du Conseil, publié en Bretagne le 3 décembre, rétablit les anciennes ordonnances: l'article 4 défendait aux officiers de justice et police, aux fonctionnaires chargés du maniement des deniers royaux de « s'immiscer directement ou indirectement dans le commerce des grains » (Arrêt du Conseil du 23 novembre 1788). Le 23 avril 1789, un nouvel arrêt du Conseil édictait des mesures prohibitives plus graves encore.

Quoi qu'il en soit, les mesures restrictives interdisant ce négoce aux hommes de loi ne semblent pas avoir été suivies à la lettre à Pont-l'Abbé.

Un document fort curieux, de la fin de ce XVIIIe siècle, est l'arrêté de comptes, du 7 janvier 1784, établi par le baron Jean-Georges-Claude de Baude: c'est un mémoire rectificatif de la gestion du Sr. Royou-Pénanrun, qui avait été durant un quart de siècle procureur fiscal de la baronnie et régisseur des biens du baron de Pont-l'Abbé. Nous donnons ci-après des extraits instructifs de ce document, qui mettent en évidence le commerce important que le procureur fiscal faisait, dit le baron, au détriment des devoirs de sa charge: « ... Cet état (de Royou-

Pénanrun) devait comprendre la consistance de mes domaines: c'est un petit tissu d'obscurités, d'erreurs et de lacunes; il contient 195 articles et peut-être 390 erreurs (!).

« Sur tout cela, j'ai tiré le rideau, j'ai eu égard à l'âge de M. Royou, aux grands travaux qui l'ont occupé pendant sa demeure en mon château, dont ma régie n'était que le moindre... Je ne me suis pas plaint qu'il ne veillait pas aux réparations qu'il faisait faire, réparations qui coûtaient beaucoup et qui ne valaient rien... J'ai crû lui marquer de la gratitude plus qu'à suffire en lui accordant rétribution de sommes assez considérables que j'ai reçues personnellement pendant mon séjour, argent résultant de mes propres et uniques soins, en rétablissement d'objets par lui négligés; oserait-il le contester? Ce n'est pas tout, bien loin d'agir de rigueur, ni même d'accéder à la fougueuse et momentanée résolution qu'il me témoigna d'évacuer de suite mon château, je le laissai revenir à lui-même et lui accordai un temps assez considérable pour son logement, celui de ses grains, vins, résine, sucre, café, etc..., etc... N'ai-je donc rien fait pour gratifier ses soins? N'ai-je pas lieu, plus que lui, sur ses prétentions, de crier à l'ingratitude?... J'entends demander ce qui m'est dû par M. Royou pour loyer, dommage causé à mon château, des immenses quantités de bleds et autres denrées dont il l'a comblé depuis qu'il y demeure, sans aucune permission et même sans l'avoir jamais demandée; j'y ferai même ajouter le prix de son loyer depuis qu'il a cessé d'être mon régisseur jusqu'à sa sortie. Oui, M. Royou, vous fûtes établi à la régie de mes biens dans ma minorité; on vous donna une confiance assez et trop étendue; n'en avez-vous point abusé? Vous donna-t-on la faculté d'y loger les grains de la multitude de recettes que vous avez faites, étrangères à la mienne? D'y ajouter les grains et autres denrées du commerce immense que vous avez tenu? De faire gémir (!) annuellement, sous le poids, les planchers de mon château qui

quoi que très vaste, n'a pas encore suffi à votre cupidité? Non, monsieur Royou, il n'y a pas suffi; salles, sallons, chambres, corridors, vestibules; hélas! plus! Vous avez bondé jusqu'à l'appartement de la chapelle, et encore aviez-vous, par supplément, des greniers de louage en dehors et jusqu'en ville. Si vous osez nier ces faits, Monsieur, je les prouverai; tous les vassaux, tout le monde (à Pont-l'Abbé) en est témoin. Cependant, j'ai ignoré ces choses jusqu'à mon séjour au Pont-l'Abbé. Tandis qu'occupé que j'ai été de mes humanités dans la capitale, de mon service militaire, tandis qu'écarté que vous étiez de plus de trente lieues de mes tuteurs, qui se reposaient sur vos soins et sur votre bienveillance: voilà les soins dont vous m'avez payé, dont vous avez payé la trop aveugle confiance que l'on a eue en vous. Mais il est de vous des négligences qui me font en silence gémir bien davantage. C'est donc pour me payer de reconnaissance que vous me dites dans votre compte final « que vous désirez (comme par grâce me faire, et je le méprise de votre part) terminer amiablement avec moi ce que, dites-vous, beaucoup d'autres n'auraient certainement pas fait à votre place ». Ah! que le proverbe trivial est vrai qui dit que nous nourrissons des poux pour nous manger. Vous êtes la parfaite image de cette vermine, Mr. Royou. »

Un an plus tard, le 30 janvier 1785, mourait le malheureux régisseur, si cruellement fustigé par le dernier seigneur de Pont-l'Abbé. Il était âgé de 73 ans et fut inhumé le lendemain en l'église des Carmes. Quelque temps après, un voyageur passant à Quimper écrivait à sa femme: « Je t'apprends que M. Penanreun (Royou) est mort, et a laissé une assez bonne fortune; aussi était-il très appliqué à ses affaires et très économe. »

En 1789, au moment où allait éclater l'orage révolutionnaire, la disette sévissait, par suite de l'insuffisance des récoltes. Le peuple, qui prenait conscience de sa force, reprochait aux nobles et aux grands propriétaires de faire

des amas de grains. A Pont-l'Abbé, un des chefs populaires déclara au subdélégué, le seul juge de l'endroit: «Nous venons réclamer l'assistance de notre juge; il nous doit justice et protection; qu'il soit d'accord avec nous pour que tout le grain reste au Pont-l'Abbé; en cas de refus, nous voulons le constituer en demeure de bien faire. » (Lettre du subdélégué du 3 mai 1789.)

II. — LES MOUVEMENTS DE NAVIRES ET LA NATURE DE LEURS CARGAISONS

En 1717, il entra 58 navires dans le port de Pont-l'Abbé, 57 en 1718, 101 en 1719, 100 en 1720, 102 en 1721, 110 en 1722, ce qui dénote une activité commerciale d'une certaine importance. Quelques barques venaient sur lest y embarquer des céréales, d'autres plus nombreuses y apportaient du sel, mais la plupart des bâtiments entraient au port avec des vins de Nantes ou de Bordeaux. Nos ancêtres du Cap-Caval appréciaient volontiers le jus de la pomme, mais ils avaient une nette prédilection pour celui du raisin. Citons quelques arrivages à cette époque:

Le 5 novembre 1716, la *Marie-Thomase,* de Pont-l'Abbé, déchargeait à quai 11 tonneaux de vin de Bordeaux; le 14 novembre, le *François,* d'Argenton, s'allégeait de 13 tonneaux de vin de Nantes; le 15 décembre, le *Chasseur,* de Pont-l'Abbé, entrait à son port d'attache avec 35 barriques de vin de Bordeaux; le 5 mars 1717, le *Saint-Jean,* de Quimper, venant de la Charente, y déchargeait 2 tonneaux de vin et 6 barriques d'eau-de-vie.

Les importations de vin et alcools se succèdent à un rythme fréquent. En même temps, Pont-l'Abbé recevait de Nantes et de Bordeaux des épices, des fruits, de l'huile et autres denrées que le pays ne produisait pas; le 7 septembre 1717, la barque la *Marie-Madeleine,* de Royan, venait à Pont-l'Abbé chargée de vins et raisins de Bordeaux.

Il y avait déjà à Pont-l'Abbé, au XVIIIe siècle, un chantier de constructions navales, car le 13 août 1717, Tudal Coriou déclarait avoir fait construire en ce port la barque la *Marie-Michelle*, 16 tonneaux, avec Pont-l'Abbé comme port d'attache, et lui appartenant pour un quart, « la demoiselle Jeanne Guéguen, marchande de cette ville » étant propriétaire des trois autres quarts. Le même jour, Tudal Coriou chargeait dans sa barque 19 tonneaux de froment et d'orge pour La Rochelle.

Parmi les importations à cette époque. nous trouvons encore de la chaux, du goudron, du charbon de terre, des lattes et du fer: le 19 avril 1717, Alain Le Divanach, maître de la *Jeanne*, de l'Ile Tudy, débarquait 17 barriques de vin de Nantes et 5 barriques de chaux. Quelques jours plus tard, Tugen Guéguen, maître de l'*Heureux Retour*, de Pont-l'Abbé, y apportait deux milliers de fers. Le 23 août suivant, la *Marie-Rosaire*, aussi de Pont-l'Abbé, 20 tonneaux, commandée par Y. Lhelgouarch, entrait dans la « rivière » avec un chargement de charbon de « Guernesay ». D'autres bâtiments apportent du charbon de cette île anglo-normande ou de Dunkerque.

Le 18 mai 1720, le *Sainte-Anne*, 20 tonneaux, de Port-Launay, arrivait de son port d'attache avec une cargaison d'ardoises. Le 23 octobre suivant, Louis Prigent, maître de l'*Angélique*, 30 tonneaux, de Quimper, venant de Dantzig avec « des fers, aciers et planches de sapin », déclarait être en relâche à Pont-l'Abbé « pour raison d'une voye d'eau et démâtement de son navire ,et y décharger sa cargaison par entrepôt, pour être en état d'agir plus commodément à la réparation de ses avaries ».

Le 23 mai 1721, le *Saint-Nicolas*, 25 tonneaux, de Pont-l'Abbé, maître J. Guéguen, mettait à quai 61 barriques de rogues de morue en provenance de Saint-Jean-de-Luz; cet appât était destiné aux pêcheurs de sardines des ports voisins.

Les Archives départementales conservent un vieux re-

gistre, dans lequel le Sr Furic de Lanhuel, greffier de l'Amirauté à Pont-l'Abbé, a inscrit au jour le jour, de 1716 à 1722, les congés délivrés aux capitaines et maîtres de barques quittant le port. Ce document ne manque pas d'intérêt car, outre les grains, il indique les différentes marchandises exportées par les négociants de Pont-l'Abbé: 68 congés de sortie furent délivrés en 1717, 66 en 1718, 96 en 1719, 90 en 1720, 78 en 1721, 57 en 1722. Sur les 68 congés de 1717, nous trouvons 8 passeports de pêche à des marins de la côte voisine, tandis que les 60 bâtiments avaient comme port d'attache: 17 Pont-l'Abbé, 8 l'Ile Tudy, 7 Penmarch et Quimper, 4 Le Pouliguen, 3 Le Croisic, 2 Audierne, etc... Ces navires appareillaient: 10 pour Nantes, Bayonne et La Rochelle; 5 pour Bordeaux; 4 pour Le Pouliguen, la Charente; 3 pour Saint-Martin de Ré; 2 pour Brest, Oléron, etc... D'une jauge totale de 976 Tx, 41 de ces bâtiments étaient chargés de céréales pour le compte de marchands de Pont-l'Abbé, les Srs Robinet, de la Motte-Sanglard, Guéguen, Furic de Lanhuel, etc...

Voici une liste de maîtres de barques de Pont-l'Abbé en 1717: Jacques Guéguen, maître du *Saint-Nicolas,* 25 tonneaux; Gabriel Salaun, maître de la *Marie-Josèphe,* 15 tonneaux, chargée le 5 février de 17 tonneaux de froment et de fèves pour Bayonne; Charles Blouet, maître de la *Thomase,* 55 tonneaux, qui faisait route le 7 décembre 1716 vers La Rochelle avec 57 tonneaux d'avoine ; Henry Charruel, maître de la *Sainte-Croix,* 19 tonneaux; Tugen Guéguen, maître de l'*Heureux-Retour,* 25 tonneaux; Yves Lhelgouarch, maître de la *Marie-Rosaire,* 20 tonneaux.

Pont-l'Abbé exportait ses grains jusqu'à l'étranger : ainsi, le 27 février 1719, le *Saint-Jacques,* d'Argenton, 35 tonneaux, prenait un chargement d'orge pour Rotterdam; le 4 novembre, le *Saint-Nonna,* de Penmarch, quittait Pont-l'Abbé avec 27 tonneaux de froment pour la

côte de Biscaye. Le 31 janvier 1721, René Le Brizel, maître de la *Sainte-Croix,* de Pont-l'Abbé, faisait voile vers Saint-Sébastien avec 25 tonneaux de froment et d'orge; le 31 mars suivant, c'était C. Bouilleau, maître de la *Paix,* de Quimper, qui allait à Saint-Sébastien avec de l'orge.

Les bois du Cap-Caval étaient plus étendus que de nos jours et servaient à alimenter l'industrie locale et le commerce d'exportation de Pont-l'Abbé.

Des bâtiments de plus fort tonnage venaient charger des bois de construction pour Saint-Malo, Le Port-Louis, Brest ou Lorient, vraisemblablement destinés aux vaisseaux du roi, aux navires de la Compagnie des Indes ou à des armateurs particuliers: le 29 septembre 1718, la *Marie-Thérèse,* 150 tonneaux, de Rhuis, sortait pour Saint-Malo avec un chargement de bois; le 19 octobre, c'était le *Saint-Joseph,* 100 tonneaux, aussi de Rhuis, avec du bois de construction pour la même destination; Guillaume Loget et Mathurin Le Biboul, respectivement capitaines de la *Marie-Josèphe,* 95 tonneaux, de Rhuis, et de la *Jeannette,* 80 tonneaux, de Quiberon, viennent à différentes reprises, à cette époque, charger des bois de construction pour Brest, Lorient et La Rochelle.

Le 14 novembre 1716, le *François,* d'Argenton, quittait Pont-l'Abbé avec 12 tonneaux de seigle et « quatre milliers de bois de feu »; le 24 juillet 1718, Michel Biger, maître du *Saint-Michel,* de Penmarch, faisait voile pour Bordeaux avec un chargement de merrain pour douves de tonneaux; le 4 novembre 1720, une petite barque de Bénodet, la *Maraine* (à l'origine Saint-Morand et de nos jours Sainte-Marine) sortait pour « Loriant » avec des brouettes et des civières.

Un certain nombre de barques, quittant Pont-l'Abbé avec des grains, avaient apporté du sel du Croisic, de Guérande, de Quiberon et du Pouliguen. Chargé par les paludiers, ce sel n'était pas vendu, mais échangé contre

des céréales: ainsi, le 16 novembre 1716, Jan Séguineau, maire de la Janne, du Pouliguen, chargeait 7 tonneaux de seigle « provenant de la trocque de son sel »; le 11 octobre 1723, S. Le Roy, maître de la Marie, venant de Noirmoutiers avec du sel, repart avec du « bled provenant de sa trocque ». Les apports de sel étaient fréquents, les marchands de Pont-l'Abbé ravitaillant les paroisses du Cap-Caval. Le 23 janvier 1722, le bâtiment la *Paix*, de Quimper, déchargeait du sel en provenance de Falmouth (Angleterre), tandis que le 18 juin, le *Saint-Charles*, 50 tonneaux, de Pont-l'Abbé, faisait voile vers Gotemborg (Suède) « chargé de sel, vin et eau-de-vie ».

Le tonnage habituel des barques venant à Pont-l'Abbé variait de 5 à 50 tonneaux, mais certains navires de 100, 150 et même 200 tonneaux abordaient souvent ses quais.

Signalons encore parmi les denrées exportées, le poisson salé ou séché, à destination des côtes françaises ou étrangères. Nous avons vu que les pêcheries et sécheries de Pont-l'Abbé existaient depuis le Moyen-âge; au XVIIIe siècle, ce commerce, bien que déchu de son ancienne splendeur, conservait une prospérité relative.

Mentionnons quelques départs de barques chargées de poisson: le 8 octobre 1716, Jan le Certen, maître du *Saint-Jean-Baptiste*, de l'Ile-Tudy, déclarait charger pour Bordeaux « 80 bales de congres »; le 17 septembre 1717, la *Marie-Jeanne*, 25 tonneaux, aussi de l'Ile-Tudy, faisait route sur Bordeaux avec un chargement de congres secs; le 17 septembre 1718, c'est la *Marie-Hélène*, d'Audierne, avec du poisson sec pour Nantes; quelques jours plus tard, le *Saint-Nicolas*, de Pont-l'Abbé, maître J. Guéguen, allait à Bordeaux avec « un chargement de congres et feuillards ». Le 11 septembre 1719, une autre barque de Pont-l'Abbé, la *Marie-Josèphe*, prenait pour Bordeaux « 27 barriques de sardines et 66 bales de con-

gres ». En 1720, divers envois de congres et poissons secs sont encore adressés à Nantes et Bordeaux.

Les Espagnols appréciaient aussi le poisson du Cap-Caval; ainsi, le 16 janvier 1721, la *Notre-Dame-de-Pitié,* 40 tonneaux, de l'Ile-Tudy, faisait route vers Saint-Sébastien, après avoir chargé à Pont-l'Abbé des « sardines, congres et lieux secs »; le 28 mai 1724, une petite barque de Quiberon, venant de Noirmoutiers avec du sel, s'en retournait à Nantes avec des merlus.

Parmi les exportations moins fréquentes, nous trouvons du beurre, du miel et de la cire; l'élevage des abeilles était autrefois florissant dans le pays bigouden : le 5 décembre 1717, le *Michel,* du Croisic, chargeait du miel pour Nantes au quai de Pont-l'Abbé; le 9 avril 1718, la *Marie-Anne,* d'Audierne, sortait aussi pour Nantes « avec 2 tonneaux d'orge et 980 livres de cire »; le 11 juillet 1720, l'*Aigle-Volant,* de Bourgneuf, embarquait pour Bordeaux du beurre et des feuillards.

Les mouvements du port de Quimper donnent aussi quelques indications sur le trafic maritime de Pont-l'Abbé : en 1752, sur 144 navires entrés à Quimper, 7 avaient Pont-l'Abbé comme port d'attache, 16 d'entre-eux s'y rendaient sur lest ou avec le restant de leur cargaison; en 1769, sur 167 navires, 6 appartenaient à Pont-l'Abbé tandis que 33 y allaient, presque tous avec des marchandises de Nantes (vins, épicerie, quincaillerie, faïencerie, sabots, etc...) et des vins de Bordeaux. En 1774, sur les 193 bâtiments entrés à Quimper, 29 venaient de Pont-l'Abbé, 21 s'y rendaient.

III. — ARMATEURS, MAITRES DE BARQUES ET MAITRES DE QUAI DE PONT-L'ABBE

Les barques de Pont-l'Abbé appartenaient généralement à des marchands de la ville, mais les capitaines y étaient souvent intéressés. Citons quelques-uns de ces

maîtres de barques au cours du XVIIIe siècle : en 1737, Antoine Lamy, maître de la *Marie-Geneviève,* 25 tonneaux; J. Guéguénou, maître de la *Marie-Jeanne;* en 1751, M. Le Divanach, maître du *Foudroyant,* 18 tonneaux; en 1752, G. Bargain, maître du *Neptune* et Bertrand Guéguen, maître de la *Catherine;* en 1753, A. Daniel, maître de l'*Union;* en 1754 Jean André, maître du *Saint-Yves,* 21 tonneaux; J.-M. Brizel, capitaine du *Saint-Nicolas;* en 1764, Pierre Ladan, maître de la *Notre-Dame,* 25 tonneaux; en 1773, Y. Le Plomb, maître de la *Marie-Claire,* 46 tonneaux; G. Riou, maître de la *Catherine,* 30 tonneaux; G. Cariou, maître du *Saint-Pierre,* 30 tonneaux; D. Daoulas, maître de la *Denise,* 48 tonneaux; en 1774, Urbain Janvier, maître de la *Sainte-Anne,* 20 tonneaux. En temps normal, le port de Pont-l'Abbé comptait environ une dizaine de caboteurs.

Avant leur réception comme « maistre patron et pilotte cottier » ou « hauturier », les candidats devaient subir un examen devant les juges de l'Amirauté à Quimper, en présence d'un professeur d'hydrographie et d'un ancien maître de barque, qui les interrogeaient sur les principaux points de la navigation, le petit ou grand cabotage et le cours des marées. Ils devaient d'ailleurs présenter au jury un état de leurs services, tant sur les navires marchands que sur les vaisseau du roi. Le 5 octobre 1716, Gabriel Salaun, 43 ans, de Pont-l'Abbé, prêtait serment comme « maistre de barque pour les voyages cottiers et toutes sortes de capotages », après sa réception par les officiers de l'Amirauté. Dans sa requête, G. Salaun exposait que « depuis ses jeunes ans, il s'est appliqué avec soin et exactitude à apprendre l'art de la navigation le long des costes de Bretagne et autres provinces circonvoisines, et le cours des marées, qu'il y a même plus de dix ans qu'il s'en acquitte sans aucun reproche, sachant d'ailleurs toutes les manœuvres qui conviennent à toutes sortes de bâtiments... ». Me René Berthou, professeur ordinaire d'hydrographie et de ma-

thématiques à Quimper, et Guillaume Mens, ancien maître de barque, l'interrogèrent « sur les principaux points de la navigation capotière et connoissance des costes septentrionales et méridionales de France et costes de Biscaye en Espagne », et le « trouvèrent capable ».

Le 23 juin 1729, Tugen Guéguen était reçu comme « pilotte hauturier et cottier, maistre et patron de navire ». Agé de 27 ans, il naviguait depuis plus de dix ans comme pilote sur les vaisseaux marchands. Il avait fait plusieurs voyages « aux Isles (Antilles) et autres endroits ». Six ans plus tôt, il s'était rendu à « Québec en Canada », sur le navire *La Notre-Dame-de-Bon-Secours*, de Bordeaux. Après le décès subit du pilote, il fut désigné pour le remplacer, sitôt son examen par les juges de l'Amirauté de Québec; mais il ne pouvait justifier de sa sentence de réception car, étant second capitaine sur *La Providence*, de Saint-Malo, il eut le malheur de faire naufrage sur la côte de Saint-Domingue et de perdre ses « lettres » dans la catastrophe. Précisons que Tugen Guéguen, navigateur de haut-parage, avait l'intention de chercher un embarquement en qualité de premier capitaine ou de premier pilote au long cours.

Le 4 juillet 1733, U. Le Vigouroux, « originaire de la ville de Pont-l'Abbé », était lui-même reçu « maistre patron de navire, pilotte hauturier et costier ». De 1723 à 1732, il avait servi comme matelot sur divers vaisseaux de Sa Majesté et sur des navires marchands.

En 1737, Clément Guéguen et Gabriel Basin étaient tous deux « marchands navigateurs, maîtres de navire ».

Le 21 octobre 1751 et le 12 décembre suivant, Henry-Corentin Hamon et son frère Jean-François, de Pont-l'Abbé, recevaient tous deux le brevet de « pilotte hauturier et cottier ». Le 26 mai, Pierre-Marie Bois ou Dubois, de Lambourg, prêtait serment comme « maistre

patron et pilotte cottier ». Né le 6 mars 1733, il avait entre autres bâtiments, navigué comme mousse sur la *Catherine,* de Pont-l'Abbé, qui fit en 1753 des voyages à Bayonne, Naples, Lisbonne et Marseille. Novice sur le *Neptune,* il partit en 1754 pour Marseille et Le Havre; en qualité de matelot sur le *Saint-Guillaume,* de Pont-l'Abbé, il toucha en 1758 les ports de Brest, Port-Launay, et Bordeaux.

Le 19 avril 1766, Guillaume Cariou, de Pont-l'Abbé, recevait le même brevet. Né en 1735, il était embarqué en 1750, comme mousse, sur le *Saint-Nicolas,* de Pont-l'Abbé, capitaine J.-M. Brizel; il fit les voyages de Marseille, Nantes et le Port-Louis pendant 10 mois et 6 jours; puis sur le *Petit-Renard,* toujours de Pont-l'Abbé, il alla à Noirmoutiers; en 1751, sur la *Marie-Perrine,* du même port, il fit escale à Nantes. L'année suivante, il était sur la *Marie-Renée,* maître H.-C. Cabon, « expédiée pour Bordeaux et l'île de Ré ». Puis il navigua comme novice sur le *Saint-Guénolé.* En 1753 et 1754, il se trouvait sur la *Catherine,* qui fit pendant ce temps les voyages de Nantes, le Port-Louis, Bayonne et Lisbonne; en 1755 et 1756, il était embarqué sur le vaisseau de la Compagnie des Indes, le *Duc-d'Angoulême;* en 1763, à la fin de la désastreuse guerre de Sept ans, qui vit la perte de nos colonies, nous le retrouvons sur le vaisseau du roi le *Sceptre;* en 1764, il revient à Pont-l'Abbé sur le *Notre-Dame* et part pour Bordeaux, le Croisic et le Port-Louis. L'année suivante, sur le *Saint-Nicolas,* il fait escale à Belle-Ile, le Port-Louis, Bordeaux et Brest.

Ces états de services des maîtres de barques de Pont-l'Abbé nous renseignent particulièrement sur les échanges commerciaux de la ville avec les côtes françaises et étrangères. Si sa flottille n'était pas très importante, ses marins n'en étaient pas moins de courageux et hardis navigateurs.

Des bâtiments étrangers remontaient aussi la « rivière-

re » pour charger des céréales : ainsi, le 24 février 1761, l'*Espérance,* 200 tonneaux, d'Amsterdam, quittait Bénodet sur lest pour le port de Pont-l'Abbé; le 3 septembre suivant, nous trouvons, près du château des barons du Pont, le navire espagnol *Saint-Jean-Baptiste,* 80 tonneaux, capitaine Juan de Casa; quelques jours plus tard, un autre navire espagnol fait escale à Pont-l'Abbé avec des marchandises de Nantes; le 17 décembre, c'est le *Notre-Dame-des-Carmes,* de Bilbao, 40 tonneaux, commandé par Thomas de Garamona. Souvenir de relations séculaires, les échanges avec l'Espagne étaient encore très suivis, et les barques de Pont-l'Abbé fréquentaient souvent ses rivages ensoleillés : le 6 juin 1769, le *Saint-Jean,* 50 tonneaux, maître P.-M. Bois, faisait voile vers le Ferrol (Espagne) avec du froment; le 27, c'était la *Catherine-Marie,* 30 tonneaux, commandé par G. Riou, qui chargeait pour Carille (Espagne) 27 tonneaux de froment et 3 tonneaux d'orge.

Citons quelques-uns des armateurs-négociants de Pont-l'Abbé, qui comptaient parmi les bourgeois les plus importants de la ville : le 26 juin 1748, le Sr Pierre Boucher, négociant à Quimper, déclarait aux juges de l'Amirauté avoir acheté judiciellement, le 24 mai, la prise anglaise le *Neptune,* ci-devant de Philadelphie, d'environ 100 tonneaux, qu'il désirait faire naviguer sous le commandement de Clément Janu, avec comme associé, pour une moitié, le Sr Daniel, marchand de Pont-l'Abbé. Cette même année, le 21 septembre, le bâtiment le *Pierre-Guillaume,* 120 tonneaux, de Pont-l'Abbé, était vendu pour la somme de 14.000 livres à G.G. Smet, marchand norvégien de Bergen.

En 1766, le Sr Théophile Huchet de Kérourin, négociant à Quimper, fit construire à la Roche-Bernard, associé avec le Sr François-Marie Guéguen, marchand de Pont-l'Abbé, un navire jaugeant environ 70 tonneaux, « pour faire naviguer le long des costes de cette province et

autres, sous le nom de la *Marie-Théophile,* du Pont-l'Abbé ».

Au mois d'octobre suivant, le Sr Le Roy, négociant à Pont-l'Abbé, achetait du Sr Gillet, de Saint-Malo, le bâtiment la *Catherine-Marie,* 25 tonneaux.

En 1768, le *Saint-François,* 30 tonneaux, de Pont-l'Abbé, appartenait pour un tiers au capitaine Joseph Riou, les Srs Royou-Pénanrun et Brizel, marchands de la ville, étant propriétaires des deux autres tiers.

Le 15 janvier 1771, les Srs J.-C. Royou et P.-F. Kerbrigent, de Pont-l'Abbé, signalaient au greffe de l'Amirauté qu'ils avaient fait construire à Quimper par Jacques Bochet, « entrepreneur demeurant sur le quay de cette ville », une gabare d'environ 18 tonneaux.

En 1776, Henry Jézégabel, capitaine de la *Marie-Claire,* 50 tonneaux, de Pont-l'Abbé, acheta des Srs J.-M. Brizel et J.-C. Royou, négociants, les deux tiers d'intérêts qu'ils possédaient dans cette barque, pour les céder ensuite au Sr Sévène, de Quimper, et à Kerfrez-Bargain, négociant à Pont-l'Abbé; l'autre tiers appartenait pour moitié au capitaine et au Sr Gagnerot, négociant à Blaye.

Dans le ressort de l'Amirauté de Cornouaille, trois ports étaient seuls à posséder des maîtres de quai : Quimper, Concarneau et Pont-l'Abbé. Les maîtres de quai étaient chargés de diriger le placement des navires et de veiller à ce que les équipages se conformassent aux règlements de police.

Une remontrance du 4 décembre 1732 de Me Henry Ansquer, Sr du Vennec, « advocat de Monsieur le Procureur du Roy de l'Amirauté de Quimper », touchant la nomination comme maître de quai à Pont-l'Abbé de Jean-Baptiste Larcher, souligne les devoirs et les attributions de ces anciens capitaines de port : « ... Soit pour la conservation des navires, barques et bateaux dans l'entrée des ports et havres et pour leurs mouillages,

ancrages et amarages, soit pour faire aposer et entretenir les balises et boüés dans les endroits les plus commodes... A ces motifs généraux se rapproche la conséquence de veiller à rendre l'entrée des ports et havres libre, en prévenant les encombrements que les délestages et autres jets et attraits causent dans la plus part des ports, quand personne n'y surveille... Les mêmes inconvénients arrivent aussy sur les quays, par les amats qu'on y fait de pierres, bois et même de fumiers et touts attraits semblables, et qui se fait avec d'autant plus d'immunité que personne ne s'y oppose... Dans ces temps où la grande liberté du commerce demande aussy une attention plus grande (et laisse), souhaiter les remèdes aussy prompts qu'il conviendroit d'y apporter. De tous les ports voisins, il a eü avis que celuy du Pont-l'Abbé, *où il se fait un grand commerce de grains, beaucoup de décharges de vin et d'envois de bois, tant pour le Roy que pour les particuliers*, est le plus sujet à tous les inconvénients qu'il vient d'exposer, dont on ne peut arrester le cours... qu'en établissant un maître de quay en conformité... de l'ordonnance de la Marine (1681), il requiert... que le sieur Larcher, demeurant au Pont-l'Abbé, soit nommé et établi maître de quay au dit port, sous le bon plaisir et l'agréement de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte de Toulouse, Amiral de France... »

Le 12 août de l'année suivante, par un mandement signé à Compiègne, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, Amiral de France, « gouverneur et lieutenant général pour le Roy en sa province de Bretagne », établissait et instituait maître de quai à Pont-l'Abbé le Sr Larcher, « ... sur le bon et louable rapport qui nous a été fait... de ses bonne vie et meures, sens, suffisance, loyauté, prud'hommie, religion catholique, apostolique et romaine, expérience et bonne diligence au fait de la Marinne... (il devra) ranger les vaisseaux et autres bâtiments de mer... veiller à tout ce qui concerne la police

du quay et port... faire les rondes nécessaires... Empêcher qu'il ne soit fait de jour et de nuit aucun feu quand il y aura des vaisseaux de Sa Maiesté, indiquer les lieux propres pour chauffer les bâtiments, gaudronner les cordages, travailler aux radoubs et calfats, lester et déléster les vesseaux avec soin, déposer les phares et entretenir les feux, tonnes et balisses aux endroits nécessaires, suivant l'uzage et dispositions des lieux, visiter une fois le mois et toutes les fois qu'il y aura tempette, les passages ordinaires des vesseaux, pour reconnoitre si les fonds n'ont point changés, et d'en faire exactement son rapport..., au cas de nécessité, couper les amares que les maîtres ou autres étant dans les vesseaux refuseront de larguer, après toutes fois les avoir avertis..., avertir exactement le receveur de nos droits de tous les bâtiments qui entreront et sortiront... et de tout ce qui sera nécessaire pour le service du public... » Le maitre de quai devait jouir des « honneurs, exemption, franchises, libertés, droits, fruits, profits, revenus et émoluments y attribuez ».

Ces documents définissent exactement les devoirs des maîtres de quai, et en la circonstance, de celui de Pont-l'Abbé. Nous ne savons s'il s'agit du même personnage, mais le 9 novembre 1753, l'Amiral de France nommait à la place « du feu Sr Larcher », comme maitre de quai, le Sr Daniel.

Le 17 novembre 1767, J.-M. Guéguen, négociant à Pont-l'Abbé, prêtait serment devant l'Amirauté de Quimper avant d'assumer les mêmes fonctions.

IV. — TRAVAUX PORTUAIRES AU XVIIIe SIECLE

Sous l'Ancien régime, les installations portuaires, propres à faciliter le chargement et le déchargement des marchandises à Pont-l'Abbé étaient rudimentaires, et le lit de la « rivière », obstrué par les rochers et les vases, rendait malaisé l'accostage des bâtiments. Des accidents

ne manquaient pas de survenir au cours des manœuvres d'abordage.

En même temps qu'il fondait, à la fin du XIVe siècle, le couvent des Carmes, l'hôpital et la chapelle de Saint-Jean, Hervé III, baron du Pont, avait fait construire le premier quai de Pont-l'Abbé. Ses successeurs ne se désintéressèrent pas de l'activité maritime du chef-lieu de leur baronnie. Ils promulguèrent quelques règlements spéciaux que les officiers de la juridiction se chargèrent d'appliquer; en retour des soins de curage qu'ils donnaient à la « rivière » et de cette police maritime, les seigneurs du Pont prélevaient sur les navires et marchandises entrant à Pont-l'Abbé, des droits de havre; mais en 1681, M. de Nointel, intendant de la province, sur les ordres de Colbert, demanda au syndic de la communauté sur quels titres reposaient les droits de la baronnie sur ce point.

L'hôpital Saint-Jean, construit « sur voutes et pilliers au dessus de la mer », avait déjà disparu au début du XVIIIe siècle. Continuant leur charité envers les pauvres, les seigneurs leur avaient donné « pour les loger, une maison avec ses jardins, qui donne d'un costé sur la petite rüe allant aux carmes au midy, au levant sur une ruelle allant par le coin du marché aux bledz sur le quai, au nort sur une butte qui est l'ancienne sécherie du Pont, et au couchant sur une autre petite venelle qui conduit au four... » (délibération du 22 mai 1729).

Dans cette même délibération, « les Nobles bourgeois et habitants de la ville du Pont » signalent le mauvais état de la chapelle Saint-Jean dont « la mer mine insensiblement les fondements et qu'absolument l'on ne peut en éviter la chutte et prochaine ruine... ». Ils ajoutent que l'écroulement de l'édifice serait d'un grand péril « par rapport aux barques qui amarent à costé de la dite chapelle... qui peuvent périr avec toutes les personnes qui y seroient... »

La conclusion de cette remontrance est une demande adressée à Messire Jean-Théophile d'Ernothon de consentir à la démolition de la chapelle, ce qui fut accordé. Cette mesure permettra d'élargir le lit de la « rivière », et les pierres du vieux sanctuaire serviront à reconstruire le quai qui, lui aussi, tombait en ruines Le 4 septembre suivant en effet, le syndic Me Jean-Baptiste Larcher, avocat à la cour (et futur maître de quai) remontre aux habitants que « depuis plusieurs années, cette communauté a formée à diverses reprises le dessein de faire travailler au rétablissement du quay, lequel se trouve aujourd'hui dans un état tellement ruineux et délabré, qu'il n'en reste plus pour bien dire que l'apparence, ce qui fait que les barques n'y peuvent plus aborder et qu'on ne peut y rien mettre à terre qu'avec péril et beaucoup de difficultez, outre que ce délabrement dépare l'endroit... le plus agréable pour les promenades des habitants, mais comme les anciens projets de rétablissement et d'agrandissement de ce quay sont (quelque loüables qu'ils fussent) restés jusques icy sans exécution, par avoir esté, dit-on, traversés sous quelques prétextes frivoles et mal entendus, il seroit fort à propos aujourd'huy de prendre de meilleurs arrangements à ce sujet; jamais le tems et l'occasion de s'y résoudre ne s'est présenté avec tant d'avantage que monsieur d'Ernothon (le baron) nous l'offre aujourd'huy... (en y contribuant) d'une somme de deux cents livres et aussy de quelques charroys et de tous les matériaux... »

Cette heureuse proposition du seigneur de la ville étant retenue, le syndic ajoute que Jean Cariou, « architecte », se charge pour une somme de 400 francs de refaire et d'agrandir le quai, en le terminant par « une belle et large calle ».

Le Sr Cariou demandait aussi que les matériaux nécessaires, estimés 100 francs, fussent rendus sur les lieux, et les délestages trop avancés dans la « rivière » déga-

gés. Les édiles n'étaient pas à court d'imagination car, pour ce faire, il se créèrent une main-d'œuvre fort peu onéreuse, en obligeant la corporation des porteurs du port, composée des gens les plus pauvres qui portaient à dos les blés transférés des greniers aux navires, en les obligeant à procéder gratuitement, hommes et femmes, à l'enlèvement des matériaux qui obstruaient le port, sous peine à chacun d'eux d'être privé pendant un mois de l'exercice de sa profession, de trois mois en cas d'absence, et de privation définitive et même de prison en cas d'un second refus. Quant aux 300 francs complémentaires, la communauté proposait de les lever sur les habitants sans surcharger les artisans.

Notons quelques marchands et artisans de Pont-l'Abbé émargeant à cette délibération (1729) : Le Quéneuder, Brizel, Furic, Dieuleveut procureur fiscal, Daniel, Henry Charruel, Guéguen, Bariou, Claude le Roy, Jean Cariou, Noël Elly, Michel Charpentier, Robinet, Hamon commis de la communauté (et maître d'école), Garnier, Lamy, etc...

Plus tard, par suite de quelques échouages dans la « rivière », la communauté s'adressa aux Etats de Bretagne pour obtenir les fonds nécessaires à quelques déroctages dans le chenal de navigation, mais sans succès.

Le 12 décembre 1740, le « gouverneur » de l'hôpital Saint-Jean, « noble homme » Yves-René Perrault, Sr de Kérolivier, proposait, entre-autres moyens, de créer des ressources au profit des pauvres, en accordant à l'hôpital le droit exclusif de fournir des ponts pour le chargement et le déchargement des « barques, gabares et chaloupes » entrant à Pont-l'Abbé; la communauté de ville, abondant dans ce sens, décide que les chargeurs n'ayant pas de pont personnel, devront se servir de celui de l'hôpital, à peine de trois livres d'amende au bénéfice des pauvres. L'hôpital devait percevoir un droit

de trois sous pour un chargement entier de barque ou déchargement. Malgré l'importance de son trafic de céréales, le port était loin de bénéficier de l'entretien désirable. A cette époque, le chenal était encombré de vases, au point de ne laisser le passage qu'aux navires de faible tonnage.

Le 1er janvier 1769, le syndic exposait que la négligence apportée à l'amélioration du port et les écueils qui s'y trouvaient, avaient diminué considérablement le nombre des bâtiments qui venaient à Pont-l'Abbé.

Le 3 juillet 1777, les « bourgeois délibérants, marchands et anciens syndics du Pont-l'Abbé » signalaient la nécessité pour le port d'avoir un pilote juré, et les dispositions heureuses pour ces fonctions du Sr Le Péoch, « maître pilote et ancien capitaine de barque, résidant en la ville du Pont-l'Abbé ».

En même temps, Jacques Le Péoch adressait une supplique aux juges de l'Amirauté, « disant que *le port du Pont-l'Abbé est très considérable pour le commerce qui s'y fait,* et les navires qui y entrent et sortent pour les différentes villes du royaume, mesme pour l'Espagne et le Portugal ». Le maître-pilote ajoute que l'accès à Pont-l'Abbé, très dangereux, cause aux armateurs « beaucoup de perte et d'avaries, ce qui est occasionné par l'impéritie et le peu d'expérience de ceux qui font entrer et sortir les bâtiments... ». Le suppliant affirme que ses voyages lui ont acquis une expérience propre à assumer ces fonctions, rétribuées par « quelques droits sur les bâtiments... ainsi qu'il est pratiqué dans les ports où se fait beaucoup de commerce maritime ». Suivant l'usage, les émoluments du pilote-juré s'élevaient à « 30 sous par pied pour les bâtiments n'ayant pas un tirant d'eau supérieur à 10 pieds », et à 40 sous pour ceux excédant cette dimension; les navires étrangers payaient un droit double de celui des bâtiments français. Ce tarif s'enten-

dait « de la conduite ordinaire et hors des tems de tempette, auquel cas la taxe est plus forte ».

La requête du lamaneur et le désir de la communauté de ville durent trouver un accueil favorable auprès de l'Amirauté car, en 1788, Jacques Le Péoch était pilote du roi à Pont-l'Abbé. A cette époque le port et le chenal, toujours mal entretenus, donnaient encore lieu aux plaintes des navigateurs. Il faudra attendre le siècle suivant pour voir apporter quelque amélioration à l'ancien havre des barons du Pont.

V. — NAUFRAGES ET INCIDENTS DE NAVIGATION

Pour tenter de rompre la monotonie de cette étude, nous allons relater quelques-uns des naufrages ou accidents de mer, dont eurent à souffrir des barques de Pont-l'Abbé. Ces temps héroïques de la navigation à voile ont d'ailleurs vu se produire, sur les côtes hérissées de récifs de la Cornouaille, des milliers de naufrages, plus dramatiques les uns que les autres.

Le 22 avril 1746, le *Saint-Michel-Archange*, de Pont-l'Abbé, capitaine Jacques Guéguénou, se jeta sur les Etaux. Jaugeant 60 tonneaux, d'un tirant d'eau de 9 pieds en pleine charge, ce bâtiment avait été construit à Bristol en 1739 et armé à Quimper pour naviguer au cabotage. Il appartenait à Joseph-Sébastien Hervé, Sr du Penhoat, avocat à la cour, de Saint-Pol-de-Léon, et gendre du Sr Furic-Lanhuel, marchand à Pont-l'Abbé. Le sinistre était arrivé, alors que le *Saint-Michel*, venant de Brest sur lest, faisait voile vers son port d'attache.

C'était en pleine guerre de la Succession d'Autriche, à laquelle devait mettre fin en 1748 la paix d'Aix-la-Chapelle, qui sera avantageusement pour tout le monde, sauf pour la France, car Louis XV, très imprudemment, traitera « en roi et non en marchand ». Avant le départ du navire de Brest, le bruit courait qu'il y avait toujours des corsaires anglais aux Glénan; aussi, l'arma-

teur écrivait-il le 11 avril au capitaine, de ne pas courir le risque de faire, sans convoi, le voyage de Brest à Pont-l'Abbé : « Comme on parle beaucoup de paix générale, ajoutait-il, j'espère que le bâtiment ne restera pas longtemps dans le port ».

L'interrogatoire du capitaine, le 24 avril, par les juges de l'Amirauté, descendus au bourg de Kérity, nous renseigne sur les circonstances de ce naufrage.

« Homme de moyenne stature, habillé d'un habit d'étoffe brune, le visage brun, les sourcils et les cheveux noirs frisés, les yeux bleus, portant des souliers de cuir aux pieds, tenant un chapeau à la main... », le capitaine déclara « en françois, langage qu'il entend et qu'il parle », se nommer Jacques Guéguénou, 42 ans, demeurant ordinairement à l'Ile-Tudy, paroisse de Combrit, « marin de profession, cy-devant maître du bâtiment le *Saint-Michel-Archange*, péry sur les Etaux de Penmarch ». Il avait été prendre à Bordeaux une cargaison de vins pour les munitionnaires de Brest, voyage qui s'était très heureusement déroulé. Retenu à Brest plusieurs jours pour le service du Roi, il avait dû recruter un nouvel équipage, cinq de ses six matelots ayant déserté.

Le mardi 19 avril, il se mettait en devoir de rallier Pont-l'Abbé et, vers les six heures du matin, il franchissait le goulet, en compagnie d'une flotte de bâtiments marchands, escortée par la frégate du roi, *Le César-Auguste*. Le *Saint-Michel* navigua sous sa protection jusqu'à la hauteur de Penmarch, à environ un quart de lieue des Etaux. Le jour-même, les vents ayant viré au sud, le capitaine Guéguénou gagna le large avec le convoi, pour éviter d'être drossé sur la dangereuse muraille rocheuse; à quatre heures du soir, il voyageait encore avec la flotte, puis celle-ci continua sa route vers la Rochelle. Les vents étaient toujours contraires, et le *Saint-Michel* dut louvoyer de la baie d'Audierne aux Etaux, soutenant bordée sur bordée.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, à quatre heures du matin, il aperçut un corsaire anglais, qui s'empressa de lui donner la chasse; « portant toutes ses voiles », il prit aussitôt la fuite, mais le corsaire, se rapprochant dangereusement, lui tira plusieurs coups de canon, dont quelques boulets vinrent tomber près du plat-bord de son bâtiment. Il apparut alors à Guéguénou que sa seule chance de salut était de virer de bord pour tenter de gagner la terre, mais c'est alors qu'il eut le malheur d'échouer son navire sur les Etaux.

Le corsaire le talonnait de si près qu'à peine son équipage et lui s'étaient-ils éloignés dans la chaloupe, que les marins anglais prenaient pied sur le *Saint-Michel* et le mettaient au pillage : ils firent même plusieurs tours à bord, raflant tout ce qu'ils trouvaient, 27 livres déposées dans le coffre du capitaine, ses habits et son linge, « ses cartes marines, journaux et comptes, l'ancre à touer, deux autres ancres... un crique, le grand hunier, tout ce qui restoit de vivres et bateries de cuisine ». Les fils de la « perfide Albion » allèrent même jusqu'à hacher et couper la grande voile du bâtiment. Quand ils furent partis, le maître de barque de Pont-l'Abbé vint à bord de son malheureux navire, sur « des chaloupes que le clerc du guet » de Kérity, le Sr Le Traon de Belley, mit à sa disposition; il réussit à récupérer quelques agrès que l'on déposa sur la grève. Il ajoute dans sa déposition qu'il n'a pu « éviter cet événement », bien que son bâtiment fut armé de six canons d'une livre de balles, et de deux petits canons sur chandeliers d'une demi-livre de balles. Il n'avait, dit-il, que « le nombre de personnes nécessaires pour la manœuvre, surtout dans le gros temps qu'il faisoit alors ».

Voici la composition de son équipage, sain et sauf dans le naufrage : Clet Labbaye, de Plogoff, Jean Laurent et Jean Lauden, de Penmarch, Jean Daniel, de l'Ile-Tudy et Jacques Lozenay, de Pont-l'Abbé. La carcasse du

navire fut adjugée pour la somme de neuf francs à René le Quéré et Grégoire Janvier, de Kérity, « à la charge de rapporter le mât de misaine, ses haubans et le mât de beaupré, quitte de frais s'ils peuvent parvenir à les sauver ». Précisons que Laurent Tanneau, de Kérity, avait été envoyé à cheval à Quimper pour aviser du sinistre les juges de l'Amirauté.

Deux ans plus tard, le 26 mai 1748, Alain le Divanach, maître de la *Jeanne,* 15 tonneaux, de Pont-l'Abbé, faisait la déclaration suivante : ayant quitté Nantes, chargé de différentes marchandises, il relâcha le 6 mai à Locmaria pour y attendre « des vents favorables »; de là, il vint au Port-Louis, qu'il quitta le 20 mai. Le même jour, par le travers de l'Ile-au-Moutons, un corsaire anglais le prit en chasse et l'obligea, pour se sauver, de s'échouer sur la grève blanche, près de Bénodet, le corsaire n'étant alors qu'à une portée de canon. La mer était démontée; il roula bord sur bord, ce qui lui occasionna des avaries dans son chargement; il dut ensuite alléger sa barque pour se remettre à flot.

Une mésaventure assez pittoresque survint à Michel le Divanach, maître du *Foudroyant,* 18 tonneaux, de Pont-l'Abbé : entré dans son port d'attache le 17 novembre 1751, venant de Nantes avec diverses denrées, il avait fait escale à Concarneau pour décharger une partie de sa cargaison. Au cours des opérations, il vint à remarquer qu'une barrique d'huile d'olive, dont les rats avaient en partie rongé la bonde, s'était bien allégée de son contenu; en outre, les rongeurs avaient mis à mal un panier de fromage et un baril de figues, et le brave maître de barque ignorait encore l'étendue complète des dégâts. Cela lui semblait extraordinaire, ajoutait-il, ayant deux chats à bord. Peut-être les ennemis héréditaires avaient-ils conclu une trêve et fraternisé en la circonstance autour du fromage ?

Au début de juillet 1753, Alain le Divanach fut la vic-

time d'un autre incident, dû cette fois à la tempête. Ayant quitté le port de Morlaix le 28 juin avec un chargement de meubles, il mouilla vis-à-vis du couvent Saint-François et en repartit le lendemain, mais il lui fut impossible de sortir de la rivière, les vents étant au Nord-Ouest. Le 2 juillet, au matin, le temps étant plus calme et les vents au Sud-Est, il reprit la route et louvoya pour essayer de gagner l'île d'Ouessant. Le mardi à onze heures du soir, les vents soufflant du Sud-Sud-Est avec « tourmente et pluie », il mouilla sa grande ancre à la pointe du Conquet, dans l'intention d'attendre le jusant. Sur les deux heures du matin, la tempête, soufflant de l'Ouest, menaçait de le jeter à la côte; aussitôt, pour sauver sa vie et celle de son équipage, il « fila son câble par le bout », après y avoir attaché « un orin de 45 francs avec un aviron de 18 pieds pour servir de bouée », puis il appareilla pour doubler la pointe de Saint-Mathieu. Vers les cinq heures, les vents étant venus au Nord-Ouest, il put faire voile vers Quimper, où il parvint le 6 juillet.

Le 3 août 1763, le *Saint-Pair*, 15 tonneaux, de Pont-l'Abbé, perdit sa chaloupe et l'un de ses hommes d'équipage devant le port de Lesconil. Le lendemain, le Sr Jean André, maître de la barque, retraçait devant l'Amirauté les circonstances de l'accident : il sortait de Lesconil pour Nantes avec un chargement de poisson sec, quand il ordonna à son novice, Corentin Guéguénou, de l'Ile-Tudy, d'aller à terre dans la chaloupe après s'être muni d'une aussière, afin d'éviter la barre « au cas où la barque refuserait d'arriver ». Un instant après, ayant dépassé la barre et n'ayant plus besoin du secours de l'aussière, il cria au novice de l'amarrer à la boucle du bateau et de passer derrière. Peut-être le jeune homme ne comprit-il pas les directives de son patron, toujours est-il qu'il resta devant le *Saint-Pair*, qui aborda et coula la chaloupe avec le malheureux. Aussitôt, le Sr André vint « babord olloste et amena ses voiles » mais il ne put,

malgré tous ses efforts, « la lame estante grosse », sauver le jeune novice.

Autre accident de mer : l'*Outarde,* 70 tonneaux, de Lorient, venant de Pont-l'Abbé avec un chargement de grains, s'échoua sur le sable près de Perguet, sur la côte de Bénodet, aux premiers jours du mois d'octobre 1765, après avoir été en butte à une forte tempête. Les chargeurs, les Srs Lapara et Royou-Pénanrun, marchands de Pont-l'Abbé, vinrent constater l'état des blés. Le premier avait d'ailleurs son fils à bord comme subrécargue (préposé choisi par un armateur pour veiller sur la cargaison).

En 1782, les juges de l'Amirauté de Morlaix ordonnaient de restituer aux propriétaires, Le Guen-Hernyes et Lambert, de Pont-l'Abbé, leur navire la *Janne.* Celui-ci, après avoir été capturé par le corsaire anglais la *Surprise,* de Weymouth, avait été jeté par la tempête, le 24 mars, dans la rade de Morlaix; il était monté par des Anglais formant « l'équipage de prise ».

Parmi les accidents de navigation survenus dans la « rivière » de Pont-l'Abbé, signalons qu'en 1782 un chasse-marée, chargé de froment pour le roi, toucha les rochers près du port.

En 1787, une barque de 30 tonneaux, nommée la *Sainte-Anne,* s'échouait sur une roche à deux portées de fusil du quai.

Aux premiers jours d'août 1788, entrait à Pont-l'Abbé le brigantin la *Chaste-Suzanne,* 50 tonneaux, venant de Bayonne avec un chargement de « résine, planches, brayes, gaudron, fer, plume et laine », destiné aux Srs Daoulas et Arnoult, marchands de Pont-l'Abbé, et à différents négociants de Quimper. Après avoir déchargé à Pont-l'Abbé une partie de sa cargaison, il se prépara, le 6 août, à faire voile vers Quimper, environ les quatre heures du matin; mais les vents étant contraires, il fut obligé de mouiller ses ancres vis-à-vis de la communau-

té des Carmes, pour attendre la marée suivante. Une seconde fois, il essaya d'appareiller, mais les vents soufflaient encore plus; tout à coup, son ancre d'affourchement chassa, et le brigantin vint s'échouer sur un amas de pierres, provenant sans doute des délestages. Au reflux, le capitaine s'aperçut que la quille de son bateau s'était rompue, de même que l'étambot, et que des réparations assez importantes s'avéraient indispensables.

VI. — MARCHANDS ET ARTISANS DE PONT-L'ABBE

Les marchands et artisans de Pont-l'Abbé étaient répartis en trois corporations : celle des négociants et des marchands, comprenant les marchands de vin et de blé et les aubergistes; celle des autres métiers, comprenant les chirurgiens, les sages-femmes, les barbiers, les apothicaires, les cordonniers, les cloutiers, les maçons et les charpentiers; la troisième groupait les boulangers, les bouchers, les tailleurs, les fruitiers et autres petits marchands.

Sur les 24 membres de la communauté de ville, douze appartenaient à la corporation bourgeoise des marchands-négociants, les douze autres aux deux corporations réunies des arts et métiers et des artisans.

Voici les armoiries attribuées aux commerçants de Pont-l'Abbé dans l'Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696, par Charles d'Hozier, juge d'armes de France et généalogiste de la Maison du roi.

Ces blasons populaires, onéreux et attribués d'office, ne constituaient d'ailleurs en rien une présomption de noblesse et n'étaient simplement qu'une invention du fisc pour alimenter les caisses du roi qui, à l'instar du tonneau des Danaïdes, se trouvaient éternellement vides.

Les apothicaires de Pont-l'Abbé se virent gratifier par

le célèbre juge d'armes, de ce blason : « d'argent semé de feuilles de séné de sinople, à un mortier de gueules, garni de deux pilons de même, et un chef aussi de gueules, chargé de trois fioles coupées d'argent et de sable ». La communauté des marchands de blé et de vin portait : « D'azur à une toison d'argent suspendue en chef par une chainette d'or soutenue d'une grappe de raisin de même, tigée et feuillée d'argent, le tout accompagné de deux épis de blé d'or posés en flancs ».

Ces armoiries professionnelles très évocatrices étaient pour les boulangers et bouchers de la ville : « D'azur à deux pelles de four d'argent passées en sautoir, accompagnées en chef d'une tête ou rencontre de bœuf d'or, aux flancs, de deux couperets confrontés de même et en pointe d'une tête de mouton d'argent ».

Quant aux cordonniers, ils ne pouvaient avoir que « D'azur à un soulier d'or posé en chef à un couteau à pied en pointe, accosté de deux alènes, le tout d'argent emmanché d'or ». Les maçons, les serruriers et les cloutiers fraternisaient sous la même enseigne héraldique : « D'azur à deux marteaux d'argent passés en sautoir, accompagnés en chef d'une truelle d'or, aux flancs de deux clefs adossées de même, et en pointe de trois clous appointés aussi d'or ».

Notons le curieux contrat d'apprentissage, courant à l'époque, dressé le 28 octobre 1693, lorsque le jeune Yves Kerscaven, de Plovan, vint apprendre le métier de cordonnier chez Jacques Le Pape, « maître cordonnier au Pont-l'Abbé ». Selon les termes de cet accord, le maître devait lui apprendre l'exercice de sa profession, lui fournir le logement et le nourrir de « souppe, lestage et bouilly ». Quant à l'apprenti, il devait être pourvu des outils nécessaires et payer en outre « une livre de cire, un pot de vin, deux sols en pain et une poulle, à labé de la frérie de saint Crépin » le jour de la fête du saint.

Le négoce était alors moins spécialisé que de nos jours :

les marchands de Pont-l'Abbé, ainsi qu'il était d'usage en Basse-Bretagne, pratiquaient les genres de commerces les plus divers : ils étaient à la fois marchands de vin, épiciers, marchands de drap, de bois de blé, et de quincaillerie.

Tous les bourgeois de quelque aisance, juges, avocats, procureurs, notaires ou employés des fermes, se mêlaient de négoce, soit directement, soit par personnes interposées. A la veille de la tourmente révolutionnaire, les artisans de Pont-l'Abbé formuleront d'ailleurs, dans leurs Cahiers de doléances, des plaintes amères contre les bourgeois de la ville: « Le peuple breton, diront-ils, tant des villes que des campagnes, est traité, mené comme des esclaves; nous subissons la plus affreuse des misères. Les avares du siècle en sont les auteurs, par les exportations continuelles des grains de toute espèce hors de la province. La cherté excessive des grains a causé une misère sans fin... En 1760 et 1761, on ne payait la mesure de seigle de 120 livres que 3 francs ou 3 fr. 10 sous; lors, notre canton ne fourmillait point de tant de malheureux. »

D'autres documents nous apprennent qu'à ce moment le seigle se vendait 5 francs, le boisseau d'environ 100 livres, soit 6 francs la mesure de 120 livres. Le prix de cette céréale avait donc presque doublé en l'espace de trente ans, alors que les salaires demeuraient à peu près invariables. Les artisans ajoutaient dans leurs doléances: « ... Il faut donc faire défense à tous négociants d'exporter des grains dès le moment que la mesure de seigle du poids de 120 livres excèdera dans nos marché le prix de 4 livres. » Ils demandaient aussi que les juges, avocats, procureurs et notaires qui, disaient-ils, accaparaient les blés de la région, « ne puissent faire aucun commerce, sous peine de destitution de leurs charges. »

Dans une lettre du 8 février 1762 à Charles du Plessis, marquis de Grénédan, seigneur de Lestiala, en Beuzec-

Cap-Caval, et de nombreux autres lieux, M. Guesdon, recteur de Plomeur, disait que « tout le monde était marchand de grains au Pont-l'Abbé ».

Illustrons, par quelques exemples, la diversité des transactions commerciales effectuées par des négociants de la ville: en 1730, le Sr Furic de Lanhuel présenta une requête à l'intendant en vue d'être exonéré de la capitation et du casernement à Pont-l'Abbé ;la communauté s'y opposa aussitôt, disant « qu'on doit continuer de l'imposer... attendu le gros et nottoire commerce qu'il fait en cette ville, tant en bleds, fers, vins, cire et autres marchandises, par le moyen d'une barque qu'il a et dont il est le seul propriétaire, qu'il fait naviguer dans le port de Pont-l'Abbé... ».

En 1756, le Sr Barbé-Maisonneuve était « marchand en détail et en gros et armateur » à Pont-l'Abbé. Malgré sa situation fortunée, il manqua avoir des ennuis pour une paire de draps: une compagnie de dragons du régiment de Marbœuf, capitaine M. de Chamaille, était alors en quartier d'hiver à Pont-l'Abbé; le 23 octobre, le bureau de la Commission intermédiaire à Rennes écrivait à Robinet, son correspondant à Pont-l'Abbé, que tous les habitants de la ville étaient sujets « au casernement et à la fourniture aux casernes ». On lui demandait aussi de prévenir le Sr Barbé que s'il persistait dans son refus de fournir deux draps de lit, il y serait pourvu à ses frais. A la même époque, le Sr Daniel nous apparaît comme doué d'un robuste appétit: un document nous apprend en effet qu'il était « commis aux classes de la Marine, capitaine de quai, surnuméraire au tabac, marchand de fer, résine, vins, grains, étoffes, etc... ». Nous devons reconnaître que les bourgeois de Pont-l'Abbé s'attireront, à la veille de la Révolution, de justes reproches de la part des artisans, pour le cumul qu'ils faisaient du commerce avec des charges diverses.

Notons encore qu'en 1756, le Sr Charpentier était char-

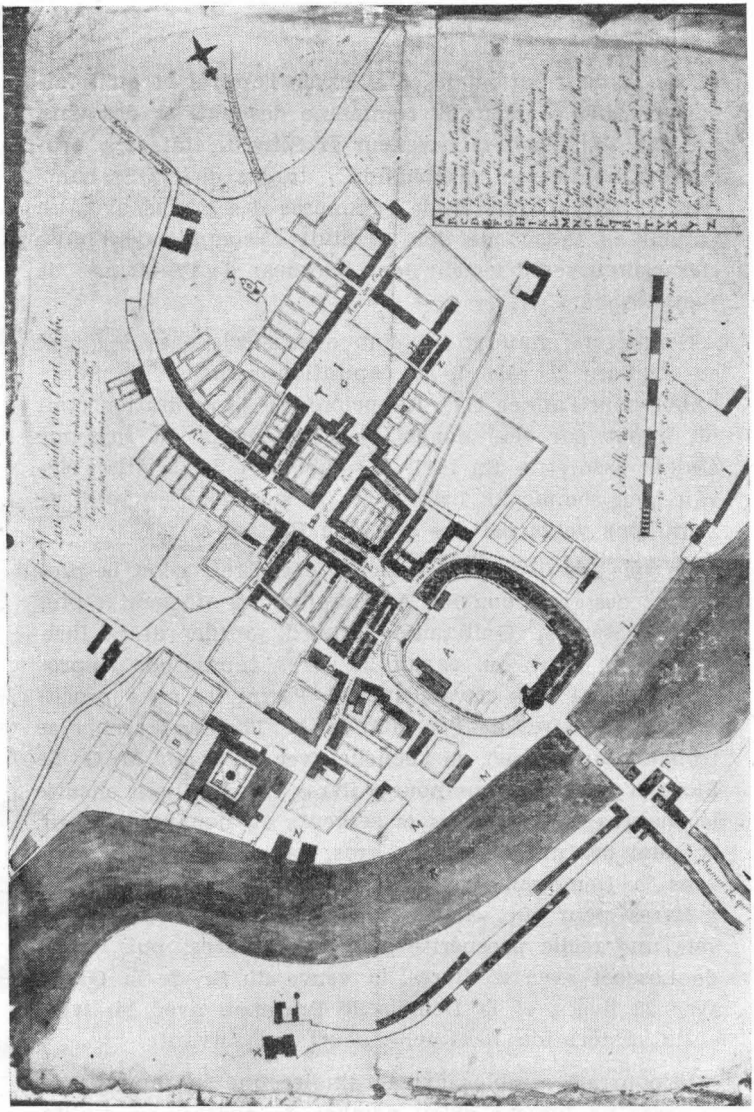

Ce plan de la ville de Pont-l'Abbé, dont la technique se rapproche de celle de nos modernes urbanistes, a dû être levé à la fin de l'Ancien régime (1780).

gé de la distribution des feuilles de l'amiral et qu'il faisait en même temps le commerce des blés et des vins. Les Srs Villeneuve-Guezveneur et Ollivrin étaient « procureurs notaires et marchands », tandis que le Sr Lambert le Jeune cumulait le commerce des grains avec un emploi au tabac; de plus, il était « commis de l'huissier visiteur et délesteur (des barques) de l'Amirauté de Pont-l'Abbé ».

Remontons maintenant d'un demi-siècle dans le passé en étudiant le rôle de la capitation roturière de Pont-l'Abbé pour l'année 1711. Rappelons que la capitation était un impôt par tête auquel tous les sujets du royaume étaient assujettis. En 1711, la quote-part de la ville s'élevait à la somme de 1.529 livres 10 sols pour un total de 2 millions votés par les Etats de Bretagne.

Ce rôle est divisé en plusieurs chapitres, selon la profession des contribuables. Au chapitre des officiers, le plus imposé était Me Guillaume Bernard, greffier de la juridiction du Pont, qui payait 24 livres, tandis que le procureur fiscal n'en devait que 20. Parmi les onze procureurs et notaires de Pont-l'Abbé, Me Thomas Larcher se trouvait au sommet de l'échelle avec 25 livres, Me G. Le Floch n'y figurant que pour 5 livres 12 sols. Vient ensuite le chapitre des huissiers et sergents au nombre de neuf, et celui des marchands en gros, dans lequel nous trouvons la Demoiselle du Breil avec 29 livres 5 sols, plus 3 livres pour un valet et deux servantes, ce qui révèle une réelle prospérité dans ses affaires; puis, le Sr de Loscoët avec 25 livres, la veuve du Sr de la Garde avec 22 livres, et la Demoiselle Pratenau avec 14 livres et la majoration habituelle pour une servante.

Il pourrait sembler extraordinaire que les marchands en gros ne fussent qu'au nombre de quatre; en réalité, comme nous l'avons vu, les gens de robe cumulaient, avec leurs charges, de grosses opérations commerciales.

Les deux chapitres suivants sont consacrés à des parti-

culiers ayant affranchi leur capitation : leur imposition, s'échelonnant de 22 à 32 livres peut d'ailleurs les faire classer parmi les marchands en gros. Viennent ensuite les commis et receveurs des deniers royaux, qui ne se gênaient pas eux-mêmes pour trafiquer: nous y voyons le Sr du Clécran-Dubois, receveur des devoirs des Etats, impôts et billot, payant 15 livres, avec un valet; le Sr de Lanhuel-Furic, receveur des droits de l'Amirauté et des droits d'entrée des vins, avec 12 livres; le Sr de Kerléan-Le Baron, marchand et receveur des droits de ports et havres, avec 18 livres.

Ensuite apparaissent les « marchands en détail », au nombre de treize; leurs impositions varient de 2 livres 5 sols pour Marie le Croézec à près de 17 livres pour François Charpentier.

Après les personnes vivant de leurs rentes, viennent les chirurgiens, dont il est inutile de souligner la thérapeutique rudimentaire et empirique: ils sont alors deux à Pont-l'Abbé, le Sr Villéon et le Sr Duval-Cabiro, avec 8 livres chacun. Emboîtant le pas aux spécialistes de la saignée et du clystère, s'avance le corps des « aubergistes et cabaretiers » de Pont-l'Abbé, au nombre de huit; il importe de noter que les tréviens de Lambourg ont leur chapitre particulier. Si les auberges sont alors peu nombreuses au chef-lieu de la baronnie, certaines semblent par contre avoir une clientèle importante, telle la Delle La Rivière, imposée à plus de 20 livres, pour elle, son valet et deux servantes; par contre, Clémence le Trividic, veuve, n'est taxée qu'à 2 livres 5 sols; avec la même modeste imposition, nous trouvons un « Irlandois débitant bierre », dont le nom n'est pas indiqué: c'était probablement un de ces malheureux Irlandais, chassés par la guerre religieuse au siècle précédent, et dont un grand nombre émigra en Bretagne, où ils reçurent un accueil fort peu chaleureux. Après les sanglants revers de la Boyne et le traité de Limérick (1691), la population

irlandaise paya la défaite de Jacques II, qui avait demandé à son cousin Louis XIV une armée pour reconquérir son royaume; une grande partie d'entre elle fut alors exilée. La première brasserie qui fonctionna à Quimper fut établie au XVIIe siècle par des Irlandais, qui conservèrent longtemps le monopole de cette industrie.

Au cours du XVIIIe siècle, le nombre des cabarets s'accrut à Pont-l'Abbé dans une proportion considérable. Les pardons, les foires et marchés étaient prétextes à d'abondantes libations. En 1787, Férec, subdélégué de Pont-l'Abbé, écrivait à l'intendant: « Il y en a beaucoup (d'habitants) ivres-morts les jours de foire et de marché. Les uns meurent de chutes, les autres des suites de leurs débauches.

« Non compris 50 cabarets dans cette petite ville et ses environs, 100 tonneaux de vin ont été transportés dans les campagnes en deux mois, vins au dessous du médiocre, tout altérés et falsifiés. Les plus déplorables abus résultent de cette immense quantité de vins livrés à des gens pour la plupart dans l'indigence », et il ajoute: « Il serait à désirer que la faculté de loger des boissons fut interdite, à moins d'un billet du recteur ou du juge des lieux. »

Le chapitre des artisans est très important, car il comprend 66 personnes, dont quelques-unes avec des valets, servantes ou des compagnons; la plupart payent une imposition allant de 2 à 5 livres; certains semblent avoir une origine irlandaise, si l'on en juge par la consonnance de leur nom patronymique, tels Jean Kerserf dit Ovren, Daniel Le Chalm, Jean Kerserf dit Ovren, François Baye et François Jacson. Les professions sont rarement indiquées, à peine quelques artisans sont-ils mentionnés comme étant boulangers, meuniers ou bouchers.

Après les journaliers, payant généralement 1 livre 2 sols 6 deniers, viennent les cordiers et les tonneliers au nom-

bre de sept. Le rôle se clot par l'énumération des tréviens de Lambourg, comptant plus de cent personnes.

A cette époque, Me Sébastien Le Bozennec était syndic de Pont-l'Abbé.

En 1728, la répartition de la capitation se fait sur les mêmes bases, mais les métiers y sont mieux définis: outre une pléiade de gens de robe gravitant autour de la juridiction du Pont, ce rôle cite un certain nombre de bourgeois; le corps des chirurgiens s'est bien développé en l'espace de quelques années: voici la liste de ces « hommes de l'art »: Les Srs Jean-Hervé Garnier, Villéon, Savary, Sabattier, Bréard et la Demoiselle La Haye. Quant aux « marchands-négociants » de Pont-l'Abbé en 1728, nous les citerons aussi intégralement: Les Srs Lanhuel-Furic, Barbé, Charruel, Guéguen, G. Daniel, Gabriel Salun, Le Fur, Yves Jecquel, Joseph Vallade, Jean Hamon, Hervé Brunot, Antoine Guizel, Daniel le Jeune, René Alain, les Delles Lahaye, Bastard, Hauteville, Fanchon-Perrier et la « demoiselle veuve » (sic) Manon.

Parmi les habitants de la ville, sans y compter Lambourg, nous avons dénombré 10 aubergistes, 12 maréchaux, 10 boulangers, 14 bouchers, 13 cordonniers, 11 tailleurs, 6 charpentiers, 9 tisserands, 5 maçons, 11 jardiniers et 23 tanneurs, journaliers et autres. L'importance de ces corporations atteste que déjà au XVIIIe siècle, la ville de Pont-l'Abbé était le centre commercial et artisanal de tout le pays environnant.

En 1764, une contestation s'éleva entre le Sr Jean Hamon, vieillard de 78 ans, et le Sr Verron, syndic de la communauté de ville. Jean Hamon était « maître d'école en la ville du Pont Labbé... depuis cinquante deux ans », et en même temps « greffier-commis » de la communauté; à ce dernier titre, une délibération du 11 janvier 1733 l'avait exonéré de la capitation et du casernement, en déclarant: « ... C'est la seule gratification qu'elle puisse luy faire... en considération de soins et pei-

nes », mais en tant que maître d'école, il restait soumis à l'impôt direct. Le 18 juillet 1764, le syndic lui demandait de fournir, pour une journée, dix hommes au chemin du Pont-Guern, ce qui équivalait à trois livres de prestations. Aussitôt, le vénérable magister adressa une requête à l'intendant de la province, le suppliant de le dispenser de la « corvée du grand chemin ».

Il était, dit-il, « sans aucun appointement fixe, ni rente ni revenus de bien patrimoine ». N'étant pas « d'un âge à pouvoir y aller travailler lui-même, et encore moins en état de payer des journaliers en son lieu et place », il ajoute que l'état de maître d'école, « où le Seigneur l'avait appelé », était si médiocre à Pont-l'Abbé qu'il avait dû, pour élever « seize enfants d'une même épouse, s'occuper par ailleurs à écrire des rôles et autres écritures ».

Quatre de ses enfants étaient établis à Pont-l'Abbé comme « capitaines de barque (réceptions en 1751), marchand et un procureur ». Jean Hamon souligne qu'il n'est « qu'un pauvre homme ayant réussi à élevez ses enfants, à gagner leur pain et à les établir, grâce à Dieu, assez avantageusement, chacun selon son état, et le tout par l'éducation qu'il a pu leur donner, sans aucun bien de fortune que la Providence du Seigneur ».

Au milieu du XVIIIe siècle, le Sr Jean Arnoult le jeune tenait un important commerce près de la halle à Pont-l'Abbé. Bien que désigné comme marchand de drap, objet principal de son négoce, il vendait les marchandises les plus imprévues: en 1750 et 1751, des barques lui apportaient de Nantes des sabots, des couvertures, de l'huile, de la cassonade, des noix, etc... (En 1751, 3 francs la douzaine de petits sabots). Jean Arnoult en profitait pour ravitailler son frère, marchand et notaire royal au bourg de Plomeur. Des négociants de Tours, Falaise et Rouen lui fournissaient la majeure partie de ses étoffes

lors des foires de Carhaix, très importantes à l'époque. Des muletiers ou voituriers se chargeaient des transports.

Il en recevait quelquefois de Bordeaux, comme nous l'apprenons par le texte de ce connaissement : « Je, Alain Daniel, maître de la barque nommée la *Marie-Perrine,* de Pont-l'Abbé, à présent devant Bordeaux, pour du premier temps convenable, suivre mon voyage sous la garde de Dieu, jusqu'au devant la ville du Pont-l'Abbé, là où sera ma décharge, confesse avoir reçu dans mondit vaisseau de vous, Mrs J. Cozmane et fils: deux bales et un balot étofes et couvertes, alant pour compte de Mr J. Arnoult jeune, négt. à Pont-labbé, le tout très bien conditionné et marqué..., que je promets délivrer en même forme, sauf les périls et fortunes de la mer, à Mr Jean Arnoult le jeune à Pont-Labbé, ou à son ordre, en me payant pour mon frêt, la somme de quatorze livres... en outre les avaries, suivant les us et coutumes de la mer, et pour l'accomplissement de ce que dessus, j'ai obligé et oblige par cette, ma personne, mes biens et mondit navire, avec les dépendances d'icelui; en foi de quoi j'ai signé... » Mentionnons un mémoire adressé à M. Arnoult le 24 mars 1768, pour le repassage de 436 coiffes, à raison d'un sou par coiffe. Nous trouvons sur cette note la façon de deux « coiffes à nouer » et de douze bonnets ronds.

Il est bien dommage que ce document ne donne pas les caractéristiques de ces coiffes, ancêtres des étonnantes mitres bigoudènes d'aujourd'hui.

Nous pensons qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de transcrire ici la liste des diverses étoffes que les habitants du Cap-Caval achetaient chez le Sr Arnoult, car nombre de ces tissus entraient dans la composition de l'ancien costume bigouden. Notre marchand de drap vendait: du coton de Lyon brun, bleu et rouge; du coton d'Espagne bleu; du frison bleu à pois et rouge; du coton d'aignan rouge; du Saint-Nicolas bleu et rouge; du som-

mière de Lyon; du monbazon bleu; du castor; du noisé large; de la pluche; de l'espagnolette blanche, violette et bleue; de l'étamine Saint-Jean; de l'étamine Nogent; de l'étamine de laine brune; du droguet arras brun; droguet bleu; de la flanelle rayée; de la serge de Caen bleue, verte, noire, brune; de la serge drapée rouge; de la sergette écarlate; de la calmande; dauphine brune et bleue; blicourt vert et bleu; senlis bleu; saint-Gilles bleu; berlinge blanc; impérial brun et noir; drap de Vire; tramière noire; carisé blanc; bougran; moleton vert, jaune, bleu, rouge et blanc; siamoise; ratine d'espagne brune; londres noir, écarlate, demi-londres écarlate; estamet bleu, rouge et noir; tiretaine blanche; finette violet; montauban bleu; sayette; façon de saint-Lô noir; bouchon noir; cherbourg; elbœuf, siam; basin rayé; grenade; ségovian; mazamet rouge et bleu; bergomzom; panne rouge; diverses soieries et rubans.

Cette extraordinaire variété de tissus et de couleurs a quelque chose de surprenant, bien qu'à cette époque le costume du pays de Pont-l'Abbé soit un assemblage de pièces aux vives nuances. Le Sr Arnoult vendait aussi des bas de différentes espèces: bas à cadet, à femme; de petit cadet, bas à femme communs, et des bonnets cadets, simples et poitiers.

Pour pénétrer plus intimement dans la vie d'un commerçant de l'Ancien Régime, nous allons examiner maintenant le dépôt de bilan, en 1775, de Pierre Lapara, marchand de Pont-l'Abbé. L'inventaire est très méticuleusement dressé, des effets, marchandises, meubles, immeubles, dettes actives et passives, pertes et dépenses.

Notons tout d'abord les articles existant en magasin: chaudrons, marmites, fourneaux avec leurs grilles; galettoires; poêles à frire, socs à charrue, fléaux avec les plateaux; acier carré et plat; poids; une paire balance cuivre; 4 barriques de chaux et de nombreux articles de poterie: pichets gris, bouteilles degré, cruches avec

leurs paniers, pots de redon, grandes cafetières, plats de terre, bouteilles, quarts; boucauts, mannequins, bouchons, pichets de faïence bleue; pots de chambre; saladiers, poivriers, différents clous.

Dans la boutique, nous trouvons du riz (20 francs les 100 livres); du poivre (1 franc 13 sous la livre); des prunes (3 sous la livre); des noix de muscade (9 francs 12 sous la livre); des cloux de giroffle; du thé vert (5 francs la livre); de la canelle; de l'anis; des raisins (6 sous la livre); du sucre candi (1 franc 6 sous la livre); de la résine; une rame de papier à lettre (7 francs).

Parmi les articles de mercerie, l'inventaire fait état de soie, poil, rubans en soie et padoue (mi-fil et soie), différents boutons: d'or, à soutane, d'étain, de verre, de fil; de bougran (toile forte gommée); de bourdalous (chapeaux avec une petite ceinture et une boucle).

Dans la draperie, outre quelques-unes des étoffes citées plus haut, le Sr Lapara vendait du ras de teinte brune, bleue, verte, jaune, noire, blanche; du Saint-Jacques bleu et vert; du Sainte-Anne bleu et brun; de la futaine; du glacis et du drap de Sedan. Toutes ces marchandises sont évaluées à une somme de 5.022 livres et 11 sols.

Au chapitre II figurent les meubles du Sr Lapara, estimés 600 livres, plus ses « linges, habits et autres effets à son usage » évalués à 150 livres.

Le chapitre suivant est consacré à ses biens immobiliers, soit un dixième de la maison qu'il occupe (228 livres), plus le dixième d'une rente de cinq boisseaux d'orge et quinze sols en argent sur le lieu de Kérouil, en Beuzec-Cap-Caval, évalué à 36 livres 15 sols, avec, en outre, d'autres participations à des rentes foncières et domaniales: ce chapitre s'élève à 335 livres 15 sols.

Le Sr Lapara observe ensuite que, du mobilier de la succession de ses père et mère, partagé entre ses frères et sœurs, il doit encore lui revenir une somme assez con-

sidérable, « mais qui souffrira quelques difficultés », aussi n'en parle-t-il que pour mémoire.

Les chapitres IV et V sont consacrés à l'énumération des sommes d'argent que lui devaient de nombreux habitants des paroisses du Cap-Caval, et à celles dont il était lui-même débiteur envers ses fournisseurs, des marchands de Libourne, Nantes, Falaise, Tours, Rennes, Rouen et Quimper. Ces dernières créances s'élèvent à prés de 12.000 livres. Il devait également à sa « domestique et factrice » trois ans de gages à 45 francs, soit 135 francs.

Le Sr Lapara rapporte finalement les pertes accidentelles subies par son commerce dès ses débuts. En 1768, de concert avec quatre personnes de Pont-l'Abbé, il avait acheté pour 150 livres le navire la *Marianne,* de Rouen, qui avait fait naufrage à Penhors (en Pouldreuzic). Les dépenses pour le relever et le radouber coûtèrent 450 livres, mais aussitôt après il sombra, ce qui causa à chacun des associés une perte de 120 livres.

Cette même année, il acquit un cinquième du bâtiment *Les Trois-Frères,* de Cork (Irlande), échoué au Guilvinec, et vendu 327 livres. Les dépenses de remise à flot s'élevèrent à 690 livres, soit au total 1.017 livres; par malheur, la tempête brisa peu après le navire sur les rochers du littoral. La récupération de quelques pièces de bois et quelques ferrailles d'une valeur médiocre n'empêchèrent pas le Sr Lapara de subir une perte de 170 livres.

Le 14 octobre 1769, il fit transporter à Nantes, pour son compte, sept tonneaux de froment, qui lui revenaient à 270 livres le tonneau, y compris le fret, commission, magasinage, paléage (chargement à la pelle) et déchet. Six mois plus tard, il fut obligé de les céder à 210 livres le tonneau, soit un déficit de 420 livres; quinze jours après, sur un chargement de vin à lui adressé par un marchand de Blaye, « il eut de perte une barrique coulée en mer, dont le prix était de 63 livres 10 sols ».

En 1771, le Sr Friché, de Lorient, lui expédia deux tonneaux et demi de bière; malheureusement, il ne put s'en défaire à temps, et il dut jeter trois ou quatre barriques « tout à fait aigre »; cette perte, « connue, dit-il, de toute la ville », ne peut s'apprécier à moins de 150 livres.

En 1773, il perdit un procès, sur appel au présidial de Quimper, après l'avoir gagné à Pont-l'Abbé; avec modération, il calcule ses frais à la somme de 1.200 livres (!). La même année, après être resté adjudicataire « d'une partie de vin, par naufrage à la côte de Penmarch », il eut le désagrément de la voir aigrir, par suite des infiltrations d'eau de mer; obligé d'en convertir une certaine quantité en vinaigre, il céda le reste à perte, soit un déficit de 150 l.

Il ajoute qu'il est « à la connaissance publique » qu'il fut forcé de vendre 4, 5 et 6 livres, quand elle lui coûtait 7 livres la barrique, de la chaux défectueuse, que lui avait adressé MM. Doré et Aubry, de Nantes; sur les 22 barriques de cet envoi, il estime sa perte à 60 l. Par la suite, le mauvais état de deux pièces de Saint-Gilles et de Saint-Jacques, que lui avaient expédié un marchand de drap de Falaise, lui fit aussi perdre 60 livres.

Le dernier article de cette série de revers commerciaux relate que « dans la dernière année, il fit une certaine quantité de tonneaux de blés, et il eut le malheur, commun avec tous les négociants « (de Pont-l'Abbé) d'être obligé de vendre 2 l. 10 sols, 3, 4 et 5 livres ce qu'il avait acquis de 3 à 8 livres.

« Cette perte, qui ne lui sera pas contestée, ne peut encore s'apprécier à une moindre somme que 650 livres ». Au total, les pertes s'élèvent à 3.043 livres 10 sols. L'infortuné marchand observe ensuite qu'il n'est entré dans le commerce, il y a huit ans, qu'à la sollicitation de négociants, « dont le plus grand nombre se trouve aujourd'hui ses créanciers, qu'il n'avait pour prendre ce commerce d'autres fonds qu'une misérable somme d'environ

six cents livres en marchandises, lui échue de la succession de ses père et mère et... il n'a pu s'éviter des dépenses pour la nourriture et l'entretien de luy et sa famille. S'agissant donc de rendre ici compte de toute sa conduite et de faire preuve de sa bonne gestion, il ne sera pas taxé d'outrer les choses en ne fixant ses dépenses qu'à une somme de 1.000 livres par an... », soit pour huit ans, 8.000 livres. Depuis cette époque, il estime avoir payé pour « la capitation, l'industrie et autres charges royales » une somme de 150 livres.

Ce document, signé et certifié véritable par Pierre Lapara, est daté du 20 mai 1775 à Pont-l'Abbé.

AU COURS DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Il est évident qu'à Pont-l'Abbé, comme dans les autres villes, les années difficiles et parfois douloureuses qui ont suivi le changement de régime, n'ont pas manqué d'avoir sur le commerce une fâcheuse répercussion.

Plus qu'ailleurs même, la misère sévit dans le canton; les céréales étaient la principale richesse du pays et cette fertilité en blé amena de fréquentes réquisitions, non seulement par le Comité révolutionnaire de Quimper, mais par les représentants du peuple à Brest et Lorient, qui avaient à pourvoir à la subsistance des marins de la République. De plus, le ravitaillement des batteries établies en de nombreux points de la côte voisine, comme à Combrit, Bénodet, l'Ile Tudy, Plobannalec et Plomeur, et l'approvisionnement d'urgence exigé pour les soldats de la frégate *La Volontaire,* échouée pendant deux mois en fructidor an II (1795) à l'anse de Pors-Carn, furent sur le point d'amener la disette à Pont-l'Abbé.

Presque tous les vivres se trouvèrent épuisés. La municipalité dut refuser aux paludiers de Guérande et au-

tres, avec lesquels les négociants trafiquaient de temps immémorial, de les approvisionner en grains.

La rareté des céréales et la navigation rendue périlleuse sur une mer infestée d'Anglais, obligèrent le port de Pont-l'Abbé d'attendre, dans un demi-sommeil, des jours meilleurs.

Citons quelques mouvements de barques aux premiers jours de cette époque troublée: le 4 janvier 1790, le chasse-marée le *Saint-Pierre* chargeait, à destination de Nantes, 23 tonneaux de froment et 14 tonneaux de seigle. Quelques jours plus tard, le 7 janvier, le *Saint-Julien*, de Billiers (Morbihan), prenait 17 tonneaux de seigle pour La Roche-Bernard.

Dans une remontrance du 13 janvier 1790, les habitants de l'Ile Tudy se plaignirent des chargements abusifs de grains qui se faisaient à Pont-l'Abbé, en signalant que les blés de Pluguffan et de Penhars y étaient transportés.

Ils demandaient aux membres du Comité de la ville de veiller à ce que les exportations « se fassent désormais de façon à calmer les inquiétudes du peuple ».

Le 17 janvier, le capitaine Neilly, étant à bord de son bâtiment dans la « rivière », annonçait qu'il y avait 100 fusils « armés de leurs baïonnettes ».

Le 14 février suivant, nous lisons dans un vœu adressé à l'Assemblée nationale pour la création d'une justice royale à Pont-l'Abbé, que les exportations de blés s'élevaient, « année commune », à 4 ou 5.000 tonneaux, sans compter les autres productions comme sardines, poisson sec, miel, cire et bois.

Pour les grains seulement, ajoute ce document, il venait tous les ans à quai de 90 à 100 bâtiments: les importations comprenaient des vins (plus de 400 tonneaux par an), des fers, planches, sel, résine, cordages, goudron et de l'épicerie.

Le 7 ventôse an II (25 février 1794), le citoyen Hervé

Kerhuel, maître de la *Victoire,* se présentait devant la municipalité pour déclarer que sa barque, chargée de 39 tonneaux 3 barriques de vin rouge et 7 tonneaux 2 barriques de vin blanc, était immobilisée dans la « rivière », à la pointe de Rosquerno. Il ne pensait pas, disait-il, pouvoir venir à quai avant plusieurs jours, les marées étant trop faibles, et il demandait en conséquence l'autorisation de vendre à Rosquerno une partie de sa cargaison.

Le 21 floréal (10 mai), la municipalité faisait charger à bord du bâtiment la *Marie-Jeanne,* de Libourne, pour le Directoire du district de Quimper, deux balustrades en fer pesant 708 livres, et provenant de l'ancienne chapelle du couvent des Carmes, devenue paroissiale.

Malgré son lyrisme et sa tendance à l'exagération, nous ne pouvons nous dispenser de citer Cambry, le célèbre voyageur lorientais, dont le « Voyage dans le Finistère » reste une documentation classique. Chacun sait qu'étant en 1795 président du district de Quimperlé, Cambry fut chargé de parcourir les neuf districts du département, et qu'il composa alors son fameux « Catalogue des objets échappés au vandalisme ».

La ville de Pont-l'Abbé, note-t-il, était autrefois plus commerçante, ce qui s'explique aisément, comme nous le disions plus haut. L'érudit président dresse ensuite la liste des principaux travaux à faire à Pont-l'Abbé: 1°) la réfection du pont, dont le mauvais état faisait courir, aux hommes et aux chevaux, de grands dangers; malgré des accidents fréquents, une cinquantaine de charrettes l'empruntaient chaque jour; 2°) le quai, délaissé, faute d'ouvriers : sur une longueur totale de 98 toises (190 mètres) seules 28 (55 mètres) avaient été réalisées; 3°) nettoyer le port jusqu'à Rosquerno; des bâtiments de 150 tonneaux pourraient alors, selon Cambry, venir à quai; aux marées d'équinoxe, ajoute-t-il, les barques trouvent dans le port une profondeur de treize à qua-

torze pieds; 4°) faire sauter la pointe de l'île Garo, qui gênait la navigation.

Cambry signale aussi la nécessité d'entretenir à Pont-l'Abbé un bon maître d'hydrographie; il ajoute que les principaux échanges commerciaux de la ville se faisaient, avant la Révolution, avec Cette, Nantes, Bordeaux et la Catalogne, consistant surtout en grains, sardines, congres, merlus, juliennes et raies.

« On a vu, dit-il, jusqu'à cent vingt bâtiments dans le port ».

Il souligne que les environs de Pont-l'Abbé sont féconds en céréales de toutes sortes et que les beurres et fruits du pays jouissent d'une légitime renommée; « les jardins, couverts de choux, d'oignons, de haricots, d'asperges, de melons, d'artichauts, de panais, sont très nombreux... On sent que les cultivateurs y vivent avec plus d'aisance ».

Nous ne voulons pas omettre de rapporter cette appréciation pittoresque de Cambry sur les habitants de Pont-l'Abbé : « L'hospitalité s'exerce à Pont-l'Abbé dans toutes les habitations. Les mœurs, la bonne foi s'altèrent. Les femmes, depuis quelque temps, boivent beaucoup de vin et de café; les hommes, un peu libertins, sont plus propres, vivent mieux, sont plus civilisés que dans le reste de la Cornouaille et que dans le pays de Vannes ».

« La rareté des bois, dit-il, presque tous employés par les sabotiers et ruinés par les salpêtreries, forcent les paysans à ne brûler que des tourbes, des genêts, de la bouse de vache, des landes, quelques mottes et des goëmons sur le rivage ». En réalité, les exportations de bois pour la construction des vaisseaux du roi ou de la République étaient la cause principale de ce déboisement.

Parlant des femmes de l'Ile-Tudy, Cambry relate qu'au « milieu de l'hiver, (elles) sont dans l'eau jusqu'à la moitié du corps, pour ramasser des huitres, des che-

vrettes (crevettes), des moules. Trois heures avant le jour, dans les temps les plus froids, mouillées, sans feu, elles attendent l'heure du marché sous les halles de Pont-l'Abbé ».

Dans une délibération de l'an X (1802) du Conseil général du Finistère, nous lisons que « Pont-l'Abbé fait dans les grains le commerce le plus étendu du département; il lui faudrait un prolongement de quai qui lui coûterait 4.000 francs de frais de construction et 300 francs d'entretien annuel ».

LE TRAFIC MARITIME DE PONT-L'ABBE AU XIXe SIECLE

I. — EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

Si l'on excepte la période des guerres de l'Empire, si préjudiciables à l'économie du pays, le blocus anglais ayant d'ailleurs désorganisé le trafic par mer, le siècle dernier a été, dans l'ensemble, pour le port de Pont-l'Abbé, une ère de prospérité et de vitalité intense. Il n'était pas rare de voir, certaines années, 200 navires et même plus accoster les quais du vieux havre bigouden, les flancs lourdement chargés, tant à l'arrivée qu'au départ; c'était un spectacle d'un pittoresque extraordinaire, par l'animation incessante qui régnait sur les bords de l'estuaire et l'incroyable variété des navires, leurs formes et leurs voilures diverses, depuis les fines goélettes, véritables « racers » des mers, aux galiotes larges et trapues. Voici l'énumération des différents bâtiments qui venaient à Pont-l'Abbé au siècle dernier : outre les goélettes et les galiotes déjà citées, on y voyait des bricks-goélettes, des bisquines, des lougres, des sloops, des chasse-marée, des bricks, des gabares, des côtres, des dogres, des cutters, des houris, des chaloupes pontées et non pontées, des dundees, des doubles-chaloupes et des flambards.

Certains documents nous éclairent sur l'importance du commerce maritime de Pont-l'Abbé au cours de ce siècle. En 1834, avant la construction d'une cale et la continuation du quai, un rapport, établi par l'administration des Ponts et Chaussées, souligne que le port « est placé très avantageusement, à peu de distance de la grande mer; le chenal est large et offre une grande sûreté... Le mouvement de la navigation est très considérable... ». Des navires de 100 à 200 tonneaux venaient y charger des grains et des salaisons, après avoir apporté des vins, des fers, de l'épicerie, du charbon de terre et autres marchandises.

En 1829, le nombre des bâtiments « ayant fait des opérations commerciales à Pont-l'Abbé » s'était élevé à 326 unités, pour une jauge totale de 6.129 tonneaux.

« Ces indications, fournies par les autorités locales, donneront une idée de l'utilité du port... et l'administration (y trouvera) des motifs pour lui accorder sa sollicitude ».

En 1836, les Recherches statistiques pour le Finistère donnent à Pont-l'Abbé une estimation de 6.000 tonneaux de grains exportés annuellement, avec 50 tonneaux de miel et 10 tonneaux de cire, Cambry avait noté en 1795 que l'apiculture était importante dans le Cap-Caval avant la Révolution; il expliquait ainsi les causes de la diminution de cette pittoresque industrie : des voleurs avaient enlevé quelques ruches; or, selon un préjugé populaire, quand on volait une ruche, les autres dépérissaient. Un proverbe breton traduisait ainsi cette influence maléfique : « Neus quet à chanç varlerc'h al laër » (Point de bonheur après le voleur).

Sous le second Empire, la navigabilité défectueuse de la « rivière » et l'envasement du chenal attirèrent les récriminations des navigateurs et des commerçants de la ville : le 27 août 1867, interprète de ces doléances, la

municipalité faisait part de son inquiétude, touchant l'avenir du port, au gouvernement de l'Empereur. Parmi les personnalités émargeant à cette pétition, nous trouvons MM. Paisant, maire de Pont-l'Abbé et conseiller d'arrondissement, de Pascal, conseiller général, les conseillers municipaux Merlet, Arnoult, du Châtellier, Moysan, Bargain, du Bot de Talhouët, de Grandsaignes, Le Dren, Ronarc'h... Le Minor, de Berdouaré, Cosmao-Duménez, Le Bideau, maître de port, Janvier, maître au cabotage, etc...

« La ville de Pont-l'Abbé, relate ce document, est une des plus intéressantes localités du Finistère par son importance commerciale et industrielle ».

Du 1er janvier 1865 au 30 juin 1867, 360 navires étaient entrés dans le port avec 7.974 tonnes de marchandises diverses pour la consommation locale et les usines; pendant la même période de trente mois, 598 navires avaient chargé 33.363 tonnes de céréales, pommes de terre, produits chimiques, farine, fécule de pomme de terre, etc..., à destination de l'Angleterre et des principaux ports de France, « sans préjudice des entrées et sorties très importantes par la voie de l'intérieur, tels sont les chiffres dont l'éloquence atteste suffisamment le grand mouvement commercial de cette localité ». Les pétitionnaires ajoutent que la « rivière », ou plutôt le bras de mer d'environ cinq kilomètres qui met Pont-l'Abbé en communication avec l'Océan, est tellement négligé, abandonné, qu'il s'envase de plus en plus et provoque, depuis plusieurs années, les plaintes des marins et du commerce ».

La commune de Loctudy, disent-ils, est une concurrente dangereuse, et « un point des mieux abrités et des plus convenables pour les navires ». Les Ponts et Chaussées y avaient construit un embarcadère et, par suite du mauvais état de la « rivière », des milliers de tonneaux de marchandises, qui convergeaient autrefois

vers Pont-l'Abbé, étaient chargés à la cale de Loctudy « où les maîtres au cabotage préfèrent s'arrêter ». Sans nier les « avantages topographiques » de Loctudy, les édiles de Pont-l'Abbé insistent sur la nécessité d'entreprendre des travaux de curages dans le chenal, pour encourager et attirer vers leur ville le mouvement maritime.

« Le curage des vases, alluvions, herbiers « devait garantir les navires des mauvais échouages et faciliter leur remorquage au quai, après avoir franchi « les passes les moins difficiles du bas de la rivière ». Les dévoués administrateurs terminaient ainsi leur requête : « La bienveillance du Gouvernement de l'Empereur pour les intérêts commerciaux, si étroitement unis à la prospérité générale du pays, l'empressement avec lequel sont accueillis les réclamations fondées et les vœux légitimes des populations laborieuses, donnent aux soussignés une entière confiance en leur démarche... »

Quelques années plus tôt, pour appuyer une pétition du même genre, les ingénieurs des Ponts et Chaussées avaient exposé au Ministre des Travaux publics qu'à Pont-l'Abbé la navigation se faisait « exclusivement à la voile, par navires de 10 à 100 tonneaux ». Le mouvement annuel du port est alors évalué à 232 navires à l'entrée et à la sortie, « soit 464 bâtiments », dont le chargement effectif s'élevait à 9.594 tonneaux.

Un registre des arrivées et départs de navires, de 1855 à 1910, très obligeamment communiqué par notre sympathique confrère M. Bellec, Administrateur principal de la Marine au Guilvinec, est un excellent document pour la connaissance du trafic maritime de Pont-l'Abbé à cette époque.

Nous avons établi une statistique annuelle dont nous donnons un extrait dans le tableau ci-après :

Année	Navires	Jauge maximum		Importations		Exportations	
1869	117	119	tonneaux	2.085	tonnes	7.770	tonnes
1870	202	143	»	3.095	»	5.424	»
1871	123	79	»	2.774	»	3.789	»
1872	135	185	»	3.349	»	4.675	»
1873	140	217	»	3.932	»	6.552	»
1874	129	170	»	3.051	»	7.692	»
1875	144	79	»	3.334	»	5.717	»
1876	161	289	»	2.890	»	7.631	»
1877	132	221	»	3.819	»	5.506	»
1878	165	79	»	3.896	»	6.393	»
1879	146	121	»	4.073	»	4.744	»
1880	180	110	»	6.007	»	7.509	»
1881	192	118	»	4.078	»	9.709	»
1882	152	116	»	3.909	»	6.496	»
1883	179	115	»	5.409	»	7.232	»
1884	141	144	»	3.796	»	7.089	»
1885	136	144	»	3.842	»	6.219	»
1886	117	168	»	3.980	»	6.261	»
1887	121	152	»	3.880	»	6.354	»
1888	134	124	»	3.173	»	6.110	»
1889	119	183	»	3.031	»	6.535	»
1890	127	122	»	2.776	»	5.915	»
1891	156	139	»	3.236	»	7.181	»

Parmi les importations, nous relevons des vins et eaux-de-vie, du cidre de Pont-Aven et Moëlan; du sel du Croisic; de l'épicerie; de la poterie; du charbon d'Angleterre et du coke; des briques; du ciment, du plâtre, de la chaux, des pierres à pavés de Daoulas; des bois du Nord; des ardoises de Port-Launay; de la résine de Bayonne; de la soude de varech pour l'usine de pro-

duits chimiques, en provenance de Portsall ou Audierne, mais plus souvent des Glénan; divers acides pour la même industrie, etc... Un certain nombre de navires venaient sur lest prendre des grains ou des pommes de terre; d'autres apportaient du froment pour la minoterie et s'en retournaient chargés de farine.

Le 11 février 1873 fut un jour mémorable pour les annales maritimes du port de commerce bigouden. Depuis leur plus jeune âge en effet, les vieillards de Pont-l'Abbé avaient assisté au chargement et au déchargement d'innombrables voiliers, exclusivement propulsés par le souffle d'Eole; aussi ce jour-là, leur curiosité et leur émotion étaient-elles inexprimables; un nombre considérable d'hommes, de femmes et d'enfants se pressaient contre les quais, les yeux tournés vers le chenal : un instant après, vomissant un flot de fumée noire, haletant et grinçant de toutes ses membrures, le premier bateau à vapeur entrait à Pont-l'Abbé, sous les regards étonnés de la foule. Seul un effort d'imagination rétrospective peut nous faire saisir toute l'importance d'un événement qui rompait brutalement avec une tradition séculaire. Il s'agissait du vapeur *Mathilde,* 92 tonneaux, de Dunkerque, monté par onze hommes d'équipage, qui venait charger pour Le Havre 95 tonnes de sel de soude en provenance de l'usine locale. Les bâtiments de commerce se mouvant mécaniquement n'étaient pas encore très nombreux car il faudra attendre 1881 pour voir un second vapeur accoster le quai de Pont-l'Abbé.

Quelques navires viennent des ports du Nord avec de la glace pour les expéditions de poisson : ainsi, le 30 avril 1877, la goélette l'*Adolphine,* 96 tonneaux, de Caen, déchargeait à Pont-l'Abbé 175 tonnes de glace de Dieppe; le 28 avril 1878, c'était la bisquine *Jeune-Cérès,* 69 tonneaux de Saint-Malo, avec 100 tonnes de glace pour la Société de Kermor. Rappelons que depuis 1863, date de l'entrée en service de la voie ferrée Nantes-Quimper, les

ports de pêche du pays bigouden avaient entamé un essor qui aboutira, au siècle suivant, à un magnifique épanouissement. Des expéditions de poisson s'effectuaient directement de Pont-l'Abbé : le 29 avril 1889, le vapeur le *Breton*, 68 tonneaux, venant de Nantes sur lest, repartait avec 50 tonnes de poisson frais pour Le Havre; le 10 mai suivant, il était de retour pour un chargement identique.

Des envois de sardines salées, de poisson sec, surtout de congres, de diverses salaisons, de coquillages et de crustacés sont aussi à signaler, avec des conserves de pois et de sardines à l'huile. Mais les principales exportations par voie de mer restent les pommes de terre et les grains : froment, seigle, orge et avoine, avec une prédominance de ces deux dernières céréales depuis 1885.

Les nombreux navires venant d'Angleterre avec de la houille s'en retournaient à Cardiff, Newport et Swansea avec des cargaisons de pommes de terre. La culture et le commerce de cette tubercule, que nous étudierons tout à l'heure, avaient pris, au cours du XIXe siècle, un développement considérable dans la région bigoudène.

Le touriste qui parcourt ce pays si attachant ne manque pas d'être frappé, à chaque instant, par des boqueteaux de pins épars, étranges îlots qui mettent dans la campagne une note sombre et sévère. Au cours du siècle dernier, l'idée vint en effet de planter de pins sylvestres les landes et les terres incultes du canton de Pont-l'Abbé; leurs troncs, très appréciés en Angleterre comme supports des galeries des mines, constitueront plus tard un revenu non négligeable et serviront à alimenter, dans une large mesure, le commerce d'exportation du port. Il n'est pas inutile, pensons-nous, de noter qu'en 1845, sur une superficie totale de 1.817 hectarles, la commune de Pont-l'Abbé comptait encore 676 hectares de landes et de terres incultes. De 1.000 à 2.000 tonnes de

poteaux de mines prendront tous les ans, à partir de 1870, le chemin des ports anglais.

L'usine de produits chimiques embarquait à quai du sel et de la cendre de soude, extraits des goémons incinérés par les habitants de la côte; quelquefois les navires chargeaient des bois de diverses essences comme des bois d'orme, de prunier, de frêne et de cerisier.

La corporation des tailleurs de pierre était florissante et nous voyons parfois des barques prendre des cargaisons de pierres de taille ou de pierres meulières.

Si le commerce maritime était prospère à Pont-l'Abbé, la courbe démographique révèle aussi, au cours du XIXe siècle, un important accroissement de la population : 1.137 habitants en 1807; 2.442 en 1.822; 3.554 en 1872; 4.739 en 1876; 5.536 en 1893 et 6.500 de nos jours.

II. — LA CULTURE ET LE COMMERCE DE LA POMME DE TERRE

Nous pensons qu'il n'est pas inutile, dans le cadre de cette étude, de retracer l'historique de la pomme de terre, ce tubercule si précieux, dont la culture a pris, dans le canton de Pont-l'Abbé, un merveilleux essor, et qui fait encore de nos jours, parfois la richesse mais toujours le renom de ce terroir.

Les exportations de pommes de terre ont d'ailleurs été, pendant près d'un siècle, une source d'activité pour le havre bigouden.

Ce modeste « fruit de la terre », dont les origines se situeraient au Pérou et au Chili, fut introduit en Europe, au XVIe siècle, par les Espagnols, soit près de deux siècles avant l'intervention de Parmentier (1737-1813).

Par les récits d'Olivier de Serres (1539-1619), nous savons avec certitude qu'elle était déjà connue en France peu de temps après son introduction dans le « Vieux-

Monde ». L'illustre agronome la cultivait lui-même dans sa terre du Pradel, dans l'Ardèche (Vivarais).

Le XVIIe siècle a laissé peu de traces de cette culture : tout au plus pouvons-nous évoquer le dîner royal de 1616, où la pomme de terre fut servie sur la table de Louis XIII. Ce n'est qu'aux environs de 1725 que sa culture se propagea dans la région de Paris. Connue en Bretagne dès 1741, elle était générale en 1750 en Lorraine, en Alsace, dans le Vivarais, le Dauphiné et le Velay. Les autres points du territoire, quoique ne pouvant plus ignorer la pomme de terre, ne lui attachaient encore aucune importance. A cette époque, nous trouvons à l'œuvre de fervents artisans de son expansion. Une pléiade de zélateurs, dont Parmentier ne fut qu'un émule, diffusèrent des mémoires et surent prêcher d'exemple.

Au milieu du XVIIIe siècle, la Bretagne expérimentait méthodiquement cette culture, et voyait son procureur général au Parlement, le célèbre La Chalotais, contribuer à la répandre dans toute la province.

En 1760, dans le Léon, le marquis de Lescoët, François-Claude Barbier, cultivait lui-même des pommes de terre dans son jardin; le 20 décembre 1761, il écrivait : « ... La meilleure façon pour les assaisonner est de les bien cuire à l'eau la veille qu'on veut les manger, de les peler et couper par tranches, que l'on pique avec une fourchette, ensuite qu'on laisse mariner du soir au lendemain dans du vinaigre ou à l'huile avec des petites herbes et échalottes.

« Comme c'est un légume fade, cette marinade lui fait du bien. J'ai retiré cette année celles que j'avais apportées de Rennes, qui ont beaucoup multiplié, qui de trois douzaines m'ont fourni dans cette semaine deux bonnes barriques.

« J'en fais bouillir avec des panais à la volaille et aux cochons qui en mangent au mieux et m'épargnent mon

bled. Je continuerai à en planter cette année, voyant que c'est une bonne manne pour une basse-cour et qu'on peut soi-même en manger. » Le dernier évêque de Léon, Mgr de La Marche (1729-1806), prélat actif, bienveillant et populaire, a aussi contribué à répandre dans son diocèse la culture de la pomme de terre, mais il est probable qu'il n'a été lui-même qu'un adepte du marquis de Lescoët. Parmi les vulgarisateurs bretons, nous citerons encore le cornouaillais François-Jérôme Le Déan (1774-1823), homme politique dont la tombe (cimetière de l'ancienne paroisse de Bodivit-Plomelin) porte cette épitaphe : « Il fit du bien, ce fut toute sa vie. Par sa persévérance et son exemple, il enrichit le pays de la précieuse culture de la pomme de terre ». Celle-ci, malgré tous ces efforts, ne se généralisa pas aussitôt en France; secondé par Louis XV et Louis XVI, Parmentier entreprit une gigantesque croisade pour son développement, mais la tâche était trop considérable, les problèmes trop ardus. Cependant leur œuvre devait porter ses fruits; petit à petit, la pomme de terre progresse, s'implante, conquiert de nouveaux adeptes. La route est largement ouverte au succès, qui viendra à son heure lorsque surgira la Révolution avec son cortège de malheurs dont la faim, les disettes, qui consacreront le triomphe de l'aliment auquel Parmentier devra un renom écrasant pour sa mémoire. Notons que son premier ouvrage à ce sujet est daté seulement de 1773. En 1789, à une époque où la disette était grave, l'intendant de Bretagne sollicitait du Contrôleur général de 1.500 à 1.800 francs pour l'achat en Irlande de pommes de terre, destinées à la nourriture du peuple.

Malgré l'acharnement apporté dans la propagande en faveur de cette culture, durant la période révolutionnaire, son importance était encore minime vingt ans plus tard. Ce n'est qu'en 1816, au début de la seconde Restauration, que les Pouvoirs publics prirent enfin conscience de son intérêt et l'encouragèrent par tous les

moyens. Le 3 janvier 1818, le Préfet du Finistère, M. de Cintré, écrivait aux maires du département que certains malveillants attribuaient à la pomme de terre les maladies qui sévissaient dans quelques communes, et il ajoutait : « Ne sait-on pas que les peuples qui se composent des hommes les plus robustes et de la plus belle carnation, tels que les Suédois et les Irlandais, sont ceux qui consomment le plus de ce tubercule (! !) et s'en nourrissent presque exclusivement ?... Comment une substance qui nourrit avec tant de succès, peut-être la moitié de l'Europe, ne conviendrait-elle pas aux habitants de la Bretagne ? »

Le préfet invite ensuite les maires à donner lecture de sa lettre en breton, pendant quelques dimanches, et à encourager dans leurs communes la culture de la pomme de terre, laquelle devait les préserver à jamais du terrible fléau de la famine. Les chiffres suivants illustrent éloquemment l'efficacité de cette propagande : en 1817, 2.310 hectares seulement étaient ensemencés en pommes de terre dans le Finistère; en 1840, cette surface s'élevait à 18.750 hectares, pour descendre à 10.726 en 1855 et atteindre à nouveau 18.400 hectares en 1875.

En 1835, la pomme de terre était universellement répandue dans le département et constituait la base de la nourriture des habitants des campagnes.

Les paysans de Châteaulin allaient au marché de Quimper s'approvisionner en semences provenant de Pont-l'Abbé. Il y avait déjà, dans cette dernière ville, une féculerie située au Pont-Guern et appartenant aux frères Le Guay. Dix ans plus tard elle était en plein essor et l'on songeait à lui adjoindre une distillerie; par la suite, cet établissement s'orientera vers le traitement de la soude de varech.

En 1845, cinq moulins existaient à Pont-l'Abbé; ceux de l'écluse, de Poulden, de la ville, de Porsmoro et à eau. Dès 1850, seule la minoterie Le Bléis, établie sur la

chaussée de l'étang, prendra un développement considérable, particulièrement depuis un demi-siècle, sous la direction intelligente et avisée de la famille Le Minor; aujourd'hui hélas ! la voix du grand moulin s'est tue, non sans quelque mélancolie. Après cette courte digression, revenons au commerce de la pomme de terre à Pont-l'Abbé. Le tonnage d'exportation fut d'abord insignifiant : en 1829, le port exporta 3.000 tonnes de grains et 400 tonnes de pommes de terre; en 1859, ce dernier chiffre était passé à 1.200 pour atteindre 4.000 tonnes en 1879.

A partir de 1863, les chargements de pommes de terre à destination de l'Angleterre représentent une part importante des expéditions. La période de grande animation du port s'étendait du mois de septembre au mois de décembre; pendant ces trois mois, les navires anglais venaient charger des céréales et des pommes de terre et ils devait souvent se placer sur trois ou quatre rangs devant le quai de la cale Férec, le seul qu'ils pouvaient accoster en raison de leur tonnage.

Certaines années, le mauvais rendement de la récolte amenait la misère dans de nombreux foyers, pour lesquels le précieux tubercule était un aliment essentiel et peu coûteux; c'est ainsi que le rendement à l'hectare, exprimé en hectolitres, a été pour le département de 90 hectolitres en 1844; 96 en 1845; 20 seulement en 1846 et de 150 en 1847. La récolte désastreuse de 1846 était due aux ravages du mildiou. Nous lisons dans une lettre du 9 février 1847 du Conseil municipal de Pont-l'Abbé au Ministre des Travaux publics : « Il y a beaucoup de malheureux dans cette localité et la misère y est grande, par suite de l'extrême médiocrité de la récolte de pommes de terre, principale culture du pays pour la classe ouvrière. »

Les chargements étaient effectués par des femmes dans des conditions inhumaines : dès que les charrettes

avaient déposé leur contenu sur le quai, elles prenaient les sacs sur leur dos pour les porter jusqu'aux écoutilles des navires ; d'autres fois, ce transport se faisait à partir des magasins. Les malheureuses ne percevaient pour leur effroyable labeur qu'une faible rémunération.

Des émeutes se produisirent à Pont-l'Abbé, dont la plus grave fut celle des 22 et 23 janvier 1847, provoquée par le chargement d'un navire à destination de Plymouth; des scènes de désordre s'étaient déjà déroulées à l'occasion d'un chargement de grains, et le maire de la ville, M. Cosmao-Duménez, avait dû engager les chargeurs à se conformer à l'usage habituel, qui consistait à employer la main-d'œuvre féminine, afin de ne pas retirer à la classe ouvrière un de ses moyens, (combien pénible) d'existence. Cette année-là, le rendement catastrophique en pommes de terre mettait dans l'inquiétude les pauvres et les ouvriers, ce qui, joint à l'accaparement par les négociants, MM. Nicolas et Le Bléis, produisit une panique, qui dégénéra bientôt en une émeute, assez violente pour nécessiter l'intervention de la troupe. La foule, affamée, s'était massée sur les quais dans l'intention de piller les pommes de terre chargées sur le navire anglais.

Le maire dut placer des gendarmes à bord et rédiger un appel à la modération; des bagarres survinrent au cours d'une mêlée; M. Cosmao-Duménez reçut lui-même des coups. Des renforts de gendarmes arrivèrent bientôt, ce qui ramena quelque peu le calme. Le lendemain, les mêmes désordres se renouvelèrent; les émeutiers voulurent s'emparer du clocher pour sonner le tocsin. Le préfet, venu sur les lieux, adressa un manifeste à la population pour tenter de calmer les esprits; rien n'y fit, les troubles continuèrent et les Pouvoirs publics durent faire appel à deux compagnies du 71e R.I.

Les jours suivants, la situation redevint normale, mais la troupe séjourna à Pont-l'Abbé jusqu'au mois de juin afin d'éviter une reprise de la sédition.

Ce sont de mauvais souvenirs que nous avons crû cependant utile d'évoquer, car ils s'insèrent dans l'historique du commerce de la pomme de terre à Pont-l'Abbé.

III. — TRAVAUX ET ENTRETIEN PORTUAIRES

Avant de quitter le XIXe siècle, nous allons nous faire l'écho des doléances des usagers du port et retracer les améliorations qui furent réalisées.

En 1790, le port de Pont-l'Abbé ne possédait aucun ouvrage propre à faciliter le chargement et le déchargement des navires. Du mur de quai de 190 mètres de longueur, dont on avait projeté la construction, seule une soixantaine de mètres (coût 6.500 francs), avait été édifiée en 1812. Le 16 juillet 1827, le conseil municipal sollicitait la poursuite des travaux.

L'année suivante, le Sr Férec était autorisé à construire une cale sur un terrain lui appartenant sur le port. L'un des membres de cette famille, subdélégué à la veille de la Révolution, élu commissaire du Directoire exécutif au cours de la période révolutionnaire, avait profité de la vente des biens du clergé pour acquérir la propriété des Carmes, dont les jardins donnaient sur le port.

Le 5 janvier 1830, quelques mois avant la Révolution de Juillet, Jean-Marie Brizel, maire de Pont-l'Abbé, se démettait du mandat qu'il assumait depuis le 18 janvier 1807. D'une famille de marchands et bourgeois de l'Ancien régime, c'était un administrateur intègre et dévoué; il avait dressé un état des « travaux d'embellissement et d'utilité publique » auxquels il avait collaboré comme conseiller municipal ou qu'il avait réalisés comme premier magistrat de la ville; ces travaux, concernant exclusivement le port, prouvent bien toute l'importance que la municipalité attachait au commerce maritime de Pont-l'Abbé : tout d'abord, pour la sûreté des navigateurs, la pose d'une balise à Trévannec, sur

une roche souvent funeste aux caboteurs; ensuite, extraction de nombreux rochers longeant le chenal, du quai jusqu'à l'extrémité du jardin des Carmes, « bout levant »; puis curage de la « rivière » à diverses reprises et comblement, à l'aide des déblais, de l'endroit appelé (en 1829) le Bois Saint-Laurent, recouvert auparavant par la mer. M. Brizel fit aussi empierrer et sabler le quai et y placer des bornes pour l'amarrage des navires. Il termine en disant : « Malgré toutes mes instantes prières, je n'ai pu obtenir le bonheur de voir l'achèvement de notre quai. De mon temps, il a été fait seulement une partie du prolongement, ainsi que le garde-fou en entier ».

En 1834, soit cinq ans plus tard, le Sr Sévère, entrepreneur à Quimper, était chargé de la construction d'une cale et des travaux de prolongement du quai, évalués à 19.000 francs; il venait de refaire à neuf le pont séparant le port de l'étang, qui donna à l'origine son nom à la ville.

En 1836, le quai étant couvert de boue et impraticable, la municipalité y fit transporter des pierres, afin, disait-elle, de « donner du travail à la classe indigente, qui est malheureusement très nombreuse ici ». Cette même année, plusieurs habitants demandèrent que les délestages des navires fussent déposés devant le mur du cimetière et celui de l'ancien enclos du monastère, afin de relier le vieux quai au nouveau quai; il y avait déjà à cet endroit un amas informe de pierres, rassemblées par le Sr Férec, lequel n'avait jamais terminé son débarcadère. Il était impossible d'y passer à marée haute sans traverser la propriété des Carmes, acquise alors par le Sr Durumain. De 1841 à 1846, un entrepreneur de Quimper, Michel Picquenard, était adjudicataire des travaux d'entretien du port, pour la somme de 1.800 francs.

En 1848, le conseil municipal souhaitait la construction d'un bassin où les navires resteraient à flot « tout le temps de la basse-mer ».

De nos jours, le chemin de halage de Pont-l'Abbé est une promenade séduisante et des plus pittoresques, que les habitants de la ville aiment à parcourir : d'un côté, une croupe aride semée de bois de pins, de l'autre, les eaux calmes et grises du chenal; en face, l'Ile-Chevalier avec ses landes couvertes d'ajoncs, ses bois et ses champs. Le chemin de halage, très utile à l'époque de la navigation, fut exécuté par tranches successives : une première partie de 925 mètres a été réalisée de 1848 à 1852, de 1854 à 1856 et de 1874 à 1876. La traction des navires s'effectuait auparavant par remorquage, au moyen de chaloupes munies d'un certain nombre d'avirons. En 1851, il était déjà question de prolonger le chemin de halage par un marche-pied : « L'utilité de cette construction supplémentaire est reconnue par M. l'ingénieur Barrond, qui constate que les vents qui règnent le plus ordinairement dans cette localité forment un grand obstacle à l'arrivée des navires de commerce dans le port... Ces navires ne peuvent franchir que très difficilement et avec péril la distance de 300 mètres qui se trouve entre le moulin de Pors-Moro et le quai. En prolongeant, au moyen d'un marche-pied, le halage... on fera disparaître les dangers que courent les navigateurs à l'entrée du port... »

A la même époque, le conseil municipal demandait l'établissement de feux à l'entrée de la « rivière ». Périodiquement, les édiles de Pont-l'Abbé transmettaient les plaintes des marins et des commerçants au sujet de l'amoncellement des vases dans le chenal et le port. Ainsi, une réclamation de 1867 signale que les bâtiments venant charger des pommes de terre et des grains jaugeaient de 120 à 200 tonneaux, avec un tirant d'eau de 3 m. 10 à 3 m. 80, et que ces derniers ne pouvaient pas, même « en vives-eaux », parvenir jusqu'à la cale Férec; ils devaient parfois s'alléger ou décharger leur cargaison en deux points difficilement accessibles.

Le 14 mai 1875, la municipalité émettait le vœu qu'une cale de carénage fût construite à Pont-l'Abbé, à cause des réparations souvent très urgentes dont certains navires avaient besoin.

En 1878, de nouveaux travaux, projetés pour l'amélioration du port, consistaient dans la construction, entre le vieux quai et la cale Férec, d'un mur de quai de 180 mètres de longueur, soutenant un terre-plein de 14 mètres de largeur. Ce nouveau quai, réalisé par la suite, devait permettre à six navires d'accoster à la fois, avec une hauteur d'eau de 3 m. 40 « à haute-mer de vive-eau »; le montant des travaux était évalué à 43.000 francs dont 8.500 à la charge de la ville.

Vers la fin du siècle, les Pouvoirs publics semblent se désintéresser quelque peu de l'avenir du port. La concurrence de Loctudy et l'établissement du chemin de fer Quimper-Pont-l'Abbé (1885) amorçaient déjà la décadence du vieux havre bigouden. En 1885, le conseil général des Ponts et Chaussées, délibérant sur le prolongement du quai de la rive gauche et l'enlèvement de trois bancs de sable qui obstruaient le chenal, considérait que le trafic du port ne justifiait pas l'exécution immédiate du projet, et qu'il convenait d'être fixé au préalable sur les conséquences de l'ouverture de la voie ferrée Quimper-Pont-l'Abbé.

En 1896, l'examen de l'avant-projet présenté pour un nouveau prolongement du chemin de halage nous fait connaître les noms de quelques capitaines de barque de Pont-l'Abbé; le 14 avril en effet, se réunissait, pour cette étude, la commission nautique locale; elle était composée de Clément Louis, Le Gall Jean et Quintin Joseph, tous trois maîtres ou anciens maîtres au cabotage, de Le Gat Théophile, maître de manœuvre en retraite, etc...

Le XIXe siècle s'achève avec une diminution assez sensible du nombre des navires et du tonnage exporté : en 1894, 97 bâtiments entrent à Pont-l'Abbé, 98 an 1895,

100 en 1896, 103 en 1897, 116 en 1898 et 124 en 1899; les exportations, de 1894 à 1897, n'atteignent pas le chiffre de 4.000 tonnes.

En tournant la page, nous assisterons bientôt au déclin, puis au sommeil définitif, après plusieurs siècles d'une vie intense, du vieux port de commerce de Cap-Caval.

DECLIN ET DISPARITION DU TRAFIC MARITIME DE PONT-L'ABBE

Dès les premières années du XXe siècle, le commerce maritime de Pont-l'Abbé semble toutefois connaître un regain d'activité. Malgré la concurrence sérieuse de Loctudy, à l'accès infiniment plus aisé, malgré celle du trépidant « Marc'h du » (Locomotive), inaugurant dans la région une ère nouvelle de transports, l'ancien havre des barons du Pont se refuse à mourir. Jusqu'aux hostilités de 1939, qui sonneront d'une façon définitive le glas du vieux port, barques et navires continueront à sillonner la « rivière » de Pont-l'Abbé à un rythme fréquent bien qu'irrégulier.

Le tableau suivant permet de constater sa vitalité au seuil du nouveau siècle :

Année	Navires	Jauge maximum		Importations		Exportations	
1903	131	105	tonneaux	3.931	tonnes	7.333	tonnes
1904	156	192	»	3.938	»	10.787	»
1905	133	149	»	3.783	»	9.279	»
1906	95	140	»	3.325	»	5.590	»
1907	111	240	»	3.169	»	7.163	»
1908	110	112	»	2.990	»	8.921	»

La nature du trafic reste la même qu'au siècle précédent : aux importations, nous trouvons toujours le char-

bon, le sel, les vins et divers matériaux, tandis que les sorties consistent plus particulièrement en pommes de terre, céréales et poteaux de mines. Signalons qu'en 1905, des bâtiments apportèrent des rails de Saint-Nazaire et des traverses de Redon pour l'établissement du chemin de fer à voie étroite Pont-l'Abbé-Saint-Guénolé.

Le port de commerce bigouden ne voulait pas céder devant les attaques du rail et de la route : ainsi, le 14 mai 1907, un décret, signé par le Président de la République A. Fallières, déclarait d'utilité publique un nouveau prolongement (551 mètres) du chemin de halage, depuis l'anse de Barbe-an-Ours jusqu'à la pointe de Rosquerno. Pour une dépense évaluée à 10.500 francs, la part de la ville devait s'élever à 3.500 francs. Le 7 novembre précédent, la Chambre de Commerce écrivait : « ... Ce projet facilitera la navigation du cabotage, qui éprouve les plus grandes difficultés à partir de la pointe de Rosquerno, puisque les navires sont, par vents contraires, obligés de se haler sur ancres et mettent deux, quelquefois trois marées pour accoster aux quais de Pont-l'Abbé. » L'ancre était mouillée à 100 ou 150 mètres en avant, mais au reflux, la manœuvre de halage était très pénible pour les marins.

L'enquête d'utilité publique nous apprend que les navires jaugeant 30 tonneaux et calant de 10 à 11 pieds, ne pouvaient remonter qu'exceptionnellement à Pont-l'Abbé : « ... Si les caboteurs avaient plus de facilité pour remonter la rivière, le mouvement annuel de 190 bâtiments pourrait s'accroître notablement. »

Jusqu'en 1930-1935, une part assez importante du commerce de Pont-l'Abbé s'effectuait encore par l'intermédiaire de son port : les caboteurs se pressaient toujours le long de ses quais, à deux pas du charmant petit bois Saint-Laurent.

Image d'un passé encore proche, mais à tout jamais révolu : vers 1930-1935, *quelques pittoresques voiliers à quai au port de Pont-l'Abbé.* (Collection Pouillot-Ehanno).

Viennent les années sombres et douloureuses de l'occupation allemande, l'éclatante épopée de 1944-1945, la reprise d'une vie normale, pendant ce temps, hélas ! le souffle du vieux port s'en est allé; une longue ère de commerce maritime vient de se clore.

Qu'en reste-t-il de nos jours ? A peine un souvenir : quelques apports de sable et de ciment, et le caboteur *Espoir*, de Pont-l'Abbé, qui continue d'acheminer vers son port d'attache du sel de la Loire-Atlantique. Son capitaine-armateur, M. Muzellec, est sans doute le dernier représentant de cette longue lignée de « Maîtres de barques » de Pont-l'Abbé, que nous avons évoquée au cours de cette étude.

Il est toutefois réconfortant de noter que le port s'est résolument orienté vers de nouvelles activités, intimement unies au labeur et aux plaisirs de la mer : deux chantiers navals construisent en effet, sur ses rives, de solides chalutiers destinés aux marins des havres sud-cornouaillais tandis qu'un troisième atelier s'est spécialisé dans l'élaboration de petits navires de plaisance, véritables bijoux d'architecture navale.

Malgré la déchéance de sa vie maritime, la ville de Pont-l'Abbé est restée la capitale commerciale et touristique du pays bigouden.

Sous l'impulsion de ses municipalités successives, laborieuses et dévouées, elle a pris un essor sans cesse croissant; des cités ouvrières ont surgi et continuent de surgir de ses alentours. Résolument, elle s'est tournée vers le progrès, un progrès matériel mais aussi un progrès social.

En achevant ce travail, nous ne pouvons pas évoquer, sans une très vive émotion, la belle et noble figure de M. Jean Lautrédou, conseiller général et maire de Pont-l'Abbé, si cruellement ravi, ces dernières semaines, à la tendresse des siens et à la sympathie de toute la population bigoudène.

C'était un administrateur de haute valeur, qui a contribué, plus que tout autre, au développement et à la prospérité de la ville et du canton de Pont-l'Abbé.

Nous conserverons toujours le souvenir de l'accueil amical, empreint d'une chaude cordialité, qu'il voulait bien nous réserver dans son bureau de la mairie, et c'est de tout cœur que nous dédions à sa mémoire cette modeste contribution à l'histoire de sa ville natale.

Le Guilvinec, le 4 juillet 1958.

Yves TANNEAU,

Secrétaire de la Société archéologique du Finistère.

SOURCES MANUSCRITES ET BIBLIOGRAPHIQUES :

Archives Départementales du Finistère : Série B. Amitrauté de Quimper, B 4184, B 4268, B 4270, B 4273, B 4280, B 4282, B 4285, B 4301, B 4306, B 4307, B 4309, B 4329, B 4357, B 4669 Bis, B 4398, B 4330. Ports Maritimes. Série E, Fonds Baude, E 160.

Archives Municipales de Pont-l'Abbé : Délibérations de la Communauté de ville.

Archives de l'Inscription Maritime du Guilvinec : Entrées et sorties de navires de Pont-l'Abbé de 1855 à 1910.

Le Men : Monographie de la Cathédrale de Quimper (1877), page 86.

Cambry : Voyage dans le Finistère (1794), Editions Souvestre (1836).

Ogée : Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, Edition Marteville (1845).

Trévédy : Sur la baronnie de Pont-l'Abbé, 1897 (Bulletin Société archéologique du Finistère).

A. du Châtellier: La baronnie du Pont (Revue des Provinces de l'Ouest, 1858).

Martin: Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray. Vannes-Galles 1831.

Puig de Ritalongi : Les Bigoudens (1893).

Bourde de la Rogerie: Introduction... XV, LXXVII, CLX, CLXIX, CLXXIV, CLXXVI, CCXI, CCXLIV.

Le Taconnoux : Les Subsistances et le Commerce des grains en Bretagne au XVIIIe siècle (1909).

Goulven Mazéas: Petite histoire bretonne de la Pomme de terre (1940).

Nous tenons à assurer de notre vive reconnaissance MM. Jarry, archiviste en chef du département, pour son extrême obligeance; Daniel Bernard, vice-président de la Société archélologique, qui nous a aidé de ses précieuses références; Gouriten, secrétaire général de la mairie de Pont-l'Abbé, qui nous a très aimablement communiqué ses archives, et notre jeune ami A. Le Roy, secrétaire à la mairie de Pont-l'Abbé, qui nous a fourni plusieurs renseignements.

Contribution à l'étude
de l'histoire économique du Finistère

Le canton de Briec au début du XIXe siècle

(Suite)

LES PROBLEMES DE L'HABITAT RURAL

L'air ne parvient aux dormeurs que par une croix, un cœur de petite dimension, ménagés dans l'épaisseur des portes à coulisse. Il s'étonne que les paysans puissent considérer ce « coffre » comme un très beau meuble dont le prix, 300 francs (en 1829), n'est pas en rapport avec leurs moyens.

Des hygiénistes ne cessaient en effet de réclamer la disparition du lit-clos. Dans une note adressée le 24 avril 1829 au Comte de Castellanne, Préfet du Finistère, le docteur Gouiffès, médecin des épidémies pour l'arrondissement de Quimper, qualifie le lit-clos de « prison étroite, de cercueil où croupissent quelquefois ensemble, sous les coups d'une maladie grave, le père, la mère et quelques enfants, suspendus au plafond du sépulcre, dans un panier rempli de paille et d'ordures. « Je ne puis concevoir, dit-il, les motifs qui ont déterminé, d'abord la forme de ces boiseries singulières, et en perpétuer l'usage dans le cours des siècles. Mais je sais et j'assure que malgré leur incommodité sans exemple, malgré leur in-

PLANCHE I

PLAN D'UNE FERME MODELE

(Projet du début du 19 siècle)

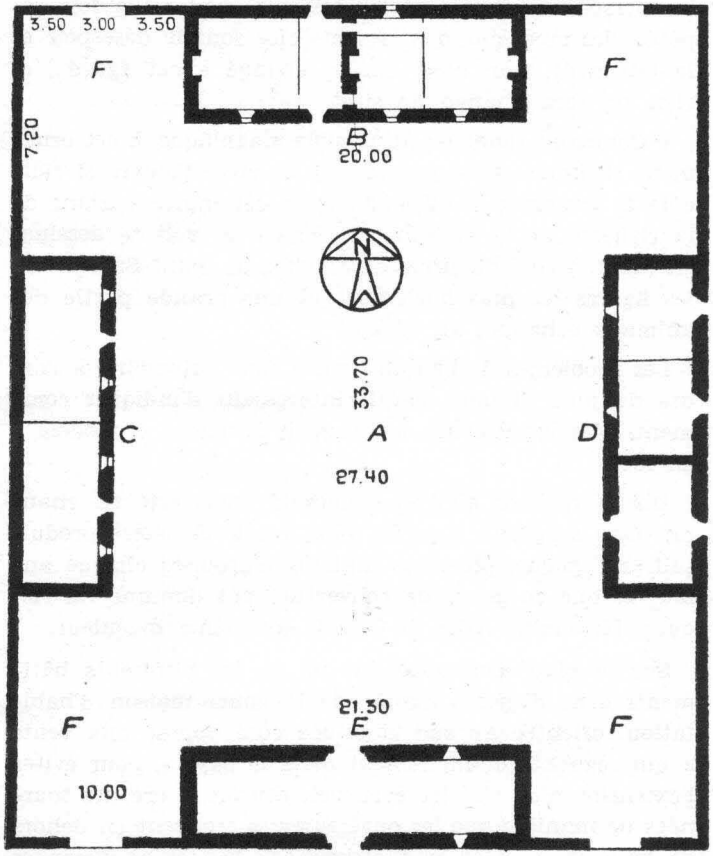

A. Cour renfermant l'aire à battre
B. Maison d'habitation (voire planche [])
C. Pressoir et Laiterie
D. Ecuries et Créches (ouvertures principales et ecoulements en dehors de la cour)
E. Grange pour battre le grain surmontée d'un grenier destiné aux produits des récoltes.
F. Emplacements pour déposer les meules de grain non battu.

Echelle approximative : 3 mm pour 1 m.

~ J. M. LAZIC ~

salubrité repoussante, malgré les déclamations de toutes les personnes sensées et les conseils, cent mille fois répétés, des médecins dont les lits-clos sont le désespoir et le tourment, rien n'est encore changé à cet égard... et rien ne sera changé de sitôt.

« Comment renoncer au meuble magnifique, à cet ornement si bizarre et si gothique, à ce chef-d'œuvre si ridicule et pourtant si dispendieux, à cet indice parlant de la richesse de la maison, sur lequel on voit se dessiner en relief, à côté de croix, de crucifix, de Saint-Sacrement, les figures les plus burlesques et une grande partie des animaux échappés au déluge? »

Les problèmes de l'habitat rural sont aujoud'hui à l'ordre du jour. Il nous paraît intéressant d'indiquer comment, Martret-Préville, envisageait la ferme « modèle » en 1829.

Disons d'abord qu'il la concevait recouverte en chaume. Ceci surprend d'autant plus que le Finistère produisait, à l'époque, plusieurs millions d'ardoises chaque année, et que ce genre de couverture eût diminué les risques d'incendie, objet de l'étude du même ingénieur.

Sur le plan d'ensemble (v. pl. I), les différents bâtiments sont disposés autour de la cour: maison d'habitation, orientée au sud et située côté opposé aux vents « qui règnent communément dans le pays », pour éviter l'extension d'un sinistre éventuel; écuries et crêches tournées de manière que les ouvertures se trouvent en dehors de la cour; écoulements dirigés sur les foules éloignées de la maison d'habitation, pour la salubrité.

Les cultivateurs avaient le choix entre deux types d'habitation (v. pl. II), prévues pour des fermes d'une étendue moyenne de 50 journaux.

Pour la maison composée d'un seul rez-de-chaussée, le devis s'élevait à 1.500 francs, se décomposant comme suit:

Maçonnerie: murs de 0 m. 65 de large; prix du mètre

PLANCHE I

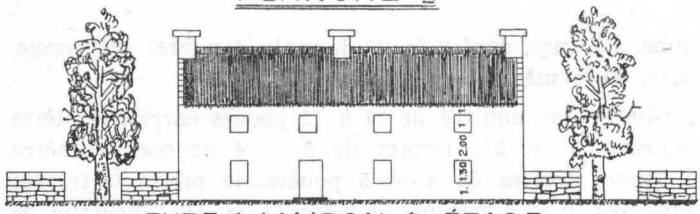

TYPE 1 MAISON A ÉTAGE

A. Chambre à coucher domest-iques sexe femin.

B. Partie de l'escalier menageant un petit cabinet

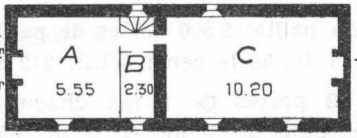

C. Grenier à grain et diverses prod-uctions de la ferme

D. Cuisine

G. Corridor

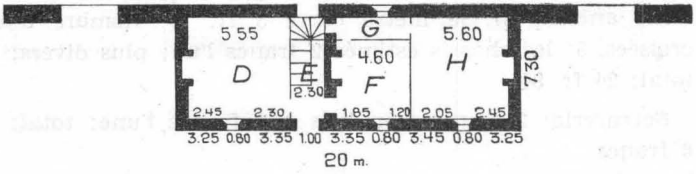

E. Escalier avec accès devant et derriére la maison

F. Chambre des maitres disposée de maniére à communiquer facilement avec cuisine et par corridor G avec chambre des domestiques

H. Chambre à coucher domestiques sexe masculin

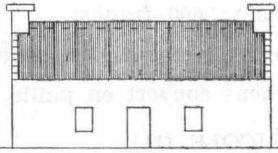

TYPE 2 MAISON ORDINAIRE

A. Cuisine

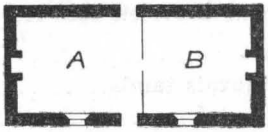

B. Chambre domest-iques sexe feminin; hommes logés dans grenier de la grange

J.M.LAZIC

Echelle approximative: 3 mm pour 1 M.

cube, 5 francs, dont 2 fr. 25 de main-d'œuvre; crépissage, 2 fr. 50 le mètre carré; total: 826 fr. 59.

Charpente: poutres de 11 à 12 pouces carrés, le mètre courant, 3 fr. 85; fermes de 3 × 4 pouces, le mètre 1 franc; filières de 4 × 5 pouces, le mètre 0 fr. 90; sablières 7 × 4 pouces, le mètre 1 fr. 50; chevrons, le mètre 0 fr. 25; total: 379 fr. 65.

Couverture en paille: 2.500 bottes de paille à 70 francs le mille; pose, 1 fr. 50 le cent; total: 212 fr. 50.

Menuiserie : 2 portes de 2 m2 chacune à 3 fr. 60 l'une ; croisée, hauteur 1 m. × 0 m. 65 (les dimensions se trouvaient doublées par rapport aux constructions anciennes), le mètre carré 3 fr. 16; nombre de croisées, 3; les châssis estimés 2 francs l'un; plus divers; total: 24 fr. 84.

Serrurerie: 2 serrures en bois à 3 francs l'une; total: 6 francs.

Terrassement: 12 francs; imprévus: 38 fr. 42.

Le devis de la maison surmontée d'un étage s'élevait à 3.400 francs.

Pour les bâtiments de service:

La crêche des vaches: 600 francs;

Celle des « élèves »: 600 francs;

La crêche des bœufs de labour et « élèves »: 700 francs;

Le hangar également couvert en paille: 2.100 francs.

L'OUTILLAGE AGRICOLE. (11)

Et voici l'inventaire du matériel agricole d'une ferme moyenne du canton de Briec en 1808 (11):

2 tamis de crin	1 fr. 50
4 cribles et 1 mauvais tamis.	1 fr. 50
6 broyes	6 fr. 00

(11) Kergloaguen, Sainte-Cécile.

1 peigne à filasse	1 fr. 00
1 drap à vanner	9 fr. 00
6 poches à « bled » et 1 mauvais drap à vanner	7 fr. 00
10 fléaux et les ustensiles de l'aire	5 fr. 00
2 pelles de fer	2 fr. 00
2 grandes fourches de fer et 3 petites	7 fr. 00
1 grand croc à frambois et 5 petits	10 fr. 00
5 tranches	5 fr. 00
3 marres	12 fr. 00
2 râteaux de fer	0 fr. 60
3 serpes	5 fr. 00
5 faucilles à litière	4 fr. 50
5 faucilles à « bled »	5 fr. 00
2 haches	3 fr. 00
2 petites scies	2 fr. 50
6 tarières	9 fr. 00
1 ciseau à froid	0 fr. 75
1 plane	2 fr. 00
1 charrette ferrée avec 2 chartils	78 fr. 00
1 autre charrette ferrée avec 2 chartils.	54 fr. 00
1 mauvaise charrette ferrée avec un mauvais chartil	9 fr. 00
1 joug ferré, « tocs, courroies, œillets et atteloires »	6 fr. 00
2 attirails à chevaux	4 fr. 50
1 bât et 2 sangles	4 fr. 50
2 cordes à charrette, un câble, une bride	6 fr. 00
1 essieu à charrette	1 fr. 50
2 côtés de chartils et 4 membrures	8 fr. 00
3 courbes	1 fr. 50
2 douzaines de planches et 2 douzaines de membrures	30 fr. 00
de vieilles ferrailles	4 fr. 00
2 brouettes	4 fr. 00
1 herse	3 fr. 00

1 charrue, soc, couteau, roulettes et chaîne	15 fr. 00
1 autre charrue, soc, couteau et chaîne ..	9 fr. 00

MATERIEL DIVERS.

1 baillot à buée avec son auge en pierre	18 fr. 00
3 auges de pierre	5 fr. 00
1 autre auge de pierre	1 fr. 50
1 drap à buée	2 fr. 00
Le tout évalué à la somme de	363 fr. 85

LES TERRES LABOURABLES

Elles couvraient, au début du XIXe siècle, environ 52 % de la superficie totale du canton, ce qui n'était pas si mal pour l'époque. Elles dépassent aujourd'hui 71 % dans les limites de l'ancienne circonscription (12).

Le tableau comparatif que nous donnons ci-dessous permettra une idée plus précise des progrès réalisés dans le domaine des sols culturaux.

	1818	1957
Briec	5.261 ha	4.722 ha
Landrévarzec	»	1.331
Landudal..	»	1.099
Langolen	1.094	1.186
	6.355 ha	8.338 ha

A l'époque qui nous occupe, les experts considéraient 4 classes, en vue de l'évaluation du revenu foncier.

La première portait sur des terres substantielles, d'une profondeur de 10 à 12 pouces (de sol arable), bien expo-

(12) Y compris jardins et vergers.

sées, « éloignées des marais froids qui apportent des gelées et communiquent leur stérilité ».

Il était également tenu compte de leur voisinage immédiat des habitations, ce qui diminuait les frais d'exploitation. Aussi, les terres de cette catégorie se signalaient-elles par leur faiblesse, étant donné leur dispersion.

Durant les jachères, on obtenait, dans les mêmes parcelles, « des pâturages gras et même du foin, les 2e, 3e et 4e années de repos ». Ceci leur donnait une certaine plus-value, dans une région où l'élevage tendait à se développer encore. On y semait parfois du genêt, mais jamais d'ajonc.

On distinguait ainsi, 258 hectares à Briec, 112 à Langolen. Leur revenu net était fixé de 25 à 27 francs l'hectare.

Les indications mentionnées plus haut mettent en évidence l'importance des défrichements réalisés depuis un siècle et demi. Les différences relevées dans le classement des terres n'en sont pas moins significatives des améliorations intervenues depuis lors, tant dans la qualité des terres qu'au sujet des commodités d'exploitation.

En effet, on relève en 1957, classés en première catégorie : 1.377 hectares à Briec, 228 à Landrévarzec, 347 à Landudal (ces trois circonscriptions constituant, rappelons-le, l'ancienne commune de Briec) et 117 à Langolen (13).

La deuxième classe concernait des terres d'assez bonne qualité, un peu légères, mais bien abritées, « des sols plats conservant cette humidité nécessaire aux herbages et donnant, après les récoltes, des pâturages et des genêts serrés ». La profondeur de terre végétale pouvait varier entre 8 à 9 pouces et les superficies portaient sur 2.153 hectares à Briec (Briec, 1.989; Landrévarzec, 654; Lan-

(13) Par la suite, nous n'indiquerons plus qu'entre guillemets les chiffres actuels.

dudal, 505), 521 à Langolen (630). Revenu net, de 18 à 20 l'hectare.

La troisième classe tenait compte des parcelles généralement éloignées des habitations ou dont la situation sur des hauteurs les rendait d'un accès difficile.

Pour certaines d'entre elles, c'était leur teneur en glaise qui se trouvait à l'origine de leur déclassement.

S'inscrivaient dans cette catégorie: 2.414 hectares à Briec (Briec, 1.320; Landrévarzec, 431; Landudal, 228), 388 à Langolen (431). Revenu net fixé: 13 francs l'hectare.

La quatrième classe comprenait les nouveaux défrichements, ce qui nous renseigne sur leur importance en 1818. Leur profondeur en terre végétale était évaluée autour de 3 à 4 pouces et leur superficie à 265 hectares à Briec, 30 à Langolen. Revenu net: 8 francs.

COURTILS - JARDINS - VERGERS

La superficie des courtils variait de 1/2 à 1 journal de terre. On y semait des grains « pour manger en vert » ou ils servaient de pâture aux « élèves en bestiaux ».

On coupait également dans les courtils de l'herbe pour la nourriture des animaux, à l'étable.

On entendait par « jardins » de très petits courtils où venaient les « gros » légumes à l'usage des cultivateurs, voire quelquefois des pois, des haricots, des navets et des choux.

Les vergers passaient pour être des « courtils plus grands », plantés de pommiers « nuisant à la végétation » mais qui produisaient, en compensation, quelques cidres (14). Il semble que le cidre fabriqué dans le canton de Briec n'était pas consommé en dehors de la circonscription. Il avait la réputation d'être de mauvaise

---

(14) On relevait, en 1818, 48 ha. à Briec, plantés en pommiers d'un faible produit.

qualité ; tout au moins, c'était le cas pour Langolen. Le revenu net des courtils, jardins et vergers tournait autour de 27 à 36 francs l'hectare.

TENDANCE GENERALE METHODES CULTURALES RENDEMENTS

Les pratiques agricoles en usage dans le canton de Briec, au début du XIXe siècle, reflétaient assez bien la tendance générale de la zone intérieure de l'arrondissement de Quimper, à la même époque.

On y favorisait, toutes proportions gardées, l'élevage, « la vente des bêtes à cornes, principalement, et des chevaux équivalant celle des grains ».

Il ne saurait être question de toute évidence d'organisation rationnelle, en un temps où l'agriculture se confinait dans les méthodes ancestrales; disons seulement que le manque d'engrais nécessitait cette manière d'harmonisation entre les productions animale et végétale, justifiant l'adage « Sans bestiaux point d'engrais, sans engrais point de produits ».

Une statistique basée sur des chiffres de 1956, émanant du Centre d'Economie Rurale, fait ressortir que les petites exploitations finistériennes d'aujourd'hui tirent 70 % de leurs recettes de l'élevage, se décomposant comme ci-après: secteurs bovin et chevalin, respectivement 15 et 5 %; porcs, 22 %; produits laitiers, 28 %. La part des produits végétaux est donc de 30 % (15).

(15) *Progrès de Cornouaille,* numéro du 23-10-1957.
Cette tendance prévaut, d'une manière incontestable, dans le canton de Briec. Cependant, il est difficile d'en déterminer les proportions étant donné que les cultivateurs ne tiennent généralement pas de comptabilité précise. Dans certains secteurs, on parle de 65 et 35 %; dans d'autres, où les cultures légumières interviennent pour une moindre part, on avance même 75 et 25 %.

L'élevage porcin passait probablement pour être d'un faible rapport dans le canton de Briec au début du siècle dernier, car aucun des documents d'expertise que nous avons dépouillés n'en fait mention.

En ce qui concerne les produits laitiers, on relève la fourniture de quantités « assez considérables » de beurre par la commune de Langolen, au marché de Quimper. Briec en faisait certainement autant.

On semble donner une importance sensiblement égale à la vente du miel. M. Ogès nous dit que les cires et miels bretons étaient l'objet, jadis, d'un commerce assez florissant. Sur 55.000 ruches dénombrées en 1813, l'arrondissement de Quimper en comptait 30.000 (16).

Ainsi, productions animale et végétale s'équilibraient dans le canton de Briec, comme vraisemblablement d'une manière générale dans la Cornouaille intérieure, à l'époque qui nous occupe.

Par contre, notons-le pour mémoire, la zone littorale de l'arrondissement de Quimper était à prédominance végétale. Ceci tenait d'une part à ce que l'action fertilisante des algues employées comme engrais permettait la succesion continue des cultures, et d'autre part, au paiement des fermages en grain, pratique ajoutant à l'intérêt des cultivateurs pour la production céréalière.

A Briec, on cultivait quasi-uniquement du sarrazin, du seigle et de l'avoine; point de froment, encore moins d'orge. A Kerfeunteun, commune limitrophe dont on enviait la situation privilégiée — elle bénéficiait d'un gros appoint en fumure, par les ordures et les boues de Quimper — un timide essai avait été fait en 1815 avec 8 hectares emblavés en froment. C'était peu, car on relevait, cette même année: 171 hectares à Plomeur, 220 à Loctudy; en orge: 96 hectares à Pouldreuzic, 206 à Plozévet, 320 à Loctudy.

---

(16) « L'agriculture dans le Finistère au milieu du XIXe siècle ».

Il faudra attendre le milieu du XIXe siècle, lorsque le sable de mer, « mélangé à la fumure » (17) produira un « bon effet » sur les terres, pour voir s'améliorer quelque peu la situation dans le canton objet de notre étude.

Vers 1860, on cultivera de la pomme de terre en assez grande quantité, mais quarante ans plus tôt les superficies ensemencées étaient insignifiantes.

Les haricots et les pois venaient dans les jardins.

En fait, on relève que la production des « farineux, autres que les grains, y compris la pomme de terre », ne dépassait pas à Briec 4.000 hectolitres, soit 12 % du total des récoltes, 600 hectolitres à Langolen, soit 6,5 %.

Les panais et navets, cultivés hors assolement et appréciés notamment, à l'époque, pour la nourriture des bêtes à cornes, ne paraissaient pas non plus intéresser les cultivateurs de la circonscription.

On trouve trace de 24 hectares en navet dans la commune de Briec, en 1813.

Mentionnons encore un peu de chanvre, dans les courtils à l'usage des exploitants, sauf à Langolen où on en vendait sur le marché de Quimper en « chaîne et en filasse ».

Dans le canton de Briec, comme dans la zone intérieure, au début du XIXe siècle, on suivait un assolement triennal. Les mêmes produits : sarrasin, seigle et avoine, se succédaient dans l'ordre pendant 6 années consécutives, dans les soles les meilleures; celles-ci étaient laissées en repos pendant une autre période de 6 ans. La rotation des cultures se faisait sur 3 années seulement dans les terres médiocres ou nouvellement défrichées; elles demeuraient en jachère durant 9 années.

---

(17) Confondant engrais et amendements, les cultivateurs de certaines régions n'obtenaient aucun résultat en incorporant à la terre le seul sable de mer.

Cette méthode défectueuse, offrait non seulement l'inconvénient d'épuiser le sol, mais encore elle ne permettait d'exploiter à la fois qu'une partie réduite des terres labourables. Ainsi à Briec on évaluait, en 1812, les emblavures en sarrasin, seigle et avoine à 500 hectares environ pour chacun de ces produits, soit 1.500 sur une superficie de 5.261 hectares en terres labourables.

Dans cette même commune on estimait la consommation annuelle par habitant à 5 hectolitres de grains, soit 19.000 au total, la nourriture des animaux à 4.200, la réserve pour la semence à 3.500 hectolitres. Les prévisions de récolte pour l'année 1812 étant de 30.000, on envisageait donc un excédent de 3.300 hectolitres.

A Langolen, les déclarations d'emblavures portaient sur 600 hectares, pour une superficie de 1.051 cultivables, à répartir également entre les trois sortes de cultures. On tablait sur une récolte de 9.600 hectolitres. Mais ici, surprises des statistiques de l'époque, les besoins de la population étaient chiffrés à 8.100 hectolitres, soit 9 hectolitres par personne et par an. On évaluait la consommation des animaux à 400 hectolitres, la semence à 1.100. La commune passait donc pour se suffire à elle-même, sans plus.

Les chiffres ci-dessus mentionnés nous donnent des rendements moyens de 16 à 20 hectolitres à l'hectare.

Les méthodes de travail ne différaient pas sensiblement de celles en usage dans les autres circonscriptions du Finistère à l'époque (18).

On procédait à deux labours dans les terres qui devaient être ensemencées en céréales, sauf pour l'avoine où on n'en pratiquait qu'un seul. Par « grand labour » on entendait la charrue tirée par 4 bœufs et 2 chevaux en flèche et conduits par 4 hommes; par labour « de

(18) Voir canton de Sizun. *Bulletin Archéologique*, 1956.

semaille » ou « de semence » la petite charrue à laquelle deux chevaux étaient attelés. Deux hommes les menaient.

Un rapport adressé au Sous-Préfet de Quimper, nous renseigne au sujet de l'efficacité de l'araire :

« Les planches de labour sont bombées, mais la charrue ne fait que les dessiner. Elles sont ensuite formées par les cultivateurs avec un outil, connu sous le nom de « tranche ». Cette manière de cultiver emploie beaucoup de temps et on n'en connaît point d'autres, dans ce pays, pour élever des planches, pour préserver les semences d'être inondées par les eaux pluviales qui tombent en abondance pendant 5 mois de l'année. »

LES CULTURES. — LE SARRASIN

Dans le canton de Briec également, le « blé noir » inaugurait la rotation de l'assolement.

L'écobuage par lequel on commençait la remise en culture des jachères, demandait 6 journées d'homme environ (19, le grand labour, 10 journées, le « brisage » des mottes 6 journées, le hersage 4 journées, le labour et semailles, recouvrir la semence, 4 journées.

Les anciens disaient à propos de cette dernière opération, que les meilleures conditions se trouvaient réunies « à la rosée, le matin d'une journée s'annonçant comme devait être assez chaude ».

Les « sciage et gerbage » réclamaient 4 journées d'homme, le battage 8 journées dont 2 de femme.

Le vannage était en effet dans les attributions des femmes. L'une d'entre elles remuait le crible qu'une autre remplissait.

---

(19) Les chiffres donnés concernent la superficie d'un journal (48 ar. 62). Nous ne manquerons pas de le préciser lorsqu'il s'agira d'évaluations à l'hectare.

On semait, grosso-modo, un boisseau de sarrasin pesant en moyenne 55 kilos (80, l'hectolitre).

Les experts évaluaient ainsi le rendement :

10 à 12 pour 1 dans les terres les meilleures (12 à 15 hectolitres à l'hectare), 5 à 7 dans les « petites terres » (6 à 8 hectolitres à l'hectare) (20).

A noter que les différentes sortes de récoltes étaient sensées diminuer chaque années, après la quatrième, du sixième dans les soles de première catégorie, du tiers dans les terres médiocres. Dans certaines régions privilégiées de la Cornouaille, le rendement pouvait atteindre 15 et même 20 pour 1 ou, exceptionnellement, 30. Cependant, aussi bien sur la côte, il arrivait que le sarrasin ne donnât que de 5 à 9 fois la semence. Le « blé noir », culture délicate, n'arrivait souvent à sa maturité que très réduit.

Un rapport de l'Administration départementale daté de l'an IX (1801), nous précise : « Sans l'insalubrité des maisons qui fait périr beaucoup d'enfants, et sans les pénuries qui se font sentir tous les trois ou quatre ans par la mauvaise récolte de « blé noir », la population serait très croissante dans le département.

Avant le développement de la culture de la pomme de terre, la farine de sarrasin entrait pour une grande part dans la nourriture, avec les galettes, crêpes et bouillies.

LE SEIGLE

Dans les meilleures terres à ajonc, on semait ordinairement, tous les dix ans, du seigle « d'écobue ».

Préalablement on avait « marré », travail consistant à enlever la couche gazonnée à l'aide de la « grande

---

(20) Sur la base du boisseau = 0 hl. 612.

marre ». On laissait sécher les racines au soleil du mois d'août, avant de les incinérer. Le seigle cultivé de cette manière, fournissait à peine 2 à 3 boisseaux pour 1. Il ne compensait même pas les frais engagés par les exploitants qui se contentaient, la plupart du temps, de la paille, abandonnant la récolte aux journaliers qui prenaient à leur compte ce travail pénible (21). Le seigle « d'écobue » se répandait très souvent mêlé d'ajonc.

Ils traitaient avec les propriétaires pour le faucillage de superficies déterminées, effectuant ce travail après leur journée régulière et le poursuivant très souvent par les nuits claires.

Par ailleurs on semait 2 boisseaux environ qui rendaient : 5 à 6 pour 1 dans les bonnes terres (12,5 à 15 hectolitres à l'hectare), 2 à 4 en fin d'assolement ou dans les terres médiocres.

Le rendement de 9 fois la semence, semblait constituer le maximum dans l'arrondissement de Quimper. Faisaient exception les communes de Plozévet, Guengat, Plogonnec et Elliant, qui prétendaient en récolter 14 et même 16 pour 1. Poids d'un boisseau, environ 45 kilos (65, l'hectolitre).

L'AVOINE

On utilisait en moyenne 3 boisseaux pour la semence, pesant approximativement chacun 45 kilos (65 l'hectolitre). Dans le canton de Briec la récolte variait de 4 à 6 pour 1, dans les bonnes terres, pour 3 à 5 dans les autres. Les rendements étaient très variables, on en trouve de 8, 10 et même 16 à Plomeur, Loctudy, Plozévet, Guengat et Elliant.

---

(21) Encore au début de ce siècle, certains journaliers agricoles pratiquaient la méthode du travail « à la tâche ».

RELEVÉ DU PRIX DES GRAINS ET AUTRES DENREES SUR QUINZE ANNEES

Années	Sarrasin	Froment	Seigle	Orge	Avoine	Foin (le mille)	Paille (le mille)	Bois		Cidre (la barrique
								corde	rondins (le cent)	
1783	6, »	10,50	9, »	4,50	3, »	12, »	6, »	9, »	7,50	9, »
84	4,66	9,03	4,50	4, »	3, »	12, »	6, »	9, »	7,50	9, »
85	9, »	10,78	8,34	6,16	5,16	12, »	6, »	9, »	7,50	9, »
86	5,68	8,78	4, »	4,00	4, »	10, »	5, »	8,50	6,15	9, »
87	5,25	10.55	5,41	3,50	3,09	11, »	5, »	9, »	7,50	9, »
88	4, »	12,33	5, »	4,31	3,08	12, »	6, »	9, »	8, »	10, »
89	5, »	13,67	6, »	4,50	4,50	14, »	7,50	11, »	9, »	10, »
90	4,87	10,07	5,70	4,50	2,81	13, »	6,50	10, »	9, »	8,50
1797 (an 5)	5,58	12, »	6,75	5,08	4,91	13,50	7, »	11, »	9,50	10, »
98	4,05	9,62	4,60	3,50	3,92	10, »	7, »	9, »	7, »	9, »
99	8,50	11,85	7,80	5,40	9,30	11,50	7, »	9,50	7,50	10, »
1800	15,13	14,07	13,57	9,05	8,50	13,12	6, »	10, »	7, »	8, »
01	5,95	11,35	7,40	6,60	6,55	12, »	8, »	12, »	8, »	9, »
02	5,15	10,94	6,30	4,12	5,95	13, »	7, »	11, »	7, »	10, »
03	13,11	12,31	9,58	7,26	13,95	12, »	7, »	10,50	6,50	12, »

Nota. — Pour les céréales, il s'agissait du prix du boisseau, mesure ancienne (0 hl. 612), qui pesait en moyenne: pour le sarrasin, 109 livres; le froment, 100 livres; le seigle, 80 livres; l'avoine, 87 livres.

LES PRES

En 1818 on évaluait la superficie des prés, dans le canton, objet de notre étude, à 1.013 hectares dont 868 à Briec, 145 à Langolen, soit 8,3 % de la superficie de la circonscription.

Aujourd'hui on l'estime à 1.608 hectares, soit 13,7 %, dans les limites anciennes du canton à savoir : 909 à Briec, 287 à Landrévarzec, 205 à Landudal et 207 à Langolen.

Rappelons qu'au début du XIXe siècle, aucune extension n'avait encore été donnée aux prairies artificielles, dans l'arrondissement de Quimper.

Seuls, « quelques propriétaires habitant la campagne semaient du trèfle, mais en petite quantité et uniquement pour en faire consommer en vert aux chevaux et aux bestiaux pendant l'été. Nulle part on n'en desséchait pour les fourrages ».

En 1830, Briec fera partie des 21 communes choisies pour l'établissement des prairies artificielles dans le Finistère. Les « pionniers » recevront 40 kilos de graines de trèfle (à 60 centimes le kilo) plus une prime de 30 francs, la seconde année, et enfin la consécration d'une médaille.

Donc, en 1818, il n'y avait dans le même canton que des prairies naturelles. Celles-ci passaient pour être « assez bien soignées » pour l'époque.

Il n'est pas impensable cependant qu'elle devaient leurs qualités, pour une bonne part, à l'irrigation de l'Odet et de plusieurs ruisseaux.

On donne cependant, comme ci-après, le détail et le prix de revient annuel des travaux, sur la base d'un journal sous prés :

« Destruction des taupes . . . . . 1 fr. »»

Frais d'irrigation : 6 journées à 60 centimes 3 fr. 60

Fumage (tous les 3 ans) : 12 voitures de feuilles mortes et de boue. Ramasser et entasser (8 journées) un charroi à 4 bêtes, pour amulonner (2 hommes), charroyer (1 homme), charger (1).

Total : 9 fr. 60 dont le tiers est .. .. 3 fr. 20

Transport au pré. Une voiture, 1 homme conduisant, 1 à charger, 2 à étendre : 8 journées à 60 centimes dont le tiers est.. 1 fr. 60

Et pour la fenaison :

« Fauchage, 2 journées, nourriture et tabacs compris, à 1 fr. 25 .. .. 2 fr. 50

Fanage, 8 journées de femmes à 60 centimes 4 fr. 80

Transport et mise en meules : une voiture à 4 bêtes, 2 hommes à charger, 2 à amulonner, 1 à charroyer, 2 à ratisser, soit 11 journées pour 1 hectare, donc au journal .. .. 3 fr. 30

Les experts considéraient quatre qualités de prés :

La première comprenant « ceux qui reçoivent directement l'arrosement des sources chaudes et l'écoulement des engrais et qui, par leur position privilégiée (à proximité ou plutôt en contre-bas de la ferme) n'ont besoin d'aucun engrais étranger ». Leurs produits se consommaient toujours « en vert ». Ils fournissaient 2 coupes sauf à Langolen où il était d'usage de n'en faire qu'une. Au point de vue de leur importance, ils se répartissaient ainsi qu'il suit (22) :

18 hectares à Briec (Briec 284, Landrévarzec 83, Landudal 74), 7 hectares à Langolen (14).

La première classe passait pour produire environ 4,5 milliers de foin au journal.

---

(22) Les chiffres donnés entre guillemets sont ceux de la catégorie correspondante en 1957.

La seconde classe concernait des prés qui bénéficiaient « d'une irrigation naturelle ou par canaux, qu'un système d'écluse alimentait à partir de la rivière. On distinguait ainsi : 423 hectares à Briec (Briec : 483, Landrévarzec 166, Landudal 98), 98 hectares à Langolen (188).

Les prés de cette qualité passaient pour donner autour de 3,5 milliers de foin au journal.

La troisième classe se composait de terrains qui, en hiver, étaient constamment inondés. On y récoltait à peine 2,5 milliers d'un foin « mêlé de blache et de jonc ».

Les superficies portaient sur 375 hectares à Briec (Briec 141, Landrévarzec 39, Landudal 34), 37 hectares à Langolen (5).

La quatrième classe comprenait des pâtures « grossières » où l'on récoltait néanmoins du foin, en petite quantité. On relevait 51 hectares à Briec, 3 hectares à Langolen (la quatrième classe est inexistante aujourd'hui).

Le revenu net des prairies s'établissait de la manière suivante, sur la base d'un hectare :

Première classe, 36 francs; deuxième classe, 27 à 30 francs; troisième classe, 18 à 24 francs; quatrième classe, 12 francs.

Le foin récolté dans le canton de Briec était en majeure partie consommé dans la circonscription.

La commune de Langolen exportait à peine un centième de sa production, à Quimper.

LES PATURES

On entendait, sous cette dénomination, des terrains secs où végétaient landes et bruyères et des sols marécageux, couverts surtout de joncs. Ils n'exigeaient aucun entretien et s'étendaient sur 220 hectares à Briec, 31 à Langolen.

On en fixait le revenu net à l'hectare, de 3 à 7 francs.

Cette rubrique ne figure plus dans les expertises actuelles.

LES LANDES

Ce sont les landes qui, depuis un siècle et demi, ont reculé sans cesse, cédant la place aux champs.

En 1818 elles couvraient 3.461 hectares dont 3.212 à Briec, 249 à Langolen, soit 28,4 % de la superficie de la même circonscription.

Aujourd'hui, dans les anciennes limites, leur étendue se borne à 1.416 hectares (Briec 694, Landrévarzec 259, Landudal 290, Langolen 173, soit 12 %).

Les experts distinguaient quatre classes (3 à Langolen) selon la qualité des terres. « Une grande partie des landes, précisaient-ils, est susceptible d'être convertie en terres labourables. »

La première classe concernait : 640 hectares à Briec (Briec 339, Landrévarzec 77, Landudal 101), 104 hectares à Langolen (126) (23).

La deuxième classe : 1.004 hectares à Briec (Briec 155, Landrévarzec 108, Landudal 146), 104 hectares à Langolen (33).

La troisième classe : 836 hectares à Briec (Briec 200, Landrévarzec 74, Landudal 43), 40 hectares à Langolen (14).

La quatrième classe : 732 hectares à Briec. Le revenu net d'un hectare, sous landes, était fixé respectivement à 6, 4, 2 et 1 franc.

On procédait à deux ou trois coupes, suivant le rendement de l'ajonc. La troisième année, il passait pour fournir un excellent fourrage, après qu'il eût été pilé à l'usage « des chevaux et des bestiaux ». Cependant après 4 ou 5 années années d'exploitation, on ne pouvait s'en

(23) Chiffres actuels entre guillemets.

servir que comme litière pour les animaux, ou, après décomposition, comme engrais. Quand elles arrivaient à épuisement, les souches se recouvraient de bruyères. Il fallait alors écobuer, avant de semer un nouvel ajonc lequel venait abondamment, « si l'on avait pris la précaution d'y mêler de la graine de seigle ».

Les landes servaient également au chauffage des fours à pain.

BOIS, TAILLIS ET HAUTES FUTAIES

Le déboisement n'est pas chose nouvelle. Déjà avant qu'il ne s'accentuât, autour du XVIIIe siècle, l'exploitation forestière avait été codifiée, dans la mesure où les futaies servaient à la construction des navires de guerre.

Aujourd'hui, un effort méritoire est poursuivi dans le domaine du reboisement des surfaces improductives en résineux, notamment recherchés dans la fabrication de la pâte à papier.

Notons à ce propos que pins et sapins, tôt disparus en Bretagne, passent pour n'avoir pas été réimportés dans le Finistère avant le XVIIe siècle.

Encore en 1818, il n'était aucunement fait mention de ces essences, dans le canton de Briec, mais de chênes, châtaigniers, bouleaux (n'y avait-il confusion, dans une certaine mesure, avec les hêtres ?) et de la bourdaine, arbrisseau dont le bois servait à la fabrication de la poudre de chasse.

Si on trouvait bien ça et là, des chênes immenses et quelques arbres « d'une faible venue », le « bocage » briécois offrait, pour 87 hectares de futaies (75 à Briec, 12 à Langolen), 267 hectares de taillis (205 et 62).

Leur assemblage couvrait 2,9 % de la superficie totale du canton. Il s'agissait donc d'une région relativement peu boisée. Aujourd'hui elle l'est encore moins. Le cadas-

tre, mis à jour, nous donne les chiffres de 85 hectares à Briec (dont 79 en taillis), 43 à Landrévarzec, 15 à Landudal, 35 à Langolen, en tout 178 hectares, soit 1,5 %, dans l'ancienne circonscription.

L'arasement des talus qui se poursuit activement, en rapport avec la mécanisation, est pour une bonne part dans cette régression.

Au début du XIXe siècle, le faible profit dans le commerce du bois n'encourageait guère l'arboriculture. Les charrois absorbaient la « majorité » du prix de la vente, les seuls débouchés étant Quimper et Châteaulin. Aussi les arbres étaient-ils mal soignés.

Les rapports d'expertises font mention de trois classes pour les taillis.

La première concernait 10 hectares à Briec, 13 à Langolen. Il s'agissait pour la plupart de bois « ensouchés en essence de chêne, sur terrains plats ou côteaux, à l'abri des vents d'Ouest ».

La coupe avait lieu tous les douze ans, sauf à Langolen, où ils étaient exploités d'une manière irrégulière; on attendait parfois quinze ans.

On évaluait la production d'un journal sous taillis à :

20 cordes de billettes à 5 fr. 23 l'une (prix moyen sur quinze ans) 1.600 à 2.000 fagots (prix sur les lieux 1 fr. 50 le cent).

La façon d'une corde de bois revenait à 0 fr. 75, celle des fagots à 80 centimes le cent.

La deuxième classe, 89 hectares à Briec, 20 à Langolen, passait pour ne produire en moyenne que 15 cordes de bois et 1.400 à 1.500 fagots.

La troisième, 106 hectares à Briec, 6 à Langolen était surtout « mêlée de landes ».

A Langolen on avait établi une quatrième comprenant le seul taillis de la Motte, d'une superficie de 23 hectares

appartenant à Mlle Lainé, de Quimper. Il ne fournissait, dit-on, que « fagots et broussailles ».

Le revenu net, à l'hectare, variait de 13 à 16 francs pour la première classe, 11 à 12 francs pour la deuxième, 7 à 8 francs pour la troisième, à 4 francs pour la quatrième.

Les frais de « garde et peuplement », 1 fr. 50 par an, donnent une idée de l'importance que l'on attachait aux plantations.

Quant aux futaies, les experts en fixaient le revenu net entre 7 et 16 francs.

L'ELEVAGE

Une statistique établie en l'an 9, nous donne ainsi qu'il suit les effectifs des animaux de ferme, dans les deux communes du canton :

	Chevaux	Poulains	Bœufs	Vaches	Veaux	Porcs
Briec :	868	434	1.736	2.604	2.170	868
Langolen :	108	54	108	324	324	54

Le procédé utilisé par les statisticiens de l'époque est simple. Ils se sont basés sur les chiffres de 434 fermes à Briec et 54 à Langolen et, sur une moyenne de 2 chevaux par exploitation, 1 poulain, 4 bœufs (2 à Langolen), 6 vaches, 5 veaux, 2 porcs.

Référons-nous à l'inventaire de la ferme de Sainte-Cécile, établi en 1808. On y trouve :

1 vache couleur bleuâtre (sic) hors d'âge, avec son veau	36 francs
1 vache noire hors d'âge	33 francs
1 autre vache noire hors d'âge	30 francs
1 autre vache gare noire de 4 ans	30 francs
1 génisse gare noire de 2 ans	27 francs
2 bouvillons de 3 ans	60 francs
2 bouvillons de 2 ans	45 francs

2 autre bouvillons de 2 ans .. .. 36 francs
2 grands bœufs à labour .. .. 150 francs
1 pouliche d'un an, au poil roux .. .. 30 francs
1 jument, poil jaune .. .. 60 francs
2 moyens cochons .. .. 15 francs

Total, 5 vaches, 2 bœufs, 6 bouvillons, 2 chevaux, 2 porcs et nous retombons, grosso-modo, dans les chiffres donnés plus haut.

Il nous parait intéressant de comparer les effectifs des animaux de ferme à un siècle et demi de distance, dans les communes de l'ancien canton :

	Chevaux	Poulains	Bœufs	Vaches	Veaux	Porcs
1801 :	976	488	1.844	2.928	2.494	522
1951 :	1.705 (24)		6.048 (25)			5.367 (26)

261.

Le bœuf pesait, sur pied, de 300 à 325 kilos (viande net 180 kilos), les vaches de 170 à 200 kilos (viande 100 kilos). Vers 1830, le bœuf valait de 0 fr. 45 à 0 fr. 70 le kilo, le veau de 0 fr. 40 à 0 fr. 80.

M. de Saffray, membre de la Société d'Agriculture de Morlaix, prétendait, en 1822, que les bêtes à cornes du Finistère devaient d'être achetées par les marchands étrangers, au fait que ces derniers n'en trouvaient pas ailleurs, et en raison de leur bas prix.

D'une manière générale, les animaux étaient mal nourris. Ils vivaient chètivement de « bruyères » dans les pâtures, ne recevant à l'étable que le supplément d'un peu de paille ou de mauvais foin, « assaisonnés » de lande pilée. Parfois on y ajoutait des panais mais cet aliment était considéré comme coûteux.

---

(24) Briec, 580; Landrévarzec, 452; Landudal, 322; Langolen, 351.

(25) Briec: 2.950; Landrévarzec, 550; Landudal, 1.305; Langolen, 1.243.

(26) Briec: 4.000; Landrévarzec, 641; Landudal, 465; Langolen,

M. de Kerguiffinec, membre correspondant du Conseil d'Agriculture, constatait, vers 1821, la faiblesse des bêtes à cornes, dans l'arrondissement de Quimper. Celle-ci s'accentuait encore dans la zone littorale. Cependant dans le canton de Briec, rappelons-le, les bêtes à cornes étaient « en abondance et de la belle espèce ». Quant à l'espèce chevaline, on sait qu'elle se développait déjà au début du XIXe siècle. Il y a encore peu de temps une ferme de 20 hectares comptait 3 chevaux, de 25 hectares 4 chevaux et au-dessus de 30 hectares 5 chevaux. Mais aujourd'hui cette branche est en régression très marquée, en raison de la mécanisation.

Le secteur porcin paraissait jadis d'un rapport à peu près nul, sans doute parce qu'il fournissait, pour la plupart, la consommation familiale (27).

Deux porcs par ferme, en moyenne, c'était peu évidemment si l'on considère que, depuis quelques années, dans la même région, le modeste « pen-ty » en élève 4 ou 5, la ferme ordinaire, 25 à 30, sans parler de l'élevage spécialisé.

Un mot sur les produits laitiers, pour dire que le beurre valait 8 sous en 1801 contre 6 sous en 1789.
ne de 4 ruches par ferme. L'inventaire de Kergloaguen-Sainte-Cécile, en 1808, porte l'indication de 11 « mères d'abeille » à 44 francs. Lorsque, selon l'usage, on « tuait la ruche », tous les deux ans, on récoltait 12 à 15 livres de miel à 4 sous la livre (3 sous en 1787) et une livre de cire à 30 sous (25 sous en 1789).

---

(27) Encore en 1836, Souvestre ne disait-il pas que les salaisons de lard, à destination de la Marine, venaient de Cherbourg et de Nantes, celles de bœuf, de Rochefort et de Bordeaux, « la qualité inférieure de nos porcs et la petite taille de nos bœufs s'opposant à ce qu'ils fussent employés à cet usage ».

LES MOULINS

En 1818 on dénombrait 26 moulins dans la commune de Briec, situés sur différents ruisseaux. Quelques-uns pouvaient moudre « simultanément », d'autres seulement « successivement ». Certains manquaient d'eau, pendant une partie de l'été, « ainsi ils éprouvaient plus ou moins de chômage ». D'autre part, il est dit dans un rapport de l'époque: « En général les moulins de Briec ne sont pas d'un grand produit, attendu que les principaux propriétaires et cultivateurs ont tous des moulins à bras, dont ils font usage pour divers grains, depuis quelques années, ce qui diminue considérablement le travail des moulins à eau. »

LES ANIMAUX DE BASSE-COUR

A la même époque on dénombrait 3.038 têtes de volailles à Briec, 216 à Langolen. La moyenne par exploitation était donc de 7 dans la première commune, 4 dans la seconde. Certes les poulaillers sont à présent beaucoup plus peuplés. L'aviculture tend même à se spécialiser dans la région.

L'APICULTURE

On donnait le chiffre de « 1.736 abeilles » à Briec, il devait s'agir des ruches; on obtiendrait ainsi une moyen-

Les moulins de Briec étaient affermés (28). Moulins à 2 tournants ou 2 pirouettes : Trégain (184 francs), Guenigou (300), L'abbé des Fontaines (252), Penvernic (108), Kerolhuen (108), Mougueric (240), Coatglaz (200), Pennayeun (150), Kerlostrec (141), Pontquéau (150), Château (240), Kereffren (240), Keryouc (300), L'Abbé (180), Kermoal (135), Coat-Bihan (275), La Châtaigneraie (240), Kerabezan (135), Kermongal (186).

(28) Nous donnerons, entre guillemets, le montant annuel des locations.

A 1 tournant ou 1 pirouette : Trémarec (214 francs), Nenez (30 francs, ne travaillait que pour les besoins du propriétaire), Keranroc'h (210), Rupeleter (90), Kersaviou (84), Gougastel (138), Keranroc'h ? (210).

Vers 1846, il restait 22 moulins à Briec. Aujourd'hui 14 battent encore : 6 à Briec (plus une minoterie), 7 à Landrévarzec, 1 à Landudal.

A Langolen on trouvait 6 moulins, en 1818 : dont 5 à deux tournants, ceux de Trohanet (300 francs plus 60 francs Contribution Foncière), Stang (240 plus 40 C. F.), Kergus (225), Kernevez (180 francs), La Motte (210). Le sixième moulin, Goat-Guen, non affermé, était constitué « d'une petite maisonnette de construction récente mais d'une extrême petite étendue; deux hommes peuvent à peine s'y tenir à la fois ».

En 1861, les 6 moulins subsistaient. A l'heure actuelle, il n'en reste que 2.

On trouvera ci-après l'inventaire d'un moulin à eau du Finistère (en 1797).

La Trémoy (29) estimée	4 fr. 50
La civière, petite auge et triquette (30)	4 fr. 50
Les planches pour couvrir le moulin	9 fr. »»
Les quatre pièces de carcans (31) et les deux préaux	45 fr. »»
Les quatre pièces de brides	8 fr. »»
La grande auge pour la farine (32)	3 fr. »»
La plate-forme soutenue par 2 poutres	75 fr. »»
Deux jumelles de pierre de grais	24 fr. »»
Les deux ciseaux et la jument sèche	24 fr. »»

(29) La Trémie: en breton, *ar guern;* sorte d'auge où l'on verse le blé.

(30) Auge où le blé tombe de la trémie (*an nevieg*) et le traquet, pièce de bois pour faire tomber le blé sous la meule (*ar gânnel*).

(31) Entourant la meule (*ar c'harc' paryou*).

(32) *Neau ar bleud.*

La ranche (?) potillon, balanciers et cordages	14 fr. 50
La grande et la petite charrette avec les deux potillons (33)	24 fr. »»
Le grand et le petit câble (des chariots)	7 fr. 10
La grande roue (extérieure) (34)	200 fr. »»
Le marbre (35) garni de 4 cercles de fer et de 2 torillons (36)	100 fr. »»
Deux oreillers, l'un en dedans, l'autre au dehors	4 fr. »»
Deux chantiers	18 fr. »»
Le canal pour conduire l'eau sur la roue	54 fr. »»
La petite écluse donnant sur le moulin	9 fr. »»
La meule tournante contenant 8 pouces d'épaisseur dont 3 de charge	37 fr. 50
Le cercle de fer autour de la meule tournante	9 fr. »»
La meule « chaumante » (37) contenant 8 pouces d'épaisseur dont 4 de charge	30 fr. »»
La croix de fer pesant 18 livres	10 fr. 80
Le grand fer avec le grand collet pesant 30 livres	12 fr. »»
Le sabot avec le « dez »	5 fr. »»
Les deux pagnons et les fuseaux garnis de cercles de fer	6 fr. »»
La petite roue avec ses arançons (38)	15 fr. »»
Le marteau pesant une livre	1 fr. »»
Le levier, le croc pour lever le moulin et le ciseau à froid pesant 16 livres	5 fr. 60
La mesure ou pince-grains	0 fr. 25
L'écluse perdante	4 fr. 50
Total	764 fr. 25

(33) *Servant à lever la meule.*
(34) *Ar rod vras.*
(35) Essieu des deux roues.
(36) Fer sur lequel tourne l'essieu.
(37) *Ou gisante* - maen diafeg.
(38) Chevilles.

MAIN-D'ŒUVRE - SALAIRES ELEMENTS DU TRAIN DE VIE

Au début du XIXe siècle, le prolétariat rural paraissait nombreux. Un calcul, assez problématique, basé sur le nombre d'habitations et d'exploitations agricoles, nous donne les chiffres de 45 % de la population à Briec, 35 % à Langolen, encore que tous n'étaient pas des ouvriers agricoles. D'autre part, parmi les petits fermiers, il s'en trouvait dont la situation n'était guère meilleure.

De nos jours, étant donné la rareté de la main-d'œuvre agricole et son prix élevé, les grandes fermes n'emploient au maximum que deux ouvriers; dans les fermes moyennes, où la famille ne suffit pas aux travaux, on se contente d'un employé.

En 1818, on donnait pour prix de revient de la journée de travail d'un ouvrier, 1 franc à 1 fr. 25 pour les grands travaux et la moisson. Dans ce dernier cas, les employeurs fournissaient généralement le tabac. De toute manière, la valeur de la nourriture était incluse dans ces estimations.

Un siècle plus tard, vers 1914, les gages ne dépassaient pas encore 350 francs par an, pour les hommes, dans le canton de Briec. Les femmes, à la journée, percevaient environ 60 centimes.

A présent, c'est le coefficient 1.500 qu'il faudrait appliquer aux salaires de 1818.

Une simple feuille manuscrite (39) non datée, mais qui peut être attribuée à la même époque, nous donne, ainsi qu'il suit, les éléments du train de vie des différentes classes sociales:

---

(39) Statistiques. Archives départementales.

Médecins et hommes de loi. — Nourriture : 720 francs; logement : 150; vêtements : 380 (40).

Propriétaires « les plus riches ». — Nourriture : 2.340 francs; logement : 300; vêtements : 1.200; gages domestiques : 300.

Petits propriétaires. — Nourriture : 400 francs; logement : 100; vêtements : 300.

Menuisiers, cordonniers, etc... — Nourriture : 270 francs; logement : 60; vêtements : 60.

Journaliers et domestiques. — Nourriture : 180 francs; logement: 45; vêtements, 45.

Alain LE GRAND.

ERRATA. — Dans notre précédente étude sur le canton de Sizun (B.S.A.-1956) : lire, page 3: décrétées par la Constituante en 1790, au lieu de 1791. — Page 28, 29 et 39, pour le prix du boisseau de sarrasin, 6 fr. 30 à 6 fr. 50; de froment, 13 francs; d'orge, 6 francs; de seigle, 7 francs; d'avoine, 3 fr. 90 à 4 fr. 20, il s'agissait là de prix moyens établis sur 15 années.

(40) *Par an.*

Petite chronique Brestoise de l'an 1692

Nombreux sont les Brestois qui sont persuadés que la rue Armorique, à Recouvrance, porte ce nom pour honorer l'Armorique — la Bretagne. Il n'en est rien (1).

Ce vocable fut donné à cette artère par Vauban lui-même, pour consacrer le souvenir des services rendus à la ville par Yves Le Gac, sieur de l'Armorique, maire de Brest en cette année 1692 (2), conseiller du roi, contrôleur des actes notariés en Bretagne, armateur et marchand de vins (3).

De son mariage avec Anne Hubac, il avait eu onze enfants dont l'un, Charles Le Gac, sieur de l'Armorique, deviendra écrivain principal et contrôleur de la Marine de la colonie de l'Ile Royale (4).

LA PORTE DU CONQUET

En ce début d'année, l'on achève la Porte du Conquet et, sur l'ordre du marquis de Nointel, intendant de Bretagne, on nivelle les deux rues, rue Haute et rue Basse pour n'en former désormais qu'une seule: la rue de la Porte.

---

(1) Levot (P.), *Brest sous le Directoire et le Consulat*. Appendice, p. 405.

(2) Il avait été élu maire le 3 décembre 1690. (Livre d'Or de la ville de Brest, par Delourmel. Hors commerce.)

(3) *Archives du Finistère*, B. 2296.

(4) *Archives du Finistère*, B. 1895.

Il fallut attendre 1811 pour que l'on parle de modifier la porte de 1692. Le projet prévoyait deux portes contiguës avec, entre elles, une fontaine. On devait y placer le groupe de l'Actéon, de Coustou, qui finit misérablement ses jours sous l'escalier de la Bibliothèque municipale, place Sadi-Carnot.

Aucune suite ne fut donnée à ce projet, et ce n'est qu'en 1864 que commencèrent les travaux de la seconde porte (1864-1868).

En 1908, lorsqu'il fut question de prolonger jusqu'à Saint-Pierre la ligne de tramway et de confier les travaux à l'entreprise Lemonneau-Privat qui venait de terminer la ligne Pont-Aven-Concarneau, on décide de supprimer la voûte des portes et de les élargir.

LES CAPUCINS A RECOUVRANCE

Le 27 mars 1692 se tient une Assemblée de ville, sous la présidence du sénéchal, en présence du bailli, du procureur du Roi; de Alain Madec, recteur de Quilbignon et Recouvrance; des Pères Robeilh, recteur des Jésuites; Brunet, Théodose, prieur des Carmes; Philippe, sous-prieur; de M. de Kéramparc, sénéchal de la juridiction du Chastel et en présence aussi des membres de l'Assemblée municipale: M. Yves Le Gac de l'Armorique, maire; MM. de Poulrinou, de Kermeydit, du Verger, syndic; Le Gall, Naimport, Kervennou, du Plessix, de Launay, de Kérigonan, La Villeneuve, de Kerambellec.

Cette assemblée approuve l'établissement, à Recouvrance, d'un couvent de capucins de la Province de Bretagne aux conditions suivantes: ils confesseront les habitants; ils ne pourront être plus de douze religieux dont six seront confesseurs bretons; ils assisteront aux processions générales en la paroisse des Sept-Saints; ils fourniront, lorsqu'ils en seront requis, un prédicateur pour le « dominical », sauf pendant l'Avent, le Carême et

l'Octave; ils ne feront la quête qu'une fois par mois, dans chaque maison de la ville; ils s'établiront dans un endroit de Recouvrance non préjudiciable au public et à la communauté; ils assisteront les malades à toute heure.

Ces nombreuses conditions sont acceptées par les frères François, de Morlaix; Lazare, de Lannion; Accurse, de Châteauneuf, prédicateur missionnaire; Ange, de Landerneau, vicaire des Capucins de cette ville; Joseph, de Rosporden, missionnaire, et Damase, de Saint-Pol, prédicateur.

Le 31 mars, les Capucins recevaient l'approbation de l'évêque et en avril, par lettres patentes, le roi agréait le nouvel établissement (5) qui allait être érigé sur un terrain offert par M. Le Gac de l'Armorique, « proche le moulin à vent ». Mais ce n'est que le 30 août 1695 que sera posée la première pierre, par Vauban en personne.

Le 30 juin 1692, en tant que marguillier de la confrérie, Y. Le Gac de l'Armorique achetait à Jeanne Le Gac, dame de Kerven, un terrain à Kerlézom, en Recouvrance, pour construire une maison, destinée au logement de la « servante des pauvres » (6).

L'ESCADRE DE TOURVILLE APPAREILLE

Au début de 1692, une fébrile animation règne dans le port. L'escadre de Tourville s'apprête à appareiller. Le *Soleil Royal,* splendidement sculpté par Coysevox et Puget, fort de ses 104 canons qui crachent 630 kilos de fer par bordée, et suivi de 36 vaisseaux et de 7 brûlots, soit en tout 27.000 hommes et 3.142 canons, devaient franchir le goulet dans la journée du 12 mai 1692 pour

(5) *Archives du Finistère,* B. 1668 et de Loire-Atl. B. 1700.

(6) *Archives du Finistère,* B. 2275.

participer une quinzaine plus tard à la bataille de la Hougue (7).

UN DUEL QUI FINIT MAL

Le 24 juin 1692, vers dix-neuf heures, le chaland qui assure le passage de la Penfeld quitte la rive de Recouvrance, chargé à couler bas.

Jean Armand de Vienne, enseigne de vaisseau sur *La Belliqueuse*, fils de Louis de Vienne, seigneur de Géraudot, de Précy et autres lieux, ancien lieutenant particulier au Chastelet de Paris, y a pris place. De son chapeau noir, bordé d'un galon d'argent, s'échappe un flot de cheveux bruns. La veste rouge, rehaussée d'une bavette de dentelle, est serrée à la taille par un turban bleu et une boucle de cuivre jaune enjolive ses souliers

Pourquoi, sans raison apparente, s'en prend-il à un valet qui le côtoyait? On ne le saura jamais. Toujours est-il qu'une altercation s'ensuit et que, de Vienne, surexcité, lance cette menace :

— Tais-toi, coquin, car je te couperai le visage! »

Le chaland ayant accosté, la querelle reprend de plus belle. Excédé, le valet met la main à l'épée et frappe l'enseigne de vaisseau du plat de sa lame. De Vienne dégaîne à son tour et se met en garde, mais un coup l'atteint à la gorge. Il tombe à genoux, perdant son sang en abondance et criant: « Je suis mort! »

De nombreux témoins, entre autres: Jacques Nadereau, Jean Mingam dit La Villette, Michel Casseigne, Joseph-Claude Mallet, Jacques Brunet sieur de Rousse, le relè-

(7) Sur l'action de l'escadre de Tourville, voir : G.-G. Toudouze-La Hougue, *De la victoire mutilée à la légende mensongère, Neptunia*, n° 46, 1957. — G.-G. Toudouze: *Un gentilhomme de la mer : Tourville* (Hachette, éd.).

vent et le conduisent chez le sieur Jean Grenier, maître chirurgien de la Marine, lequel constate qu'il avait une blessure « au-dessus de la mamelle, du costé droit, une à la joue, une autre au bras gauche ».

Jean-Armand de Vienne ne tarda pas à décéder, tandis que le valet, profitant de la confusion, avait disparu.

De nombreux monitoires furent publiés, mais en vain Il fallut attendre la mi-septembre pour découvrir l'identité de l'assassin. C'était François Courpron, 24 ans, originaire de Saintonge, maître d'hôtel du capitaine de vaisseau de Nogent.

Jugé, et bien que tous les témoins aient affirmé que de Vienne était l'instigateur de la dispute, Courpron fut condamné à être pendu. Il devait, de plus, payer: 20.000 livres de réparation, 200 livres d'amende au Roy et 100 livres au profit de l'hôpital général.

Sur le jugement, on peut lire ceci: François Courpron « sera appréhendé par l'exécuteur criminel, conduit devant la principale porte de l'église paroissiale de Brest, en tenant en main un flambeau de deux livres, tête et pieds nus, devra demander pardon à Dieu, au Roy et à la Justice ». Il devait ensuite être conduit à la place publique pour y être pendu et « étranglé jusqu'à extermination de vie ».

A la suite du jugement, il fut fait défense aux valets de chambre, maîtres d'hôtel et tous autres domestiques de porter épée.

LA PENDAISON D'UN CADAVRE

Nous disions tout à l'heure qu'il avait été interdit aux valets et maîtres d'hôtel de porter épée. Cette mesure n'était d'ailleurs qu'un rappel, car les duels auxquels participaient les valets étaient nombreux.

Au cours de l'un d'eux, Jean Larsonnier dit Grand-Maison fut laissé sur le pavé. Qu'à cela ne tienne. Il fallait un exemple. On ramena son corps à Pontaniou et voici, d'après le procès-verbal de ce jour, 19 septembre 1692, ce qui s'en suivit (8) :

« Le dix neufiesme de septembre 1692, environ les quatre heures de l'après-midi dudit jour, certifie et rapporte soussignant commis au greffe du siège royal de Brest qu'en vertu d'arrest de la cour rendu au Parlement de cette Province de Bretagne à la poursuite de Monsieur le Procureur Général du Roy, demandeur et accusateur vers et l'encontre du nommé Dauphine et du cadavre de Jean Larsonnier dit Grand-Maison, deffandeurs et accusés de crime de duel et d'ordonnance rendue en conséquence par Monsieur le Sénéchal dudit Brest portant injonction à moy faict de descendre aux prisons de Pontaniou suivant ledit arrest pour délivrer à l'exécuteur de la Haute Justice, le cadavre dudit Larsonnier aux fins d'être par ledit exécuteur de la Haute Justice traisné sur une claye, la face vers la terre et ensuite pendu par les pieds à une potence étant érigée et plantée en la place publique de cette ville de Brest ce qu'exécutant, je me serais rendu jusques audites prisons de Pontaniou suivi de maître Louis Morel et Jean Le Got, huissier audiencier de ce siège, de Pierre de la Rue et Louis Mesnard, sergents royaux, dudit siège, où étant, et après avoir mandé maistre Laurent Corre, geôlier des prisons, auquel ayant fait sommation de m'administrer son cahier pour y inscrire la décharge du cadavre dudit Larsonnier, à quoy ayant obéy et après y avoir inséré ladite décharge, l'exécuteur de ladite Haute Justice de la ville de Quimper se serait saisie du cadavre dudit Larsonnier et ensuite, luy mit dans un bateau, dans lequel ledit exécuteur et son valet se seront mis et moy soussignant

(8) *Archives du Finistère*, B. 2122.

avec les susdits officiers et le sieur substitut du procureur du Roy passé dans un autre et arrivés à la Calle à Vis, Monsieur l'Intendant de ce Port, auquel endroit, moy soussignant commis, ayant monté à cheval avec les huissiers en habits... et le dit exécuteur mit le cadavre dudit Larsonnier sur une claye, la face vers la terre et en cette manière traisné depuis ladite Calle jusques au grand lieu et place publique de cette ville où estant arrivé et après avoir fait l'exécuteur mettre ledit cadavre à ladite potance, estant à demy levée, en présence d'une grande multitude de personnes, en présence desquelles j'aurais fait lecture dudit arrest de la Cour avec injonction... »

. . . . . .

Le lendemain, le corps de Larsonnier reprit place sur la même claie et fut promené dans les rues de Brest avant d'être jeté à la voierie vers les dix heures du soir.

Telle est la chronique que l'imprimeur Romain Malassis aurait pu faire paraître dans sa gazette — si elle avait existé — en l'an 1692.

Georges THOMAS.

Glanes préhistoriques et protohistoriques finistériennes

En dehors de quelques découvertes nouvelles, qui seront détaillées, il nous paraît utile de signaler dans cette chronique des découvertes qui complètent les anciens inventaires archéologiques du Finistère, mais qui ont été signalées ou publiées dans d'autres périodiques ou ouvrages

Paléolithiques

Un peu partout dans les coupes du quaternaire des falaises bretonnes, on découvre des éclats de silex, sinon des objets définis. Sur le littoral de la Manche, ils sont souvent juste au-dessus du niveau des plages suspendues, vers la base du limon loessique ou des coulées qui le remplacent. Signalons-en au Dossen en Santec, à Pempoull en Saint-Pol-de-Léon (près de la base du tombolo de Sainte-Anne; un bel éclat Levallois), à l'Ile Callot en Carantec (éclats recueillis par M. J.-J. Hatt, puis par nous). Souvent dans les matériaux des plages suspendues, fréquemment d'ailleurs descendues par la solifluxion ultérieure, on trouve des éclats thermoclastiques de silex, qui pourraient à l'origine dériver pour partie d'éclats travaillés.

M. G. Laplace-Jauretche a réétudié sur notre demande le produit des fouilles du Dr Le Hir, datant de 1868, dans la grotte de Roc'h-Toul et dans le gisement de Park-ar-Plénen en Guiclan, matériel qui a pu être pour la plus grande partie regroupé dans les collections du Musée de Morlaix et du Musée Préhistorique Finistérien. Utilisant les modernes méthodes d'étude statistique des

industries, cet auteur a montré que ces stations sont épipaléolithiques (*Bull. Soc. Préhistorique Fr., LIV,* 1957, *p.* 422-438 *et p.* 534).

Néolithique primaire

Au Curnic en Guissény, nous avons découvert sur l'estran actuel, sous un niveau de tourbe submergée, et par dessus le limon loessique pléistocène, une couche d'habitat néolithique dans un vieux sol. Par places, on y retrouve des foyers construits en pierres; les charbons de bois sont nombreux, dispersés dans toute la couche, on y trouve quelques débris d'ossements d'animaux, beaucoup de tessons de poterie, les uns assez frustes (céramique d'usage), d'autres plus fins et micacés, des éclats de silex, et en particulier une flèche tranchante en quartzite, une hache en fribolite, une hache à bouton parfaite et un tranchant de hache polie en dolérite. Sur une partie de l'estran où le vieux sol a été érodé par la mer, on voit dans le limon jaunâtre qui lui est sous-jacent des taches circulaires ou allongées formées par des remplissages de trous par le vieux sol; il pourrait s'agir de trous de poteaux en ce qui concerne les taches circulaires, quoique aucune disposition de ces trous en lignes n'ait pu être notée. L'aspect du site est très variable selon l'état d'ensablement de la plage et l'érosion successive des structures mises au jour. Lors de nos premières visites, il y a déjà plusieurs années, avec MM. A. Guilcher et J. Cogné, on voyait dépasser de la tourbe de véritables souches d'arbres, aujourd'hui disparues, à part leurs racines les plus profondes. Nous avions commencé à trouver des silex et de la poterie avec MM. J. L'Helgouach et J. Briard en 1957, mais nous pensions qu'ils provenaient de la couche de tourbe. En 1958, le site ayant été exceptionnellement dégagé, lors de visites avec le Prof. Dr H. T. Waterbolk et le Dr Van Zeist, de l'Université de Groningue (qui doivent faire une étude

palynologique de la tourbe), puis avec M. M. Müller-Wille, nous avons pu étudier le site à loisir.

En 1958, une première tranche de travaux de consolidation et de restauration a été effectuée au grand cairn de Barnenez, en Plouézoc'h, sous la direction de M. R. Lisch, architecte en chef des Monuments Historiques. Elle a eu essentiellement trait aux quatre chambres de dolmens dégradés par la carrière, et au maintien du front de taille de celle-ci. Réalisée sans aucun ciment apparent, cette restauration est un modèle, du plus heureux effet. (Nouvelles références bibliographiques sur Barnenez: *Antiquity,* XXXII, 1958, p. 149-153; *Gallia,* Préhistoire I, 1958, p. 123-129).

Les petits dolmens à galerie littoraux sont plus nombreux en Finistère que l'on ne pensait. Rappelons que nous avions découvert sur l'estran à Ezer, en Loctudy, la chambre d'un tel monument, ensablé et plus ou moins dégagé par la mer, qui fouillé en 1950 nous avait donné des tessons de céramique unie, des silex et une pendeloque en schiste rouge à double perforation (*Gallia,* VII, 1949, p. 254-255). Le Dr A. Vourch nous a montré sur le haut de la falaise à Lestrévet en Plomodiern les ruines d'un dolmen non signalé (*Gallia,* Préhistoire I, 1958, p. 130). A la pointe de Lostmarch en Crozon nous avons remarqué les restes d'un dolmen près du corps de garde. De même à l'îlot Segal (ou Seigle) en Plouarzel nous avons noté les restes de petits dolmens à couloir dont il ne subsiste que quelques dalles verticales, et qui devaient avoir une couverture en pierres encorbellées (*Gallia,* XII, 1954, p. 404). Nous avons vérifié l'existence, dans l'îlot de Roc-Ael (ou Roch-Avel) en Landéda, d'un dolmen à longue galerie, tranché par les flots par le long, dont la chambre était une tholos en pierres sèches encorbellées, et la galerie avait des supports; ce monument nous était connu par un manuscrit inédit de E. Morel (*Gallia,* XIV, 1956, p. 196). A la même commune de Landéda appar-

tient l'île Guennoc ou Gueniok, peu accessible et plus éloignée, où nous avons étudié une série de petits dolmens à courte galerie, sommairement décrits dans des manuscrits de A. Devoir, et auxquels cet auteur a fait une très vague allusion dans une de ses publications. Alignés sur une crête nord-sud, ils sont groupés à plusieurs dans des petits cairns (*Gallia,* ibid.): du premier ensemble, il ne subsiste plus grand'chose; vient ensuite un cairn de 25 m. de long, avec au moins trois dolmens, dont le central doit avoir une couverture encorbellée effondrée; le cairn suivant recouvre trois ou quatre dolmens, dont l'un encorbellé également; un cairn de 30 m. de long ne laisse voir que des traces de deux dolmens, mais il doit en recouvrir davantage; enfin, un cairn de 15 m. semble contenir deux dolmens, dont l'un avec encorbellement effondré.

Néolithique secondaire

Le menhir de Roquinarch en Saint-Rivoal a été abattu et brisé par la foudre. Les alignements de Lannoulouarn en Plouguin, décrits par le Dr L'Hostis (*Bull. Soc. Arch. Finistère,* LXI, 1934, p. 3-10) ont été dévastés. Le grand menhir et quelques blocs subsistent seuls; le petit menhir et le polissoir ont été détruits; le caractère du polissoir, en amphibolite de Lannilis, et dont la cuvette de polissage était un peu indécise par suite de l'altération rapide de la roche en surface, est confirmé par le fait que dans les environs il a été découvert de la fibrolite en masses noduleuses dans les migmatites locales.

Avec M. F. Barillet, il a été reconnu les derniers coffres de la butte de Parc-ar-C'hastel en Tréguennec (*Gallia,* XI, 1953, p. 320) qu'il ne faut pas confondre avec le tertre à coffres de Prat-ar-C'hastel étudié par G.-A.L. Boisselier (*Bull. Soc. Préhistorique Fr.,* XXXVII, 1940, p. 29-35; interversion de nombreux passages du texte).

M. J. Morvan nous a fait connaître les restes d'une

intéressante allée couverte à Keraponsoun, avec restes d'un péristalithe (*Gallia,* XII, 1954, p. 404-405), en Plouarzel. A Plouescat, l'allée couverte avec péristalithe de Kornig, qui se trouve sur l'estran et est submergée à marée haute, ayant été affouillée par le flot, nous y avons récupéré de nombreux tessons de poterie campaniforme décorée, des tessons de pots à fleurs du Néolithique secondaire, des silex taillés dont des pointes de flèche à pédoncule et ailerons, des grattoirs, un fragment de poignard et une pendeloque en fibrolite (*Gallia,* Préhistoire I, 1958, p. 129-130).

Dans du sable provenant de dragages dans l'estuaire de l'Odet, vers Lanroz, M. R.-M. Legrand a trouvé une emmanchure pour petite hache polie, en bois de cerf (*Bull. Soc. Préhistorique Fr.,* LV, 1958, p. 269-271). Une belle emmanchure perforée, avec la hache en dolérite encore en place, a été découverte dans un tas de sable à Plougasnou, mais elle provient de dragages dans l'estuaire du Léguer, ou rivière de Lannion.

Chalcolithique et bronze ancien

M. F. Gourvil nous a fait connaître une hache plate provenant d'un dépôt découvert vers 1908-1910 à Carantec, à Penker, en démolissant un talus, et qui devait comprendre plusieurs de ces objets.

Bronze moyen

Il a été découvert des coffres à Trézien en Plouarzel (*Gallia,* XIV, 1956, p. 196), près du groupe de tumulus de Trédudon-Le Moine en Berrien (*Gallia,* Préhistoire I, 1958, p. 130), et à Poulherbet en Plougonvelin, ces derniers signalés par M. J. Morvan. M. P. Flatrès nous a signalé des coffres d'âge très incertain sur l'estran tout au nord de la plage de Sainte-Anne-de-la-Palud en Plonévez-Porzay, tout près de l'île Salgren, qui n'ont été

visibles que très peu de temps par suite d'une variation d'ensablement.

Le bois formant le plancher de la tombe centrale du tumulus de Kervingar en Plouarzel (*Bull. Soc. Archéologique Finistère,* LXXX, 1954, p. 111-134; *Gallia,* XII, 1954, p. 405-407; *Bull. Soc. Préhistorique Fr.,* LIII, 1956, p. 101-103), fouillé en 1953, a été daté par la méthode du radiocarbone comme vieux de 3310 ± 50 ans, soit 1350 avant notre ère par le Prof. Dr H. de Vries, au Laboratoire de Biophysique de l'Université de Groningue (GRO n° 1670), tandis qu'au Laboratoire du Radiocarbone C.N.R.S./C.E.A. à Gif-sur-Yvette, M. Le Run a obtenu pour le même matériel les dates de 2934 et 3075 ans (n° 11 a et b), ce qui, compte tenu de certaines corrections à ajouter, doit revenir à peu près au même. Ce sont les premières datations absolues produites pour la préhistoire bretonne.

Le dépôt de Tréboul en Douarnenez (*Bull. Soc. Archéologique Finistère,* LXXV, 1949, p. 11-17; *Gallia,* VII, 1949, p. 254) a été réétudié et figuré par M. J. Briard (*Travaux du Laboratoire d'Anthropologie...* Rennes, 1956, p. 33-51) qui a pu en voir d'autres objets (*Travaux,* 1958, p. 35-36).

Bronze final

Sur l'île Guennoc en Landéda, il existe aussi un habitat de la fin de l'âge du Bronze et de l'âge du Fer. L'habitat de la presqu'île de La Torche en Plomeur se situe également à cheval sur ces deux périodes (*Gallia,* XII, 1954, p. 407-408).

Le matériel des dépôts de Pennavern en Rosnoën (*Bull. Soc. Archéologique Finistère,* LXXV, 1949, p. 9-11) et de Menez-Tosta en Gouesnach a été réétudié et figuré par M. J. Briard (*Travaux du Laboratoire d'Anthropologie... Rennes,* 1958, p. 24-32 et p. 2-23 respectivement) ainsi que le dépôt découvert plus récemment à Kervaie en Combrit (*ibid.,* p. 37-38; cf. *Gallia,* XII, 1954, p. 407).

M. L. Ogès nous a signalé qu'un petit dépôt avait été découvert il y a quelques années à Kerist en Plobannalec, en détruisant un talus (*Gallia,* XIV, 1956, p. 197).

Age du fer

Sir Mortimer Wheeler a fait paraître le compte rendu de ses fouilles en France il y a vingt ans, au cours desquelles il explora le Camp d'Artus au Huelgoat et le Camp de Kercaradec en Penhars (M. Wheeler et K.-M. Richardson: *Hill-Forts of Northern France.* Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London, n° XIX; Oxford, 1957, relié in-4°, XVI-230 p., 50 pl. h.-t., 35 fig. — pour un compte rendu, cf. *Bull. Soc. Préhistorique Fr.,* LV, 1958, p. 47-49), et où il étudie par comparaison les camps à multiples enceintes similaires. Sir Mortimer est revenu avec le service de Télévision de la B.B.C. sur les camps sur promontoires fortifiés du Finistère en 1955, Castel-Meur en Cléden-Cap-Sizun, Castel-Coz en Beuzec-Cap-Sizun, Lostmarch en Crozon (ce dernier découvert par nous, *Gallia,* VII, 1949, p. 254).

Nous avons repris l'étude d'autres retranchements où il n'est pas toujours aisé de distinguer ce qui est gaulois de ce qui est pré-médiéval, comme ceux du Château et de l'île du Binde en Logonna-Daoulas, signalés par le Commandant de Sagazan (*Bull. Soc. Archéologique Finistère,* LXXXII, 1956, p. V), les deux retranchements en opposition, sur deux promontoires à l'arrivée sur l'estuaire de l'Odet de l'anse de Toulven, Lanroz en Erguë-Armel et Saint-Cadou en Gouesnach, et de même les deux retranchements opposés, sur deux promontoires des rives de la Laïta, Saint-Maurice en Clohars-Carnoët et Kerbastic en Guidel (ce dernier dans le Morbihan). Grâce à l'Aéronavale, nous avons pu les examiner non seulement à terre, mais de l'air, et en prendre des vues en couleurs, de même que pour le très curieux camp de Locronan.

Des chambres souterraines ou souterrains-refuges ont été découverts en plusieurs points, notamment à Lohodan en Landéda (*Gallia*, XIV, 1956, p. 196), à Congallic en Ergué-Armel (*ibid.*, p. 197), à Mellac et à Mahalon, à Locunolé (*Gallia*, XI, 1953, p. 321) et au Glijou en Hanvec (*Gallia*, XII, 1954, p. 407). Ce dernier qui nous a été signalé par MM. Y. Cadec et Y. Fuchs, en pleine falaisette, avoisine des débris de cuisine remplissant une fracture littorale, où ils ont trouvé une curieuse hache en kersantite au tranchant seul poli, probablement très tardive; d'ailleurs des débris gallo-romains recouvrent ou se mélangent à ces restes.

Un habitat de la fin de l'indépendance gauloise a été étudié au Moulin-de-la-Rive en Locquirec, il nous avait été signalé par MM. L. Ogès et P. Flatrès (*Annales de Bretagne*, LXV, 1958, p. 27-32), et est interstratifié dans une dune perchée. Un habitat, près de la Croix, sur la plage à Guissény (*Bull. Soc. Préhistorique Fr.*, LXVI, 1949, p. 23), que l'on avait cru gaulois, s'avère de la fin de la période gallo-romaine, voire plus tardif encore, mais il est superposé à des tombes de l'âge du Fer et même à du Néolithique. Dans les dunes de Kerbrat en Plougoulm, il a été découvert plusieurs fois des tombes gauloises (*Gallia*, XII, 1954, p. 403; XIV, 1956, p. 196), et sous la dune, la surface du vieux sol porte des traces de la culture de l'âge du Fer, avec sillons séparant des planches d'environ un mètre de large, et deux talus, suivis sur plusieurs dizaines de mètres, comportant de gros blocs de pierre en leur centre. Les données stratigraphiques de ce site, et les tessons de poterie recueillis montrent que les talus du paysage agraire traditionnel breton remontent fort loin.

Plusieurs stèles gauloises nouvelles ont été découvertes ou reconnues. L'une des plus belles est celle de Kerider en Cléder, qui a été classée et redressée, car elle était enterrée, sans doute depuis la christianisation du pays.

Une autre stèle, découverte à Ranelesy en Plouguerneau a été déplacée et redressée au virage de Beg-an-Toul, dominant L'Aberwrach. Un tel traitement est toujours mieux que la destruction qui menace trop de ces monuments antiques. De même que pour les menhirs et les dolmens, leur classement parmi les Monuments Historiques s'impose, et il faut que tous les membres de la Société Archéologique du Finistère y contribuent, en fournissant aux autorités les éléments des dossiers de classement, notamment les indications sur la situation cadastrale et l'identité du propriétaire, qui sont si difficiles à obtenir à distance comme en déplacement toujours rapide.

La variété de cette chronique, qui vient compléter les articles plus détaillés publiés ces dernières années, montre tout ce qui continue à être découvert dans un département comme le Finistère, et tout ce qui peut en être tiré au point de vue scientifique, si les autorités compétentes et les chercheurs spécialisés sont avertis à temps. Les membres de la Société Archéologique du Finistère, comme ceux du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques, peuvent beaucoup à ce point de vue, et ils doivent être remerciés pour ce qu'ils ont déjà fait tout au long des années.

P.-R. GIOT,

Directeur de la Circonscription
des Antiquités Préhistoriques de Rennes,

Conservateur
du Musée Préhistorique Finistérien.

Notice sur nos vieux moulins à eau

Sympathiques et pittoresques, tapis dans la verdure au bord des ruisseaux à truites et mêlant harmonieusement au chant des cascatelles leur tic-tac bien connu, nos vieux moulins à eau se trouvent au déclin de leur longue et utile carrière.

Tout le monde sait combien leur importance fut grande autrefois, lorsqu'ils relevaient des seigneurs locaux et que tous les vassaux devaient y moudre leurs grains.

Nos vieux moulins disparaissent. Déjà leurs cadets, les moulins à vent qui jadis — il n'y a pas si longtemps — peuplaient nos collines, ont presque tous achevé leur existence et n'élèvent plus sur le ciel que la silhouette grise de leur tour ruinée.

***

Rappelons brièvement l'histoire de ces moulins à eau.

Le jour où les hommes découvrirent qu'en écrasant le grain ils obtenaient une farine grossière propre à servir à l'alimentation (bouillie, puis galette et pain), on peut dire qu'ils donnèrent l'essor à une industrie nouvelle qui se perfectionna lentement au cours des siècles.

A l'origine, nos lointains ancêtres eurent recours à un procédé on ne peut plus rudimentaire: deux pierres appropriées servirent à broyer le grain; l'une plate, faisant office de meule; l'autre arrondie, jouant le rôle de pilon ou concasseur.

L'expérience et le raisonnement aidant, les pierres plates furent ensuite remplacées par des blocs creusés par

frottement et dont la cavité recevait évidemment une plus grosse quantité de blé et de farine.

Les mortiers préhistoriques de ce genre ne manquent pas dans le Cap Sizun: M. Le Carguet signale la trouvaille de plusieurs d'entre eux et nous en avons nous-même identifié un exemplaire trouvé — il y a peu d'années — lors de cultures, à Kermalero, en Pont-Croix.

De l'époque néolithique jusqu'au règne de l'empereur Auguste, on fit usage de moulins à bras dont le rude travail incombait aux femmes. Ce furent, très probablement, les Egyptiens qui eurent l'idée du moulin composé de deux meules. Pausanias cependant revendique cet honneur pour Myletas, roi de Lacédémone.

A l'époque gallo-romaine parurent les premières meules en pierre piquée (mola manualis): la meule supérieure était munie d'un entonnoir et mue à l'aide d'un levier actionné par des esclaves ou des animaux.

Meules romaines et gauloises du Cap ont été étudiées dans une intéressante plaquette par M. Le Carguet. Il est curieux de noter que d'antiques broyeurs du même type ont subsisté presque jusqu'à nos jours — en activité! (Les « Millinou Braou » de l'île de Sein).

L'invention des moulins à eau, à l'époque d'Auguste, inspira au poète grec Antipater de Thessalonique des vers qui durent remplir d'aise les belles meunières de son temps:

« ... *Femmes qui fatiguez vos bras à moudre le blé: reposez-vous! Laissez les coqs vigilants chanter au lever de l'aurore et dormez à votre aise: ce que faisaient vos mains laborieuses, les Naïades le feront, Cérès le leur a ordonné!...* »

Les moulins à eau ne commencèrent à se répandre à Rome que vers la fin du IVe siècle de notre ère. On les établissait sur des ruisseaux et sur les aqueducs de fontaines. Le premier moulin installé sur un cours d'eau

important fut celui que Bélisaire assiégé dans Rome par Vitigès, roi des Ostrogoths (537) fit élever sur le Tibre, dans des bateaux, pour pallier la perte des moulins de la campagne occupée par l'ennemi.

De l'Italie, les moulins à eau passèrent en France au commencement de la Monarchie: la loi Salique en fait mention.

Ils possèdent aussi, sans doute, dans notre Bretagne, une très haute antiquité que nous n'avons point cherché à établir, faute de documents. Le Cartulaire de Landévennec en tous cas signale leur existence.

Nous avons entre les mains les archives d'un vieux moulin, et la pièce la plus ancienne (début du XVe) nous affirme que déjà l'on faisait remonter son origine à un « temps immémorial ».

Ces archives nous fournissent d'intéressants renseignements sur l'activité du moulin à eau cornouaillais au cours des siècles. Nous y apprenons que les pierres employées jadis pour les meules étaient des pierres de « Champagne ou de Rouen » — comme nos « meulières » actuelles. Nous remarquons aussi que la meunerie nous a conservé le vieux mot français: RENABLE. L'expression « Ober ar renabl » s'emploie toujours dans les moulins dans le sens de « faire l'inventaire ».

⁂

Ce que nous désirons étudier aujourd'hui, ce sont les termes bretons usités dans la meunerie, les appellations bretonnes des diverses pièces composant un vieux moulin à eau type.

Nos petits moulins de campagne s'échelonnent le long des ruisseaux. Lorsque les moulins ne tournent pas, il y a très peu d'eau dans le ruisseau: celle-ci étant retenue dans de petits étangs. (L'étang se nomme: al Lenn-*Lenn*

ar veil ou *lenn ar vilin*). Quand un moulin se met en route l'eau se trouve libérée et quitte l'étang par le moyen d'un bief (ar *HAN VIHAN*) nanti d'une vanne à glissière (*ar BAL*). Il existe aussi un déversoir pour le trop plein de l'étang (*ar HAN FOL*).

L'eau libérée, ayant ou non servi à la mouture, emplit alors le ruisseau et le courant écumeux (an *DOUR MAL* = i. e: l'eau à moudre) s'en va alimenter l'étang du moulin suivant.

La roue qui fait tourner le moulin peut être à palettes ou à godets (Rod gant *LOAIOU*, pe gant *SAILHOU*, c'est-à-dire: à cuillers ou à seaux).

Dans un petit moulin de type ancien, la roue se trouve à l'intérieur du bâtiment: le « kan bihan » provenant de l'étang passe sous l'édifice et vient frapper avec force les palettes ou aubes de la roue fixée sur un pivot assis sur une pierre de taille.

La meule inférieure est dormante. Elle est fixée sur un épais plateau de chêne qui la déborde d'une dizaine de centimètres de façon à recevoir l'entourage ou coffrage du moulin (dans une rainure: *GARAN*).

La meule supérieure (*MEN WAR HORRE*) est mobile. Une tringle de fer s'y enchasse et est mise en mouvement par le pivot (*PALAR*), c'est ce qu'on appelle; *ar GROAZ* (la croix).

Lorsque les meules sont en place, on les revêt extérieurement d'un coffrage de bois (*ar BRIDAJ*). La partie supérieure se nomme *ar GOLO*. Dans un côté du coffrage est agencée une petite ouverture d'une quinzaine de centimètres avec fermeture à glissière. On suspend devant ce « trou », à l'aide de crampons, les sacs destinés à recevoir la farine (*an TOUL BLEUD* »: le trou à farine). La farine accède à cette sortie en suivant les rayons dessinés sur les meules, au piquage, et en y étant poussée par de petits balais de genêt fixés le long du cer-

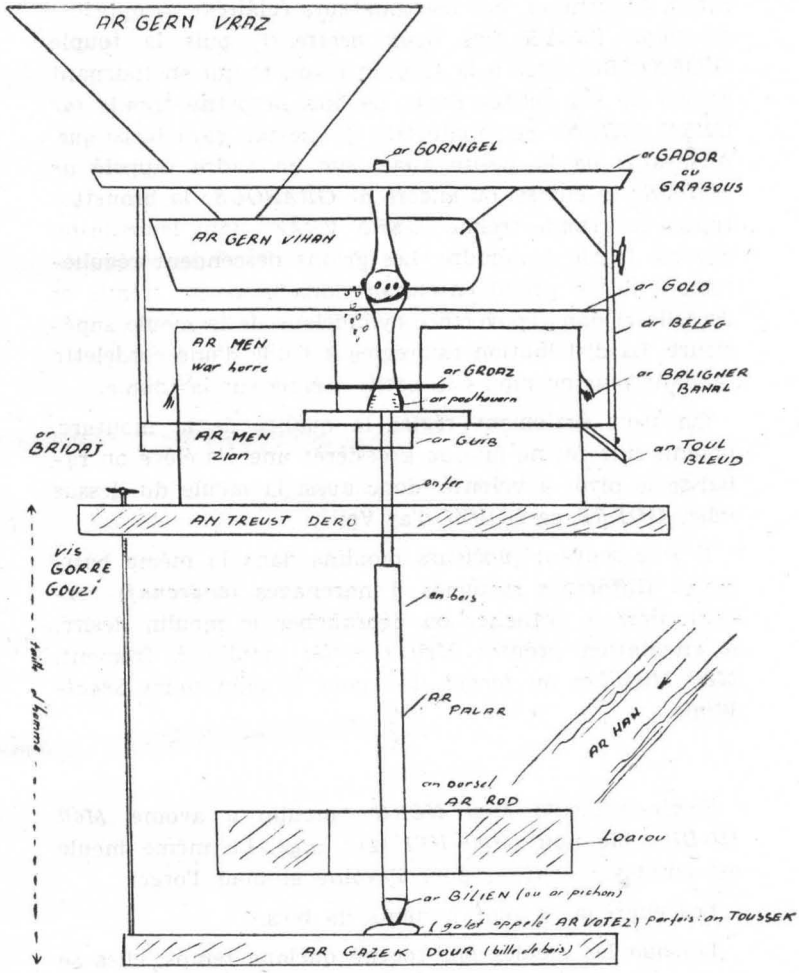

clage de la meule supérieure (*ar balinier banal;* au singulier:: *Balaen* — c'est-à-dire balais de genêt — la métathèse est classique).

Au-dessus du coffrage, on trouve deux supports — jadis sculptés au couteau (les supports sculptés ont été

raflés, en général, par des amateurs éclairés) — appelés: *an daou VELEG* (les deux prêtres?), puis la toupie (*KORNIGEL*) fixée à la tête du pivot, et qui en tournant heurte de ses petites dents de bois la petite trémie (*ar GERN VIHAN*) en produisant le tic-tac caractéristique. Au-dessus de la petite auge, sur un cadre (appelé *ar GADOR:* la chaise, ou encore *ar GRABOUS:* la brouette) repose la grande trémie (*GERN VRAZ*) dans laquelle on déverse le blé à moudre. Les grains descendent régulièrement de ce grand entonnoir dans la petite trémie et de celle-ci dans l'ouverture cylindrique de la meule supérieure. La distribution est réglée à l'aide d'une cordelette tendant plus ou moins la petite trémie sur la toupie.

On peut également régler la qualité de la mouture, obtenir une farine fine ou grossière: une vis élève ou rabaisse le pivot à volonté, donc aussi la meule du dessus (ober *GORRE* pe *GOUZI* d'ar Veil).

Il y a souvent plusieurs moulins dans le même bâtiment. Différents systèmes d'engrenages (*engrenaj*) servent alors à brancher ou débrancher le moulin désiré, à affectation propre: *Meil Gwinis:* moulin à froment. *Meil Mistillon* ou *fornet* (i.e: pour le pain noir) *Segal-Winis.*

⁂

Seigle-froment; *Meil KERH :* moulin à avoine, *Meil ID-DU :* blé noir, *Meil HEI* (z) : orge. La même meule est employée souvent pour l'avoine et pour l'orge.

Les engrenages sont à dents de bois.

Lorsque les meules ont tourné quelque temps, elles se sont usées et doivent être repiquées ou « aiguisées » (cette opération se nomme : *LEMMA AR VEIL* — lemma = aiguiser). On se sert d'une très grosse corde à crochet (eur *CHAP* gant eun *ESS*) pour soulever la meule que l'on veut piquer. Un treuil est indispensable (ar *VILA-VOD*). Des marteaux (ciseaux) spéciaux (*Mailhou lemma*)

sont employés pour le piquage, pénible, et aussi dangereux pour les yeux en raison des projections de silex ou de métal.

En paiement de leur mouture, les meuniers retiennent environ 12 % sur le grain: ils prélèvent 10 livres pour le travail et 2 autres livres sont comptées pour le déchet. Ce prélèvement en nature s'appelle: *ar gob* (*Gobi er zah*).

Lorsque l'on pèse les sacs de grains qui arrivent au moulin, on vérifie l'état de la céréale. Si elle est propre, le meunier effectue le prélèvement auquel il a droit. Si elle apparaît trop garnie de mauvaises graines (chardons : *askol pikou ;* ivraie-coquelicots : *roz-fa ;* vesces : *pezar,* etc...), voire, parfois, de charençons (*Kossou*), c'est un prélèvement en farine qui est fait. Cette farine, entreposée dans de grandes bailles, sera vendue ensuite comme alimentation pour le bétail (*Boed loaned*).

Voici quelques notes sur les différentes céréales passant au moulin:

KERH (*Kerc'h*) ou avoine, il en existe plusieurs variétés:

— *Kerh guen:* avoine blanche donne peu de farine et beaucoup de son. Son enveloppe est épaisse et elle est difficile à moudre;

— *Kerh griz:* avoine grise, bonne farine et mouture aisée;

— *Kerh du :* avoine noire, également beaucoup de farine. C'est la céréale que l'on donne de préférence au bétail sous forme de breuvage (*Gwelien*) délayée avec de l'eau tiède.

— *Kerh pilhou :* céréale d'été que l'on sème en février-mars. C'est un petit grain mince qui ne donne guère beaucoup de farine lorsqu'il vient d'un terrain maigre. Il est souvent nécessaire de le triturer dans la grande trémie à l'aide d'un bâton pour qu'il puisse s'écouler dans le moulin.

La farine d'avoine qui sert à préparer une bouillie renommée est obtenue à partir d'une avoine que l'on passe au four et qui subit par ailleurs d'autres préparations (nettoyage, lavage). Après sa mouture on la passe au tamis et l'on a, dès lors, une farine très fine (kerh *diskoultret* = décortiquée).

HEIZ (= Ei) ou orge. Il y en a aussi de différentes espèces. Orge à gros grains, enveloppe épaisse, dur à moudre, donne une farine abondante. Orge à grains plus petits, écorce mince, aisé à moudre, farine abondante mais beaucoup moins de son que l'autre. Jadis, au Cap, on faisait du pain d'orge ainsi que de la bouillie et des galettes.

SEGAL ou seigle : sert à la fabrication du « pain noir » mais le plus souvent on y mêle du froment (*segal-winiz*). Dans certaines fermes peu riches en froment, on mêle aussi au seigle un peu d'orge (le pain devient alors: *bara mistillon*).

GWINIZ ou froment, suivant sa qualité donne plus ou moins de farine et de son. De nos jours, les paysans après la moisson amènent leur froment au Syndicat, ne gardant chez eux que ce qui leur est nécessaire pour les semailles, pour le pain, la bouillie, les crêpes et la pâtisserie au cours de l'année.

ED-DU (sarrazin ou blé noir) petit grain à trois faces qui donne une farine abondante. Avant de l'envoyer au moulin il est nécessaire de le « triturer » (*embleudi*) c'est-à-dire de l'étendre dans un grenier et de le fouler aux pieds pour lui enlever le plus possible de son enveloppe, cette pellicule noircissant la farine. Passée au tamis fin, la farine de blé noir sert à la confection d'excellentes crêpes et bouillies.

Une céréale répandue autrefois chez nous et désormais inconnue était le *PILAT*, sans doute de l'orge ou de l'avoine sauvage.

⁂

Dans les moulins existent maintenant des blutoirs modernes qui tamisent mécaniquement la farine (c'est-à-dire séparent ar *bleud* du *brenn*-son).

Jadis cette opération s'accomplissait entièrement à la main. Il y avait des tamis ou cribles appropriés : *Tamouez-tamoueziou : an tamouez farda an id* (à nettoyer le blé), *an tamouez ôza youd* (à passer la bouillie). Plaçons ici une digression :

Autrefois, pour confectionner de la bouillie d'avoine on plaçait ordinairement dans un petit baquet de bois la mouture provenant du moulin (son et farine), on y ajoutait un peu de levure de pâte, une poignée de sel et l'on délayait le tout avec de l'eau tiède.

Le mélange ayant reposé plusieurs heures, on prenait le chaudron à bouillie que l'on recouvrait d'un tamis, on versait le mélange dans le tamis et à l'aide des mains on étreignait cette mixture jusqu'à ce que toute la farine ait passé dans le chaudron. On replaçait le son dans le baquet, avec de l'eau, puis l'on recommençait la même opération pour débarrasser ce son de ses dernières traces de farine.

Au bout de plusieurs heures, la farine s'étant déposée au fond du chaudron, on enlevait l'excédent d'eau, ne gardant que la quantité nécessaire à la cuisson de la bouillie.

Pendant la cuisson, un bâton appelé ar *HROG YOUD* (baz yod) servait à remuer le mélange. Sur les bords du récipient il se formait une croûte très estimée: ar *Hreien*.

Les fermières avaient jadis fort à faire pour débarrasser leurs grains des impuretés de toute nature avant de les envoyer au moulin. Armées de tamis à fond grillagé (métallique ou à treillis de paille tressée voire de pelure de ronce) elles s'installaient en plein vent et passaient

leur blé au-dessus d'une toile étendue à terre. Les mauvaises graines étaient recueillies soigneusement pour servir de nourriture aux volailles. La balle était recueillie pour la literie.

Les tamis à vanner étaient plus hauts et plus larges que les « tamouez », on les appelait des « *KLOER* ».

Les tarares sont venus faciliter la besogne (ar *veil niad* : moulin à vanner), puis les machines grand travail.

Une fois le grain moulu et la mouture revenue à la ferme il fallait à nouveau procéder à un travail pénible et long pour séparer la farine du son. Cette corvée avait cours toute l'année au fur et à mesure des besoins de la maisonnée : Elle se faisait à l'aide de « tamouez » à fond de soie ou de crin (très fin). L'opération avait lieu dans le coffre de la table (*daol arc'h*) qui servait également de pétrin — en plaçant une tringle de bois en travers du coffre et en remuant patiemment le tamis fin, garni de mouture, au-dessus.

Au moulin on pratiquait la même opération pour la farine « gobée » par le meunier et destinée à la vente directe aux clients.

Autres instruments usités dans les moulins (et dans les fermes) : les mannes ou corbeilles confectionnées avec de la paille et de l'écorce de ronces. Cette paille était longue et non froissée par le battage. On prenait une petite poignée de paille que l'on entourait d'écorces de ronces. On la tournait en forme de plateau en prenant soin de coudre les brins à l'aide de l'écorce introduite dans des trous obtenus au poinçon. Ce tressage était très serré. La corbeille terminée durait des années : elle était épaisse et solide. La contenance était réglementée car ces corbeilles étaient utilisées comme mesures du blé : Tant de « *Gastellad* », tant de livres...

On y mettait aussi à lever la pâte que l'on envoyait au four.

⁂

Nous ne dirons qu'un mot des Meuniers. Leur place dans notre folklore breton n'a rien à envier à celle des tailleurs ou *Kemenerien*.

Les paysans ont toujours considéré d'un œil torve le geste du meunier « gobant » dans leur sac, geste auquel ils se trouvaient contraints de se soumettre. Ils accusaient facilement les meuniers d'avoir la main un peu lourde en se servant. D'où la fâcheuse réputation de ceux-ci dans la tradition et les légendes.

Meuniers rusés, filous, popularisés par tant de chansons. Comme il semblait aussi aux paysans courbés tout le jour sur la glèbe, que tandis que le moulin tournait tout seul effectuant le travail, le meunier se délassait tout son saoûl, cette réputation s'enrichit parfois d'autres titres : éternels fatigués ou coureurs de filles !...

C'était, bien sûr, des affirmations toutes gratuites...

En tout cas, dans notre région, c'était bons derniers, la dernière semaine voire le dernier jour du Temps, que nos meuniers se rendaient faire leurs Pâques.

Au moment des Gras, la plus fine farine de froment du moulin était utilisée à la confection d'un pain doux dans la composition duquel entraient aussi des œufs, du sucre et souvent des grains ou de la poudre d'anis.

C'était le « *Bara Joan* » de la fête des meuniers et des Gras.

R. GARGADENNEC.

Un apôtre breton en Flandre

SAINT WINOC

(Suite)

Très tôt, Saint Winoc reçut, à son tombeau, la visite de pèlerins, sans doute reconnaissants d'une aide ou d'un service rendu de son vivant. De là à demander une grâce surnaturelle, il n'y a pas loin; aussi, la réputation du saint abbé de Wormhout fut-elle bientôt établie. A son tombeau, affluèrent les populations des Flandres demandant son aide. Dom Belver nous fixe, à l'année même qui suivit sa mort, l'élévation du corps du saint à un culte public.

Sa grande œuvre terrestre, le monastère de Wormhout, subsista près de 150 ans, jusqu'à sa destruction par les Normands vers 860.

Différents miracles suivirent sa mort. Son tombeau fut épargné par les flammes lors de l'incendie du monastère en 744; l'un de ses premiers miraculés fut un paralysé qui, conduit à son tombeau, s'en retourna guéri. C'est en souvenir d'un autre miracle où un enfant, qui se noyait dans la Colme, fut sauvé par l'intervention du saint, qu'une cérémonie rappelant le culte des eaux en Bretagne, se tenait à Bergues, le jour de la Trinité. L'on portait, alors, la châsse à l'endroit du miracle, les porteurs la descendaient dans la rivière et y plongeaient les reliques, puis les enfants malades en disant : « Je te plonge au nom de Saint Winoc. Que par son intercession Dieu te guérisse. » Le peuple prenait également de l'eau à l'usage des malades. Cette touchante coutume fut

abolie par un mandement de l'évêque d'Ypres, datant du 12 mai 1747. Une belle toile, du peintre Meunynxhoven, reproduit, au musée de Bergues, la scène du bain des reliques.

Par crainte des Normands, les précieuses reliques furent cachées à Sithiv, avec celles des saints Omer et Bertin, de 846 à 900. Cette précaution n'était pas vaine; en effet, les Vikings ne cessèrent, jusqu'à la fin du siècle, de ravager le pays. Le samedi 9 juin 860, l'abbaye Saint-Bertin fut totalement ravagée; on a souvent pensé, non sans raison, que vers la même date, furent détruits le monastère de Wormhout et le prieuré d'Eperlecques (P.-du-C.).

Le retour des reliques de Saint Winoc, ramenées à Bergues par Beaudoin le Chauve, comte de Flandre, eut lieu en grand apparat, le 30 décembre 900, non sans vives réclamations du clergé et des habitants de Saint-Omer.

Elles furent, d'abord, déposées en une église nouvellement fondée par le comte et dédiée aux Saints confesseurs Martin et Winoc; l'église paroissiale actuelle de Bergues est bâtie à son emplacement. Un siècle plus tard, avant 1022, Baudoin Belle-Barbe commença, sur la hauteur dominant Bergues, la construction d'un château-fort. Mais bientôt, des bruits fâcheux se répandent sur les chanoines chargés de chanter l'office canonial et de garder les reliques de Saint Winoc à la collégiale. On les accuse de mollesse, allant jusqu'à négliger l'office, et de mener une vie de grands seigneurs. Le comte de Flandre s'irrite, et, se rendant compte, par lui-même de la réalité du fait, les expulse en 1022.

Il renonça, alors, à construire le château-fort, et, au lieu d'une citadelle, fit bâtir une abbaye. Il y appela des religieux de Saint Bertin. L'abbaye de Bergues était fondée.

Sa haute flèche et la massive tour de 1031 surmontent

encore de nos jours la colline du Groenberg. Depuis 1710, on accédait au monastère par une très belle porte monumentale, construite sous l'abbé Dom Gérard Vanderhaeghe. Le peuple avait accès jusqu'à l'entrée du sanctuaire. Dans une niche qui surmontait l'autel, était exposée la châsse du grand thaumaturge breton, protecteur de la cité.

On la descendait régulièrement deux fois par an : pour la fête de la Sainte Trinité, et au 6 novembre pour la fête patronale. Des messes votives ou des processions pour obtenir la protection du saint, pour des causes diverses, eurent lieu en 1676, 1683, 1693, 1713, 1723, de 1761 à 1772, à travers la ville.

Le corps de Saint Widoc, renfermé primitivement dans un coffre cerclé de fer, fut, en 1067, déposé dans une châsse enrichie d'or et de pierres précieuses. La châsse actuelle et le buste, entièrement en argent, datent de 1823.

Ce que nous savons des premiers miracles de Saint Winoc nous est appris par le « Liber Miraculorum » du moine Drogon, religieux de l'abbaye de Bergues au milieu du XIe siècle. Cet écrivain, qui ne manquait pas de talent, nous a gardé, en un prologue et trente chapitres, un récit émouvant du pouvoir du grand Saint Winoc. Par lui, nous connaissons les guérisons nombreuses de cécité, paralysie, chutes, ainsi que des délivrances de captifs dont les fers furent brisés.

A Bergues comme à Wormhout, Saint Winoc est invoqué contre la fièvre, la jaunisse et la coqueluche; les femmes deviennent d'heureuses mères par l'imposition de son étole et de son anneau; la foudre est également écartée par son intercession. Nous sommes, ici, presque en pleine Bretagne. La ville de Bergues possède aussi un anneau et une étole dont le saint se servait, ainsi qu'une croix pastorale surmontée d'une couronne fleuronnée. Ces trois objets sont la propriété du couvent des Sœurs

noires. Au même couvent, se trouve un petit reliquaire ovale qui servait, jadis, à la bénédiction des eaux.

Les fêtes du Millénaire du retour des reliques à Bergues se célébrèrent en 1900, en présence de Monseigneur Sounois, archevêque de Cambrai, et de Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper. Un char de triomphe présentait, à la foule inclinée, la châsse et le buste du Saint Patron de Bergues qui montèrent à la colline sacrée du Groenberg. C'est Vauban, lui-même, qui, lors de la construction des fortifications de Bergues, nomma la partie principale qui contournait l'abbaye : « Couronne de Saint Winoc »; un bastion qui subsiste encore porte toujours ce nom. En 1850, lors de la reconstruction du collège de Bergues, on lui donna le nom : « Institution Saint Winoc »; cette maison a pris, depuis lors, comme armoiries, celles de son Patron. A Bergues, il a également sa rue; plusieurs brasseries et une minoterie portent son nom.

WORMHOUT : la petite commune qui vit la fondation monastique de Saint Winoc, en 686, garde toujours pieusement son souvenir. Son culte, bien vivace, a pris son développement à la faveur de nombreux miracles qui s'y opérèrent. L'abbaye de Bergues avait d'ailleurs à Wormhout : « Seigneurerie et Prévôté jouissant de haute et moyenne justice ». Ce droit fut d'ailleurs confirmé par une ordonnance du conseil de Flandre de 1551. Le comté de Wormhout avait été fondé en 1067, par Baudoin de Lille qui octroya, à l'abbaye de Bergues, les 500 mesures de terre de la fondation d'Hérémare. L'abbé de Saint-Winoc qui en était le seigneur prenait le titre de comte.

Chaque année, les moines de Bergues ramenaient, au foyer primitif de leur apostolat, les reliques vénérées du saint : à la Nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin), et durant l'octave de la Pentecôte. Les moines Bénédictins accomplissaient les 10 kilomètres qui séparent Bergues de Wormhout, portant, sur leurs épaules, la châsse pré-

cieuse, accompagnés par les hymnes et les prières des pèlerins, lesquels, des villages bordant la route ou des campagnes, ne manquaient pas de venir grossir la procession.

L'auteur du manuscrit de la vie de Saint Winoc, du XIIe siècle, provenant de l'abbaye et, à présent, à la bibliothèque de Bergues, ainsi que Drogon, dans son livre des miracles, nous rapportent les prodiges opérés, de leurs temps, à Wormhout. Il y est surtout question de guérisons d'aveugles, de paralytiques, ainsi que des délivrances sonniers délivrés.

Dès 1633, Wormhout possédait, à la « Vinnocx-Cappel », une relique du saint enfermée en un reliquaire de bois sculpté.

De nos jours, de nombreux pèlerins viennent encore « servir » saint Winoc, c'est-à-dire lui faire leurs dévotions, pourvoir aussi à son luminaire afin d'obtenir son intercession.

Chaque année, du 6 au 15 novembre, une neuvaine de prédications a lieu en son honneur. Nombreux sont, alors, les fidèles qui viennent s'agenouiller devant sa belle statue placée à l'entrée du chœur, du côté évangile.

Haut lieu du culte de saint Winoc, Wormhout garde encore son nom dans un carrefour qui est situé Steenvoorde, à l'emplacement de l'ancien moulin à vent de l'abbaye jadis fondée par notre saint.

REBECQUES : ce charmant petit village du Pas-de-Calais possède, à 8 kilomètres de la ville d'Aire-sur-Lys, un hameau où est honoré le saint abbé breton.

La hameau porte son nom, mais avec l'orthographe VINOCQ. Le culte du saint y est solidement établi.

Dans les temps les plus reculés, il semble qu'une église consacrée à saint Winoc ait existé sur la petite colline qui forme, aujourd'hui, un écart de la paroisse de Rebecques. Des fouilles pratiquées au siècle dernier prouvèrent,

en effet, l'existence, dans le passé, non seulement d'une église mais aussi d'un cimetière.

De nos jours, une massive chapelle de pierres de taille, en style gothique, et qu'ombragent de grands tilleuls, abrite une belle statue du saint, de 0,90 de hauteur, en bois sculpté du XVIIIe. Dans une admirable expression d'ascétisme, le saint, en tenue de chœur, tient, en main droite, la crosse abbatiale.

Le hameau a aussi sa source sous le patronage de saint Winoc, eau d'ailleurs excellente et qui guérit les fièvres des enfants. L'église paroissiale de Rebecques possède, d'ailleurs, une relique, et, chaque deuxième dimanche de juillet, se tient, au hameau, un pèlerinage célèbre dans la région. Les vêpres y sont chantées en plein air, avec panégyrique du saint; ensuite, une procession se déroule et par les chemins creux arrive à la source pour une bénédiction de « l'eau de saint Vinocq ».

Durant la guerre de 1939-1945, les habitants du hameau qui avaient mis leurs confiance en saint Vinocq, et qui récitaient, chaque soir, le chapelet à sa chapelle, échappèrent, en 1944, à un terrible bombardement par torpilles aériennes; l'une d'elles, qui avait atteint le pinacle de la chapelle, tomba sans éclater devant la porte qui ne fut même pas enfoncée. De la petite colline Saint-Vinocq, l'on découvre un vaste panorama sur les monts d'Artois, et, à 4 km. 300 au Sud-Ouest, ce qui fut, jadis, avant sa ruine, en 1553, la splendide ville de Thérouanne, n'est plus, à présent, qu'un gros village, bâti en contrebas du mont Saint-Jean où s'élevait, jadis, la ville dominée par la haute tour de sa cathédrale.

Le village de Rebecques et, plus spécialement sa colline, seraient-ils le haut-lieu où, venant de Bretagne, vers 662, s'arrêtèrent Winoc et ses compagnons ? Cet endroit, serait-il celui où, d'après A. Legrand « ils ne cessèrent de piquer, qu'ils ne se virent rendus en terri-

toire de Terrouanne ». Le passé garde, là-dessus, son secret.

BERGUES-SUR-SAMBRE. Lorsque, venant du Nord, vous descendez la nationale 39, vous rendant vers les sauvages Ardennes, vous traversez, après Hirson, une région accidentée, à la campagne agréable que le printemps qui fait fleurir le pommier apparente à la Bretagne : la Thiérache. Vous êtes en plein département de l'Aisne. Hirson passé à votre gauche, vous remarquerez, dominant la route, sur une surélévation du terrain, la fine flèche d'ardoises du clocher de Bergues-sur-Sambre. Comme en Bretagne, le champ du repos entoure l'église trapue.

Nous sommes ici, sans doute, sur les traces d'une colonie de Berguois qui y émigrèrent à la suite de troubles ou de guerres dont la ville de Bergues eut souvent à souffrir au cours de sa glorieuse histoire.

Nos émigrés établirent, là, le culte de saint Winoc. Il y possède son autel latéral, du côté épître; notre saint, dont la statue est une belle œuvre en bois sculpté fin XVIIIe, foule, aux pieds, la couronne royale. Cette statue, de grande taille, le représente vêtu d'ornements pontificaux. Son pouvoir de « saint guérisseur » est, à peu près, le même qu'à Rebecques, à Bergues et Wormhout.

Sur l'autel, un petit reliquaire moderne, de style gothique, expose, à la vénération des fidèles, une parcelle d'os. Le culte de saint Winoc est, d'ailleurs, bien établi dans la région.

PLOUHINEC (Finistère) : Fils de roi breton, apôtre des Flamands, saint Winoc a, tout de même, chez lui, en Bretagne, ses sanctuaires où le bon peuple d'Armor retrouve, avec joie, un vieux saint de chez lui.

A Plouhinec, l'histoire ne nous dit rien sur l'origine de son culte. On y célèbre sa fête patronale le dimanche qui suit le 6 novembre, date de sa mort.

L'église de Plouhinec possède une splendide statue de son saint Patron, datant du XVIIe siècle. Le saint est admirablement drapé dans la coule bénédictine dont il retient les plis de la main gauche, tandis que de la main droite, il tient une crosse très ouvragée. Dans une élégante châsse en bois de style Louis XVI, est enfermée une relique insigne, provenant de Bergues et offerte, à la paroisse, par Mgr Lobbedey, à l'époque vicaire-général de Cambrai, et remise, solennellement par lui à M. Guéguen, recteur de Plouhinec, en présence de Mgr Dubillard, le dimanche 5 août 1900.

Le vieux sanctuaire breton des XVe et XVIe, soumis au plein fouet des vents d'Ouest, et que surmonte sa flèche de granit, est ainsi associé à la Flandre dans le culte du grand apôtre.

La paroisse de Plouhinec chante un cantique en langue bretonne qui, composé à l'époque de la translation, a été approuvé par l'autorité diocésaine, le 26 juin 1900.

A Gaël, pas plus qu'à Saint-Méen, le vénérable fils de Judicaël n'est l'objet d'aucun culte spécial.

ROME : dans la capitale de la chrétienté, saint Winoc a aussi son culte. L'église Saint-Julien des Flamands possède un assez bon tableau du XVIIe représentant notre saint à genoux, la crosse et la couronne ainsi que le sceptre sont déposés à ses pieds. Au fond du tableau, nous voyons un moulin à blé et, dans un clair-obscur, la tête du moine curieux apparaît.

En cette église, est enterré le maître verrier Winoc de la Vael, né à Bergues en 1615, mort à Rome en 1663. Par suite de l'une de ses donations, et jusqu'à la révolution, une messe votive était célébrée, chaque année, le 6 novembre, en l'honneur de saint Winoc.

Ce sanctuaire, situé dans la Via del Sudario, est aujourd'hui l'église nationale des Belges à Rome.

*

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque communale de Bergues: *Manuscrit de la fin du* XIIe, contenant la vie de saint Winoc, *le livre des miracles et les hymnes*. Il provient de l'ancienne abbaye et porte le numéro 17 du catalogue.

Abbé Destombes: *Vie des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras* - 1868, p. 170 à 184.

Bulletin du Millénaire de saint Winoc (1899-1900). — 16 numéros.

Albert Legrand: *Vie des Saints de Bretagne*. Edition moderne, p. 576, et édition de 1837, p. 691 à 695.

Annales du Comité Flamand de France. T. XXVI (1901-1902).

André Le Glay: *Cameracum Christianum*. Lefort, Lille, 1849.

Roger LIOT.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXXIV

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des Séances

PAGES

SÉANCE DU 30 JANVIER 1958 V

« L'Art breton d'autrefois, son évolution et son adaptation à notre époque », conférence avec projections lumineuses en couleurs, par Jos. Le Doaré.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1958 VI

Admission de nouveaux membres. — Nécrologie. — Une visite à M. Bis, agriculteur à Beuzec-Cap-Sizun. — Tumulus de Parc-ar-C'harniel. — L'occupation romaine autour de la baie de Douarnenez. — L'étole de saint Pol-Aurélien. — Exposition consacrée à Laënnec. — Menhir de Kerbiquet, en Spézet. — Thèses de doctorat. — Réédition de l' « Histoire de Bretagne », d'H. Waquet. — « Une famille d'artistes: les Toudouze-Colin-Leloir (1690-1957) ». — Etude sur la crêpe-dentelle. — Catalogue de l'exposition consacrée à la langue bretonne. — Les points culminants du Finistère.

PAGES

SÉANCE DU 27 MARS 1958 XI

Admission de nouveaux membres. — M. H. Waquet nommé Commandeur dans l'ordre des Palmes académiques. — Classement de monuments historiques. — Découverte à Audierne d'une cuve de salaison gallo-romaine. — Découverte de ciseaux gallo-romains à Locmaria. — Un texte breton manuscrit de Michel Le Nobletz. — « L'histoire des Sœurs de la Retraite du Sacré-Cœur. » — Tumulus détruit à Telgruc. — Deux ouvrages italiens sur l'émigration celtique en Armorique. — Excursions de la Société.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1958 XIV

Admission de 37 nouveaux membres. — Centenaire de la mort de Brizeux. — Le combat de la « Surveillante » (1779). — Iconographie des œuvres d'art relatives à ce combat. — Fourches patibulaires de la juridiction de Quémenet, à Penhars. — Protection des objets d'art. — « Brosse de grand'mère » trouvée à Plozévet. — Poteries du Moyen-âge à Guilers-sur-Goyen. — Trésor de monnaies espagnoles trouvé à Cast.

SÉANCE DU 29 MAI 1958.. XIX

Admission de 26 nouveaux membres. — Décès de 4 sociétaires. — Vœu concernant la réparation de l'église du Relecq, en Plounéour-Ménez. — Mort de Marie Le Chevoir (1603). — La station gauloise du Moulin-de-la-Rive, en

PAGES

Locquirec. — Inventaire des manuscrits de Joseph Ollivier. — « Le Breton de l'Hôpital-Camfrout », par Charles Le Gall. — L'exposition consacrée à Laënnec. — Thèse de M. P. Flatrès.

SÉANCE DU 26 JUIN 1958 XXIII

Admission de 35 nouveaux membres. — Décès de M. Yves Gestin. — Causerie de M. Giot sur le grand cairn de Barnénez.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1958 XXVII

Décès de M. Henri Waquet, président de la Société d'Archéologie. — Le nom d'H. Waquet donné à une salle du Musée Breton. — Admission de nouveaux membres. — Pierre Briand, député à l'Assemblée législative. — Bibliothèque des Capucins d'Audierne. — « Chapelle Notre-Dame de Berven et clocher de Roscoff », « Les chaires extérieures » et « Les roues à carillon », par A. Le Bars. — Election d'un nouveau président.

NÉCROLOGIE

Henri WAQUET XXXI

Annexe au procès-verbal:

« Notes sur la bibliothèque du couvent des Capucins d'Audierne », par R. Gargadennec . . XXXVI

PAGES

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1958 XLI

Admission de 40 nouveaux membres. — M. Hamon nommé Commandeur du Mérite agricole. — Classement du site de la Pointe du Van. — Aveux rendus par les barons de Pont-l'Abbé. — La tombe de Sir Richard Edgumbe à Morlaix. — Les fortifications de Concarneau. — Complainte de « Louis XVI le Bienfaisant ». — « L'Art roman en Bretagne », par Roger Grand. — « Bibliographie de la presqu'île de Crozon », par A. Dizerbo. — « L'église Notre-Dame de Bodilis », par R. Couffon. Contes et légendes.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1958 XLV

Admission de nouveaux membres. — Après les fêtes de Brizeux. — La médaille du C.N.R.S. à M. Flatrès. — Hache en pierre polie découverte à Plougasnou. — Découverte de trois dolmens à Saint-Nic et à Argol. — Révision du cadastre, l'orthographe des noms bretons. — Deux romans de Georges-G. Toudouze.

SÉANCE DU 25 DÉCEMBRE 1958 XLVIII

Admission de nouveaux membres. — Relèvement de la subvention accordée par le Conseil général. — « Répertoire des églises et chapelles de Bretagne », par R. Couffon et A. Le Bars. — Découverte d'un moulin en bois du XVIIIe siècle et d'un pressoir sans vis, à Gouesnac'h. — Ruines de l'ancienne église de Quimerc'h. — Vœu concernant l'intégrité du site de Sainte-Barbe du Faouët. — Vœux de nouvel an.

DEUXIÈME PARTIE

Table des mémoires

PAGES

I. Les Préfets du Finistère 3

II. Grandeur et décadence d'un ancien port fluvio-maritime: Pont-l'Abbé. Son commerce, ses bâtiments et ses marchands 68

III. Contribution à l'étude de l'histoire économique du Finistère: le canton de Briec au début du XIXe siècle (*suite*) 160

IV. Petite chronique brestoise de l'an 1692 191

V. Glanes préhistoriques et protohistoriques finistériennes 198

VI. Notice sur nos vieux moulins à eau 207

VII. Un apôtre breton en Flandre : saint Winoc (*suite*) 218

Imprimerie
du "Télégramme"
17, rue Jean-Macé
Brest